Ch. Michaud
ent.

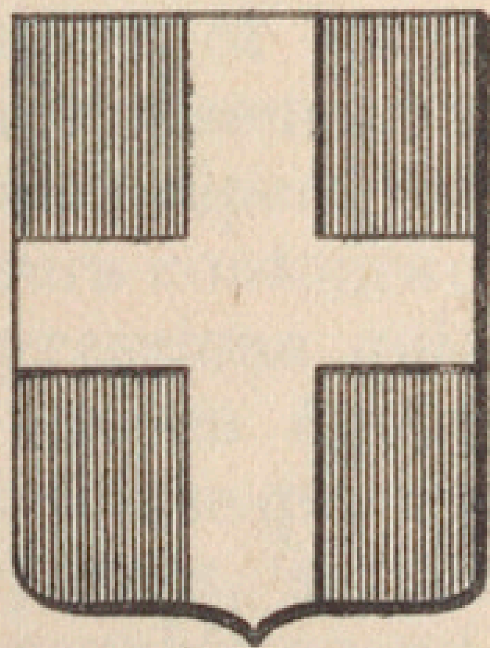
LES VIEILLES PROVINCES DE FRANCE

1658

CH. DUFAYARD

# HISTOIRE DE SAVOIE

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE GRAVURES HORS TEXTE



PARIS
BOIVIN ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE (VIe)

CHAMBÉRY
LIBRAIRIE DARDEL
RUE DE BOIGNE

1913.

# Histoire de Savoie / Ch. Dufayard

Tome IX
Fin du Volume

# CARTE DE LA PROVINCE ROMAINE DANS LA GAULE,

*Pour la continuation de l'Histoire Romaine de Mr. Rollin par Mr. Crevier.*

PAR LE Sr. D'ANVILLE Géographe du Roi. Mai 1743.

MARE GRÆCUM

Milles Romains
15 30 45 60 75

Lieues Gauloises
10 20 30 40 50

Lieues de 2500 Toises
5 10 15 20 25

Gravée par P. Bourgoin





# SABAUDIA DUCATUS, SAVOYE

Milliaria Gallica
Milliaria Italica

Septentrio
Meridies
Occidens
Oriens

Amsterdami
Apud Guiljelmum Blaeuw.

# PRÉFACE

Parmi les provinces françaises, la Savoie offre un intérêt tout particulier. Elle n'est pas seulement l'une des plus belles et des plus admirées; elle n'est pas seulement le pays qui emplissait d'une émotion profonde l'âme frissonnante de Rousseau et faisait jaillir du cœur de Lamartine les strophes immortelles dont retentira le siècle tout entier : elle présente à l'histoire un rare et précieux spectacle, un exemple fécond et souverain.

Aux jours lointains de la Gaule indépendante, une petite peuplade celtique vit au pied des Alpes. Confinée dans ses étroites vallées et sur les pentes abruptes de ses montagnes, elle voit passer sur son territoire les empires qui s'organisent et les invasions qui se succèdent. Elle garde précieusement son originalité native, comme l'un de ces rocs alpestres que les glaciers ont striés sans altérer leurs contours; elle se défend jalousement contre les agressions qui la menacent. Dans la mêlée confuse du moyen âge, elle voit surgir à sa tête une dynastie ambitieuse qui comprend son caractère, groupe ses forces éparses, se prête à ses tendances, se montre aussi remarquable quand il s'agit de se servir d'elle que de la servir. Lentement, patiemment, les descendants d'Humbert aux Blanches Mains étendent leur pouvoir sur la région des Alpes. Ils constituent au pied des monts un Etat vigoureux, s'érigent en gardiens vigilants des cols alpestres, occupent les avenues qui conduisent de France en Italie, grandissent de jour en jour et de règne en règne. Autour de ces souverains avisés et paternels, la Savoie se serre avec un fidèle

loyalisme, aide à leur grandeur, assure leur puissance, consolide leur œuvre.

Mais si elle défend fièrement son indépendance contre tous ses ennemis, même contre la France, elle n'en est pas moins profondément française par ses aspirations, par sa langue, par ses idées, par sa civilisation ; elle n'en apporte pas moins à sa grande voisine sa collaboration morale et intellectuelle. Puis un jour vient où la dynastie qui a grandi pour elle et par elle se sent appelée à d'autres destinées, se tourne vers l'Italie et franchit la seconde de ces grandes étapes qui doivent la conduire de l'abbaye d'Hautecombe où dorment les premiers comtes de Savoie jusqu'au Panthéon de Rome où dorment les fondateurs de l'unité italienne, en passant par la Superga de Turin qui abrite les rois de Sardaigne. La Savoie sent alors qu'elle n'a pas à suivre des souverains qui déplacent l'axe de sa vie politique. Elle revient tout entière, et spontanément, à sa culture française, à sa vie française. L'un de ses poètes le dit au XVI[e] siècle :

Oui, je regrette en sa Minerve forte
Ce grand Paris que vif au cœur je porte,
Tant le désir de la France me point.

Le mot profond de Marc-Claude de Buttet enferme et définit désormais toute son histoire. Elle offre ce spectacle unique d'un petit peuple qui, ayant assuré son indépendance, déterminé sa physionomie, joué son rôle et tenu sa place, se tourne résolument vers la France parce que le désir de la France l'aiguillonne, parce qu'il a conscience d'être français par la race et par le cœur, parce qu'il sait comprendre, mériter et conquérir sa véritable destinée. D'autres ont lutté pour garder leur autonomie : lui il luttera pour sacrifier la sienne à cette grande patrie qu'il a, suivant le mot frappant de Michelet, épousée dès le XIV[e] siècle.

Mais il y a, on le sait, plusieurs sortes d'unions, et la sienne n'est pas de celles dont parle François de Sales quand il dit, dans son langage mystique : « Le

mariage est un certain ordre où il faut faire la profession devant le noviciat, et s'il y avait un an de probation comme dans le cloître, il y aurait peu de profès. » Le Savoyard a eu des siècles de probation, et il est resté profès; son long noviciat n'a fait qu'enflammer son désir; son cœur a eu des raisons que la raison n'a pas démenties.

Dans ce long stage que l'histoire et la politique ont imposé à ses ardeurs nationales, dans cette irrésistible ascension vers la France, la Savoie, française avant la lettre, sert fidèlement le pays auquel elle veut s'incorporer; elle le sert par le talent de ses écrivains, par la bravoure de ses soldats, par l'admiration passionnée de tous ses fils. Après avoir connu à plusieurs reprises les bienfaits de l'administration française, elle appelle et prépare cette œuvre de transfusion qui ne peut manquer de se produire. Aussi quand éclate le grand mouvement de 1789, est-elle mûre pour son incorporation à la grande France et salue-t-elle l'arrivée des révolutionnaires par le mot du syndic Mansord « Nous ne sommes pas un peuple conquis, mais un peuple délivré. »

Mais le Congrès de Vienne, la considérant comme une matière taillable et divisible à merci, la rejette sous la domination d'une dynastie qu'elle a répudiée. Pendant quarante-cinq ans, le Savoyard boude le régime sarde et répète fièrement : Français ne puis, Italien ne daigne, Savoyard suis! Aussi, quand la Maison de Savoie, qui répétait depuis des siècles le mot prometteur : « J'attends mon astre ! » s'achemine résolument vers la péninsule, quand la fortune ramène sur les Alpes cette France désirée dont elle a conscience d'être depuis longtemps partie intégrante, la Savoie n'hésite plus : elle obtient son retour définitif à la patrie.

Et cette glorieuse rentrée de la petite province dans sa vraie patrie se fait sans guerre, sans violence, sans froissement, par le simple triomphe de la justice, du droit et du principe des nationalités. « Si vous devez suivre d'autres destinées, disait noblement Victor-Emmanuel II en faisant ses adieux aux Savoyards, faites

en sorte que les Français vous accueillent en frères que l'on a appris depuis longtemps à aimer et à estimer. Faites en sorte que votre union à la France soit un lien de plus entre deux nations dont la mission est de poursuivre d'accord le développement de la civilisation. »

Le vœu du dernier souverain savoyard, du premier roi d'Italie a été réalisé. Le retour de la Savoie à la patrie française a créé un puissant trait d'union entre les deux grandes sœurs latines qui sont faites pour s'entendre et pour s'aimer. Les vieilles estampes du XVII[e] siècle nous montrent au nord des Alpes une forteresse redoutable qui arrêta souvent les soldats de France : c'est la citadelle de Montmélian. Aujourd'hui, ce sont les débris émiettés du vieux roc savoyard qui ont fourni les matériaux nécessaires à la création du chemin de fer franco-italien, et les blocs pulvérisés où dormaient les boulets rouillés de Sully et de Catinat ont servi à cimenter l'union de la France et de l'Italie. Le tunnel du Mont-Cenis, rêvé par un grand ministre piémontais et creusé par un grand ingénieur savoyard, est devenu un grand arc de triomphe à la fraternité.

Il n'y a plus d'Alpes ! Et le mot grandiose qui n'était qu'une image au temps de la monarchie absolue pour la barrière franco-espagnole, est devenu une réalité au temps de la démocratie pour la barrière franco-italienne. C'est par une saine et puissante logique des choses, c'est par le triomphe du droit et de la souveraineté populaire, que la Savoie est venue compléter l'unité française en se détachant du Piémont qui faisait l'unité italienne.

# HISTOIRE
# DE SAVOIE

## CHAPITRE I

### LE PAYS. — LES ORIGINES

Les pays dont l'ensemble porte dans l'histoire le nom de Savoie ne constituent pas une région naturelle homogène. Ils ne sont devenus un Etat politique, une patrie vivante et agissante que par la persévérante volonté d'une dynastie et d'une race. C'est l' « *homo additus naturae*, l'homme ajouté à la nature », qui a fait la grande *Patrie de Savoye* dont parlent les vieux chroniqueurs.

Plusieurs traits apparaissent tout d'abord dans sa structure géologique et géographique. C'est, en premier lieu, l'extrême variété des terrains qui la composent : aux granits et aux schistes cristallins de l'ère primaire vinrent se mêler les grès et les calcaires de l'ère secondaire, les assises multiples et les dépôts incessants de l'ère tertiaire et de l'ère quaternaire, tout cela trituré, disloqué, érodé par l'œuvre puissante des glaciers, des torrents, des agents atmosphériques. De là l'infinie diversité de ce pays tourmenté où l'on passe, sur 80 kilomètres, des 884 mètres du Mont Tournier aux 3.860 mètres de la Grande-Casse, où les géologues ont pu distin-

guer les trois régions successives qu'ils ont appelées *jurassienne*, *subalpine* et *alpine*.

C'est ensuite la présence d'un réseau largement ramifié de vallées qui pénètrent et s'insinuent dans la grande masse montagneuse, qui aboutissent à des cols peu élevés, appellent l'homme vers les massifs, facilitent la circulation et donnent aux Alpes leur caractère de montagnes sociables.

C'est un régime hydrographique d'une infinie variété, depuis l'Arve dévastatrice, qui parcourt ses 100 kilomètres en quelques heures, jusqu'à la nappe azurée et paisible du lac du Bourget, depuis le Rhône puissant et robuste qui est déjà un grand fleuve au confluent du Guiers, jusqu'à l'impétueuse Isère qui peut osciller entre 105 et 5.000 mètres cubes.

De tout cela résulte cette inépuisable diversité, qui donne tant de charme au paysage savoyard, mais qui dut nécessairement gêner la formation d'un peuple. Le Chablais avec ses coteaux de physionomie tout italienne, le Faucigny avec ses grands massifs où éclate « la symphonie en blanc majeur » du géant alpestre, le Genevois avec ses horizons apaisés où s'éveilla la sensibilité frémissante de Jean-Jacques, les Bauges que l'on a pu comparer à un parc anglais colossal, les suavités arcadiennes de la Tempé chambérienne qui fera rêver Lamartine, la douceur plantureuse de cette combe de Savoie où Chateaubriand notait les contrastes romantiques entre l'alisier fleuri de la plaine et la neige des grands sommets, les somptuosités verdoyantes de la Tarentaise et les sublimes grandeurs de cette Maurienne dont un auteur du XVI^e siècle faisait « le vestibule de l'enfer », tout donne l'impression d'une nature ondoyante et diverse qui se montre à chaque pas sous des aspects nouveaux.

« Pourquoi donc, écrit Vidal de la Blache, ces vallées qu'on dirait perdues dans les Alpes retiennent-elles l'attention? C'est qu'elles montrent un rapport original des sociétés avec le sol. » Nous allons le voir tout de suite en étudiant les populations qui y ont vécu et l'État qui s'y est constitué.

C'est à la fin de l'époque quaternaire, quand les grands glaciers qui recouvraient les Alpes se furent en partie retirés, que l'homme fit une première apparition. Ces contemporains du mammouth qui chassaient le renne, le bouquetin et le chamois, s'établissaient de préférence sur les hauts plateaux où ils n'avaient à craindre ni les ravages des torrents ni les miasmes des marécages : on a relevé leurs traces près de Modane, sur les flancs du Salève, dans la grotte de la Bonne-Femme à Brégnier-Cordon, dans les cavernes de la Balme et de Pierre-Châtel, où l'on a retrouvé des haches en pierre taillée, des flèches, des couteaux de silex.

La période néolithique, avec ses saisons mieux ordonnées, vit paraître un autre groupe d'hommes quer appellent surtout les importantes découvertes de la station de Saint-Saturnin. Cette colonie de Préceltes, qui ne connaissait pas encore l'usage du bronze, se révèle à l'histoire par de nombreux objets déjà moins grossiers que conserve le musée de Chambéry. Mais ce sont surtout les populations lacustres qui ont laissé en Savoie de nombreux vestiges de leur activité. Depuis les travaux des Perrin, de Rabut et des Costa, le lac du Bourget a révélé en partie le secret de cette existence primitive : les stations de Conjux, de Châtillon, de Grésine et du Saut de la Pucelle ont fourni des milliers d'objets divers, colliers, épingles, couteaux, flèches, épées et fragments de poterie qui sont les restes informes d'une civilisation rudimentaire.

De toutes ces populations de Préceltes qui sont à l'arrière-plan de l'histoire savoyarde et qui devaient être refoulées par l'infiltration celtique, les Ceutrons semblent avoir été les plus résistants. Cette vigoureuse race de brachycéphales se retrancha sur les hauts plateaux de la Tarentaise où elle gardera longtemps encore les traits puissamment accentués de sa physionomie originale. Travaillant le fer, exploitant les mines de Macôt, hérissant les sommets de leurs forteresses en pierres sèches, ils nous ont laissé, dans leur nécropole de Saint-Jean-des-Belleville, d'intéressants témoignages de leur robuste vitalité.

Alors apparaît celui de tous ces peuples qui va constituer l'élément primordial de la race savoyarde : les Allobroges. Leur origine reste mystérieuse. Jadis, au temps de la Renaissance, l'érudition facile et capricieuse de nos humanistes ne se vit guère en peine de l'expliquer. Le bon chroniqueur dauphinois Aimar Rivail, dans son *De Allobrogibus libri novem,* inventa de toutes pièces un roman ingénieux qui rattachait les peuplades alpestres aux premiers hommes de la Genèse. Après la création du monde, le règne des Géants et le déluge, Samothès, l'un des fils de Japhet, vint fonder le royaume des Allobroges. Ses successeurs l'étendirent bientôt dans toute la région du Rhône et fondèrent un grand nombre de villes, entre Vienne et Genève. En réalité, ce que nous savons des origines de la race allobrogique se réduit à peu de chose. C'était une peuplade de la grande race celtique qui, sept siècles avant l'ère chrétienne, poussée probablement par un afflux d'autres Celtes, quitta le nord de la Gaule, chassa les Ligures vers la Méditerranée et les Ibères vers la Garonne, puis vint se fixer dans la région des Alpes.

Il n'y a pas de problème plus souvent discuté parmi nos archéologues que celui du territoire occupé par les Allobroges. Il semble bien qu'ils aient été établis dans tout le pays qui s'étend entre le Rhône et l'Isère, de Genève à Vienne : peut-être débordaient-ils sur plusieurs points, notamment vers le Graisivaudan et vers le Bugey. Mais les petites vallées que parcourent les torrents alpestres offraient un asile indomptable aux populations qui les avaient primitivement occupées. C'est ainsi que les Garocèles restaient indépendants en Maurienne, les Ceutrons en Tarentaise, les Nantuates en Faucigny. Les Allobroges n'en étaient pas moins la tribu la plus vaillante de la Gaule, au dire d'Apollodore, le peuple le plus illustre et le plus riche, suivant Tite-Live. Leur métropole était Vienne, leurs villes principales Tegna (Tain), Turedonum (Tourdon), Bergusium (Bourgoin), Morginum (Moirans), Lemincum (Lémenc, près de Chambéry), Mantala (vers Saint-Pierre-d'Albigny), Cularo (Grenoble) et Genava (Genève). Leur patronage s'étendait sur un certain nombre de petits peuples compris au delà de l'Isère et du Rhône. Si leur histoire nous est mal connue, s'ils ne nous ont guère laissé que quelques noms de lieux et de rivières, si nous n'avons conservé d'eux que quelques pièces de monnaie où se traduit l'influence marseillaise, nous pouvons cependant nous faire, d'après les écrivains contemporains, une idée de leur genre d'existence et de leur civilisation.

Parlant la langue celtique, dont on retrouve quelques traces dans les noms de lieux de la région savoyarde, ils étaient devenus sédentaires, habitaient de préférence de grandes bourgades le long des cours d'eau ou sur la lisière des forêts, se réfugiaient en cas d'alerte dans de solides *oppida* construits sur des sommets inaccessibles. Ils cultivaient

le froment et le seigle, se servaient de la charrue, pratiquaient l'élevage, exploitaient les mines de fer et de cuivre. Ils avaient la réputation d'un peuple irritable, amoureux d'éloquence et d'une grande bravoure.

Mais leur indépendance ne tarda pas à porter ombrage aux Romains. Déjà ils avaient fourni de nombreux volontaires à l'armée d'Annibal qui peut-être traversa leur pays pour se rendre en Italie : à Trasimène et à Cannes, ils montrèrent qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres qui avaient pris Rome. Un siècle plus tard, les Romains prirent leur revanche : en l'an 122, le consul C. Domitius Ahenobarbus arrivait en Gaule. Sous prétexte que les Allobroges avaient ravagé le territoire de Edues et offert un asile au roi des Salluvii, il leur déclara la guerre et envahit leur territoire. Les Allobroges menacés s'unirent aussitôt au roi des Arvernes, le puissant Bituit.

Mais Domitius, mettant à profit les divisions de l'ennemi, attaqua les Allobroges à *Vindalium* (probablement Bédarrides, sur la Sorgue). Malgré leur bravoure, les Celtes furent complètement défaits et laissèrent 20.000 d'entre eux sur le champ de bataille. Le nouveau consul, Q. Fabius Maximus, acheva d'écraser ces adversaires en battant les Arvernes au confluent du Rhône et de l'Isère; il en fut récompensé par le surnom d'Allobrogique.

La bataille de Vindalium mettait fin à l'indépendance des Allobroges : leur territoire fut annexé à la province que le Sénat venait de fonder en Gaule. Pendant les années suivantes, ils durent subir la rude et brutale domination du vainqueur. Nous avons sur ce point un document capital : c'est le discours de Cicéron pour Fonteius. Le célèbre orateur a voulu en faire un plaidoyer en faveur de

son client : c'est en réalité le plus accablant des réquisitoires. On y voit les Allobroges appauvris par la guerre et la conquête, accablés par les exigences des soldats et les exactions des gouverneurs, mis en coupe réglée par les capitalistes et les spéculateurs romains. Aussi s'empressèrent-ils de donner la main aux Cimbres et aux Teutons. Quand ceux-ci eurent été écrasés à Pourrières, ils cherchèrent à négocier avec Rome, dénoncèrent au Sénat les projets de Catilina. Voyant leurs doléances obstinément rejetées par un vainqueur impitoyable, ils se soulevèrent de nouveau en 61, remportèrent d'abord quelques avantages, mais furent définitivement écrasés aux deux combats de Ventia et de Solonium.

C'en était fait désormais de l'indépendance des Allobroges qui furent toujours les alliés fidèles du Sénat et refusèrent de donner la main à Vercingétorix. Quelques années plus tard, Strabon pouvait écrire les lignes suivantes sur la vieille peuplade celtique : « Jadis, ils ont entrepris des expéditions guerrières ; mais maintenant ils cultivent les plaines et les vallées qui se trouvent dans les Alpes. La plupart vivent dans des villages, tandis que les plus distingués habitent Vienne. » L'Allobrogie était à tout jamais conquise à la politique, à la langue, aux idées, à la civilisation du Peuple-Roi.

# CHAPITRE II

## L'ALLOBROGIE ROMAINE

« Les Gaulois, dit Fustel de Coulanges, eurent assez d'intelligence pour comprendre que la civilisation valait mieux que la barbarie. Ce fut moins Rome que la civilisation elle-même qui les gagna à elle. Être Romain, à leurs yeux, ce n'était pas obéir à un maître étranger, c'était partager les mœurs, les études, les plaisirs de ce qu'on connaissait de plus cultivé et de plus noble dans l'humanité. » Ces lignes expliquent et dominent toute l'histoire de l'Allobrogie pendant la période impériale. Le régime établi par Auguste sut résoudre le difficile problème de concilier un gouvernement monarchique fortement établi avec des franchises locales largement reconnues, de soumettre à un pouvoir central muni de solides instruments d'action des provinces et des villes investies d'une réelle liberté. Sous la puissante centralisation désormais établie, les divers peuples de l'*Orbis Romanus* conservèrent en partie leur physionomie, purent organiser librement leur vie municipale, défendre leurs intérêts, mettre en valeur leurs ressources naturelles, travailler à leur développement social, intellectuel et économique. Rien ne le montre







Reignier, La pierre aux Fées. (*Phot. Mongin.*) — Aix-les-Bains, Arc romain.
(*Sites et monuments du T. C. F.*) — Musée de Chambéry, Vénus de Détrier. (*Phot. Lançon frères.*)

Pl. I.

mieux que l'évolution subie pendant cinq siècles par la vieille Allobrogie : elle a été tout entière dominée par ce qu'un contemporain a pu appeler « l'immense majesté de la Paix Romaine. »

La région allobrogique avait pour les Romains une importance capitale : elle gardait les principaux passages qui conduisent de Gaule en Italie. Aussi cherchèrent-ils de bonne heure à y asseoir solidement leur domination. Après n'avoir longtemps utilisé que la route de la Corniche qui longe la Méditerranée, ils commencèrent bientôt à se servir des cols de l'Argentière, du Mont-Genèvre, du Grand et du Petit Saint-Bernard. Or, ces routes étaient gardées par de rudes et solides montagnards qui gênaient les communications. Auguste les dompta ou les gagna à sa cause. Il commença par les Salasses qui occupaient la vallée de la Dora Baltea : écrasés par l'énergique offensive de Terentius Varron (25), ils durent se soumettre et virent s'installer au centre de leur pays la colonie d'*Augusta Praetoria* (Aoste). Plus au sud régnait Cottius dont le souvenir est resté longtemps vivant dans sa capitale de *Segusio* (Suse) et dont les domaines s'étendaient sur les vallées de la Durance et de l'Arc. Il accepta d'entrer au service de Rome, en fut récompensé par le titre de Préfet : ce fut seulement au temps de Néron que la dynastie de ce loyal feudataire s'étant éteinte, l'ancien royaume de Cottius devint une province procuratorienne. Quant aux Ceutrons, ils ne furent guère inquiétés et reçurent le droit latin. Cette pacification italo-gauloise était un événement essentiel dans le monde des Alpes. Pour en perpétuer le souvenir, l'empereur faisait élever, à La Turbie, le monument fameux que les contemporains nommèrent « les Trophées d'Auguste » et qui rappelait, dans une inscription

célèbre, le nom des peuples vaincus. « Ainsi, dira Strabon, les petites peuplades qui, réduites par la misère à vivre de brigandages, inquiétaient autrefois l'Italie, sont désormais ou à peu près détruites ou complètement domptées, de sorte qu'on voit les passages dans la montagne, si peu nombreux naguère et si peu praticables, se multiplier sur leur territoire et offrir au voyageur, avec la plus complète sécurité contre le danger venant des hommes, tout ce que l'art a pu faire pour éviter les accidents. »

Restait à régler la situation des Allobroges, le plus puissant de ces peuples alpestres. Lors de son quatrième voyage en Gaule (16-13 av. J.-C.), Auguste procéda à une réorganisation complète des pays transalpins. A l'ancienne Narbonnaise, il ajouta les provinces d'Aquitaine, de Belgique et de Lyonnaise. Si Vienne perdit son titre de capitale au profit de Lyon, que venait de fonder Munatius Plancus, la métropole des Allobroges n'en demeura pas moins l'une des villes importantes de la Gaule impériale. Ces Allobroges, qui avaient perdu leur Sénat, furent récompensés de leur fidélité d'abord par le droit latin, ensuite par le titre de citoyens romains. Désignés par le terme officiel de *Viennenses,* inscrits sur les registres de la tribu Voltinia, ils ne se montrèrent pas ingrats à l'égard des princes qui les avaient comblés de faveurs. Vienne, leur capitale, avait à sa tête un conseil de décurions qui comprenait cent membres choisis parmi les propriétaires ayant au moins 100.000 sesterces. C'est parmi ces décurions, dont la dignité était héréditaire, que le peuple choisissait tous les cinq ans des magistrats : deux décurions chargés de rendre la justice, deux décurions préposés à la garde du trésor, des édiles, des questeurs et des triumvirs ; le clergé était représenté par

les flamines perpétuels, prêtres provinciaux chargés d'organiser le culte romain, et par les sévirs augustaux, prêtres de ces anciens dieux de l'Allobrogie qu'Auguste, par une tolérance intelligente, avait admis dans le Panthéon romain.

La cité viennoise formait une circonscription d'une grande étendue, comprenant toute l'ancienne Allobrogie. Elle se subdivisait en *pagi*, que nous connaissons fort mal et qui étaient administrés par des préfets, et en *vici* sur lesquels nous sommes un peu mieux renseignés et qui avaient à leur tête des édiles. Ces *vici* étaient les centres de population les plus importants du pays des Allobroges : les principaux dont l'épigraphie nous a révélé le nom étaient *Genava* (Genève), *Cularo* (Grenoble), *Bautas* (Annecy), *Aquae* (Aix), *Augustum* (Aoste), *Albinium* (Albens). Le territoire de l'Allobrogie ainsi romanisée était loin d'ailleurs d'être délimité d'une façon rigoureuse. C'est ce que montre l'une des inscriptions les plus célèbres de la Savoie, qui fut découverte en 1852 à la Forclaz, près de Saint-Gervais : elle rappelle que sous le règne de Vespasien, il fallut envoyer sur les lieux le légat Cn. Pinarius Cornelius Clemens pour établir des limites précises entre le territoire des Allobroges et celui des Ceutrons.

Pendant les deux premiers siècles de la domination impériale en Gaule, l'Allobrogie jouit d'une tranquillité à peu près complète. La population, pleine d'une reconnaissance profonde à l'égard de l'administration romaine, ne songea qu'à profiter largement des bienfaits de la civilisation qu'on lui apportait. Le premier service que lui rendirent ses vainqueurs, ce fut de pourvoir la région subalpine d'un réseau de routes carrossables qui sillonna tout le pays. On sait avec quel soin merveilleux et quelle

persévérance étonnante le Peuple-Roi multiplia, à travers le monde entier, ces routes incomparables dont Denys et Strabon lui font un titre de gloire, ces artères véritables qui devaient porter le mouvement et la vie à travers tout l'Empire. « Ils créèrent des voies militaires dans l'univers tout entier, dit un écrivain chrétien, pour faciliter les communications et occuper le peuple » (*propter rectitudinem itinerum et ne plebs esset otiosa*).

Parmi les larges chaussées qui partaient du fameux milliaire d'or érigé sur le Forum, plus d'une devait rattacher l'Allobrogie à l'Italie et au reste de la Gaule. C'était d'abord la route de Vienne en Italie, qui fut établie par Agrippa, le gendre d'Auguste. Elle s'acheminait par la plaine dauphinoise, atteignait la région du Guiers vers *Laviscone* (les Échelles), continuait vers *Lemincum* (Lémenc près de Chambéry), *Mantala, ad Publicanos* (Conflans), *Darentasia* (Moûtiers), *Bergintrum* (Bellentre), *Columnas Jovis* (col du Petit Saint-Bernard), pour se prolonger vers *Augusta Praetoria* (Aoste), Novare et Milan. D'autres voies secondaires sillonnaient le pays ; celle de Conflans à Genève par le col de Tamié ; celles du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis ; celle d'*Augustum* (Aoste), vers *Etanna* (Yenne), *Condate* (Seyssel) et de là vers Genève ; celle d'Aix à Annecy et d'Aix à Genève par le val du Fier ; celle de la vallée de l'Arve qui pénétrait jusqu'à Passy.

La circulation intense qui se produisait sur les voies romaines se complétait par l'utilisation des cours d'eau. Le Rhône, alors navigable, était sillonné par une armée de bateliers qui avaient organisé de puissantes corporations à Genève, à Lyon et à Vienne.

Aussi la torpeur économique de la vieille peuplade celtique avait-elle fait place à une intéres-

sante activité. L'agriculture se transformait : Strabon parle des vallées bien cultivées qui s'étendent au pied des Alpes, de l'élevage florissant sur les hauts plateaux, des expéditions de fromage et de miel qui se faisaient vers la Gaule et l'Italie. Nous savons que les marchands de la péninsule venaient chercher sur le versant occidental des Alpes le bétail du pays de Ceutrons, le blé que produisaient les plaines du Rhône et de l'Isère, notamment celui qu'on appelait *siligo* et qui était fort recherché pour sa qualité, sa blancheur et son poids, les vins poissés dont on était très friand à Rome. L'industrie des mines était active sur plus d'un point, notamment à Mâcot, aux Hurtières, au pied du Mont Blanc. Ne dit-on pas qu'au temps d'Auguste, un parent de l'historien Salluste exploitait un gisement de cuivre dans la haute vallée de l'Isère?

Surtout l'Allobrogie étant un lieu de passage, une sorte de trait d'union entre les pays italiens et gaulois, un important trafic s'organisait sur ces routes, entre les deux cités lointaines qui se donnaient la main à travers son territoire : Lyon et Milan. Par là — nous le voyons par l'épigraphie — passaient incessamment les marchands italiens qui transportaient dans la péninsule les jambons et les salaisons de la Séquanaise et de Lyon, les vins de la région du Rhône, les blés de la Celtique, les tissus et les tapis sortis des ateliers Gaulois. Par là arrivaient les riches produits de l'Orient et de l'Italie que les Gaulois commençaient à goûter et dont Marseille n'avait pas le monopole.

Naturellement, les progrès de la vie intellectuelle accompagnaient ces progrès de la vie économique. Si nous sommes assez mal renseignés sur ce point, nous savons pourtant que l'Allobrogie s'était rapidement transformée, que le latin populaire avait

presque partout remplacé la vieille langue celtique, que la législation romaine avait peu à peu remplacé les anciennes coutumes. Le poète Martial pourra bientôt se vanter de voir son œuvre savourée jusqu'au fond des vallées des Alpes.

Sans doute, la petite province alpestre n'avait rien du brillant développement que présentaient, dès le second siècle, certaines parties de la Gaule. On en trouve la preuve dans la curieuse inscription qui se voit aujourd'hui dans l'église de Saint-Martin d'Aime et qui rappelle l'ennui profond d'un fonctionnaire romain, Pomponius Victor : « Silvain, dont l'image abritée sous le frêne sacré est à demi enveloppée de ses branches, dieu gardien de ce haut jardinet, nous te dédions ces vers, expression de notre reconnaissance. Tandis que, gouverneur de ce pays, je rends ici la justice et administre les biens de César, nous pouvons, à la faveur de ta protection bienveillante, parcourir sains et saufs ces champs et ces montagnes, fréquenter, sans crainte des hôtes qu'elle recèle, cette forêt de pins odorants qui t'est consacrée. Veuille accorder que moi et les miens retournions à Rome et qu'il nous soit donné de revoir et de cultiver, sous ton patronage, les champs que nous possédons en Italie. Je fais vœu, dès à présent, de te consacrer mille grands arbres, offrande pieuse de Titus Pomponius Victor, procurateur des Empereurs. » La plainte est jolie et spirituelle : n'eût-elle pas été la même à Lugdunum ou à Burdigala ?

Dans cette Allobrogie ainsi romanisée, la vie restait avant tout rurale. Peu de grandes agglomérations, mais un grand nombre de petites bourgades qui se développaient librement au bord d'un cours d'eau, au passage d'un fleuve, à l'entrée d'un défilé.

Seule la cité viennoise restait une vraie grande ville avec ses monuments somptueux dont les ruines sont encore aujourd'hui un témoignage admirable de l'activité allobrogique. Si nous voulons nous en tenir aux pays qui formeront plus tard la Savoie, nous y trouvons une petite cité où la science historique de nos jours a pu deviner une remarquable activité : c'est la station d'*Aquae* (Aix-les-Bains).

Il y avait eu là tout d'abord une petite bourgade celtique qui s'étendait dans la plaine de la Fin. Elle ne tarda pas à se doubler d'une petite ville gallo-romaine, qui n'a pas eu d'historien, mais dont l'épigraphie et l'archéologie nous permettent de surprendre et de noter l'existence. Comment le Romain, exilé en Gaule, n'aurait-il pas fait d'Aix sa ville de prédilection quand il trouvait là ce qui était pour lui le plus grand des plaisirs et le plus indispensable des délassements ? Le Romain vêtu de laine, avec sa tunique de lin en contact immédiat avec le corps, ignorant l'usage de la toile, était obligé de se baigner plusieurs fois par jour. Aussi le premier soin du fondateur d'une colonie est-il de tracer un camp, de fonder un temple et de construire des thermes. Camp, temples et thermes n'ont point manqué à Aix. Le camp s'étendait dans la direction du lac ; le temple de Diane a été conservé et sert aujourd'hui de musée ; les thermes ont laissé des ruines nombreuses et la tradition qui leur a donné le nom de Bain de César est d'accord ici avec l'histoire qui les fait remonter aux temps de Domitien. Piscine ronde avec sa lourde *schola* où les jeunes gens venaient apprendre à nager, appareils à douche descendante comme Horace les a minutieusement décrits, *tepidarium* où le baigneur était soigneusement massé et enduit de parfums par l'*alipilus,* exèdres spacieux élevés par le bon potier

aixois Clarianus dont le nom se lit encore aujourd'hui sur les briques élégantes qui sortaient de son four, rien ne manquait à cette reine des stations thermales du pays gaulois.

A en juger par l'abondance des documents archéologiques qu'on y a trouvés, le *pagus Aquensis* des documents fut un centre important de vie gallo-romaine. Consultez le recueil classique d'Allmer et vous verrez que ce coin de terre allobrogique est particulièrement précieux pour les épigraphistes. Voici d'abord l'Arc de Campanus qui dresse fièrement au centre de la ville sa silhouette pittoresque. Le petit monument d'allure dorico-toscane a donné lieu à bien des hypothèses : c'est simplement un cénotaphe élevé par Campanus à la mémoire des êtres qui lui furent chers et qui traduit d'une façon délicate les sentiments de vénération respectueuse d'un Gallo-Romain pour ses ancêtres. Puis ce sont les inscriptions fastueuses d'un prêtre du culte d'Auguste, d'un ancien questeur, d'un général de cavalerie qui a commandé les troupes romaines en Corse. C'est un habitant d'Aix (*possessor Aquensis*) qui élève un autel au dieu romain Mercure, tandis que son voisin, resté plus attaché aux divinités celtiques, célèbre les mérites de Borvo. Voici la prière que l'un adresse au ciel pour qu'il protège ses moissons et voilà le monument qu'érige par souscription la puissante corporation des potiers. La cité sait reconnaître les services qui lui sont rendus et des monuments pieux élevés à ses frais rappellent les mérites de Titia Chelidon et de Titia Dorca. Et comme nous sommes ici dans une ville d'eaux, on se garde bien d'oublier les dieux qui guérissent : les malades invoquent les divinités bienfaisantes qui ont fait jaillir du sol les sources miraculeuses.

C'est cette vie du corps et de l'esprit, cette activité incessante du petit municipe perdu au pied des Alpes qu'éveille en nous cet ensemble d'objets curieux qu'on a arrachés aux entrailles du sol et qui figurent aujourd'hui au Musée de la Ville. Statuette d'Héraclès venue peut-être des ateliers lointains d'Asie Mineure, groupe d'enfants qui étreignent leurs épaules de marbre, strigile que maniait la main vigoureuse de l'esclave, lampes que décore un sanglier en relief, amphores et sarcophages, monnaies et médailles, tout montre une petite cité laborieuse, honorant les vertus domestiques, curieuse des choses de l'esprit, soucieuse déjà d'attirer et de garder l'étranger.

Elle n'est pas la seule d'ailleurs où les découvertes d'aujourd'hui aient révélé des choses intéressantes. D'autres trouvailles archéologiques montrent le brillant développement de la civilisation romaine dans tout le pays : le trépied en bronze du Lyaud, aujourd'hui au musée du Louvre; les somptueuses villas romaines d'Arbin; la précieuse Vénus en bronze de Détrier; les patères d'argent du Plan du Thuy (musée de Saint-Germain); les nombreux monuments de Moutiers et d'Aime; la plaque commémorative du chemin de Dingy-Saint-Clair; le *Bonus Eventus* trouvé près d'Annecy. Tout nous permet ainsi d'appliquer à l'Allobrogie la phrase que Pline consacrait à la Narbonnaise : « Par sa culture florissante, par l'abondance de ses biens, par la qualité de ses mœurs et de ses habitants, elle ne le cède à aucune province, et, pour tout dire d'un seul mot, ce n'est pas une province, c'est l'Italie. »

La richesse et la prospérité de l'Allobrogie durèrent tant que dura la tranquillité de l'Empire.

Le IIIe siècle inaugure pour elle une période d'épreuves. Dévastée déjà au temps de Julius Vindex et de Vitellius, elle le fut surtout lors des luttes acharnées d'Albinus contre Septime-Sévère, lors de la période anarchique des Trente Tyrans, lors de la révolte des Bagaudes. En présence du désordre grandissant, en présence des Barbares qui se pressaient de plus en plus menaçants sur toutes les frontières lézardées, l'Empire chercha son salut dans une organisation nouvelle. La monarchie du Bas-Empire se constitua et introduisit aussitôt en Gaule de nouvelles divisions administratives. L'Allobrogie fit désormais partie du diocèse de Vienne qui s'étendait de Marseille à Genève. La région de Moutiers (*civitas Ceutronum*) et de Martigny (*civitas Vallensium*) forma la province des Alpes Grées et Pennines, tandis que la Maurienne faisait partie de la province italienne des Alpes Cottiennes.

Au milieu des nombreux remaniements que dut subir la région des Alpes pendant les années suivantes, on vit se produire un curieux phénomène : ce pays, si souvent morcelé et tiraillé entre des provinces différentes, apparaît de plus en plus comme formant une région naturelle. On trouve un mot nouveau pour désigner cette chose nouvelle : ce mot, qui aura dans l'histoire une singulière fortune, est celui de *Sapaudia*. Employé pour la première fois, semble-t-il, par Ammien Marcellin, il s'explique par les mots celtiques *sap,* sapin, *wald,* forêt. C'est au milieu de la profonde anarchie qui marque la fin de l'époque impériale, c'est au début de la grande période des invasions que surgit ainsi le nom nouveau d'où sortira, légèrement altéré, le nom de Savoie porté désormais par une partie de l'ancienne Allobrogie.

C'est durant ces années à la fois troublées et fé-

condes qu'un profond changement se produit dans la vie des populations alpestres : le christianisme apparaît au milieu d'elles. Les Allobroges avaient été tout d'abord d'assez fervents adeptes du druidisme pour que Cicéron leur en fasse un reproche. Mais, comme partout ailleurs, leur religion évolua par l'effet de la conquête. Les Romains, qui pratiquèrent toujours une large tolérance, avaient frappé les Druides comme corporation, mais s'étaient bien gardés de toucher à la religion même des Gaulois. Par la force des choses plus que par leur volonté, il se produisit une curieuse assimilation des dieux Gaulois et des dieux Romains; les croyances tendirent à se confondre comme les races et l'unité religieuse devint le complément nécessaire de l'unité politique. Dans l'Allobrogie ainsi que dans les autres pays de la Gaule, les divinités gauloises se latinisèrent : on adora Mars Camulus, Apollo Borvo; surtout on adressa des prières à la divinité par excellence, à l'Empereur.

Quelle est l'époque précise où le polythéisme gallo-romain commença à être battu en brèche par la religion du Christ? Il est difficile de le dire. Une école historique, qui compte encore aujourd'hui de nombreux partisans, affirme que les premiers prédicateurs de l'Évangile en Gaule furent les disciples immédiats des apôtres. C'est au premier siècle que saint Crescent, envoyé par saint Paul, aurait fondé l'église de Vienne. Il est bien difficile d'accepter ces conclusions de l'école traditionaliste et de croire à l'origine apostolique de l'Église de Vienne. Il semble bien que la fameuse lettre adressée en 177 par les fidèles de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie soit le premier document incontestable relatif au christianisme dans la région des Alpes. « Tout ce qui précède, dit justement un historien,

n'est que légendes qui peuvent charmer les âmes pieuses, mais qui n'ont rien à voir avec l'histoire. » C'est en 168 que saint Polycarpe, saint Pothin et saint Irénée vinrent s'établir dans la riche colonie de Lugdunum, rayonnèrent de là dans les régions voisines et fondèrent notamment les églises de Valence et de Vienne. Malgré la violente persécution qui vint frapper la communauté naissante de Lyon, malgré l'opposition systématique de la noblesse gallo-romaine, malgré la résistance opiniâtre de la population des campagnes, les doctrines nouvelles ne tardèrent pas à se répandre dans toute l'Allobrogie. Au milieu de toutes les légendes suspectes qui coururent plus tard sur l'évangélisation des pays alpestres, il faut avant tout retenir un fait essentiel : c'est qu'à la fin du IV^e^ et au début du V^e^ siècle, l'Église s'organise partout dans la région gauloise, qu'elle devient un véritable État qui remplace l'État Romain. C'est ainsi que sont fondés, dans le monde des Alpes, les trois diocèses qui se partagent l'ancienne Allobrogie, les diocèses de Genève, de Belley et de Grenoble.

## CHAPITRE III

### LA SABAUDIE BURGONDE ET FRANKE

Cependant l'Empire Romain dont faisait toujours partie l'Allobrogie était menacé de tous côtés par le péril de l'invasion. Affaibli par l'émiettement de l'autorité souveraine, ruiné par les impitoyables et brutales exigences de la fiscalité, miné par la disparition de l'esprit militaire, énervé par l'affaiblissement des fortes vertus familiales et sociales d'autrefois, il voit l'ennemi se presser partout à ses portes. La *Barbaries* des écrivains du v^e^ siècle assiège de toutes parts la *Romania*.

La région des Alpes, si elle ne connut pas toute l'horreur des grandes invasions germaniques, n'en subit pas moins l'inévitable contre-coup. Elle continuait « à porter l'ombre de l'Empire », selon l'expression de Sidoine Apollinaire, quand parurent les Burgondes. Une ère nouvelle commença pour elle le jour où se produisit le grand événement dont parle la chronique de Prosper Tiron : « *Sabaudia Burgondionum reliquiis datur cum indigenis dividenda,* la Sabaudie est donnée aux restes des Burgondes pour être partagée avec ses habitants. »

C'est une histoire aussi douloureuse que dramatique que celle des Burgondes. Au III^e^ siècle, quand

ils habitaient encore la Germanie orientale, ils avaient été vaincus par les Gépides et s'étaient portés en masse vers l'occident. Battus plus tard par les Alamans, convertis au christianisme vers l'an 350, ils s'établirent en masse sur la rive gauche du Rhin, aux environs de Mayence. Admis parmi les sujets et les serviteurs de l'Empire, parvenus à un degré de civilisation qu'atteste le cycle des Niebelungen, ils subirent en 435 la grave défaite que leur infligea Aétius. Ce qui restait de la nation des Burgondes fut alors cantonné par l'administration impériale dans le pays qu'on appelait Sabaudie, c'est-à-dire dans l'ancienne Allobrogie étendue dans toute les directions. Dès lors, ils acquièrent rapidement une grande importance politique et militaire, luttent en Espagne à côté des Romains, contribuent à faire et à défaire les Empereurs, jouent un rôle prépondérant dans toute l'ancienne Lyonnaise.

Tout ce que nous savons de leur histoire nous autorise à déclarer que rien ne ressemble moins à une conquête que leur établissement dans les pays alpestres. « Ce ne fut pas, dit justement M. Caillemer, une œuvre de violence et de conquête. Les Barbares avaient été appelés par les magistrats gallo-romains, résignés à subir un mal pour se soustraire à d'autres maux devenus intolérables et pour conjurer des périls menaçants. » Serviteurs dévoués de l'Empire, briguant avec empressement les titres et les dignités de Rome, ils éprouvaient tous les sentiments que traduisait l'un d'entre eux quand il écrivait à l'Empereur : « Mon peuple vous appartient, je vous obéis en même temps que je lui commande. » Ces demi-sujets de l'empire, comme les appelle Fustel, ces soldats dévoués pour qui la patrie était à Rome et non plus en Germanie, étaient d'ailleurs peu nombreux puisqu'ils n'étaient que 80.000 quand ils

quittèrent les bords du Rhin. Il était donc bien difficile que cette poignée d'hommes pût et voulût faire une révolution dans le pays qu'elle venait d'occuper.

Et pourtant certains auteurs ont prétendu que les Burgondes, en s'installant dans la Sabaudie, auraient attribué les deux tiers des terres à leurs guerriers et laissé le reste aux propriétaires gallo-romains. Cette thèse s'appuie soit sur des textes historiques, soit sur la loi Gombette. Elle a été reprise et discutée par plusieurs historiens de nos jours, et voici quelles sont les principales conclusions auxquelles ils sont arrivés.

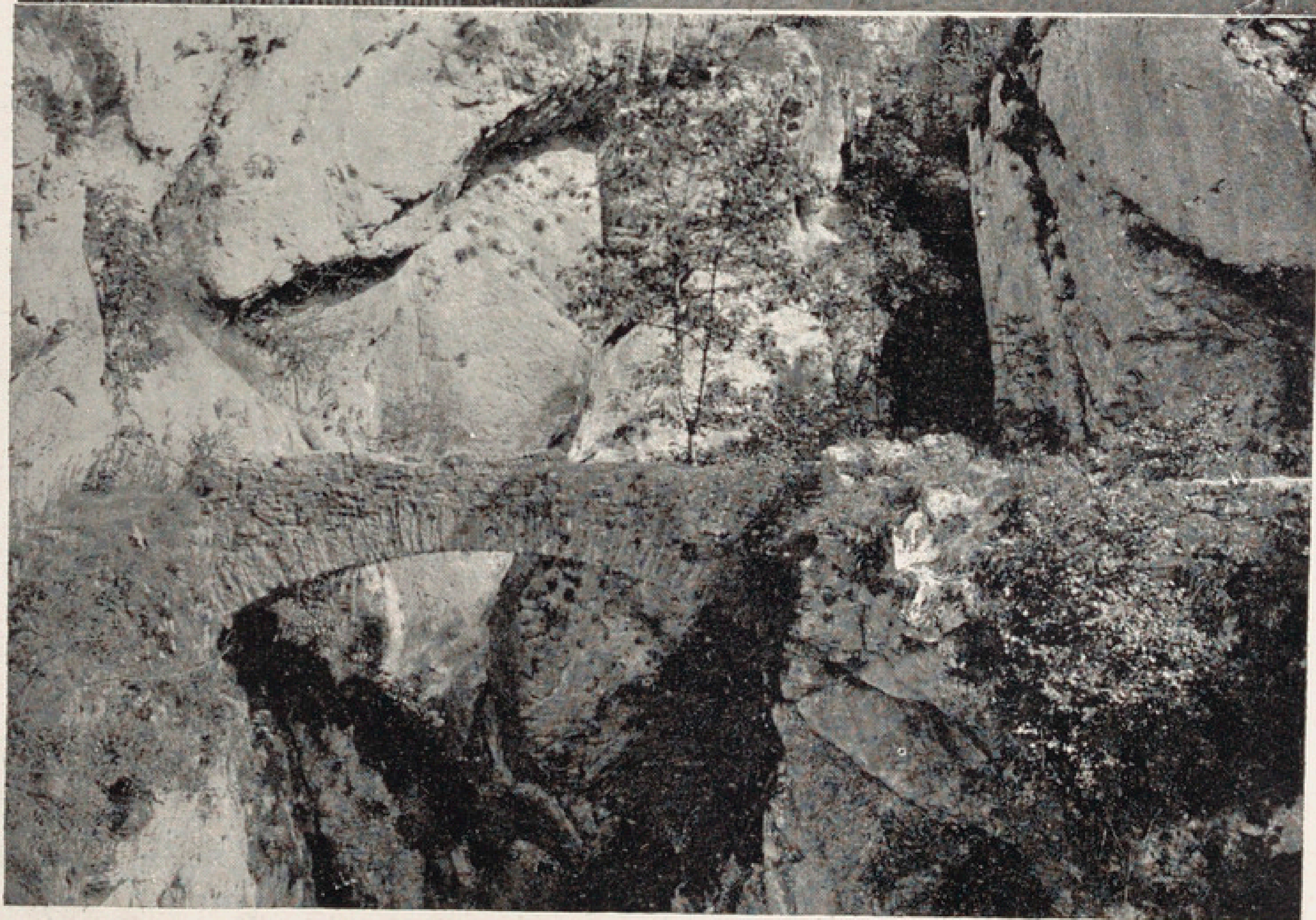
Le partage des terres qui s'opéra dans la Sabaudie ne ressemble en rien à un acte de spoliation violente et systématique imposé aux Romains vaincus par les Barbares vainqueurs. Il n'y eut là que la conséquence naturelle, presque forcée, d'un acte de l'autorité romaine. Les fonctionnaires impériaux, incapables de défendre le pays, s'adressèrent pour cela aux Burgondes. Pour loger et nourrir ces nouveaux défenseurs de l'Empire, ils se servirent du vieux moyen depuis longtemps employé dans les pays conquis, l'*hospitalitas*, et qui consistait à envoyer à chaque propriétaire un certain nombre de soldats qu'il devait héberger. En ce qui concerne les Burgondes, on étendit les obligations de l'*hospitalitas* et on obligea les propriétaires gallo-romains à céder à leurs hôtes une part de leurs maisons et de leurs champs. Ce partage, qui ne se fit que lentement, porte-t-il sur la terre elle-même, comme le veulent Julien Havet et Caillemer, ou bien porte-t-il simplement sur le revenu, comme l'affirme Fustel de Coulanges? Est-ce « un partage de propriété ou un partage de jouissance? » Il est assez difficile de se prononcer entre les deux systèmes. Une chose toutefois est certaine, c'est que cette opération d'appa-

rence redoutable fut très docilement acceptée, que les terres du domaine public suffirent peut-être largement à doter de patrimoines fonciers les guerriers burgondes, que la propriété étant alors concentrée dans un petit nombre de mains, les riches patriciens furent seuls directement atteints, tandis que le gros de la nation restait dans la situation d'un fermier qui change de propriétaire. C'est pourquoi les historiens du temps, si souvent tentés d'exagérer les souffrances de la population gallo-romaine, et les nombreux documents que nous possédons ne voient pas là une spoliation générale et désastreuse.

Les Burgondes, d'ailleurs, qui ont laissé une excellente impression dans l'histoire du vi[e] siècle, surent faire accepter facilement leur domination. Peu nombreux, disséminés à travers tout le pays, mêlés de bonne heure aux Gallo-Romains, ils se transformèrent rapidement à cette grande école de civilisation que représentait l'idée romaine. « Ils vivent parmi nous avec autant de douceur que d'honnêteté, écrit un historien contemporain, et considèrent les Gaulois non comme des sujets, mais comme des frères. » Une seule difficulté allait surgir entre vainqueurs et vaincus : la différence de religion. D'abord catholiques, les Burgondes s'étaient convertis à l'arianisme. De là des conflits parfois redoutables qui devaient les séparer du reste de la population.

Voici ce que l'on sait d'à peu près sûr de l'histoire d'ailleurs fort obscure des Burgondes. Leur premier roi, Gondioc, qui avait établi sa capitale à Genève et qui mourut vers 474, laissait quatre fils qui se partagèrent son royaume, Godegisèle, Chilpéric, Gondebaud et Godemar. Une lutte sanglante éclata bientôt entre les quatre chefs. Gondebaud se débar-





Aime, Basilique de St-Martin, XI$^{e}$ siècle. (*Phot. Reynaud.*) — Pont romain sur le Guiers.
(*Phot. Sites et monuments du T. C. F.*)

Pl. II.

rassa par la violence de Godemar et de Chilpéric dont il laissa vivre les deux filles, Clotilde et Sédeleube, et enleva à Godegisèle sa part de territoire. Mais il eut à compter avec un double événement qui menaça bientôt l'unité de l'État burgonde : le mariage de Clotilde et la compétition de Godegisèle.

« Clovis, dit Grégoire de Tours, envoyait souvent des ambassadeurs en Burgondie : les députés franks découvrirent Clotilde, et, la voyant belle et sage, et apprenant qu'elle était de sang royal, annoncèrent ces choses au roi des Franks. Celui-ci dépêcha sans délai une autre ambassade à Gondebaud pour demander la jeune fille en mariage. Gondebaud, n'osant refuser, la remit aux hommes de Clovis et ceux-ci la conduisirent au plus vite vers leur roi. Le roi, fort réjoui de voir Clotilde, se la joignit par mariage. » On sait quelles graves conséquences entraîna pour le jeune royaume franc et pour la Gaule tout entière cette union de Clovis avec une princesse restée catholique, aussi désireuse de travailler au triomphe de l'orthodoxie qu'à ses propres vengeances.

D'autre part, Godegisèle, ne pouvant se consoler de la perte de ses États, chercha dans l'alliance de la monarchie franque le moyen de les recouvrer. Clovis battit Gondebaud près de Langres, le poursuivit jusqu'à Avignon, dévasta en passant la ville de Genève et y rétablit Godegisèle. Mais à peine eut-il quitté la Sabaudie que Gondebaud reprit l'avantage, massacra Godegisèle et reconstitua à son profit l'unité du royaume burgonde.

Ce fut un curieux personnage, mélange étonnant de violence barbare et de sagesse romaine, capable de tous les crimes, mais pourvu aussi de quelques-unes des qualités qui font un homme d'Etat. Son domaine, autant qu'on peut le reconstituer, s'éten-

dait jusqu'au plateau de Langres, au confluent de l'Aar, aux monts de la Côte d'Or et du Morvan, au Rhône et à la Durance. Sur ce vaste territoire, Gondebaud, dont les contemporains vantent l'habileté et l'esprit de conciliation, entreprend de réaliser une politique fort sage de fusion entre l'élément barbare et l'élément gallo-romain. Il garde les divisions administratives de l'Empire, permet aux cités de s'administrer elles-mêmes, mais subordonne les magistrats municipaux à l'autorité d'un comte qu'il choisit dans l'aristocratie gallo-romaine. Au sommet de cette hiérarchie se place la royauté burgonde, mais une royauté qui cesse d'être élective. Le souverain, qui se donne comme un délégué de l'Empereur et qui prend le titre de maître de la milice, ne laisse qu'un rôle effacé à l'assemblée des hommes libres et légifère de sa propre autorité. Propriétaire des riches domaines dont il a hérité du fisc impérial, il étale un grand luxe, s'entoure d'une cour brillante. Comme tous ces rois barbares conquis aux habitudes politiques de la vieille Rome, il choisit un ministre gallo-romain, l'habile Aridius, qui contribuera par ses sages conseils au triomphe de la politique de conciliation.

Cette politique s'affirme dans le recueil législatif que Gondebaud fit rédiger en latin et qui porte dans l'histoire le nom de loi Gombette. Cette loi, destinée à régler les rapports des Burgondes avec les Gallo-Romains, proclame l'égalité des deux races, déclare « que le Romain et le Burgonde seront soumis aux mêmes règles », comme le partage égal des droits entre les anciens propriétaires et les nouveaux venus. Il garantit la propriété, proscrit sévèrement le vol, constitue fortement la famille. La loi Gombette, promulguée en 501 à Ambérieu et complétée par de nouveaux chapitres sous les

règnes suivants, restera en usage jusqu'au IXe siècle et produira d'heureux résultats dans la vie politique et sociale de la Sabaudie. Elle est complétée par la loi *Romaine des Burgondes*, inexactement désignée sous le nom de *Responsa Papiani* et qui s'applique particulièrement aux Gallo-Romains.

Dans le domaine religieux, l'œuvre de Gondebaud n'est pas moins intéressante. Bien qu'il fut arien, il montra un esprit large et tolérant à l'égard du clergé catholique. Son conseiller le plus écouté fut saint Avit, évêque de Vienne, dont un contemporain disait « qu'il était l'homme le plus illustre de la Gaule » et qui fut à la fois un orateur élégant, un théologien subtil et un poète assez remarquable pour que Guizot ait songé à le comparer à Milton. La politique conciliante de Gondebaud ne semble pas d'ailleurs avoir obtenu de résultat pratique. Le clergé catholique se défia toujours de cet hérétique et l'on sait avec quelle passion il se tourna du côté de la monarchie naissante des Francs.

La mort de Gondebaud (516) allait marquer pour le royaume burgonde le commencement d'une rapide décadence. Il laissait deux fils, Sigismond et Godemar. L'aîné, qu'il avait associé de son vivant à la monarchie, obtint la meilleure partie du royaume avec Lyon pour capitale; le second, Godemar II, semble avoir obtenu Vienne et le midi de la Burgondie. Sigismond avait été élevé dans la religion catholique tandis que son frère était resté arien : aussi les divisions religieuses, que Gondebaud avait voulu empêcher, vont-elles se perpétuer en Sabaudie. Ce ne fut pas le seul péril qui menaçait la monarchie burgonde : les Francs cherchaient à s'étendre jusqu'aux Alpes et à réaliser la pensée de Clovis. Ils y furent singulièrement aidés par la

faiblesse et l'inertie des successeurs de Gondebaud. Sigismond, qui avait épousé une fille du roi des Ostrogoths et que cette illustre alliance protégeait contre l'ambition franque, épousa une seconde femme qui le poussa à mettre à mort un enfant du premier lit. Vainement il se retira au monastère d'Agaune, s'imposa de rudes pénitences, implora le pardon du ciel : « la vengeance divine, dit Grégoire de Tours, le suivit à la trace. » Elle se manifesta par les éternelles rancunes de la vieille reine Clotilde et par les éternelles ambitions de la royauté mérovingienne. Childebert, Clodomir et Clotaire marchèrent contre les Burgondes, battirent leur deux rois, s'emparèrent de Sigismond qui fut conduit à Orléans et mis à mort. Il laissait la réputation d'un prince faible et débonnaire que l'Église a canonisé. Grand ami de saint Avit, qui gouverna véritablement en son nom, il multiplia églises et monastères, convoqua les deux conciles d'*Épaone* (Yenne, 517) et de Lyon. Une intervention armée des Ostrogoths, payée fort cher d'ailleurs par la cession de dix villes de la Burgondie méridionale, permit à Godemar de réoccuper son royaume ; mais Clodomir et Théodoric reprirent aussitôt contre lui la campagne interrompue. Une furieuse bataille s'engagea dans la plaine de Vézeronce, le 21 juin 524 : les Burgondes tuèrent Clodomir et remportèrent une victoire complète. La Burgondie paraissait ruinée : elle succomba peu de temps après. Childebert et Clotaire reprirent les armes, mirent le siège devant Autun, taillèrent en pièces l'armée de Godemar qui fut faite prisonnière. Le dernier roi des Burgondes fut jeté au fond d'une forteresse où il mourut de chagrin. « Les rois francs, dit Grégoire de Tours, réduisirent les Burgondes en leur obéissance, les obligèrent à leur accorder désormais le

service militaire et soumirent au tribut tous les lieux qu'ils habitaient. » C'en était fait du premier royaume de Bourgogne et de l'indépendance de la Sabaudie.

Bien que la domination des Burgondes ait duré moins d'un siècle, l'influence qu'ils ont exercée sur la région sabaudienne n'en a pas été moins profonde. Les documents ne nous permettent pas toujours de la saisir dans toute son ampleur ; mais quelques-unes des idées, quelques-uns des principes que ces Germains débonnaires ont apportés avec eux sont néanmoins faciles à constater. De nombreuses sépultures burgondes, explorées dans le pays savoyard, ont livré avec les ornements de ces géants de sept pieds bon nombre d'objets intéressants (nécropole de Lugrin, de Sciez, de Taninge, de Noiret, etc.). Ce qui est plus précieux à noter, c'est la persistance de certaines traditions germaniques qui, en plus d'un point du territoire savoyard et dans maints épisodes de son histoire, explique l'opiniâtre attachement des populations aux idées de liberté et au principe du gouvernement populaire. L'élément burgonde est l'un de ceux qu'il convient de souligner dans la formation du peuple savoyard.

La période franque, par contre, celle qui s'étend jusqu'à la dissolution carolingienne, a été pauvre en événements, pauvre en résultats. Éloignée de la partie centrale et vivante de la monarchie, n'ayant guère de richesses qui puissent tenter le vainqueur et de personnages puissants qui puissent attirer son attention, la Sabaudie est presque absente de son histoire. Son nom n'apparaîtra que dans les partages qui la déchirent, dans les guerres qui la dévastent, dans les fléaux qui la ruinent. Un petit nombre de faits seulement se détachent sur la froide et doulou-

reuse monotonie de ses annales : les évêchés qui grandissent en nombre et en influence, la féodalité qui s'organise, surtout les passages alpestres qui voient de plus en plus augmenter leur importance. Ce sont les matériaux de l'histoire future qui s'amassent lentement, ce sont les premiers linéaments d'une physionomie nationale qui s'esquissent sous la mystérieuse poussée des choses et des hommes.

A vrai dire, la domination franque ne change rien à l'organisation et à la physionomie de la région sabaudienne. Aussi bien romanisée dans ses éléments burgondes que dans ses éléments allobrogiques, la population reste ce qu'elle était : les Francs ne lui donnent ni un colon nouveau, ni une institution nouvelle, ni un nom nouveau. Clotaire, à qui fut donnée la Sabaudie, d'après M. Longnon, laisse subsister le régime politique de la cité, dont les habitants conservent leurs biens, leurs lois et leurs coutumes. A sa tête, deux fonctionnaires se partagent l'autorité, l'évêque et le comte. Et depuis lors jusqu'à la formation du second royaume de Bourgogne (879), c'est le calme plat d'un pays jusqu'alors vivant et agité, qui passe de Clotaire à Gontran, des Bourguignons aux Carolingiens, de Louis le Débonnaire à Lothaire sans être autre chose que l'enjeu d'une politique changeante.

Mais sur cette histoire amorphe et insipide, se détachent déjà quelques faits significatifs. A ces âmes brusquement privées de l'idéal précis que leur avait apporté la politique romaine, l'Église chrétienne apporte un idéal nouveau. Son rôle grandit à mesure que diminue celui des pâles héritiers de l'Empire. Les évêchés deviennent plus nombreux et plus actifs. Celui de Genève, mentionné dès 381, au concile d'Aquilée, est subordonné par le pape Léon I^er^ à la métropole de Vienne : il n'en est pas

moins une vraie puissance qui étend son ombre jusqu'aux bords de l'Arly, du Rhône et du lac du Bourget. Seize abbayes, soixante-six prieurés, trois cent quatre-vingt-deux cures, dix hôpitaux, sans compter un grand nombre de bénéfices, ressortiront bientôt de son autorité spirituelle. L'évêché de Belley, fondé en 412 par l'évêque de Nyon, Audax, comprenait les territoires qui s'étendent sur les deux rives du Rhône moyen. Celui de Grenoble, fondé probablement par saint Domnin, englobait dans sa juridiction ce qu'on appellera plus tard le Décanat de Savoie : il avait toute une histoire avec saint Cérat, Victor, Hésichius, le légendaire saint Ferjus et bientôt l'héroïque Isarn. Les Ceutrons avaient leur siège épiscopal à Darantasia ; la Maurienne avait le sien à Saint-Jean, avec Felmase et Hiconius. Le noble Abbon fondait en 726 l'abbaye bientôt célèbre de Novalaise et lui léguait tous ses biens. L'église de Lémenc surgit en 546, marquant l'emplacement futur de Chambéry.

Si l'Église partout se glisse dans les cadres que l'administration romaine a créés et que la politique burgonde a respectés, elle voit surgir à côté d'elle ces petites seigneuries qui vont profiter de l'émiettement du pouvoir central pour fonder leur autorité sur ses ruines. La main puissante de Charlemagne n'avait pu conjurer le péril : il sera aussi redoutable en Sabaudie que partout ailleurs.

Enfin, dans les allées et venues des princes et des armées, le rôle des passages alpestres va grandir de jour en jour. Le Sabaudie avait à ce point de vue une place privilégiée : elle gardait la plupart des cols qui conduisent de France en Italie. Les Romains, avec l'horreur profonde et instinctive de la montagne qui les caractérisait, n'en avaient connu et abordé qu'un petit nombre : col du Grand Saint-Ber-

nard que jalonnent les intéressants débris laissés là par les légionnaires revenant de Germanie, col du Petit Saint-Bernard, où passèrent les vétérans de César après les fantassins d'Annibal, col du Mont-Genèvre où se faisaient la plupart des communications avec Vienne. A ces routes désormais plus largement fréquentées s'ajoutent des routes nouvelles, surtout celle du Mont-Cenis. Voyez le grand nombre de traversées sensationnelles que signalent nos vieux documents : randonnées des Ostrogoths qui viennent au secours des Burgondes, incursions de Gondebaud sur la pente orientale des Alpes, pèlerinages assidus qui se font par le Cenis vers les reliques de la Maurienne, fuite de Griphon à travers les gorges de la Maurienne pour échapper aux coups de Pépin le Bref, expédition de Pépin contre les Lombards par la vallée de l'Arc, douloureuse odyssée de Charles le Chauve qui meurt obscurément au village de Brios (Avrieux), dans la vallée de l'Arc. L'Alpe désormais n'est plus une barrière : elle devient un trait d'union, un lieu de passage. La dynastie qui aura à la garder peut naître : son rôle grandiose est désormais tout tracé. Le nom de *Saboia* est déjà prononcé dans un document de l'an 806 : il y aura bientôt un pays et une maison de Savoie.

# CHAPITRE IV

## LA SABOJA SOUS LE SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE (879-1032)

Les années qui s'écoulent de l'élection de Boson jusque vers le XIV[e] siècle vont être marquées dans l'histoire de la région sabaudienne par une profonde anarchie et une confusion inextricable. L'ancien pays des Allobroges ne formait pas une région naturelle dont une unité supérieure permet de déterminer d'avance les destinées politiques. Pour que ces destinées s'organisent, pour qu'une dynastie avisée et intelligente puisse fonder un État véritable, il faudra de longs tâtonnements, de laborieux efforts de débrouillement et de concentration.

La mort de Charles le Gros avait eu pour conséquence la dissolution définitive de l'empire carolingien. Le duché de Transjurane, qui constituait dans une certaine mesure une unité géographique dans la région du Rhône, fut attribué à Rodolfe, fils de Conrad, comte d'Auxerre. Ainsi se manifestait une sourde tendance des peuples du Sud-Est à se constituer en un large groupement. « Les peuples qui habitent le Jura et les Alpes, dit le texte de Réginon, se donnèrent un roi tiré de leurs propres entrailles. » Mais Rodolfe, qui d'ailleurs n'était pas Bourguignon puisqu'il appartenait à la famille ba-

varoise des Welf, ne présidait qu'à une création purement artificielle qui ne pouvait durer.

Au début de l'année 888, un certain nombre de laïques et d'ecclésiastiques appartenant à l'ancien duché de Transjurane, se réunirent dans la basilique de Saint-Maurice d'Agaune et y proclamèrent le marquis Rodolfe. Celui qui, suivant un document contemporain, était l'élu « des populations qui habitent entre le Jura et les Alpes » (*hi qui ultra Juram et citra Alpes consistunt*), eut tout de suite l'ambition de reconstituer cette ancienne Lotharingie dont l'image se dressera pendant longtemps dans la pensée de tous les dominateurs du Sud-Est. Mais, après s'être fait couronner roi de Lotharingie à Toul, il renonça bientôt à l'Alsace et à la Lorraine pour se concentrer dans la vallée du Rhône. Ce second royaume de Bourgogne s'étendait du confluent de l'Arc jusqu'au diocèse de Belley.

Mais en face de cet État dont la Bourgogne helvétique formait le noyau essentiel, s'était constitué l'État rival du royaume de Provence. Le 15 octobre 879, un certain nombre de seigneurs et vingt-trois prélats parmi lesquels se trouvaient Bernaire, évêque de Grenoble, Gontran de Tarentaise, Adalbert de Maurienne, se réunissaient à Mantaille, sur le territoire de Vienne, et donnaient à Boson la couronne royale pour défendre l'Église « contre ses ennemis visibles et corporels. » L'ancien ministre de Charles le Chauve, que son mariage prédestinait au trône, régnait sur toute la région des Alpes occidentales. Il mourut après des luttes fort obscures avec les Carolingiens. Son fils Louis ne garda son domaine que grâce à l'habileté d'Hermengarde qui, en 890, obtint de lui faire attribuer la Bourgogne cisjurane. Le nouvel État, qui s'opposait ainsi au royaume de Bourgogne jurane et

avait pour centre politique la ville de Vienne, s'étendait sur la vallée du Rhône depuis Lyon jusqu'à la mer. La Sabaudie se partageait entre eux et on pouvait lui appliquer ce vers du *Ligurinus* : « *Ut jam non regnum, sed sit bona portio regni* : Ce n'est pas un royaume, c'est une bonne partie de royaume. »

Or il arriva qu'entre 920 et 930, Rodolfe II roi de la Haute-Bourgogne et Hugues roi de Provence voulurent porter leurs efforts vers la conquête de la péninsule italienne. Rodolfe échoua, Hugues réussit mieux; mais pour n'avoir à redouter aucune entreprise de son dangereux voisin, il lui abandonna la moyenne partie de son royaume de Provence. Ainsi se trouva considérablement agrandi le nouveau royaume de Bourgogne qui semblait refaire l'unité du Sud-Est et qui, de Rodolfe II, passa à son fils Rodolfe le Pacifique (937-993), puis à son petit-fils Rodolfe III le Fainéant (993-1032).

Si nous cherchons à noter les grands faits qui caractérisent, pendant cette période, l'histoire de cet État dont fait partie la Sabaudie, nous voyons tout d'abord que, malgré son étendue, il nous apparaît comme un royaume mal conformé et qui n'est pas né viable. « Il résultait, dit M. Fournier, non du lent travail de la nature et de l'histoire, mais d'une combinaison arbitraire de la politique. » L'œuvre était si artificielle qu'elle n'avait pas de nom déterminé, que le prince qui présidait à ses destinées portait tour à tour le nom de roi de Bourgogne, des Austrasiens du Jura, des Allemands, de Provence ou des Gaules.

Cette royauté mal définie, appelée à gouverner des régions hétérogènes, était d'autre part sans pouvoir réel, se sentait étouffée par le rapide développement de la féodalité. « Il n'y a pas d'autre roi qui gouverne ainsi, dit un passage fameux de Thietmar de

Mersebourg ; il ne possède que le titre et la couronne, et donne les évêchés à ceux qui sont choisis par les grands. Ce qu'il possède pour son usage propre est peu de chose; il vit aux dépens des évêques et ne peut défendre ceux qui, autour de lui, sont opprimés de quelque manière. Aussi ceux-ci, mettant leurs mains dans celles des grands, les servent comme leur roi, et jouissent ainsi de quelque repos. »

Il en résultera que cette royauté bourguignonne sera éternellement menacée par un double péril : d'une part les seigneurs grandissent à son détriment, méconnaissent son autorité, cherchent à constituer des États dans l'État; d'autre part, le pays est tiraillé entre deux influences contraires, celles dont la profonde et tenace rivalité se disputera pendant des siècles la suprématie dans la vallée du Rhône comme dans celle du Rhin : la France et l'Allemagne. La monarchie capétienne cherchera de bonne heure à entamer ces provinces qui, la Sabaudie comme les autres, lui étaient liées par leur langue, leurs sympathies, leurs habitudes et leur civilisation. Elle étendra peu à peu l'ombre de sa puissance sur une partie du royaume bourguignon. Mais pendant ce temps, la royauté germanique, puis le Saint-Empire apparaissent dans la région. Dans les premiers jours de septembre de l'année 1032, la cathédrale de Lausanne recevra la dépouille mortelle de ce dernier roi bourguignon qui s'appelle Rodolfe le Fainéant : le 2 février de l'année suivante, Conrad le Salique, désigné comme devant être son successeur, se faisait couronner solennellement dans le monastère de Payerne. Tout le territoire bourguignon passait ainsi entre les mains de l'Empire qui, jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, allait gouverner, du moins nominalement, le royaume d'Arles et de Vienne.

En attendant, cette royauté burgonde, « sans nom

et sans capitale, est plutôt un fantôme qu'une réalité » Ses souverains résident presque toujours à Vienne parce qu'ils y rencontrent une féodalité moins turbulente, aiment d'une affection spéciale la région des lacs suisses et savoyards, s'arrêtent souvent à Lausanne et à Orbe, mais aussi à Aix où ils possèdent un palais. Ces « rois sérénissimes », ces rois « par la grâce de Dieu » qui portent les attributs matériels de la souveraineté, la couronne et la lance de saint Maurice, « ont organisé leur palais sur le modèle de celui des souverains carolingiens, constitué une chancellerie pour l'expédition de leurs actes, et créé un comte palatin pour l'administration de la justice » (Poupardin). Leurs domaines personnels paraissent assez nombreux en Savoie, où ils possèdent, outre le palais d'Aix (*Aquis villam sedem regalem*), des terres ou des châteaux à Annecy, à Albigny (*in comitatu Savoigense*, *nostre proprietatis cortes*), à Lémenc, Chambéry, à Saint-Cassin.

Mais, en réalité — et c'est là le point essentiel à souligner — terres, puissance, revenus appartiennent surtout à la féodalité laïque et ecclésiastique qui s'organise autour d'eux, contre eux. On rencontre partout, dans le royaume de Bourgogne, à côté de principautés archiépiscopales comme celles de Lyon, de Vienne, de Besançon, de Tarentaise, d'Aoste et de Maurienne, les domaines de véritables dynasties qui ne cessent de grandir, comme celles d'Otte-Guillaume en Comté, des Guigues en Dauphiné, de Humbert aux Blanches Mains en Savoie, des comtes savoyards et des marquis provençaux. Tous ces vassaux ne sont pas sous la main du maître, parce qu'ils comprennent « que leur prince n'est pas un roi de droit divin, tenant son pouvoir de ceux qui l'ont précédé » (Poupardin).

Dans le domaine de la féodalité ecclésiastique,

la politique des rois bourguignons est assez mal connue. Au début, il semble bien qu'ils aient eux-mêmes désigné les candidats aux fonctions épiscopales : mais l'action du pouvoir royal ne tarda pas à se restreindre à un petit nombre de sièges. La plupart des prélats placés à la tête des évêchés alpins appartiennent aux familles seigneuriales de la région : c'est donc entre les mains de ces familles et de leurs représentants laïques que se trouve le pouvoir réel de faire accepter leurs candidats par le clergé et le peuple. En outre, dans la plupart de ces diocèses, les évêques ont obtenu le titre et les pouvoirs de comtes. C'est ainsi que, dans la province de Tarentaise, tous les évêques ont obtenu la dignité comtale, notamment celui de Moutiers en 996. Cette révolution importante s'est accomplie par deux voies principales : tantôt elle résulte de l'anarchie et de la désorganisation qui ont accompagné les invasions sarrasines et qui ont fait passer toute l'autorité entre les mains du chef religieux; tantôt elle s'explique par la volonté systématique des souverains bourguignons qui abandonnèrent souvent les comtés aux prélats pour lutter contre le pouvoir croissant des seigneurs laïques.

La tranquillité relative dont jouit pendant quelque temps la région des Alpes fut profondément troublée par un grand événement que nous connaissons fort mal, mais qui n'en a pas moins laissé de vifs souvenirs dans les traditions populaires : ce fut l'invasion sarrasine. Venues d'Afrique et d'Espagne, des bandes de pillards musulmans descendirent sur la côte provençale, remontèrent le Rhône en dévastant le Valentinois et le Viennois. Ils s'étendirent bientôt vers l'Est, occupèrent fortement la région des Alpes, s'établirent dans les principaux passages qui devin-

rent pour eux de redoutables forteresses. Maîtres du Grand et du Petit Saint-Bernard, ils organisèrent méthodiquement des incursions dans les pays voisins, massacrant les pèlerins qui se rendaient en Italie (*insperato insidiabantur Apostolorum limina petentibus*), mettant à feu et à sang les vallées alpestres, transformant en désert le riche Graisivaudan, brûlant les monastères comme ceux d'Oulx et de Novalaise.

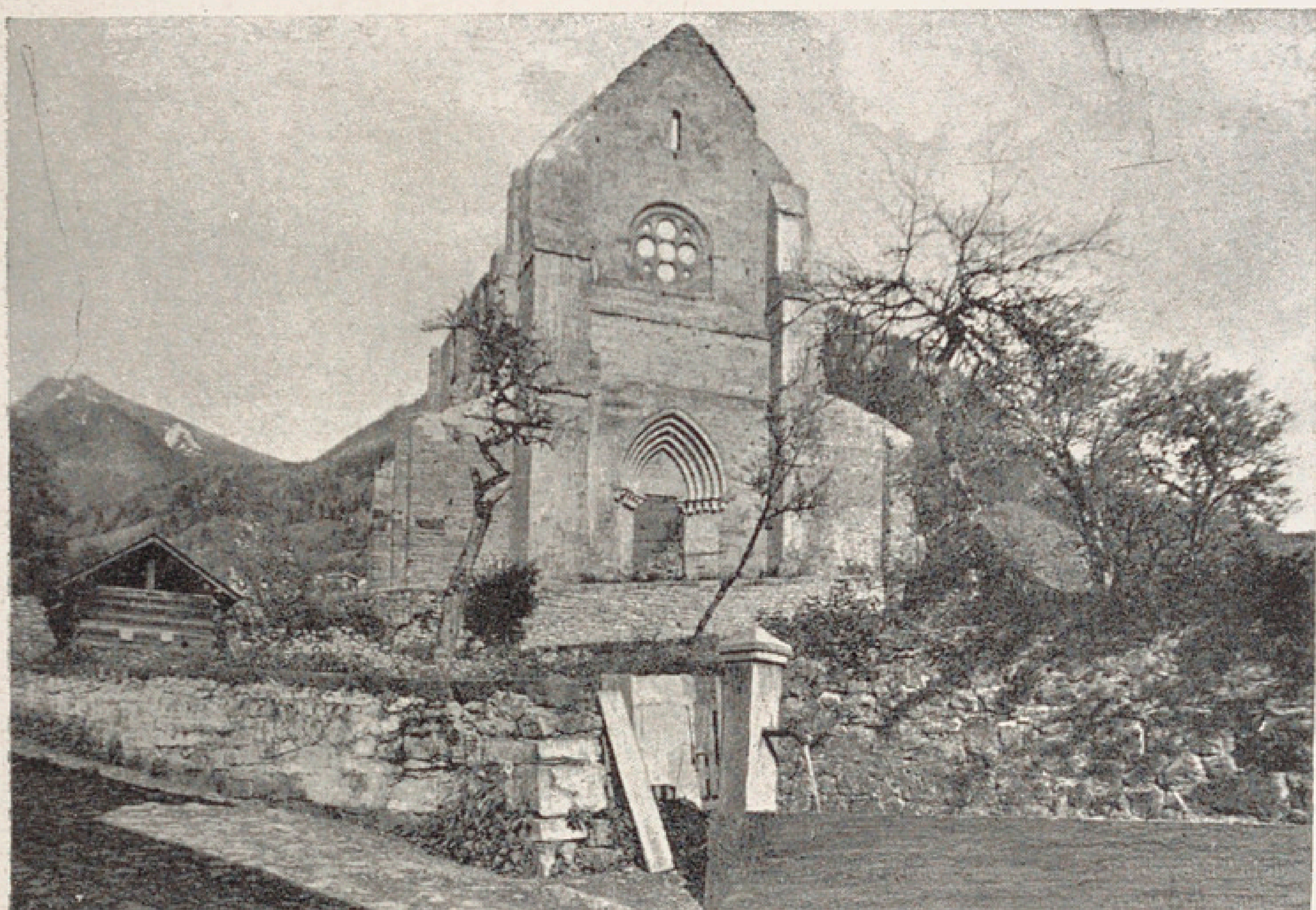
En l'absence de tout pouvoir capable d'organiser la résistance, ils deviennent les vrais maîtres du pays, s'installent de préférence dans les regions montagneuses qui deviennent pour eux de véritables citadelles : « *Saracenos*, dit un chroniqueur, *quorum natura est in montibus multum valere :* Le propre de cette race, c'est de dominer par la montagne. » Ils s'alimentaient constamment des renforts que leur envoyaient leurs frères de Provence ou d'Espagne, envoyaient sur leurs marchés lointains les captifs qu'ils enlevaient dans les vallées alpestres. Peut-être comptaient-ils parmi eux un certain nombre de chrétiens qui, poussés par le désespoir ou l'amour du pillage, se joignirent parfois aux envahisseurs et embrassèrent l'Islamisme.

Pendant quatre-vingts ans, ces Barbares firent régner dans tout le pays une véritable terreur. Sans doute, il faut se défier de l'exagération trop évidente de certains documents contemporains qui ne parlent que de massacres et d'incendies, qui affirment que tout le pays fut transformé en désert, qui se laissent aller à de terribles imprécations contre « ces bêtes sauvages », ces « Sarrasins exterminateurs. » Il n'en est pas moins vrai que la région montagneuse fut particulièrement éprouvée. Tandis que dans la vallée du Rhône, les documents ne constatent que des incursions temporaires, les bandes sar-

rasines s'établirent à demeure sur les hauteurs, notamment en Maurienne et en Tarentaise. Des documents célèbres, comme le préambule de la fameuse charte de saint Hugues, nous montrent l'affolement des populations et la suspension des conditions régulières dans les pays ravagés. Toute autorité disparaît, aussi bien celle du comte que celle de l'évêque; tous les possesseurs du sol sont dépouillés, chassés ou exterminés : il faudra plus tard repeupler et coloniser le pays.

Deux questions surtout se posent, à propos de l'invasion sarrasine dans la région sabaudienne : comment et par qui les barbares furent-ils chassés? Quelles furent les conséquences de leur invasion? Déjà plusieurs tentatives d'expulsion avaient été faites, notamment par les Grecs en 931 et par Hugues roi d'Italie, en 942. Quant aux seigneurs bourguignons et au roi Conrad, ils semblaient incapables d'engager la lutte contre les infidèles. Ce fut le puissant allié du roi de Bourgogne, l'empereur Otton, qui y songea le premier. Il envoya deux ambassades auprès du Khalife de Cordoue, le priant d'user de son autorité pour amener la retraite des bandes sarrasines. Sa tentative échoua. A plusieurs reprises, il voulut organiser une grande expédition militaire dans la région des Alpes : les événements l'en empêchèrent toujours. Ce fut un événement fortuit qui produisit le grand mouvement qui devait aboutir à l'expulsion des Sarrasins. Le célèbre abbé de Cluny, saint Mayeul, fut enlevé par une bande de musulmans tandis qu'il revenait d'Italie. Il fallut composer avec eux, envoyer une forte somme d'argent pour obtenir sa mise en liberté (972).

Mayeul était un grand personnage : on voulut venger l'attentat dont il avait été la victime. Des





Aulph, Façade de l'abbaye. (*Phot. Pittier.*) — Plan de Chambéry
(*d'après une ancienne gravure*).

Pl. III.

expéditions furent aussitôt organisées par le comte de Provence, par le marquis Arduin. La plupart des musulmans qui s'étaient établis aux environs de Fréjus furent massacrés ; leur forteresse du Frainet fut détruite; on commença à respirer dans la région des Alpes. D'autres expéditions, d'autres guerres locales durent également avoir lieu sur différents points du royaume : les textes nous renseignent mal sur ce point. On connaît la fameuse légende établie par le cartulaire de saint Hugues au sujet de Grenoble et qui a donné lieu à des discussions passionnées : le Graisivaudan occupé par les païens, les évêques chassés de leur siège et réfugiés à Saint-Donat, Isarn organisant contre l'ennemi une véritable croisade et colonisant le pays dévasté. Si le récit du cartulaire est difficile à contrôler, si son témoignage est évidemment intéressé, « il n'offre par lui-même aucun caractère d'invraisemblance » (Poupardin).

Parmi les gens de guerre qui se seraient illustrés contre les Sarrasins, on a cité également Bérold le Saxon, le fabuleux ancêtre de la Maison de Savoie, à qui l'on attribue la fondation des châteaux d'Hermillon et de Charbonnières, dans la vallée de l'Arc : ces fables ne relèvent en rien de l'histoire. Il en est de même probablement du récit d'Ekkehard : le roi Conrad eut l'idée de mettre aux prises deux bandes de Barbares en promettant à chacune d'elles son alliance et des terres quand elle aurait exterminé son adversaire; la bataille eut lieu, aboutit au massacre de l'une des deux armées. Conrad intervint alors, se jeta sur ce qui restait de combattants et les extermina. L'anecdote est-elle purement légendaire ou bien repose-t-elle sur un fondement historique ? Faut-il préciser, comme le font certains historiens, en datant cette campagne tantôt de 924, tantôt de 954, en la plaçant à Val-

profonde en Maurienne, au pied du massif des Bauges, à Culoz ou ailleurs? Il est difficile de se prononcer dans un problème où l'imagination des érudits s'est trop facilement donné libre carrière.

Il en est de même en ce qui concerne les conséquences de l'invasion sarrasine. On a voulu voir des Sarrasins, ou des preuves de leur passage, un peu partout. On a cité notamment comme ayant subi fortement leur influence certaines régions telles que les Bauges, la Maurienne, la Tarentaise. Or, il semble bien que les envahisseurs aient passé sur le pays sans y laisser d'établissements durables. L'histoire de saint Bernard qui aurait converti des milliers d'infidèles restés dans le pays, ne s'appuie que sur une biographie sans grande valeur historique. Ceux qui ont voulu voir des traces de leur séjour dans certains détails de l'ethnographie sabaudienne, ne semblent pas s'appuyer sur des faits bien précis et sur des données bien acceptables. Les mots de langue sarrasine qu'on a voulu retrouver, soit dans les patois modernes, soit dans les noms de lieux, sont d'une étymologie le plus souvent hasardée. Le Plan des Sarrasins près de Modane, la « Bornala des Sarrasins » près de Veyrier n'ont pas plus de valeur que la Tour des Sarrasins près de Vevey ou le Creux des Sarrasins près de Delemont. « Partout en Savoie, dit Saint-Genis, leur souvenir est demeuré ineffaçable. » Mais ce souvenir ne se traduit que par la vague impression populaire, d'obscures traditions locales. Rien de concluant non plus dans les prétendus vestiges archéologiques qu'on a l'habitude de citer, dans les monnaies arabes retrouvées un peu partout et qui datent généralement du VIIIe siècle, dans les travaux d'irrigation que les musulmans auraient réalisés dans certaines parties du Briançonnais, dans la construction des galeries de mine

et dans l'exploitation du sel, dans les nombreuses tombes du pays alpestre qu'on leur a attribuées sans raison, dans le fameux cadastre qu'ils auraient donné aux montagnards des Alpes Cottiennes.

Il n'y a qu'un résultat essentiel à noter dans l'histoire de ces invasions sarrasines : elles contribuèrent dans une large mesure à l'établissement et au triomphe du régime féodal dans l'ancienne Allobrogie. Au milieu de l'épouvante que causèrent ces incursions dévastatrices, les populations atterrées cherchèrent partout autour d'elles une puissance capable de les protéger. Ne la trouvant pas dans cette royauté burgonde qui est trop souvent absente de l'histoire du pays, elles se livrent aux seigneurs laïques ou ecclésiastiques qui savent lutter contre les envahisseurs. Et c'est ainsi que la place va rester libre à une féodalité tous les jours plus forte et tous les jours plus nécessaire.

## CHAPITRE V

### LA FÉODALITÉ SABAUDIENNE

« La dispersion des forces, état ordinaire de la plupart des sociétés commençantes, écrit M. Paul Viollet, tel est en résumé le trait caractéristique du xe siècle. » Nulle part, le mot n'est plus vrai qu'en Savoie : la région des Alpes voit naître et grandir la féodalité. La royauté n'ayant plus ni puissance matérielle, ni vigueur morale, chacun vise à son indépendance : il n'y a plus un coin de terre qui n'ait son maître. Toute une aristocratie de seigneurs laïques et ecclésiastiques, confondant la propriété et la souveraineté, dominera la masse des travailleurs urbains ou ruraux. Une foule de familles féodales, nées de la décomposition de l'autorité souveraine, se disputeront le pays jusqu'au jour où la plus puissante dominera les autres.

Au milieu du grand émiettement où s'éteindra l'autorité des rois de Bourgogne, chacune des régions du Sud-Est avait vu se développer ses maisons particulières : ici celles de Bourgogne, de Mâcon, d'Autun, là celles de Lyon, du Viennois, du Graisivaudan. Parmi celles qui grandirent rapidement dans la Sabaudie figure au premier plan cette Maison de Savoie dont nous verrons plus loin

les origines ; mais elle ne fut pas la seule et Ménabréa a pu compter là jusqu'à deux cent cinquante dynasties féodales qui jouèrent un rôle.

Les plus nombreuses sont celles du Genevois. Le comté ou *Pagus* de Genève, qui est mentionné dans un certain nombre de chartes de l'époque rodolfienne, se confond avec le territoire de l'ancienne cité allobrogique. Ses comtes, d'abord peu connus et peu puissants, étendent bientôt leur domination, s'adjoignent le *pagus Equestricus* qui se prolonge sur Seyssel et prétendent compter parmi leurs ancêtres le paladin Olivier. L'un d'entre eux fut ce Géraud de Genève qui joua un rôle important dans l'annexion du royaume de Bourgogne à l'empire germanique et fonda la branche des comtes de Genevois qui devaient être appelés à une brillante destinée. Régnant sur de vastes domaines qui s'étendaient dans les pays de Vaud, de Gex et de Genève, dans le Chablais, le Faucigny et le Graisivaudan, ils exerçaient dans ces régions une large autorité politique sous la suzeraineté de l'Empereur. A côté d'eux, de nombreuses familles féodales se partageaient des fiefs plus ou moins étendus : Ternier, Viry, Arlod, Clermont, Compey, Sallenôves, Duingt, Menthon. Ces derniers arboraient leur altière devise : « *Ante Christum natum baro natus eram*, J'étais déjà baron avant que le Christ fût né », tandis que la maison de Sales inscrivait ces mots sur son écu : « *Antequam Abraham fieret, ego sum*, J'existais avant qu'Abraham fût créé. »

Dans le Faucigny, le *Falciniacum* des chartes médiévales, se fonde une puissante maison qui apparaît vers la fin du règne de Rodolfe le Fainéant et qui possède une partie de la vallée de l'Arve. En lutte pendant des siècles avec ses redoutables voisins de Genève et de Savoie, elle s'éteindra avec Aimon II

(1253) et ses domaines passeront successivement aux dauphins du Viennois et aux ducs de Savoie. Maîtres de vastes territoires divisés en dix mandements (Bonnevillle, Sallanches, Cluses, Samoëns, Flumet, etc.) qui envoyaient chaque année leurs députés aux États, les sires de Faucigny avaient grande figure avec leur cour, leurs fonctionnaires, leur Grand Sénéchal. Parmi leurs feudataires figuraient les Lucinges, les Allemand, les Saint-Jeoire, les Chissé, les Sallanches.

Le Chablais, *pagus Caputlacensis*, qui s'étendait sur toute la région des Dranses, voyait s'ériger les manoirs seigneuriaux de Cervens, de Balaison, de Langin et d'Allinges. Dans la partie méridionale de la Sabaudie, la région qui correspondait à la circonscription ecclésiastique du Décanat de Savoie comptait une soixantaine de feudataires à peu près indépendants. Parmi eux, le premier rang appartenait aux marquis de La Chambre, aux barons de Miolans que caractérise leur redoutable devise : *Unguibus et rostro,* aux sires de Chevron, de Villette, de Chignin, de Chambéry et de Montmayeur. Dans la vallée de l'Arc, où l'autorité temporelle appartient aux évêques de Maurienne, ce sont les Maisons de Cuines, des Hurtières, de Saint-Michel et de La Chambre. Enfin la Tarentaise, qui a été donnée par Rodolfe III aux archevêques de Moutiers, se partage entre les seigneuries de Briançon, de Villette et de Chevron.

Tous ces fiefs dépendent théoriquement des Rodolfiens et plus tard des Empereurs : en réalité, la suprématie du suzerain est illusoire. « O roi, disait à Conrad le chapelain impérial Wipon, la Bourgogne vous le demande, levez-vous, venez en hâte : souvent, quand le maître demeure longtemps absent, la fidélité des nouveaux sujets est exposée à chan-

celer. Il est profondément vrai, le vieux dicton : Loin des yeux, loin du cœur. » La féodalité sabaudienne échappe complètement à l'autorité impériale. D'autre part il n'y a pas chez elle cette hiérarchie rigoureuse que les *Statuta Sabaudiae* fixeront plus tard : ducs et princes du sang, barons chevaliers, baronnets, vavasseurs, docteurs en droit chevaliers, docteurs en droit nobles et vavasseurs écuyers. En fait, tant vaut l'homme, tant vaut le titre et chacun a le pouvoir que lui donnent ses domaines, sa force et ses revenus.

En outre, la plupart de ces feudataires étaient loin de posséder un domaine compact et continu. Leur territoire s'étendait dans toutes les directions, au hasard des guerres heureuses, des mariages, des testaments ou des concessions impériales. Ainsi les comtes de Genevois avaient des terres dans le Bugey et le Graisivaudan, tandis que les barons de Faucigny occupaient le domaine d'Hermance en Chablais. La Maison de Savoie aura de bonne heure des seigneuries éparses non seulement dans les vallées de l'Arc et de l'Isère, mais jusque dans le Valais et la plaine dauphinoise : rien ne fera le désespoir des historiens comme l'inextricable enchevêtrement des territoires disparates que les Humbert compteront de la cîme des Alpes aux portes de Lyon.

Les liens précis de la vassalité semblent subordonner les uns aux autres les possesseurs de ces domaines multiples. L'hommage entraîne pour le feudataire des obligations rigoureuses à l'égard du suzerain. C'est le droit de *retrait,* quand, après la mort du vassal, l'héritier n'a pas l'agrément du suzerain; c'est le droit de *garde-noble*, qui est revendiqué par le suzerain quand l'héritage tombe entre les mains d'un mineur; ce sont les services d'ost, de conseil, de justice, les aides féodales et

le droit de mutation, que le suzerain peut constamment revendiquer. Mais dans ce code féodal où le baron ne semble enchaîner sa liberté que par un libre contrat, où il ne reconnaît d'autorité que celle qu'il a librement acceptée, une chose domine tout et règle tout : la force matérielle.

« Chacun baron est souverain dans sa baronnie », dira le droit coutumier. Les domaines seigneuriaux sont donc autant de petits royaumes qui vivent de leur vie particulière et arrivent à une complète indépendance. Le vassal, comme le suzerain, exige le service militaire de ses hommes et leur rend la justice par l'intermédiaire d'un *châtelain* et d'un *curial* ou greffier. Il considère avant tout son domaine comme une propriété exploitable au gré de son intérêt ou de son caprice. Toute sa politique consiste à tirer le meilleur profit possible de son fief. De là les droits innombrables qu'il prélève, et dont l'énumération interminable remplit les *Terriers* contemporains : droits de *charruage* et de *chevrotage*, sur les instruments de labour et les troupeaux du vilain; droit de *formariage*, payé par tout serf qui frustre son maître de ses descendants en épousant la serve d'un autre baron, droit de *faîtage* touché sur chaque maison nouvellement bâtie, d'*establage* payé par quiconque vend publiquement ses denrées, de *hallage* acquitté par les marchands qui tiennent boutique dans une halle; de *minage* prélevé sur chaque livre de blé vendue; droit de *rachat*, qu'il faut payer quand un fief change de maître; droit de *relief* qui est dû par l'acquéreur d'une terre noble au seigneur dont il devient le vassal. Puis ce sont les autres droits multiples à payer quand on passe sur un pont, quand on navigue sur une rivière, quand on pressure son raisin au pressoir du seigneur, qu'on moud son grain à

son moulin, qu'on foule son drap dans ses fouleries.

Le signe matériel de la puissance que prennent partout les féodaux de la Savoie, c'est le château. Peu de régions en ont autant. Ils se dressent partout, à l'entrée des vallées étroites qui conduisent vers les Alpes, sur les coteaux qui hérissent les vallées : de Genève à Modane et du Mont Blanc au Guiers, il y a peu de collines qui ne portent les vestiges d'une forteresse féodale. Construits souvent pour arrêter les Sarrasins ou contenir les brigands, ils se multiplient du xe au xiiie siècle pour affirmer et consolider la puissance des seigneurs.

A côté de la féodalité laïque, grandit et s'organise la féodalité ecclésiastique. Elle profite du grand élan de foi qui se produit après les terreurs d'ailleurs exagérées de l'an Mille; elle profite de l'immunité qui lui est largement conférée, des privilèges de juridiction qui lui sont consentis. Depuis longtemps déjà, une évolution s'était produite dans l'épiscopat; dès la fin de l'époque mérovingienne, l'évêque avait été investi d'un véritable pouvoir temporel, était devenu un personnage important non seulement par ses fonctions ecclésiastiques, mais aussi par son rôle de justicier et de chef d'armée, de grand propriétaire foncier et d'administrateur des vastes domaines de l'Eglise.

L'évolution s'achève par l'entrée de l'Eglise dans les cadres féodaux, par l'assimilation de plus en plus complète des pouvoirs de l'évêque aux pouvoirs du comte. Les évêchés, les abbayes et même les églises particulières sont des bénéfices, « non pas seulement dans un sens métaphorique et général, mais encore dans la stricte et rigoureuse acception du mot » (Poupardin). Dans la Sabaudie, il arriva même que l'*episcopatus* absorba le *comitatus*, que le pouvoir

du comte fut donné à l'évêque et que la féodalité ecclésiastique grandit au détriment de la féodalité laïque. Tel est le cas de l'archevêché de Tarentaise qui est l'objet, en 996, de la fameuse donation de Rodolfe III : « *Sanctae Dei Ecclesiae Darentasiensi integrum conferimus Comitatum :* Nous octroyons tout le pouvoir comtal à la Sainte Eglise de Tarentaise. » Trois ans plus tard, à la requête de la reine Eltrude, Rodolfe donnait les mêmes droits à Hugues, évêque de Sion, sur toute la région du Valais, pour lui et ses successeurs. Enfin, en 1023, l'évêque d'Aoste était mis en possession à son tour de tout le comté du val d'Aoste. Il en résultera deux choses : d'abord la toute-puissance des évêques; ensuite la main-mise de certaines familles sur ces dignités ecclésiastiques qui deviendront pour elles un instrument de pouvoir. La Maison de Savoie notamment, dès son début, pratiquera l'habile politique qui consiste à se faire sous-inféoder les comtés épiscopaux ou à s'en rendre maître par le choix des titulaires. Ainsi l'œuvre des Rodolfiens, destinée à faire contrepoids à l'autorité des comtes héréditaires, aboutit au contraire à faire des évêques féodalisés les auxiliaires de la féodalité, dans sa lutte contre le pouvoir central.

La féodalité ecclésiastique avait cependant, dans le caractère même de ceux qui la composaient, une cause initiale de faiblesse. Les conciles limitaient, théoriquement du moins, son autorité politique en lui défendant de faire la guerre, son autorité judiciaire en lui défendant d'exécuter ses arrêts. Elle se trouvait entièrement désarmée par l'axiome fameux : « *Nemo militans Deo implicat se negotiis saecularibus :* Nul de ceux qui combattent pour Dieu ne doit se mêler aux affaires séculières. » Elle se tira d'affaire en choisissant des laïques qui auront mandat de la représenter et d'agir pour elle. C'est

ce qu'on appelle des *avoués*, dont la charge sera bientôt héréditaire et qui deviennent souvent pour les églises de véritables oppresseurs. Ainsi les Viry seront avoués de la chartreuse de Pommier, les Faucigny du prieuré de Contamine-sur-Arve et les comtes de Savoie de l'évêché de Genève.

Ces évêques prennent une part très grande à l'histoire de leur temps. Si quelques-uns se signalent par des violences et des désordres, comme Evrard de Maurienne, la plupart d'entre eux défendent la cause de l'ordre et de la civilisation. Ils prennent part aux conciles, notamment à celui de Chalon en 915, surtout aux assemblées qui, vers la fin du x[e] siècle, se proposent d'établir dans le royaume de Bourgogne la Paix et la Trêve de Dieu : le concile d'Anse et celui de Verdun-sur-Doubs. L'épitaphe d'un des prélats qui s'y trouvèrent, le félicite « d'avoir été fidèle à son peuple en défendant ses agneaux et en faisant régner une paix perpétuelle. » La paix, hélas! ne fut pas perpétuelle : l'Eglise du moins travailla à l'établir, dans la mesure où elle pouvait le faire.

« Dieu, quand il eut créé le monde, dit un trouvère, y plaça trois espèces d'hommes : les nobles, les ecclésiastiques et les vilains. Il donna la terre aux premiers, les dîmes et les aumônes aux seconds et condamna les derniers à travailler toute leur vie pour les uns et pour les autres. » Au bas de l'échelle sociale en effet se plaçait l'immense classe des serfs ou vilains. Taillables et mainmortables, ne pouvant en principe disposer ni de leur personne ni de leurs biens, obligés de s'acquitter de nombreux droits féodaux, notamment de la taille, leur condition est d'abord des plus misérables. Elle commencera à s'améliorer dès le xiii[e] siècle. La plupart d'entre eux habitent des villages dont le nom est

emprunté à quelque particularité géographique ou historique. Ici, c'est le voisinage d'une rivière ou d'une source thermale qui est rappelé : Aix, Salins, Aiguebelette, Aigueblanche, Fontcouverte; là, le voisinage d'une montagne (Apremont, Entremont, Montagnole) ou d'une vallée (Bellevaux, Hautecombe, Bonneval, Valloire, Serraval); ailleurs, la présence d'un édifice religieux (Moutiers) ou d'une forteresse (Beaufort, le Châtelard, Châteaufort, Châtillon). Quelquefois, c'est le nom gallo-romain qui transparaît (Aoste, Albens, Novalaise, Vence). Le plus souvent, c'est le saint de la paroisse qui lui donne son nom : Saint-Alban, Saint-André, Saint-Avre, Saint-Colomban. Quant aux agglomérations urbaines, elles sont peu nombreuses dans un pays essentiellement agricole : Genève, dont l'importance date surtout des temps modernes, Aix, qui est à la fois une station thermale et un nœud de communications remarquable, Saint-Jean-de-Maurienne, qui paraît avoir été bâti au VI[e] siècle, Moutiers, qui fut fondé autour de l'an 1000.

Le servage est quelquefois singulièrement adouci soit par suite des grandes facilités que rencontraient les populations à défendre leur indépendance dans un pays accidenté, soit à cause de la survivance, d'ailleurs difficile à préciser, de cet esprit de liberté que la coutume burgonde avait renforcé chez les vieux Allobroges. Dans les hautes vallées, notamment à Vallorcine et à Chamonix, il s'était constitué de bonne heure des associations régies par des chefs librement élus. Les petites bourgades qui s'organisèrent lentement dans la plaine arrivèrent très souvent à se faire octroyer, quelquefois par la force, le plus souvent à prix d'argent, des chartes et des franchises communales.

## CHAPITRE VI

### LES ORIGINES DE LA MAISON DE SAVOIE

La Maison de Savoie, l'une des plus anciennes parmi celles qui règnent encore, compte aussi parmi celles qui eurent les plus glorieuses destinées. Après de modestes débuts, elle réunit lentement sous son sceptre les contrées les plus diverses, multiplie les annexions territoriales, arrondit son domaine et étend son autorité, donne une direction précise aux vagues et instinctives aspirations d'un petit peuple qui se cherche, adapte étroitement sa politique aux nécessités de la géographie et aux fluctuations de l'histoire, s'appuie sur le loyalisme et le dévouement d'une nation qui confond pendant longtemps ses intérêts avec les siens, jusqu'au jour où la destinée l'appellera à faire l'unité de l'Italie. Au cours de cet immense et prodigieux labeur qui la conduira des bords du Rhône aux bords du Tibre, elle montrera d'incomparables qualités de hardiesse et de persévérance, de prudence et d'audace, d'héroïsme et d'opiniâtreté, et pourra s'appliquer à elle-même les vers fameux du Tasse :

Molto egli oprò col senno e con la mano,
Molto soffrì nel glorioso acquisto.

« Elle sut agir, par la tête et par le bras et connut force épreuves, dans sa glorieuse conquête. »

Mais si son rôle a été éclatant, ses origines restent obscures. Il n'y a pas de problème qui ait plus souvent et plus inutilement attiré l'attention des historiens, qui ait donné lieu à des controverses plus passionnées et à des systèmes plus opposés. D'où viennent les ancêtres de Charles-Emmanuel et de Victor-Amédée? Quel fut le berceau de leur dynastie et quels en furent les véritables fondateurs? La question, mille fois posée du xv<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle, n'a pas encore reçu de réponse de tout point satisfaisante et définitive. Sans vouloir reprendre dans toute sa complexité ce problème redoutable, essayons tout au moins d'en exposer les données essentielles, de résumer les principaux systèmes en présence et, grâce aux derniers travaux dont il a été l'objet, de poser les conclusions qui semblent les plus acceptables.

Notons tout d'abord qu'aucun chroniqueur contemporain ne nous renseigne sur les premiers représentants de la Maison de Savoie. Seul, le biographe de Conrad II, Wipon, qu'on a supposé originaire du royaume de Bourgogne, consacre quelques lignes au fondateur présumé de la dynastie, Humbert I<sup>er</sup> [*Teutones... et Italici, ductu Huperti comitis de Burgundia, usque ad Rhodanum flumen convenerunt :* Allemands et Italiens, sous la conduite du comte Hubert de Bourgogne, s'avancèrent jusqu'au Rhône]. La *Chronique d'Hautecombe*, qui est la plus ancienne histoire que nous ayons conservée de la Maison de Savoie et qui fut composée après 1342, débute par un passage aussi imprécis que célèbre et d'où l'on ne peut rien tirer sur le problème des origines : « *Geraudus non fuit comes, sed officialis regum : primo quidem Bosonis, deinde*

*Rodulfi, quibus defunctis, cessavit regnum Arelatense et Juranense; tunc surrexerunt comitatus duo Maurianensis et Abbonensis. In Mauriana fuit comes primus Humbertus blancis manibus :* Gérold ne fut pas comte, mais officier royal d'abord de Boson, ensuite de Rodolfe, après la mort desquels finit le royaume d'Arles et du Jura. Alors surgirent les deux comtés de Maurienne et d'Abbon. En Maurienne, le premier comte fut Humbert aux Blanches Mains. »

En l'absence de documents authentiques, on fut plus tard fort embarrassé quand on voulut donner à la Maison de Savoie, devenue illustre, des origines dignes d'elle. Les historiens cédèrent trop facilement à cette tentation qu'ont éprouvée de tout temps les panégyristes complaisants des dynasties princières, quand ils s'efforcèrent de leur donner d'illustres ancêtres. De même qu'ils n'hésitèrent pas à donner de nobles fondateurs à toutes les villes de la région, Caturigus à Chambéry, Sextilius à Seyssel, Anicius à Annecy et Bellicius à Belley, ils forgèrent avec une facilité singulière les histoires les plus invraisemblables pour assigner aux princes de la Maison de Savoie un passé glorieux.

Ainsi fut constituée la *Légende Béroldine* qui a tenu une si grande place dans l'historiographie savoyarde. Elle est pour la première fois racontée dans les *Anciennes chroniques de Savoie* qui furent composées au début du xv^e^ siècle par le compilateur Cabaret, qui furent reproduites par la plupart de nos annalistes et qui servirent de base plus tard aux Guichenon et aux Monod.

En voici le rapide résumé. L'Empereur Othon II avait eu deux fils : Othon III qui lui succéda, et Hugues qui fut créé duc de Saxe. Celui-ci eut à son tour trois fils, dont le dernier se nommait Bé-

rold. L'Empereur Othon III le prit en grande affection, parce qu'il le trouvait « adroit, sage et subtil. » Aussi en vint-il à « l'ordonner chef et le mettre par dessus de tous les affaires, tant de l'Empire comme de toutes aultres signoryes, tellement que tous les affaires de l'Empereur estoient en son pouvoir. »

Or, il advint que Bérold, soucieux de l'honneur de son oncle, tua l'impératrice « qu'il trova en mesfait », mais eut à soutenir une guerre implacable contre le beau-père de l'Empereur, le comte de Mons. Othon et le puissant révolté convinrent que Bérold devait s'expatrier pendant dix ans et aller faire un pèlerinage en Galice. Bérold accepta et quitta l'Allemagne. Il traversa les Marches de Bourgogne, arriva à Genève puis à Seyssel où il fut fort bien accueilli, alla s'emparer du château de Culoz dont le seigneur faisait régner la terreur dans tout le pays. Il se rendit ensuite auprès du roi Boson, à Arles, lui restitua ses conquêtes en protestant de son désintéressement et de sa courtoisie : « sachiez que je ne suis pas isy venu pour moy acroistre sur aultruy héritage, ne pour rien prendre ne du roy d'Arles ne d'aultre. » Aussi, à son retour d'Espagne où il avait vaillamment combattu les Sarrasins, le roi Boson lui donna-t-il le titre de Capitaine général. Il le servit fidèlement dans sa guerre contre les Génois, remporta d'éclatants succès en Maurienne et fut nommé par Rodolfe, successeur de Boson, gouverneur et capitaine général du Viennois. Il justifia cette haute dignité par ses services et par ses victoires dans la vallée de l'Arc, où il construisit les châteaux de Charbonnières et d'Hermillon.

C'est là qu'il fut rejoint par sa femme et par son fils qu'il avait laissés en Allemagne. Quand Rodolfe fut mort brusquement, les peuples inquiets




Saint-Jean-de-Maurienne (*d'après une ancienne gravure*). — Annecy (*d'après une ancienne gravure*).

Pl. IV.

demandèrent à l'Empereur de donner à Bérold le gouvernement du pays. L'Empereur fut heureux d'accorder à son illustre neveu les titres de « Régent, Vicaire et Gouverneur Général dudit royaume et de tout le pays », et ces titres lui furent confirmés par les députés des trois ordres réunis à Aiguebelle. Bérold mourut à quelque temps de là, après avoir donné aux siens de sages conseils sur le gouvernement du pays. « Et ainsi mourut Monseigneur Bérauld en bonne mémoire, en l'an mil et vint et six, et sy avoit régné vint huit ans. »

Son fils Humbert se montra le docile serviteur de Henri de Bohême qui venait d'être proclamé empereur et qui, en récompense de ses services et de ceux de son père, le nomma comte de Maurienne.

Tel est le récit fameux dans lequel Guichenon lui-même ne trouvait « rien de vrai ni de vraisemblable » et qui, pendant des siècles, a pourtant servi de base à l'œuvre des historiens, les Pingon, les Monod, les Guichenon. Ce roman de chevalerie qui devait inspirer à Honoré d'Urfé le poème, encore aujourd'hui inédit, de la *Savoysiade,* ne repose sur aucun document historique. Il n'existe pas la moindre trace de l'existence de Bérold dans les archives du temps. C'est une fable que les prétendues monnaies sur lesquelles Pingon aurait lu son nom; fable aussi, la version reconnue inexacte de la *Chronique de Lodi,* fable la *Sauvegarde de Talloires* qui est l'œuvre d'un faussaire maladroit, fable les Chartes de donation de 1016 et de 1027 mises en avant par Guichenon. L'histoire sévère et attentive a depuis longtemps déclaré que le personnage de Bérold est un personnage de fantaisie qui n'a pas plus de valeur que Francus père des Francs et qu'Allobrox ancêtre du peuple allobrogique.

*L'origine Saxonne.* — C'est pourtant la légende Béroldine qui, malgré l'insuffisance et la fragilité de son point de départ, est la raison d'être du système qui prétend assigner une origine saxonne à la Maison de Savoie. Tandis que Symphorien Champier et Guillaume Paradin se contentaient de reproduire le récit de la *Chronique de Savoie,* l'honnête Philibert Pingon s'efforçait, au XVIe siècle, d'accommoder le mythe Béroldin aux exigences de la critique historique, d'établir même au prix de documents falsifiés que Bérold est vraiment le fils de Hugues de Saxe; d'autres, comme le P. Monod et Guichenon, « perfectionnant et rajeunissant le système », suivant l'expression de Carutti, donnèrent aux Ottons et aux comtes de Maurienne un seul et même ancêtre, l'illustre Witikind. Celui-ci aurait eu un fils, Wigbert, qui laissa à son tour deux fils, Brunon, duc de Saxe, aïeul d'Otton Ier, et Walpert, duc d'Angrie, arrière-grand-père de Bérold. Ces partisans de l'origine saxonne n'ont oublié qu'une chose : c'est que Walpert n'eut qu'un fils, mort lui-même sans héritier. La tentative intelligente qu'a faite de nos jours le comte de Vignet pour garder à Witikind le titre de grand ancêtre de la Maison de Savoie ne semble guère avoir donné de résultats plus solides. L'origine saxonne est aujourd'hui complètement abandonnée des historiens.

*L'origine italienne.* — A partir du jour où la Maison de Savoie, quittant la région où elle avait grandi et orientant de plus en plus sa politique vers l'Italie, se tourna résolument vers la péninsule et devint une puissance essentiellement ultramontaine, on devait tout naturellement chercher à lui donner une origine italienne. Cette nécessité toute politique de nationaliser la dynastie piémontaise

amena la formation d'une école de savants qui transportèrent dans le domaine de l'histoire le dogme fatidique de « l'Italia farà da se. » Les princes qui se donnaient pour mission de faire l'unité italienne étaient eux-même des Italiens. C'est la doctrine qui est déjà esquissée par Jean-Baptiste Modena, le chanoine de Verceil dont le travail manuscrit a été cité par Guichenon. La Maison de Savoie descendrait du prince Aimon, qui appartenait lui-même à la famille des comtes de Turin. Même tendance nationale chez David Bertolotti et Scipion Maffei qui font descendre Humbert I$^{er}$ de Bérenger II, marquis d'Ivrée et roi d'Italie. Mais celui qui a donné à cette thèse tout l'éclat de son talent et tout le prestige de son autorité, c'est l'illustre historien piémontais Luigi Cibrario. Reprenant une idée qui avait déjà été présentée par Napione, il chercha à rattacher la Maison de Savoie à Bérenger II par la dramatique histoire d'Otte-Guillaume. Adalbert, fils de Bérenger II, avait épousé Gerberge, fille du comte Lambert de Dijon. De ce mariage naquit un fils, Otte-Guillaume, qui, au milieu des guerres entre Otton et les rois italiens, fut enlevé furtivement par un moine et transporté en Bourgogne. La mère de l'enfant étant devenue veuve avait épousé en secondes noces Henri le Grand, duc de Bourgogne : elle le fit adopter par son second mari. Otte-Guillaume, créé comte de Nevers, joua bientôt un rôle capital dans la politique bourguignonne du x$^{e}$ siècle. C'est ce prince italien transplanté en Bourgogne, qui aurait été la souche première de la dynastie savoisienne par son fils Humbert. Mais M. Carutti a montré que le système de Cibrario est inadmissible, qu'Otte-Guillaume eut trois héritiers que nous connaissons fort bien (voir la thèse de Poupardin) et que

rien n'établit qu'Humbert I^er ait été son fils. Malgré toute l'habileté de Cibrario, malgré les arguments nouveaux qu'ont apportés ses partisans, sa thèse est inadmissible : ce n'est point sur cette souche italo-bourguignonne qu'est venue se greffer la tige vigoureuse des Humbert et des Amédée.

Parmi les autres théories qu'on a présentées, écartons tout de suite celles qui invoquent tour à tour Gérard de Roussillon, les comtes d'Alsace, les comtes de Mâcon, les dauphins du Viennois, les marquis de Toscane. Par contre, le baron Gingins-la-Sarra, dans un mémoire célèbre, a présenté un système ingénieux d'après lequel la Maison de Savoie se rattacherait à l'antique famille de Boson de Provence. Charles-Constantin, prince de Vienne, fils de l'empereur Louis l'Aveugle, eut un fils nommé Huebert ou Upert. De ce personnage, qui fut comte dans le Viennois après 971, serait né un comte Amédée, et du comte Amédée serait né Humbert aux Blanches Mains, l'ancêtre connu et avéré des princes savoyards. Mais les graves objections qui ont été faites au système de l'écrivain suisse n'en ont rien laissé subsister.

*L'origine bourguignonne.* — Après avoir ainsi écarté tous les systèmes qui ont été défendus par les historiens, nous arrivons à la théorie qui a été présentée dans le beau travail de Carutti et qui a été singulièrement précisée dans la thèse de G. de Manteyer, *Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne*. L'historien italien, dans son *Conte Umberto I,* nous montre dès le début du x^e siècle « une famille de sang bourguignon romanisé » qui est représentée tour à tour par trois générations d'Amédée et d'Humbert ayant précédé Humbert aux Blanches Mains. C'est Amédée le Vieux qui, en 926,

signe un acte de Rodolfe II à Saint-Gervais. C'est Humbert le Vieux qui, de 943 à 980, apparaît à plusieurs reprises dans l'histoire du Viennois. Ce sont ses deux fils Amédée et Humbert de Belley qui, sans posséder de titre officiel, jouent déjà un rôle important. C'est enfin Humbert aux Blanches Mains qui va paraître au grand jour de l'histoire et inaugurer officiellement la dynastie désormais vivante et agissante.

M. de Manteyer, serrant de plus près le problème des origines et ajoutant aux chartes étudiées par Carutti des documents nouveaux tirés des archives bourguignonnes, arrive aux conclusions suivantes qui paraissent difficilement discutables. Au début du xe siècle, parmi les fidèles du duc de Bourgogne, Richard le Justicier, figurait un certain Garnier, vicomte de Sens et comte de Troyes, qui avait épousé Thiberge, sœur du puissant Hugues d'Arles, comte de Vienne et marquis de Provence. Garnier est tué à Chaumont-en-Bassigny, le 6 décembre 925 et sa veuve épouse en secondes noces un membre de la famille vicomtale de Vienne, Engelbert, frère de l'archevêque Sobon. « C'est ce mariage, événement en apparence insignifiant au point de vue de l'histoire générale, qui se trouve sans doute à la base de la destinée politique des descendants de Garnier. » En effet, Hugues, fils du comte Garnier et de Thiberge, quitte le duché de Bourgogne, et vient se fixer à Vienne auprès de sa mère et de son oncle Hugues d'Arles. Grâce à la protection d'un parent dont la situation était prépondérante dans le royaume d'Arles, Hugues, fils de Garnier, obtint des biens et des offices importants dans le comté de Vienne et peut-être déjà le comté de Savoie. Il mourut vers 948, laissant trois fils, Garnier, Thibaud et Humbert. Tandis que Thibaud montait sur le siège archiépiscopal de Vienne, Humbert héritait du titre

de comte de Savoie et, dans le dernier quart du xe siècle, le transmettait à son fils, le fameux Humbert aux Blanches Mains.

Si l'origine bourguignonne de la Maison de Savoie paraît désormais indiscutable, ce n'est pas à la constater que doit se borner le rôle de l'historien. Mommsen a depuis longtemps montré qu'il nous importe moins de savoir si Romulus a vraiment existé que de saisir les raisons profondes qui expliquent la fondation et les progrès de Rome. De même, dans la question qui nous occupe, il ne s'agit pas seulement de savoir d'où viennent les ancêtres d'Humbert Ier : il faut surtout pénétrer les circonstances qui expliquent la genèse de l'État savoyard et la politique qui la fit réussir.

Aux environs de l'an Mille, les peuples de la vieille Europe étaient dans le plus grand désarroi. Si l'on a eu tort d'exagérer les terreurs de cette époque tragique et de répéter que partout on attendait la fin du monde, il n'en est pas moins facile de constater chez nombre de contemporains une sorte de vague inquiétude que traduit éloquemment la chronique bourguignonne de Raoul Glaber. Dans la région du Rhône notamment, régnait une profonde anarchie. Théoriquement, l'autorité suprême appartenait aux Rodolfiens de la seconde Maison de Bourgogne, puis aux Césars allemands. En réalité, leur pouvoir est étouffé par le développement spontané et rapide de la féodalité laïque et ecclésiastique. Le souverain burgonde et l'Empereur germanique n'étaient ni respectés ni obéis. « O roi, disait le chapelain impérial Wipon à Conrad, la Bourgogne vous le demande, venez en hâte; souvent, quand le maître demeure absent, la fidélité des nouveaux sujets est exposée à chanceler. » Mais le monarque ne venait point et les sujets sans direction cherchaient

autour d'eux l'autorité dont ils avaient besoin. Dans ce chaos de territoires sans unité et de peuples sans intérêts communs, il y avait une place à prendre : la Maison de Savoie s'en saisit.

Les premiers Humbertiens commencent par acquérir d'importants territoires dans la région viennoise. Ils rendent des services dans cette expulsion des Sarrasins qui fut l'événement capital du temps et qui délivra les populations alpestres du cauchemar de la domination étrangère. Le comte Humbert que mentionnent les documents de 977 et de 1003, possède de nombreux domaines dans le Viennois, est comte de Savoie et de Belley, c'est-à-dire des territoires d'où l'on vient de chasser l'Infidèle. D'autre part, ces princes ambitieux et remuants préparent la grandeur de leur Maison en donnant la main à l'Eglise : « Ils en font pendant deux cent cinquante ans, une véritable pépinière d'évêques » (de Manteyer). Sur les vingt et un membres de cette famille que nous connaissons, pendant deux siècles, de Garnier à Amédée II, on en compte huit qui furent évêques ou archevêques. C'est ainsi que nous les voyons tour à tour occuper le siège de Vienne par Thibaut, le siège de Belley par Odon, celui d'Aoste par Bouchard, celui de Lyon par Aimon. C'était là une politique avisée : les évêques, qui joignaient généralement l'autorité comtale à leur titre épiscopal, mais qui ne pouvaient eux-mêmes administrer le comté, le rétrocédaient en fief aux princes laïques. « Aux environs de l'année 1030, dit M. Poupardin, sur une trentaine de sièges que comptait le royaume de Bourgogne, une demi-douzaine environ, parmi lesquels ceux de Lyon et de Vienne, étaient occupés par des représentants de cette famille. On peut dire qu'un tiers du royaume environ se trouvait ainsi au pouvoir d'Humbert ou

de ses parents, pouvoir d'autant plus solide que, si les évêchés ne se transmettent pas héréditairement comme les fiefs, ils n'en échappent pas moins à la nomination royale et que les grands qui les détiennent les laissent rarement sortir de leur famille. »

Telle est la politique suivie : rappelons brièvement quels sont les princes qui l'appliquèrent.

Humbert aux Blanches Mains semble être né vers 980. C'était un puissant seigneur de la cour de Bourgogne, qui avait épousé Ancilie, fille du comte Anselme de Nyon. Il possède ou acquiert des domaines étendus qui vont du Bas-Rhône au Valais : le comté du Val d'Aoste, que son fils lui a sans doute inféodé, de nombreux fiefs disséminés en Maurienne, en Genevois, en Chablais, en Tarentaise, en Dauphiné, en Bugey. Ces terres étaient les unes allodiales, c'est-à-dire possédées en toute souveraineté, les autres bénéficiaires, c'est-à-dire sujettes à l'hommage.

A cette qualité de grand propriétaire, Humbert joint l'exercice de fonctions importantes. Il possède le titre de Comte de Savoie, que M. Carutti assimile, comme importance, à celui des Gouverneurs de l'ancien Piémont. Il est connétable dans la vallée d'Aoste. Conseiller ordinaire du roi Rodolfe, il est pendant toute la durée de son règne administrateur de ses domaines privés. Plus tard, il est nommé *avoué* de la reine Hermenjart et s'occupe en cette qualité de défendre ses intérêts. Il est peut-être aussi comte de Maurienne, avec juridiction sur une partie de la Tarentaise, du Chablais et du Valais. Certains historiens lui donnent le titre romain de *Comte du Palais Sacré,* d'autres celui d'*Administrateur du Fisc :* aucun document certain n'est venu jusqu'à présent les lui confirmer. On lui attribue quelquefois Aiguebelle pour capitale et Char-

bonnières comme résidence ordinaire : en réalité, il exerce une autorité itinérante, ou de château en château, de domaine en domaine.

Comme la plupart de ses contemporains, il accorde une large protection à l'Église, multiplie en sa faveur les donations, fonde plusieurs monastères. On le voit en 1009 intercéder auprès du roi pour obtenir une concession en faveur de l'évêque de Grenoble. Il donne au prieuré de Saint-Laurent une église située dans la partie du diocèse de Grenoble qui dépend du Viennois. Il fonde le prieuré de Matassine, fait des dons au prieuré de la Burbanche, à l'ordre de Cluny, au chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne.

Dans sa politique, il se montra le sujet loyal de Rodolfe III et de la reine Hermenjart. A la chute du royaume de Bourgogne, il se déclare nettement en faveur de l'empereur Conrad II. Dès l'année 1033, il lui amène les troupes italiennes qui venaient de franchir le Grand Saint-Bernard, reçoit le commandement suprême de l'armée impériale et bat complètement sur les bords du Léman les troupes du comte Gérold de Genève. Il achève son œuvre en menant une rapide campagne contre l'évêque de Maurienne dont la capitale est prise et incendiée.

Il mourut probablement vers 1050, laissant de sa femme Ancilie quatre fils : Amédée, Bouchard, Aimon et Odon.



## CHAPITRE VII

### LES PREMIERS COMTES (1048-1343)

Avec les Humbertiens et les premiers comtes de Savoie, nous sommes encore dans ce que M. Carutti appelle fort justement « l'âge préhistorique » de la dynastie. Dans cette galerie de physionomies souvent à peine esquissées, dans cet entassement de faits souvent mal établis, il importe de procéder avec méthode si l'on veut saisir le fil des événements et suivre l'évolution malgré tout très confuse de l'histoire. Nous allons parcourir rapidement les règnes, faire vivre les personnages qui s'agitent dans cette pénombre, pour dégager ensuite les traits essentiels de leur politique et les résultats principaux de leur activité.

Des quatre fils d'Humbert Ier, l'aîné, Amédée Ier, semble lui avoir succédé vers 1048 dans sa dignité comtale. Paradin a raconté de plaisante façon l'origine de l'étrange surnom que lui donnèrent les contemporains. Un jour que le petit baron savoyard se présente au palais de l'Empereur Henri III, les gentilshommes de service lui refusent l'entrée. L'impétueux vassal mène grand bruit, attire l'attention du César germanique qui demande la cause de tout ce vacarme. « Le garde respondit estre le comte de

Morienne qui menoit après luy une grande queüe de gens. — Hé ! faites-le entrer et que sa queüe reste dehors. — Le comte, bien courroucé qu'il estoit : Si ma queüe que queüe appelez cy n'y entre avec moy, je n'y entrerai jà ! — Qu'il entre donc avec sa queüe, dit l'Empereur. D'où les Italiens le nommèrent le comte Amé-Cauda. »

Il meurt vers 1057 et cède le pouvoir à son frère Odon. Le dernier-né d'Humbert Ier fait faire un grand pas à la puissance de sa dynastie en épousant Adélaïde de Suse, veuve du duc de Souabe Hermann et de Henri de Montferrat. Elle était la fille unique d'Oldéric Mainfroi, marquis d'Italie, et elle lui apportait en dot Suse, Turin, Ivrée, Pignerol, Albenga et plusieurs autres fiefs transalpins. C'est là un événement capital dans l'histoire de la Maison de Savoie qui possède dès lors les deux versants des Alpes, tient les cols, commande les avenues militaires et commerciales de l'Italie. Les princes savoyards portent désormais le titre de marquis en Italie, battent monnaie dans leurs ateliers d'Aiguebelle, habitent leurs châteaux de Turin, de Suse et d'Aveillane. Odon, qui fait déjà figure de souverain, qui marie ses deux filles à l'Empereur Henri IV et à Rodolphe de Souabe, meurt prématurément vers 1060 et laisse la régence à Adélaïde de Suse. Ses deux fils, Pierre Ier et Amédée II, dit Adélao, semblent avoir abandonné la direction des affaires à l'intelligente et énergique princesse.

Quand elle mourut (vers 1092), son petit-fils Humbert II, dit le Renforcé, s'apprêtait à partir pour la croisade : mais de graves difficultés le retinrent en Italie. L'héritage d'Adélaïde lui fut disputé par Henri VI, par les villes de la haute vallée du Pô qui s'érigeaient en communes, par les féodaux du Piémont et du Montferrat qui démembraient son do-

maine. Humbert n'en garde pas moins une forte position en Maurienne où il règne en maître, en Tarentaise où il défend les évêques contre la tyrannie des seigneurs de Briançon, en Savoie où il fait des donations au prieuré du Bourget, aux couvents d'Aulph et de Bellevaux.

Amédée III (1103?-1148), qui gouverne d'abord sous la tutelle de sa mère et du comte Aimon de Genevois, fut le premier à porter officiellement le titre de comte de Savoie. Infatigable fondateur de monastères, il faillit se heurter à la puissance française, vit son héritage revendiqué par sa sœur Alix, femme de Louis VI, ne fut sauvé que par la naissance d'un héritier et par la mort du roi de France. A la mort de Lothaire, à qui il avait fait une guerre souvent malheureuse, il travailla à reprendre ses provinces piémontaises, remit la main sur Rivoli, Suse et Turin. Bien qu'il eût épousé Mahaut d'Albon, fille du dauphin Guigues, il n'en eut pas moins à soutenir une rude campagne contre son puissant voisin qu'il battit sous les murs de Montmélian. En 1146, il partit pour la seconde croisade avec son neveu, Louis VII, ne « se ménagea guère », dit le chroniqueur, à la tête de ses barons savoisiens et mourut à Nicosie, dans l'île de Chypre, en 1149. C'est lui qui, d'après certains historiens, aurait choisi de nouvelles armes pour sa jeune dynastie et remplacé l'aigle des rois de Bourgogne par la Croix-Blanche qu'illustrera désormais la Maison de Savoie.

Son fils, Humbert III (1148-1189), surnommé le *Saint,* avait été élevé par le docte et pieux abbé d'Hautecombe, Amédée d'Hauterive. Ce fut un pauvre souverain, sans caractère et sans volonté, qui ne rêvait que d'entrer au couvent, à qui la raison d'État et les supplications impérieuses de ses sujets

imposèrent quatre mariages successifs, et qui ne sut jamais ni vouloir ni agir. Malgré ses goûts pacifiques, il dut souvent guerroyer, tantôt contre Guigues V qui fut battu en 1153, tantôt contre Frédéric Barberousse dont l'ardente politique agita profondément le petit État savoyard. Ce moine couronné qui mourut le 4 mars 1189, fut le premier à être inhumé dans l'abbaye d'Hautecombe qu'il avait richement dotée et qui deviendra le Saint-Denis des princes savoyards.

La couronne passe à son unique héritier, le prince Thomas (1189-1233). Pendant quatre ans, le *Tomasino* des chroniques piémontaises vécut sous la tutelle du marquis Boniface de Montferrat qui gouverna habilement en son nom et en fit un souverain avisé. Il le réconcilia avec Henri IV, lui fit rendre les possessions et les bénéfices enlevés à Humbert III, puis intervint lui-même dans la quatrième croisade dont il eut la direction et où les Savoyards jouèrent un rôle important. Arrivé au pouvoir, le comte Thomas élargit singulièrement le rôle de sa dynastie, la met en contact de plus en plus régulier avec les puissances européennes, est aussi agissant au dehors qu'au dedans. A l'intérieur, il pacifia la vallée d'Aoste où de graves désordres avaient éclaté, étendit ses domaines en Suisse, en Valais, en Italie, multiplia les franchises municipales et gouverna conformément à l'avis de ses nobles, « *nostrorum baronum consensu* », disent les chartes comtales. En 1196, il épousa Béatrix, fille de Guillaume Ier, comte de Genève. Paradin et nos vieux chroniqueurs ont chargé cet événement important de couleurs faussement dramatiques, en racontant que le prince enleva la jeune femme dans les défilés du Bugey, au moment où son père la conduisait à Paris pour la marier au roi Philippe-Auguste. Au dehors, il sou-

tint la cause de Frédéric II contre le pape et la Ligue Lombarde, reçut le titre de Vicaire impérial, reprit en partie l'héritage d'Adélaïde de Suse, lutta pendant trois ans contre le duc de Zähringen en Suisse. Il semble avoir compris la nécessité de donner à un État de plus en plus considérable un centre d'action politique, une véritable capitale. En 1232, il acheta au vicomte Berlion la ville de Chambéry dont les habitants reçurent d'importantes franchises. Il mourut à Moncalieri en 1233 et fut enseveli à Saint-Michel de la Cluse. Si son règne avait été important par ses résultats, Thomas Ier allait donner à sa jeune dynastie un incomparable moyen d'action extérieure : une superbe lignée de huit fils et de quatre filles qui devaient lui permettre de s'unir à la plupart des maisons princières d'Europe et de tenir partout une place remarquable.

Amédée IV (1233-1253), né à Montmélian, avait déjà été associé au gouvernement sous le règne de son frère. Deux faits d'une grande importance marquent son règne de vingt années : d'une part sa politique à l'égard des princes apanagés, d'autre part son attitude dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Le comte Thomas avait laissé à son fils Aimon plusieurs seigneuries dans le Valais et à son fils Pierre plusieurs fiefs en Bugey. Les deux princes mécontents se révoltèrent, furent battus par Amédée qui consentit d'ailleurs à leur confirmer leurs possessions. Il eut l'habileté de faire servir aux progrès de sa dynastie cette funeste habitude des apanages, lança son frère Pierre contre la maison de Kyburg en Suisse, son frère Thomas, chef de la branche de Savoie-Achaïe, contre les barons et les villes du Piémont. Dans l'éternel conflit qui continuait entre le Pape et l'Empereur, il resta fidèle à la Maison de Souabe, aida à la victoire de Corte-

nuova et commanda l'armée impériale sous Alexandrie. Après le concile de Lyon, où Innocent IV déposa l'Empereur, il convoqua ses barons à Chambéry pour porter assistance à Frédéric II qui mourut à quelque temps de là (1250). L'union d'Amédée IV avec le grand ennemi de l'Église semble avoir scandalisé les contemporains. Aussi les chroniqueurs du temps, notamment Mathieu Paris, ont-ils considéré comme un châtiment de la justice divine la terrible catastrophe qui se produisit dans le décanat de Saint-André, le 24 novembre 1248. Une partie du mont Granier s'écroula dans la plaine, ensevelit cinq villages et la petite ville de Saint-André, chef-lieu du décanat de Savoie : « Comme environ 9000 hommes, dit le chroniqueur anglais, y furent écrasés avec un nombre incalculable d'animaux, il paraît probable que la chose arriva plutôt miraculeusement que par hasard. »

L'héritier d'Amédée IV, son fils Boniface (1253-1263), était un enfant de neuf ans qui gouverna d'abord sous la tutelle de sa mère, Cécile de Baux. Celui que les contemporains, à cause de son humeur batailleuse et chevaleresque, devaient appeler Roland, ne fut en réalité qu'un mineur perpétuel qui abandonna le pouvoir à sa mère et à ses oncles. Aussi son règne ne fut-il marqué que par une campagne inutile dans les Flandres et par les luttes sanglantes que Boniface et son oncle Thomas conduisirent contre les communiers du Piémont.

Après la mort prématurée de Boniface, le pouvoir passa au septième fils du comte Thomas Ier, Pierre II, surnommé le Petit-Charlemagne (1263-1268). Son avènement marque une époque essentielle dans la formation territoriale de l'État savoyard. Avant de régner, l'oncle de Boniface était déjà parvenu à se constituer un puissant domaine,

qui, grâce à lui, entra dans le domaine comtal. Tour à tour prévôt des évêchés d'Aoste et de Genève, chanoine et administrateur de l'évêché de Lausanne, il avait renoncé à l'épiscopat pour se livrer à une existence aventureuse. Après avoir passé plusieurs années en Angleterre et joué un rôle considérable dans la diplomatie européenne, il épousa Agnès de Faucigny qui lui apporta en dot cette importante baronnie. Maître bientôt du Chablais, pourvu du fameux anneau de Saint-Maurice que lui donne le prieuré de Saint-Maurice d'Agaune et qui appartint désormais de droit au premier comte ou duc de Savoie, il ne tarda pas à entrer en conflit avec le comte Guillaume de Genève. Celui-ci qui lui devait 20.000 marcs d'argent, dut lui donner en gage les châteaux des Clefs, de Genève, de Ternier, de Balleyson, de Bons et de Langin : Pierre étendait ainsi la main sur une partie du Genevois et commençait cette lutte séculaire qui devait entraîner la dynastie savoisienne vers les rives du Léman. Outre le Faucigny et le Chablais, il acquit des droits sur le pays de Gex , se fit nommer comte de Romont, constitua un véritable petit État qui s'étendait du Léman à l'Aar. En 1263, il se fit donner par Richard, roi des Romains, son neveu, la dignité de vicaire impérial perpétuel et l'investiture régulière de tous les fiefs qu'il avait conquis : « Les chroniques du temps font ressortir la grâce hardie avec laquelle il rendit l'hommage : vêtu d'un habit de soie verte sur sa cuirasse mi-partie or et acier, entouré de la fleur de ses chevaliers, il répondit au protonotaire impérial qui le sommait de produire ses titres : « Mes titres sont mon épée! » (Saint-Genis.)

L'avènement de Pierre II était donc pour la Maison de Savoie un fait doublement heureux :

il donnait au pays un prince intelligent, il lui apportait des territoires considérables. Son règne est malheureusement court et mal connu. Il commença par faire rentrer dans le devoir ses sujets transalpins, passa les Alpes à la tête d'une armée et reçut la soumission de Turin. Puis, il affermit son autorité dans la région de l'Aar, dans la Bresse, le Bugey et le Valromey. Administrateur intelligent, il divisa ses domaines en bailliages subdivisés en châtellenies, établit à Chambéry un atelier monétaire, publia des statuts généraux qui réglaient la procédure au civil et au criminel. Il fit rudement sentir son autorité aux barons savoyards et continua le mouvement d'expansion des franchises communales. Il mourut à Pierre-Châtel, le 16 mai 1268, et fut enseveli au monastère d'Hautecombe.

Il eut pour successeur son frère Philippe Ier (1268-1285), le huitième fils du comte Thomas, qui fut désigné par Pierre II et reconnu par les États généraux. Évêque de Valence, puis archevêque de Lyon sans avoir jamais été ordonné prêtre, il résigna ses bénéfices à soixante ans et épousa la comtesse Alix de Bourgogne. Son règne fut essentiellement marqué par trois événements, par une triple direction qu'il s'efforça de donner à la politique savoyarde. Tout d'abord il intervint, comme son frère, au delà des monts, affermit son autorité sur Turin et battit le marquis de Montferrat qui dut lui reconnaître toute la succession de la marquise Adélaïde. Puis il se tourna contre le Dauphiné et chercha à résoudre le conflit qui depuis longtemps mettait aux prises les deux maisons rivales de l'Allobrogie. Quand Humbert Ier, le fondateur des Dauphins de la troisième race, arriva au pouvoir en 1282, il annexait au Dauphiné une grande partie du Viennois, de la Bresse et du

Bugey ainsi que le Faucigny. Une telle extension du territoire delphinal inquiétait la Savoie : la guerre éclata aussitôt. Elle se compliqua de l'entrée en scène de l'Empereur Rodolphe de Habsbourg. Celui-ci, menacé dans ses possessions suisses par l'ambition savoyarde, s'unit au comte de Genève et au dauphin Humbert contre Philippe. Après plusieurs années d'hostilités, le traité de Payerne (1283) laissa pourtant au comte de Savoie la possession de ses domaines helvétiques. Le comte Philippe mourut à quelque temps de là, le 16 août 1285, au château de la Rochette.

Ce fut encore un fils du comte Thomas, Amédée V, comte de Flandre, qui arriva au pouvoir par la volonté de son oncle Philippe et des États généraux de Chambéry. Ce long règne, qui fut aussi un grand règne (1285-1323), valut au nouveau souverain le surnom d'Amé le Grand. Il s'agissait tout d'abord de régler la question fort délicate de la succession comtale. Bien qu'Amédée V eût été désigné par son oncle et par les États généraux, il avait deux compétiteurs dans la personne de ses deux neveux, Philippe et Louis. Avec beaucoup de sens et de modération, Amédée V parlementa, traita, fit intervenir le roi d'Angleterre, nomma des arbitres et finit par faire accepter une transaction. Le premier de ses neveux, Philippe, conserva l'apanage que son père avait possédé en Piémont, prit le titre de prince d'Achaïe et de Morée par suite de son mariage avec Isabelle Villehardouin, et fut le chef de la branche d'Achaïe. Son frère cadet, Louis, reçut en apanage la baronnie de Vaud. Il fut d'ailleurs établi que ces dotations ne seraient faites qu'à titre d'apanage et qu'elles entraîneraient la vassalité à l'égard de la branche régnante.

Mais la grande affaire du règne nouveau devait être la lutte contre le Dauphiné. Les deux dynasties rivales, dont les territoires étaient singulièrement enchevêtrés, avaientles mêmes ambitions : elles se heurtèrent fatalement le jour où elles furent représentées par deux souverains dignes d'elles, Humbert I^er^ à Grenoble, et Amédée V à Chambéry. Dès le mois de septembre 1285, il se forma contre le comte de Savoie une coalition dans laquelle entrèrent Humbert I^er^, Amé II de Genevois et la grande dauphine Béatrix, dame du Faucigny. Amédée agit rapidement, noua des intrigues avec les bourgeois de Genève dont il reconnut les libertés, emporta le château de l'Ile qui lui donnait une solide position sur le Rhône, et, dit un contemporain, « mettait le loup dans la bergerie. » En même temps, il battait les Dauphinois à Bellecombe et les obligeait à signer le traité d'Annemasse (1287).

Quatre ans après, il rentra en campagne, affermit sa position à Genève en prenant possession des péages et des droits de pêche, s'appuya de plus en plus sur la bourgeoisie qui nommait elle-même ses syndics et sa garde urbaine, et se fit céder à titre de fief la moitié de la seigneurie de Genève avec une redevance annuelle de 200 livres. Ses ennemis reformèrent aussitôt contre lui un cercle menaçant. Mais Amédée, qui venait de compléter en 1295 l'acquisition de Chambéry et d'y organiser fortement son administration, Amédée qui tenait de près aux Capétiens et aux Plantagenêts grâce aux mariages de Marguerite et de Léonore de Provence avec Louis IX et Henri III, fit vaillamment face au péril. Malgré la médiation de Charles de Valois, il poussait activement la guerre contre les Dauphinois. Il obligeait Béatrix de Faucigny à lui rendre hommage, devenait l'allié fidèle de Phi-

lippe le Bel, se faisait confirmer par l'Empereur Henri VII l'investiture du comté de Savoie, des duchés de Chablais et d'Aoste, du marquisat d'Italie et obtenait le titre de Vicaire perpétuel de l'Empire. Chacun des adversaires d'Amédée dut traiter à tour de rôle avec lui ; Hugues de Faucigny, Guillaume III de Genève, la grande dauphine Béatrix. Les Dauphins du Viennois tinrent plus longuement ; de rudes batailles se livrèrent pendant de longues années dans le Graisivaudan et dans le Bas-Dauphiné. Les belligérants épuisés signèrent une trêve au château de Gentilly, en 1322.

Ainsi, pendant ce règne de trente-huit ans, Amédée était parvenu à maintenir l'intégrité territoriale de ses domaines contre une puissante coalition. Il avait acquis la Bresse par un mariage et implanté fortement l'influence de sa maison sur Genève. Il avait systématiquement favorisé le développement de la classe moyenne sur laquelle il s'appuyait volontiers, et commencé la savante organisation de l'administration savoyarde. Quelques historiens lui ont prêté d'autres rêves et d'autres projets : ils lui attribuent une expédition vers l'île de Rhodes où il aurait obligé les Turcs à lever le siège et d'où il aurait rapporté la fameuse devise FERT (*fortitudo ejus Rhodum tenuit*). Il semble bien que cette expédition n'ait jamais eu lieu et que le mystérieux anagramme adopté pour devise par la Maison de Savoie n'ait été connu que sous le règne d'Amédée VI. Il mourut en 1323 à Avignon, où il s'était rendu auprès du pape Jean XXI pour essayer d'organiser une croisade en faveur de son gendre, Andronic Paléologue.

Son fils et successeur, Édouard *le Libéral* (1323-1329), eut une physionomie moins marquée et un rôle moins énergique. Il s'occupa surtout de conti-

nuer la lutte contre les Dauphinois. Il s'attaqua d'abord à Hugues de Faucigny, l'oncle du Dauphin Guigues VIII, détruisit le château de Montforchier qu'il venait de construire en Chablais. Il fut moins heureux du côté du Dauphiné et fut complètement battu, en 1325, dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, sous les murs du château de Varey. Les historiens dauphinois ont longuement insisté sur cette éclatante victoire d'un jeune prince de seize ans. Édouard tomba un instant entre les mains des ennemis et ne fut sauvé qu'à grand'peine par les sires de Bocsozel et de Tournon. Une trêve fut signée en 1328, par la médiation de la France.

Le désastre de Varey eut sa contre-partie dans le succès d'Édouard en Maurienne. Dans la vallée de l'Arc, les évêques avaient depuis longtemps une juridiction fort étendue qu'ils partageaient avec les comtes de Savoie. Les montagnards de la vallée des Arves se révoltèrent contre les exactions d'Aymon de Miolans. L'évêque et le chapitre chassés de Saint-Jean vinrent se réfugier à Aiguebelle et implorèrent la protection du comte Édouard. Celui-ci accourut, réprima l'insurrection, mais se fit désormais étroitement associer à l'administration épiscopale.

« Édouard, dit le chroniqueur Paradin, estoit si libéral qu'il passoit les limites de raison. » Du surnom qui lui fut donné par les contemporains, il nous faut retenir surtout l'habile politique qui consistait à multiplier chartes et franchises, à favoriser le mouvement communal et à blesser ainsi mortellement les privilèges de la féodalité. Il perfectionna d'autre part l'administration, introduisit la division du travail dans son conseil en distinguant le *conseil du Prince* du *conseil résidant*.

*Aimon le Pacifique* (1329-1343) était le fils

d'Amédée V et le frère cadet d'Édouard. Pourvu, lui aussi, de bénéfices ecclésiastiques, chanoine et comte de Lyon, il se trouvait à Avignon quand un certain nombre d'évêques et de barons savoyards vinrent le supplier de prendre le pouvoir et de diriger le troupeau « des brebis sans pastour. » Il y avait bien une héritière de la même couronne savoyarde, c'était la princesse Jeanne, fille d'Édouard, femme du duc Jean III de Bretagne. Mais les barons allobroges, par une application instinctive de cette loi salique qui n'avait alors pas plus de fondement juridique en Savoie qu'en France, voulaient un mâle capable de sauvegarder l'unité et la force de l'État naissant. Aimon accepta la couronne, épousa Yolande de Montferrat dont les domaines furent déclarés réversibles à la Maison de Savoie en cas d'extinction de la ligne masculine; quant aux droits de Jeanne de Savoie que revendiquait solennellement le duc de Bretagne, ils donnèrent lieu à une grave discussion dans l'assemblée des États où il fut affirmé « que la coustume de la comté de Savoye n'a pas en usance de choir en quenouille tant qu'on puisse trouver aucun hoir masle quel qu'il soit. » Mais les Bretons refusèrent la transaction que leur proposait Aimon et s'unirent aux Dauphins pour la conquête des pays savoyards.

Ce fut entre les deux éternels ennemis une nouvelle campagne; on guerroya tour à tour en Faucigny, où fut livré le sanglant combat de Cruseilles (1332) et dans le Viennois où Guigues VIII fut tué au château de la Perrière. Le nouveau dauphin Humbert II, sur les conseils du pape et du roi de France, consentit à signer un traité, le 7 mai 1334, sur les bords du Glandon. Il fut stipulé que le comte de La Chambre et le seigneur des Hurtières, alliés du dauphin, recevraient du comte Aimon l'inves-

titure de leurs domaines, ce qui fortifiait singulièrement l'autorité comtale en Maurienne.

Aimon l'affermit également sur la Haute-Isère, par ses luttes avec l'archevêché de Tarentaise. L'habile et remarquable prélat qui avait longtemps régné à Moutiers et dont le comte Aimon avait respecté les privilèges à cause des services rendus par lui à la Maison de Savoie, mourut en 1334. Aussitôt les officiers du comte mirent ses biens sous séquestre, pendant la vacance du fief épiscopal. Mais les Tarins, pleins de méfiance, refusèrent d'ouvrir leurs portes et de reconnaître les liens de vassalité qu'invoquait la Maison de Savoie. Après de longs mois de pourparlers inutiles, Aimon marcha contre la Tarentaise, enleva Moutiers d'assaut et en fit abattre les murailles. Ses dernières années furent marquées surtout par une union de plus en plus étroite avec la France capétienne. Il prit parti pour la France au début de la guerre de Cent ans, amena à Philippe VI des bandes savoyardes qui firent bonne figure dans le Nord. Revenu dans ses États en 1343, il mourut au château de Montmélian, à l'âge de cinquante-deux ans.

*La politique savoyarde.* — La Maison de Savoie n'eut pas, bien entendu, dès sa première apparition au grand jour de l'histoire, la précision de vues et la netteté de desseins qu'on lui a parfois attribuées. Sa politique sera avant tout préparée et faite par les événements eux-mêmes, et la grande habileté des héritiers d'Humbert aux Blanches Mains sera d'en profiter et de réaliser de bonne heure la devise que prendra l'un de leurs descendants : *opportuné*.

Depuis que le royaume d'Arles avait passé entre les mains des Empereurs allemands, de nouvelles

destinées avaient commencé pour la région du Sud-Est à laquelle appartenait l'ancienne Allobrogie. M. Fournier le dit fort justement dans son beau volume : « La société du moyen âge, à la suite de ses théologiens, de ses philosophes, de ses jurisconsultes, attache un grand prix à la réalisation d'une certaine conception générale de la République chrétienne, et tient d'autant plus à maintenir, du moins en théorie, l'unité d'un pouvoir universel, qu'elle est en fait morcelée en d'innombrables communautés politiques répondant aux types les plus variés. » Tel fut l'idéal que Frédéric Barberousse chercha à réaliser, en revenant aux principes et aux traditions de Charlemagne : il voulut ressaisir toutes les terres du royaume d'Arles. Il groupa autour de lui la plupart des princes de la région rhodanienne et lorsqu'à l'automne de 1157 il tint solennellement ses assises dans la ville de Besançon, il put voir autour de lui la plupart des seigneurs de Bourgogne qui semblaient accepter son autorité. D'autre part, quand il entre en lutte avec les papes et s'efforce d'établir une église entièrement asservie au pouvoir temporel, il tâche de prendre en main la cause des Églises, les défend contre les envahissements du pouvoir laïque, cherche à les affranchir des liens de dépendance qui les enchaînaient vis-à-vis des seigneurs locaux. Or, les Humbertiens avaient une double raison de s'opposer à cette politique. D'une part, ils ne voulaient pas se prêter à cette reconstitution de l'autorité impériale qui eût enlevé toute raison d'être à leur État. D'autre part, leur politique traditionnelle était de travailler à s'assujettir les évêques de leurs domaines et des pays voisins, « comme s'ils voulaient, dit M. Fournier, fonder leur puissance sur les ruines du pouvoir temporel des Églises. » Tandis que les empereurs se prétendent les

suzerains des évêques de Sion, de Tarentaise et de Turin, tandis qu'ils s'efforcent d'obtenir leur serment de fidélité par toute sorte de concessions, les comtes savoyards travaillent systématiquement à dominer les Églises et à les transformer en instruments de domination. Voilà pourquoi les successeurs d'Humbert Ier s'opposent de toutes leurs forces au triomphe d'une œuvre qui menaçait leur autorité et leur existence.

Les successeurs de Barberousse continuèrent, avec des alternatives de succès et de revers, l'œuvre qu'il avait commencée. Ils semblaient gagner du terrain et l'auteur du *Ligurinus* pouvait dire à Henri VI que toute la région du Rhône était sous sa dépendance :

At tibi Rhodanus totus famulatur ab ortu.

Mais, malgré leurs illusions, leur pouvoir décline de jour en jour et la Maison de Savoie contribue à l'affaiblir. Ils paraissent le comprendre et cherchent volontiers à gagner son alliance. Un curieux revirement se produit avec Frédéric II qui donne à Thomas de Savoie le titre de Vicaire impérial en Lombardie, lui demande d'intervenir dans ses étranges négociations avec les Marseillais (1226), lui permet d'établir sa domination en Piémont. C'est que la diplomatie savoyarde avait déjà cette souplesse et cette absence de scrupules qui devaient plus tard la rendre célèbre en Europe. Soucieuse avant tout de défendre dans la région des Alpes l'équilibre qui lui permettait de vivre, se rendant compte que la puissance impériale était trop sérieusement atteinte pour constituer un obstacle infranchissable à sa jeune ambition, elle donne la main sans hésitation à celui qui maintenant se déclare l'adversaire des Églises et des Dauphins du Viennois.

De là la curieuse alliance de 1238. Frédéric II se rapproche ouvertement de la cour savoyarde, soutient le comte Amédée contre les guelfes du Piémont et l'évêque de Turin, érige pour lui en duchés les provinces d'Aoste et de Chablais, prépare avec lui une expédition qui doit définitivement écraser la Ligue Lombarde. Pendant les années suivantes, nous voyons une intimité de plus en plus grande s'établir entre le vassal et le suzerain, quand Amédée vient prêter son hommage à Turin (1245), quand il lui ouvre ses passages alpestres dont il est le gardien jaloux, quand il convoque ses vassaux à Chambéry pour accompagner l'Empereur, accepte le commandement suprême de l'armée impériale et fait donner à son frère Thomas le titre de Vicaire général de l'Empire pour l'Italie du nord. Cette alliance du comte de Savoie avec l'ennemi du pape scandalisa si vivement les contemporains qu'ils présentèrent la fameuse catastrophe du Mont Granier (1248) comme la juste punition de ses crimes et de ceux de son ministre Bonnivard. Si le dessein de Frédéric échoua comme avait échoué celui de Barberousse, la dynastie savoisienne n'en avait pas moins profité de son alliance comme elle avait profité de l'hostilité de ses prédécesseurs.

A mesure que s'accentue le désarroi de la politique impériale dans le royaume d'Arles, se précise la netteté de la politique savoyarde qui veut grandir par sa ruine. C'est ainsi que l'on voit, au cours du Grand Interrègne, Thomas de Savoie, « un de ces hommes aventureux qui ne peuvent jamais rester en repos » (Boutaric), profiter avec une singulière habileté de l'éclipse de l'autorité germanique. Lui, qui a été comblé de faveurs et de dignités par Frédéric II, il n'hésite pas à chercher d'autres appuis, se rapproche du

pape, offre son hommage à Guillaume de Hollande. Sous son règne et sous celui du *Petit-Charlemagne*, la Maison de Savoie s'étend de plus en plus au détriment de l'Empire, gagne du terrain en Suisse sur la famille de Kyburg, resserre de plus en plus les liens qui l'unissent à la dynastie anglaise, se fait octroyer par Richard de Cornouailles la qualité de Vicaire de l'Empire, le comté de Savoie, les pays de Chablais et d'Aoste : *Ricardus... investit Petrum comitem Sabaudiae, de vicariatu Imperii perpetuo, et de ducatibus Chablasii et Auguste*, *per tria vexilla*. C'est l'inféodation la plus importante dont la Maison de Savoie eût été l'objet depuis ses origines.

Mais voici qu'avec l'avènement de Rodolphe de Habsbourg vont commencer de nouvelles destinées et pour l'Empire et pour le royaume d'Arles. Le comte Philippe de Savoie était inquiet de voir arriver à l'Empire son ennemi personnel qu'il avait déjà combattu en Suisse. En réalité le nouveau maître de l'Empire allait tout de suite s'écarter de la politique traditionnelle de ses prédécesseurs. Sa grande préoccupation était de rendre la dignité impériale héréditaire dans sa famille. Pour cela, il importait de renoncer au royaume d'Arles, d'y favoriser cette lente éclosion de nationalités nouvelles dont paraissaient avoir conscience les hommes du temps, de s'y créer de puissants alliés dont on se servirait pour affermir l'autorité des Habsbourg en Allemagne. C'est ainsi que Rodolphe songea tour à tour à céder le royaume d'Arles à la Maison d'Angleterre et à la Maison d'Anjou. Mais les princes savoyards s'inquiétèrent tout de suite de voir la vallée du Rhône tomber sous la main d'une royauté jeune et vigoureuse qui eût été bien plus dangereuse pour elle que la puissance vermoulue des empereurs allemands. Depuis long-

temps, ils songeaient eux-mêmes à recueillir la succession du royaume d'Arles, à s'arrondir vers le Viennois, le Lyonnais et la Suisse : ils se souciaient fort peu de voir une puissance nouvelle arrêter leurs efforts et intervenir dans leurs démêlés avec la féodalité régionale. Aussi le projet angevin n'eut-il pas d'adversaires plus irréductibles et plus acharnés que les comtes de Savoie. Charles d'Anjou, Marguerite de Provence et Rodolphe de Habsbourg les rencontrèrent toujours sur leur route quand ils cherchèrent à réaliser l'idée de l'Empereur. Il y eut conflit partout, dans le Montferrat, en Suisse et en Dauphiné. Si Philippe mourut en 1285 après avoir échoué presque partout, sa politique n'en fut pas moins continuée avec la même ardeur par Amédée V.

Sous le règne des successeurs de Rodolphe de Habsbourg, il apparut de plus en plus que le royaume d'Arles était complètement détaché de l'Empire et qu'il était incapable de vivre de sa vie propre. Il devait fatalement désormais tomber entre les mains de l'un de ses voisins. Deux puissances surtout songèrent à mettre la main sur ses domaines et à substituer leur autorité à celle des Empereurs : la Maison d'Anjou et la Maison de Savoie. Mais la première n'eut qu'une durée éphémère ; la seconde n'était pas encore parvenue au degré de puissance qui lui eût été indispensable pour réaliser un rêve qui, malgré tout, la hantera pendant des siècles.

En réalité, c'était la France seule qui semblait faite pour accomplir l'œuvre devant laquelle échouèrent les princes savoyards. Au principe de la domination universelle qu'avait longtemps représenté l'Empire, elle oppose le principe nouveau des nationalités. Elle considère de bonne heure

le royaume d'Arles « comme une conquête qui nécessairement doit lui appartenir » ; elle en écarte les convoitises étrangères, emploie tous les moyens pour s'y créer des sympathies et des intérêts, annexe tour à tour le Vivarais, le comté de Bourgogne, Lyon, le Dauphiné, le Valentinois et la Provence. Si elle ne parvient pas à compléter sur ce point son unité territoriale, si elle n'absorbe pas la Savoie aussi française de civilisation que les autres pays du Sud-Est, c'est que l'habile politique des successeurs d'Humbert Ier a su constituer dans les pays qu'ils gouvernaient un état solide, autonome, bien administré, fondé sur de solides institutions et qui vivra et méritera de vivre pendant de longs siècles.

*Les agrandissements territoriaux.* — Les princes savoyards avaient compris dès le premier jour que la base de leur puissance devait être avant tout une base territoriale, que le meilleur moyen de jouer un rôle, c'était d'avoir des domaines. Ils vont en acquérir par tous les moyens, par la guerre comme par les mariages, par les procès comme par les testaments. Ces rassembleurs de terres alpestres ne sont guère arrêtés par les scrupules : tout leur est bon quand il s'agit de s'arrondir.

Les premiers domaines des Humbertiens étaient situés dans le Viennois, le Graisivaudan et le Bugey. A ces terres s'ajoutaient bientôt la suzeraineté de l'évêché de Maurienne (entre 1039 et 1043), le marquisat en Italie par suite du mariage d'Odon avec Adélaïde (entre 1044 et 1051); le comté du Val d'Aoste vers 1023, le comté de Belley vers 1050. Le centre des possessions savoyardes s'est donc peu à peu déplacé de l'ouest vers l'est, de Belley à Turin, par la Maurienne. Le souverain de ces domaines épars porte d'abord le titre de comte, *comes*, en

le faisant presque toujours suivre de la désignation *in pago Savogiense*. Odon, Pierre et Amédée y ajoutent le titre de marquis, *marchio et comes*. D'Humbert II à Amédée IV, on juxtapose les titres de comte de Maurienne et de Savoie, marquis en Italie. A partir de Pierre II, il ne subsiste que le titre de comte de Savoie.

Mais les comtes de Savoie, dominant les deux versants des Alpes, cherchèrent également à s'étendre vers le Rhône et vers le Pô. Au delà des monts, ils avaient ajouté à la ville de Turin celles d'Ivrée, de Chiéri et de Coni. A l'ouest de la chaîne, des chatellenies éparses s'étendaient dans la Maurienne, la Tarentaise, le Genevois, le Faucigny, le Chablais, le Valais, le pays de Vaud, le Bugey et la région de Chambéry. C'est vers le nord surtout, dans cette région indécise où le pouvoir impérial s'affaiblit de jour en jour et où l'action de la France ne se fait pas sentir, qu'on cherche à faire des conquêtes. Se heurtant tout d'abord aux principautés à demi indépendantes des évêques de Genève, de Sion et de Lausanne, les comtes s'efforcent de les soumettre à leur autorité. Ils occupent l'évêché de Sion dont ils se disent suzerains, imposent un traité de pariage à l'évêque de Lausanne Jean de Cossonay (1260), prennent sous leur protection les bourgeois de Genève révoltés contre l'autorité épiscopale. Ils s'allient aux bourgeois de Berne et occupent les points principaux du pays situé entre l'Aar et le Léman. Le comte Philippe prend en fief la ville et le château de Nyon, oblige Vevey, Payerne, Lausanne, Morat à lui obéir : toute la Suisse Romande est désormais soumise à l'influence de la dynastie. Amédée V, poussé par l'Angleterre, étend sa politique helvétique, renouvelle l'alliance avec les Bernois.

En même temps que la dynastie cherche à dis-

puter leurs territoires aux Dauphins du Viennois, elle s'efforce d'étendre sa domination jusque sur la ville de Lyon où plusieurs des siens ont occupé la dignité archiépiscopale. C'est ainsi qu'en 1286, Amédée V prend les Lyonnais sous sa protection pour trois ans. En 1290, il exerce sur la ville une influence considérable, intervient dans les démêlés de l'archevêque avec les bourgeois. Si Philippe le Bel arrête sur ce point les efforts de la diplomatie savoyarde, elle n'abandonnera jamais l'idée de dominer dans l'importante position de Lyon.

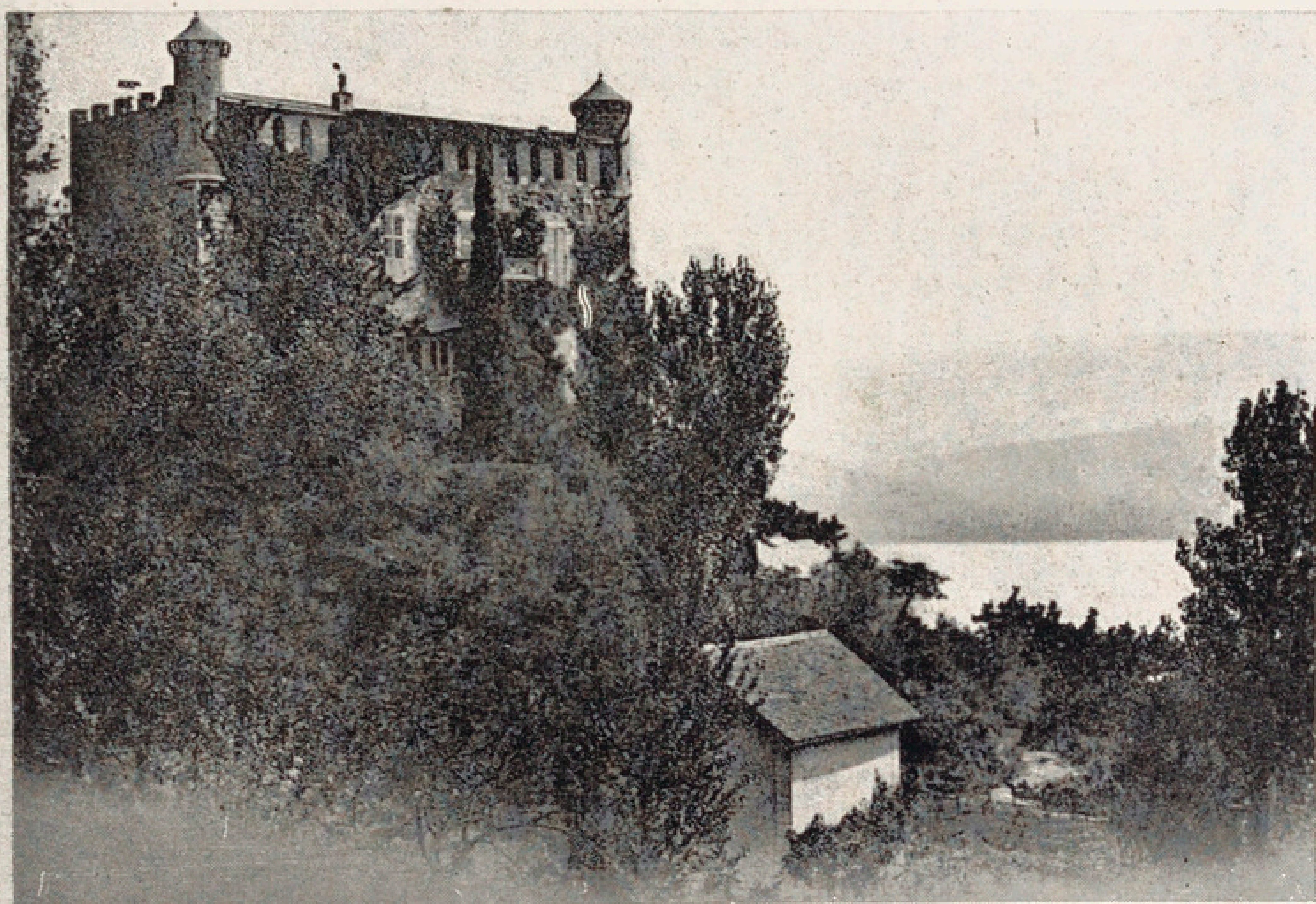
Non seulement la jeune et remuante dynastie montre cette inextinguible soif d'extension territoriale, mais elle se répand au dehors, exerce une influence grandissante par ses alliances politiques et militaires, par ses mariages, par sa diplomatie. Rattachée de bonne heure par des unions matrimoniales aux familles régnantes d'Allemagne, d'Italie, de Provence, elle noue des relations fréquentes et souvent étroites avec la France. Pendant une partie du XIV^e^ siècle, nous assistons à un va-et-vient perpétuel de gens d'armes savoyards qui vont prendre part aux campagnes de France. Les comtes, qui possèdent un hôtel à Paris et un château à Gentilly, étalent volontiers leur valeur militaire par les secours envoyés aux Valois. En 1339, le comte de Genevois et le baron de Vaud mènent le contingent savoyard contre l'Anglais. Froissart nous montre dans la garnison de Cambrai, en 1336, de nombreux gentilshommes de Savoie. En 1340, Lille compte 200 lances composées exclusivement de Savoyards et de Bourguignons. Pendant toutes les années suivantes, le fidèle chroniqueur de la chevalerie française narre les exploits de ces « toujours avant Savoyens.»

Cette humeur aventureuse, cet esprit chevaleresque des Savoyards du XIII^e^ et XIV^e^ siècle ne se

montrent nulle part avec plus d'éclat que dans la lointaine Angleterre. Si de 1230 à 1280 des rapports multiples et quelque peu inattendus se nouèrent entre la Savoie et l'Angleterre, ce fait est dû à une cause toute particulière : le nombre des enfants de Thomas I[er] de Savoie et de Béatrix de Genève. « C'est parce qu'ils étaient beaux et forts, dit M. Mugnier, prudents en même temps que braves et d'allures chevaleresques, que Guillaume, Thomas, Pierre, Boniface et Philippe ont agrandi le rôle auquel ils paraissaient destinés; la beauté, l'intelligence, le charme pénétrant de leurs sœurs Marguerite et Béatrix et des reines filles de celles-ci, facilitèrent grandement leurs ambitions. » Pendant de longues années, l'histoire d'Angleterre fut remplie des exploits et des aventures de toute cette famille de princes, de chevaliers, de clercs et d'artisans qu'Henri III appela en Angleterre après son mariage avec la belle Aliénor, fille de Béatrix de Savoie et de Raymond Bérenger. On sait d'ailleurs que Béatrix et Bérenger avaient eu quatre filles, qui toutes quatre furent reines, ainsi que le rappelle Dante :

Qattro figlie ebbe, e ciascuna reina.

L'Angleterre fut pendant quelque temps pour ces aventureux montagnards une sorte de pays conquis. Boniface reçut l'archevêché de Cantorbéry et devint primat d'Angleterre; son frère Pierre acquit d'immenses domaines et posséda à Londres un palais qui a transmis à tout un quartier le nom de son pays d'origine; Guillaume faillit être évêque de Winchester. Pierre d'Aigueblanche devint évêque d'Hereford et joua un rôle important dans la politique anglaise; il devait plus tard fonder la collégiale de Sainte-Catherine d'Aiguebelle.





Château de Bourdeau, sur le lac du Bourget. — Château de Châtillon.
(*Phot. Brun, à Aix.*)

Pl. V.

## CHAPITRE VIII

### COMTE VERT ET COMTE ROUGE

Le comte Aimon laissait la couronne à un enfant de neuf ans, le jeune Amédée VI, qui allait être bientôt connu sous le nom de *comte Verd*. La régence était confiée à ses deux cousins, le baron Louis de Vaud et le comte Amé III de Genevois. Le règne nouveau s'annonçait mal et de graves difficultés surgissaient brusquement. Le duc Philippe d'Orléans, invoquant des droits assez problématiques, réclamait la succession du comte Aimon : il fallut transiger avec lui, lui reconnaître force seigneuries et revenus. Du côté du Dauphiné, un orage terrible éclatait. Le 30 juillet 1343, le dauphin Humbert II sanctionnait le traité qu'il avait signé avec le roi de France et en vertu duquel il lui cédait tous ses territoires : dans le couvent de Saint-Pierre, à Vienne, il lui prêtait serment de fidélité avec maints gentilshommes, parmi lesquels le savoyard Jean de Chissé. Après avoir encore flotté et hésité trois ans, « souverain sans Etats, général sans armée, évêque sans diocèse, dévot et excommunié », il ratifiait définitivement le traité par lequel le Dauphiné passait entre les mains de la France. Depuis de longues années, comtes de Savoie et dauphins de Viennois se livraient une guerre terrible dans la vallée du Rhône : dans cette lutte pour la vie, les

forces des deux Etats avaient été jusqu'alors égales. L'équilibre était brusquement rompu puisque le rival dauphinois pouvait désormais jeter dans la balance tout le poids de la puissance française. Arrêtés et bloqués vers Grenoble et Lyon, les comtes de Savoie se heurtaient du côté du Nord aux possessions menaçantes du Faucigny. La vie et l'air allaient désormais manquer à leur Etat grandissant : l'ombre de la monarchie française s'étendait sur toute l'Allobrogie.

Mêmes périls et mêmes menaces par delà les monts, où grandissait l'ambition des Visconti, où s'affirmait l'opposition des villes piémontaises; du côté de Genève où les seigneurs de Gex assaillaient brutalement le territoire savoyard. Pour comble de malheur, tous les fléaux venaient fondre à la fois sur la région des Alpes : bandes d'aventuriers qui rançonnent le pays, pluies torrentielles qui détruisent les récoltes et causent une famine générale, peste noire qui ravage cruellement les vallées alpestres, fureur de la populace qui massacre les juifs et donne la chasse aux lépreux.

C'étaient là bien des épreuves pour le jeune Etat savoyard : il allait en sortir victorieux et affermi. Il y avait en lui une telle vitalité, ses traditions politiques étaient déjà si nettement posées que, sous un prince mineur, les régents savent accomplir jusqu'en 1355 une œuvre habile et durable.

La grande question à résoudre était celle des rapports à établir avec l'Empire qui restait théoriquement souverain du royaume d'Arles, avec la France qui acquérait la réalité du pouvoir. La diplomatie savoyarde sut jouer, entre les deux autorités qui se heurtaient, un jeu subtil et intelligent. Elle se prêta avec une habileté singulière aux manœuvres des Valois qui s'efforçaient de ménager son ombrageuse susceptibilité et aux efforts de Char-

les IV qui tendait à susciter à la monarchie française le dangereux obstacle de l'ambition des *Blanches Mains*.

Du côté de la France, les régents se montrèrent d'abord réservés, voulurent soigneusement établir leurs positions, portèrent même un instant la guerre sur les bords du Léman où les Faucignerans furent battus, et dans les plaines du Viennois où le maréchal Etienne de la Baume prenait à la victoire des Abrets la revanche de la défaite de Varey. Ce fut après de longues alternatives de guerre et de paix que ces deux partis résolurent d'en venir à des négociations fondamentales. Le 5 janvier 1355, la France et la Savoie signaient le traité de Paris qui devait régler pour de longues années leur situation réciproque. Amédée VI abandonnait tous ses domaines du bailliage de Viennois et de Novalaise au Dauphin de France qui, en retour, lui cédait le Faucigny et la suzeraineté sur le Genevois. Cette loyale transaction affermissait singulièrement la position respective des deux Etats rivaux : le comté savoyard s'allégeait de possessions lointaines et dispersées pour se ramasser sur lui-même et constituer désormais un tout homogène, tandis que la monarchie française acquérait de son côté des domaines plus nettement définis et prenait une attitude plus conciliante en face de son voisin. L'alliance des Valois et du comte Verd se resserrait encore par un mariage : Amédée VI renvoyait Jeanne de Bourgogne qui lui était fiancée depuis plusieurs années et qui était élevée à la cour de Chambéry, pour épouser une princesse du rang royal, Bonne de Bourbon, belle-sœur du futur Charles V.

Le traité se compléta par une courte campagne dans le Faucigny. Les rudes montagnards de cette région ne voulurent pas entendre parler d'une ces-

sion qui leur était imposée : ils se soulevèrent. « *Jam multi*, disent les documents du temps, *sicut est notorium et evidens in patria, se opposuerunt contumaciter in magna potentia, comitatus videlicet Gebennensis et multitudinis hominum dicte terre Fucignaci :* C'est chose évidente et connue que de nombreux habitants du Genevois et du Faucigny se soulevèrent avec une puissante opiniâtreté. » Poussés par le comte de Genevois et malgré les conseils pacifiques du comte de Valentinois, gouverneur du Dauphiné, les Faucignerans luttèrent avec énergie pour leur indépendance. Il ne fallut pas moins de deux campagnes pour les réduire. A partir de ce jour, le jeune Amédée VI resta l'allié fidèle de la France, prit une part active à toutes ses luttes contre l'Angleterre et mérita les éloges que lui décerne Froissart quand il rappelle les rudes coups que portèrent les lances savoyardes aux bandes anglaises pendant la campagne des Flandres : « et finablement les Englois n'en porent soffrir ne porter le faix, car il lor estoit trop pesans. »

Mais l'Empereur Charles IV, hostile systématiquement à la politique française, comprit l'aide précieuse que pouvait lui apporter la jeune ambition savoyarde. Il voulut en quelque sorte forcer les sympathies d'Amédée VI et établir une rivalité d'intérêts entre la France et lui. Un diplôme signé le 26 avril 1355 déclarait nulle et non avenue la clause du traité de Paris relative au Faucigny et à l'hommage du comte de Genevois. Non content de fournir au comte de Savoie l'occasion juridique de se soustraire aux conditions du traité, il chercha par tous les moyens à le gagner à sa cause. Il confirma solennellement ses privilèges, lui laissa le champ libre du côté du Valois en autorisant ses entreprises contre l'évêque de Lyon, lui assura officiellement

l'autorité suprême sur toutes les églises du Genevois.

La Maison de Savoie se prêta adroitement aux manœuvres subtiles de la diplomatie impériale et elle apparut désormais aux hommes d'Etat français comme une puissance ambitieuse et menaçante qui ne tendait à rien moins qu'à reconstituer à son profit l'ancien royaume d'Arles. Si le rêve n'était pas encore précis au XIV^e^ siècle, il devait l'être plus tard.

Majeur au moment du traité de Paris, Amédée VI allait entrer désormais dans la grande lumière de l'histoire. C'est d'ailleurs une physionomie qui n'a rien de banal que ce prince de haute mine, se détachant en plein relief dans la tapisserie touffue de Froissart. Le savant Siméon Luce a pu établir que le XIV^e^ siècle, avec sa frénésie de luxe, sa passion des tournois, sa romanesque galanterie, est le siècle par excellence où la chevalerie de théâtre prit place sur la scène du monde. Le petit souverain savoyard n'a pas échappé à la contagion de son temps : il est, lui aussi, le chevalier couronné. Mais il l'est à sa façon, qui n'est pas la mauvaise, avec un fond de bon sens qui tempère ses élans chevaleresques, avec un esprit pratique qui n'abandonne jamais ceux de sa race et qui, sous les apertises d'armes chères à Froissart, laisse deviner les subtilités d'un Machiavel. C'est un héros des romans de la Table Ronde qui s'attarde volontiers aux réalités brutales de la politique. Il aime passionnément les tournois, organise en 1348 celui du Verney où la couleur de son armure lui valut le surnom désormais classique de comte Verd et qui eut ses historiens, depuis Buttet jusqu'à Froissart. Il est large, courtois et chevaleresque suivant la règle :

Amé, le comte de Savoie,
Cils, tant qu'il vesqui, tint la voie
De larghece en toutes saisons.

Les lauriers du chevaleresque Jean le Bon l'empêchaient de dormir. Quand le roi de France eut fondé cet ordre de *l'Etoile* dont Amédée fut l'un des premiers membres, le comte Verd s'entendit avec Galéas Visconti pour créer l'ordre du *Cygne Noir* qui groupa les hommes d'armes de France et d'Italie sous sa bannière mystique et fut remplacé en 1362 par l'ordre du *Collier* ou de *l'Annonciade*.

Mais ne nous y trompons pas : c'est le regard clair et précis d'un homme d'Etat qui luit sous le heaume empanaché dont il aime à être casqué. Le bon chroniqueur flamand qui le connaissait bien et qui rappelle avec orgueil l'armure qu'il a reçue de ses mains, nous dit, avec une pointe de malice, « que moult il aimait les armes et l'avancement de li et de ses gens. » Il avait pris pour devise un fleuve grossi de nombreux affluents, avec ces mots en exergue : *vires acquirit eundo*. Il la justifia amplement par son œuvre et, grâce à lui, le torrent savoyard, enflé de nombreux tributaires, fit entendre désormais dans toute la région des Alpes le fracas de ses eaux menaçantes.

S'il n'avait pu empêcher, suivant le mot de Guichenon, « le coup du traité de Romans et l'annexion du Dauphiné à la France », il se dédommagea dans d'autres directions. Là-bas, sur les rives du Léman, s'étendait la puissance rivale des comtes de Genevois. Si les comtes de Savoie possédaient, dans la terre de Chablais, le pays *de Gavot* avec les châtellenies de Féternes et d'Allinges, par contre les comtes de Genevois en avaient toute la partie occidentale, sans compter l'Albanais et la région d'Annecy. C'était une tradition chez eux de revendiquer pour ancêtre le paladin Olivier et de se prétendre plus anciens que fa Maison de Savoie : les murs du château d'Annecy, devenu la résidence

ordinaire des comtes de Genevois, étaient au XIVe siècle revêtus de tapisseries splendides qui rappelaient l'illustre origine de la dynastie. Les successeurs du légendaire Gérold, le contemporain de Humbert aux Blanches Mains, avaient eu d'ailleurs brillante figure de souverains, avec les Amé, les Janus et les Guillaume, étalant du Bourget au Léman leurs 21 châtellenies, multipliant les fondations pieuses comme l'abbaye de Sainte-Catherine et le prieuré de Chamonix, octroyant des libertés aux villes comme Cruseilles et Rumilly, se rebiffant hautainement contre la suzeraineté impériale et groupant avec orgueil sous leur bannière comtale les innombrables dynasties féodales dont un quatrain patois citait les principales :

Tarny (Ternier) Viry et Compey
Sont les meilleus mèsons du Genevoué :
Sallanuva et Minthon
Ne le cédont par d'on botton.

Malheureusement pour eux, ils avaient de rudes adversaires : les évêques de Genève, qui les obligèrent constamment à leur prêter hommage; les comtes de Vaud, qui les repoussèrent obstinément de la Suisse romande, et surtout les comtes de Savoie qui avaient depuis longtemps jeté des regards de convoitise sur l'admirable position de Genève. Ils s'y étaient habilement insinués, avaient battu en brèche la puissance des comtes du Genevois, avaient flatté les passions populaires, avaient promis aux habitants le développement de leurs franchises au détriment de la juridiction épiscopale, avaient obtenu le titre menaçant de protecteurs de l'évêque et avaient pris pied dans la place en occupant le château de Bourg-de-Four.

Les choses en étaient là quand le comte Verd entra en scène. Lorsqu'au printemps de l'année 1365, l'empereur Charles IV entreprit de faire en grande pompe le voyage d'Arles pour y renouveler la cérémonie aussi solennelle que futile du couronnement, Amédée VI se porta à sa rencontre et fit avec lui une entrée bruyante dans Genève. Pourvu par l'Empereur du titre précieux de Vicaire impérial dans ses domaines héréditaires, ainsi qu'en Piémont et dans la Suisse romande, il se fit octroyer en outre la faveur de créer une Université. Sans doute l'Empereur, précisant cette politique de bascule qui l'amène tour à tour à confier à la Savoie de larges privilèges pour l'opposer à la Maison de France et à lui susciter des rivaux pour mieux la tenir en tutelle, confère au comte Amé III de Genevois le droit de battre monnaie dans sa « Maison de l'Ile » à Annecy et le déclare sujet immédiat de l'Empire pour le soustraire à l'obédience savoyarde. Mais l'accord du 22 décembre 1358, intervenu entre le comte de Genevois et le comte de Savoie, n'en reconnut pas moins qu'Amé III rendrait hommage à Amédée VI, sinon pour son comté tout entier, du moins pour Annecy et diverses localités voisines. Ainsi était inaugurée cette politique d'absorption qui devait aboutir, en 1401, au traité par lequel le dernier comte de Genevois, Odon de Villars, abandonnait tous ses Etats au comte de Savoie, Amédée VIII.

Le comte Verd s'étendait en même temps vers le pays de Vaud où les actes de 1379 montrent ses lieutenants disputant la suprématie aux évêques de Lausanne ; vers l'Italie où il consacrait plusieurs années à réprimer l'insurrection des cités piémontaises ; vers le Jura où il occupait la seigneurie de Gex et le château d'Hermance ; vers le Bugey et le

Valromey dont il obtenait la rétrocession au domaine comtal. A l'intérieur, il continue l'œuvre de centralisation esquissée par ses prédécesseurs, lutte énergiquement contre les évêques de Genève, revendique de façon hautaine ses droits de souveraineté sur l'archevêché de Tarentaise, lutte tour à tour en légiste et en soldat contre l'archevêque Jean de Bertrand de Châteauvieux et lui arrache le traité du 27 juin 1358 qui l'admet en partage de l'autorité suprême.

Et pour que rien ne manquât au chevaleresque souverain que la chrétienté tout entière appelait avec Froissart « li gentils contes de Savoie », Amédée eut, lui aussi, sa croisade. En 1366, il conduisit l'armée savoisienne en Grèce, enleva aux Turcs la place de Gallipoli, délivra son parent Jean Paléologue des mains des Bulgares et le replaça sur le trône impérial. Aussi, à son retour, passait-il pour l'un des princes les plus puissants et les plus respectés de l'Occident. Il intervenait en Italie pour trancher le différend qui séparait les fils de Jacques d'Achaïe, pour former une ligue puissante contre Galéas de Milan, pour accompagner le duc d'Anjou dans son expédition de Naples. C'est au cours de cette campagne qu'il mourut, le 2 mars 1383.

Son règne avait fortement marqué parmi les règnes de préparation et d'initiation à la grandeur savoyarde. En augmentant d'une façon notable son territoire, en inaugurant au delà des monts la politique d'intervention systématique qui allait faire l'originalité de cette dynastie « amphibie », en indiquant l'attitude de réserve prudente et de dignité respectueuse qu'il convenait de prendre en face de la France grandissante, en se prêtant aux velléités intéressées d'émancipation vers lesquelles se laissait dériver la puissance impériale, en imposant sa vo-

lonté souveraine à la féodalité laïque et ecclésiastique de la Comté, en régularisant l'administration aussi bien financière que judiciaire, le comte Verd avait jeté les bases d'une puissance qui ne pouvait manquer de grandir. Si les contemporains ont vu surtout en lui le brillant chevalier qui rivalisait de faste, d'éclat et de bravoure avec les Gaston-Phœbus et les Jean de Bohême, l'histoire attentive de nos jours reconnaît qu'il a été un habile homme d'Etat dont l'œuvre justifie le mot que Froissart prête à Jean de Vienne : « J'aimerais mieux être duc de Savoie que roi d'Ecosse. »

Le comte Verd avait été un curieux mélange de bravoure chevaleresque et d'habileté politique, un homme d'Etat en cuirasse. Son fils Amédée VII ne fut qu'un chevalier. On dirait que son règne est un brillant chapitre de ces chroniques contemporaines, toutes pleines de superbes apertises d'armes et de mirifiques tournois. Son historien, l'honnête Perrinet Du Pin, prend en le racontant le ton d'un héraut d'armes clamant dans la lice le nom glorieux des vainqueurs. Son récit nous le montre dès le premier jour comme un être nerveux, agité, réclamant les bons soins de sa mère Bonne de Bourbon, secoué de sanglots convulsifs à l'idée qu'il doit remplacer son père. « Se compleignant à Dieu piteusement, il demandoit pourquoi il après la mort son père vif le laissoit, et ce disant souffroit douleur et merencolie tieulle, que grant destresse dicelle les sourdoit et avugloit. » Il ne fallait pas moins que l'affection loyale de son peuple et l'insistance des Trois Etats réunis au château de Chambéry pour lui faire accepter le fardeau du pouvoir.

Tout de suite se manifestèrent ses instincts batailleurs. Après une courte campagne contre les

nobles bressans qui lui refusaient l'hommage, il courut et entraîna les siens où il y avait de grands coups à férir : en France.

A l'appel du jeune Charles VI, il lui amena 700 lances savoyardes où servait l'élite de sa noblesse. Quand il parut à l'Ost de Flandre, ce ne fut qu'un cri sur sa bravoure et sa prud'homie. Le duc de Berry affirmait au jeune roi « qu'il sauroit tenir et suyvre les voyes de ses pères anciens, qui aux affaires de France se sont tousjours moult vertueusement comportés. » Autour de lui se pressait cette « écarlate des gentilhommes savoisiens » dont l'Europe avait déjà connu les exploits : les Ternier, les Compey, les Viry, les Menthon, les Montmayeur, les Apremont, les Miolans et les marquis d'Aix. Les Anglais proclamaient tous les jours qu'il « estoit prince de grande vertu et haulte valeur » et le petit roi, soulignant les liens étroits qui unissaient déjà France et Savoie, s'écriait tendrement : « Son sang est comme frère du nôtre. » Et ce fut pendant plusieurs mois, sous les murs de Bourbourg, une suite d'exploits légendaires, de duels épiques contre les chevaliers anglais : aujourd'hui tournoi à la lance contre le duc d'Eddington, demain combat à l'épée avec le comte d'Arundel ou lutte à la hache contre le comte de Pembroke. Si le jeune souverain conquit une grande réputation « de preudommie replecte de loyaulté », il y gagna aussi le nom qui lui restera dans l'histoire. Il revenait si souvent de ces joutes épiques, avec le sang anglais rougissant son armure noire de deuil, qu'on se prit à l'appeler le comte Rouge. « Son épée, disaient les Anglais, est si vermeille que ceste vermeille taincture nous a donné couleur d'appeller comte Rouge luy qui a fait si chaude guerre. »

Sa réputation est désormais établie. Il est « le

cadet de gentir cuer », le rude joûteur que nul ne désarçonne, le vigoureux soldat qui n'aime que tournois et horions. Il a bientôt l'occasion de travailler pour son compte, car les rudes montagnards du Valais viennent de chasser leur évêque Edouard d'Achaïe, d'arborer l'étendard des Visconti et de piller le Chablais. Le comte Rouge accourt, brûle la ville de Sion, rétablit le prélat à qui il impose la cession de Chamosson et de Martigny, franchit ensuite les monts pour châtier les marquis de Saluces et de Montferrat. Puis il revient à ses besognes françaises, court rejoindre l'armée que Charles VI vient de réunir au port de l'Ecluse, étonne tout le monde « par sa belle humeur et ses largesses. »

Les instincts de domination de ce féodal intraitable s'affirmaient brutalement dans les affaires de Tarentaise. L'archevêque de Moûtiers, Rodolphe II de Chissé, avait profondément mécontenté ses ouailles. Frappés dans leurs droits, lésés dans leurs intérêts, menacés dans leur indépendance, les Tarins se soulevèrent, massacrèrent le prélat et ses gens au château archiépiscopal de Saint-Jacques. Le comte Rouge réprima vigoureusement cette Jacquerie savoyarde et fit affreusement torturer le principal coupable, Pierre Reliour de Combloux.

Mais la grande affaire qui marque la fin du règne fut l'annexion du comté de Nice. Le classique historien des Alpes maritimes, Gioffredo, a raconté en des pages interminables le récit de cette longue affaire, les négociations de la diplomatie savoyarde avec Louis d'Anjou qui, pour avoir l'argent nécessaire à son entreprise napolitaine, céda au comte Amédée les villes de Nice, Barcelonnette, Vintimille et Coni. « Il se laissa couper cette lisière dans sa robe », dit aigrement le P. Marcellin Fornier. La lisière allait être d'un précieux secours à l'ambitieuse

dynastie qui étendait désormais son action de la Méditerranée au Léman (1388).

Celui que les Niçois reconnaissants avaient officiellement appelé « la fleur de la chevalerie » mourut à quelque temps de là, dans de tragiques conditions. Blessé grièvement dans une chasse au sanglier, il fut soigné par le médecin Jehan de Granville et mourut mystérieusement au bout de quelques jours. Des bruits sinistres coururent bientôt : on prononça tout bas le nom de personnages illustres, notamment celui de la régente Bonne de Bourbon; on s'indigna de la protection dont ses favoris, Othon de Granson, Louis de Cossonay, avaient couvert le maladroit empirique. Un procès s'ensuivit qui aboutit simplement à la condamnation d'un innocent, le malheureux apothicaire Pierre de Lespinis. Si des charges accablantes furent relevées contre la régente, ce fut Granson qui paya pour elle : on le condamna à la confiscation de tous ses biens. Réhabilité plus tard par un arrêt de Charles IV, il revint dans ses terres, mais se heurta à la violente et opiniâtre opposition des communes vaudoises. Celles-ci chargèrent l'un de ses ennemis, Gérard d'Estavayer, de demander contre lui l'épreuve du duel judiciaire. Le combat eut lieu dans la ville de Bourg, le 7 août 1397, en présence d'une foule immense. Granson tomba sous les coups d'Estavayer, averti secrètement d'un défaut de la cuirasse de son adversaire. Cet exemple fameux d'une procédure déjà vivement critiquée du code chevaleresque était le digne dénouement du règne chevaleresque du comte Rouge.

## CHAPITRE IX

### LA SAVOIE AU XIV[e] SIÈCLE

L'histoire d'un pays n'est pas tout entière dans celle de sa dynastie. Sans doute les descendants d'Humbert aux Blanches Mains ont été les incomparables artisans d'une formation nationale qui, sans eux, aurait eu de la peine à sortir du chaos alpestre. Mais il serait injuste et dangereux d'étudier seulement leur œuvre et de ne pas suivre à côté d'elle la lente ascension d'un petit peuple. Laissons Guichenon mettre toujours au premier plan la famille princière dont il est l'historiographe officiel, célébrer en termes dithyrambiques « l'ancienneté de son origine, la grandeur de son extraction, l'éclat de sa piété, la splendeur de ses alliances » et cherchons à faire vivre à côté d'elle la nation dont ils se sont servis autant qu'ils l'ont servie.

A la fin du XIV[e] siècle, les États de la Maison de Savoie offrent déjà une étendue considérable. Une triple préoccupation semble avoir constamment guidé les grands rassembleurs de terres qui se sont succédé depuis trois siècles : accroître leur domaine, le rendre plus compact et plus sûr, lui imposer une autorité souveraine. Leur territoire va désormais de l'Aar à l'Isère et du Valais aux portes

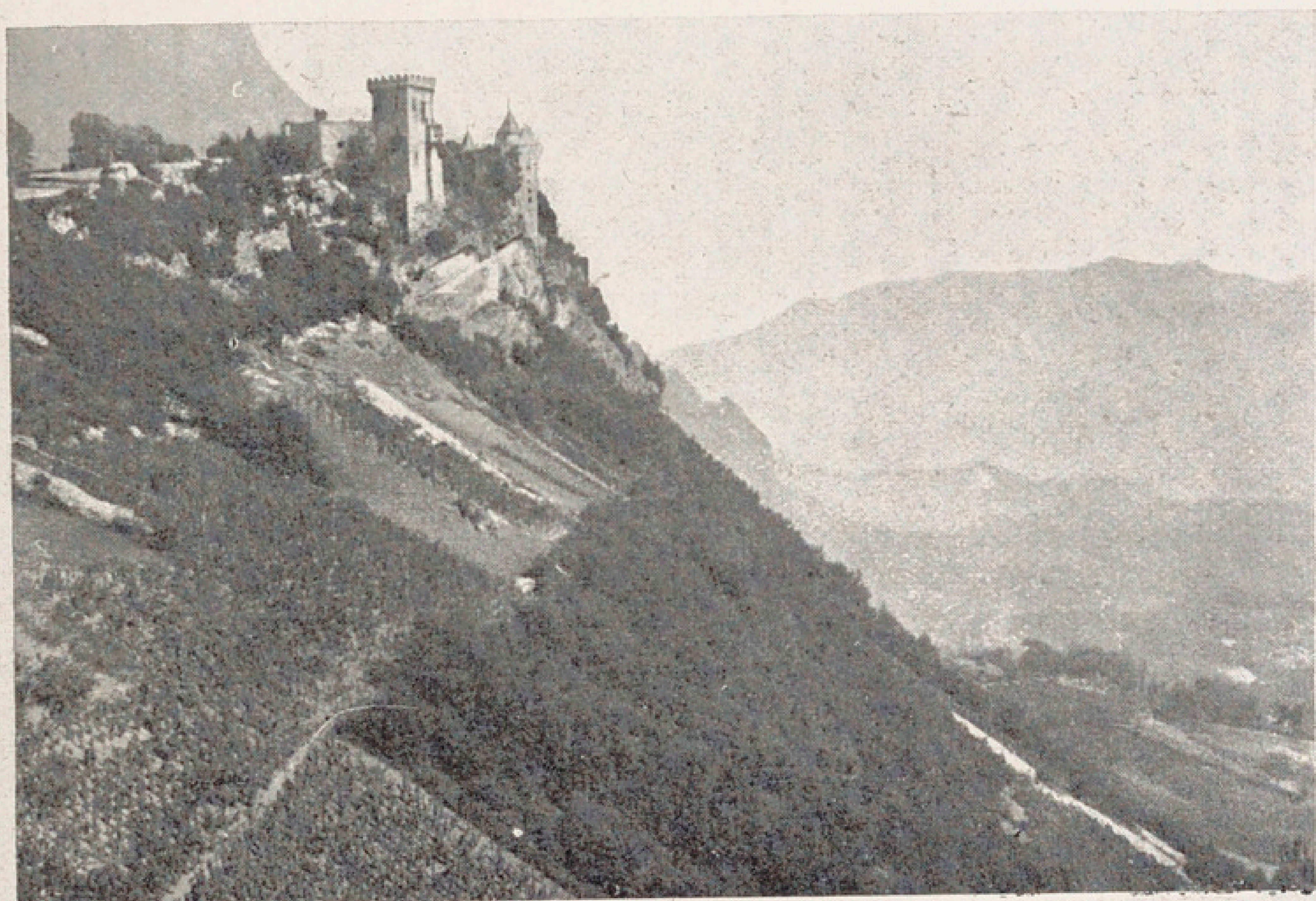
de Lyon. Il comprend trois groupes principaux de domaines seigneuriaux : le groupe piémontais avec le Val d'Aoste, Suse, Chiéri, Ivrée; le groupe des Alpes maritimes avec Coni, Barcelonnette et Nice; le groupe savoyard sur le versant occidental des Alpes. Divers territoires étaient simplement sous la suzeraineté de la dynastie, les Dombes et l'évêché de Lyon, le Piémont que la branche d'Achaïe avait en apanage, et le marquisat de Saluces.

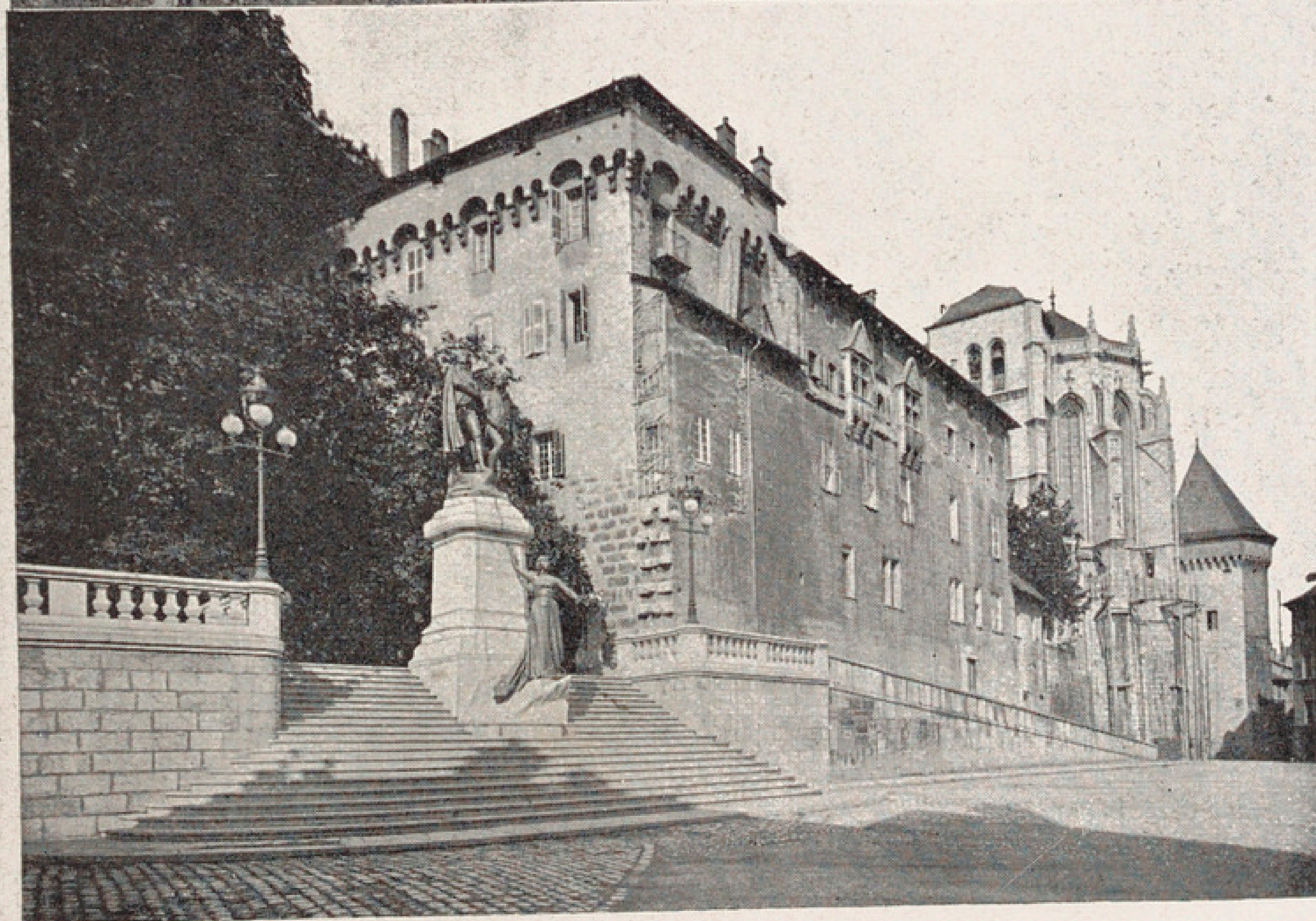
La région savoyarde proprement dite, qui formera toujours le noyau essentiel de la dynastie, le cristal autour duquel les autres parties de la future monarchie viendront s'agglomérer, comprenait les cinq bailliages de Savoie, Novalaise, Bourg, Bugey et Chablais. Sur ces territoires disparates, sur ces 60 châtellenies aux intérêts divergents, la dynastie est parvenue à constituer un gouvernement commun aux tendances centralisatrices. L'unité du patrimoine politique et l'inaliénabilité des biens de la dynastie entrevues confusément par les princes du xive siècle, seront affirmées hautement par ceux du xve : l'édit de 1445 dira avec précision qu'il ne faut pas affaiblir le patrimoine ducal et qu'il convient d'assurer sa perpétuelle indivisibilité. Les Etats de 1329, montrant que la nation est d'accord avec le prince, déclarent formellement que l'Etat savoyard n'est pas un vulgaire fief qui se transmet ou se morcelle comme une propriété familiale, mais une sorte d'être supérieur qui a le droit de vivre. Les comtes, pratiquant ainsi les principes d'une loi salique qu'ils n'ont jamais formulée, évitent ou tempèrent la pratique dangereuse des apanages : s'il y a une branche d'Achaïe qui possède Turin, si la terre d'Yenne passe aux Visconti par le mariage de Blanche de Savoie avec le duc Galéas, le mal est tout de suite soigneusement limité et la dynastie se gardera d'é-

mietter sa puissance. La « grande patrie de Savoye » restera puissamment constituée.

A cet Etat grandissant, il faut une capitale. Les comtes l'ont depuis longtemps choisie : ils se sont établis à Chambéry. Ils ont eu la main heureuse. Pour réunir leurs domaines épars et servir de base à leur régime unificateur, rien ne vaut la petite cité qui se dresse au point de croisement des routes de France et d'Italie, au cœur des provinces qu'il s'agit d'agglomérer et à deux pas des adversaires qu'il s'agit de combattre. Elle a eu plus tard une destinée si éclatante dans l'histoire de la dynastie que les panégyristes complaisants des ducs ont voulu lui trouver d'illustres origines, ont forgé d'invraisemblables romans sur ses débuts nécessairement héroïques. On l'a fait remonter à Cham, fils de Noé, au chef romain Caturigus, à certain compagnon du roi Artur que l'on appelle Berius à seule fin de le faire servir de parrain à *campus Berius;* si Jacques d'Elexius explique son nom par le mot patois *Chambéroz* (écrevisse), Paradin veut qu'il vienne de *camerinus* parce qu'une cour de justice y existait dès la plus haute antiquité.

La vérité est qu'il y avait là une petite bourgade, Lemincum, établie jadis par les Romains, ces maîtres incomparables dans l'art de choisir les nœuds de vibration d'un pays. L'abbaye d'Ainay y avait envoyé plus tard des cénobites, le roi Rodolfe y avait constitué un prieuré et les habitants du pays y avaient établi un marché important. Une famille seigneuriale d'ailleurs mal connue avait complété le tout en établissant une solide maison forte sur la butte qui dominait la plaine. Au mois de mars de l'année 1232, le comte Thomas achetait à Berlion de Chambéry, pour la somme de 32.000 sols forts de Suse, tout le territoire qui s'étendait du moulin





Château de Miolans. — Château de Chambéry. (*Sites et monuments du T. C. F.*)

Pl. VI.

Neuf au pont Moran et du moulin des Charmettes au Reclus. Maître de la position, il voulut en faire une ville véritable, accorda aux bourgeois de larges franchises qui devaient y attirer des habitants nouveaux. Simple village au temps de Berlion, elle comptait 435 feux en 1331, s'agrandissait considérablement sous le comte Vert qui élargissait son enceinte, et ne comptait pas moins de 7.220 habitants dans sa châtellenie. La dynastie avait trouvé son centre d'activité, son point d'équilibre : elle l'organisa en capitale.

Les Etats du comte se divisaient en bailliages et se subdivisaient en châtellenies. Le bailliage de Savoie, l'un des plus importants, comprenait dix-sept châtellenies : Chambéry, Aix, Montmélian, Le Bourget, Les Marches, Montfalcon, Cusy, Le Châtelard-en-Bauges, Faverges, Entremont, Tournon, Ugines, Conflans, La Rochette, Aiguebelle, Hermillon-en-Maurienne et Salins-en-Tarentaise. Les baillis, choisis parmi les hauts feudataires, avaient des attributions militaires et administratives. Ils percevaient les revenus féodaux de leur châtellenie particulière, veillaient à prévenir les excès des barons, à maintenir l'ordre public, à diriger les fonctionnaires subalternes, à mettre en état de défense les châteaux et places fortes, à convoquer le ban et l'arrière-ban de la noblesse. Ils résidaient dans celle des châtellenies de leur ressort qui avait le plus d'importance : ainsi le bailli de Savoie résidait à Montmélian.

Le châtelain qui était à la tête d'une châtellenie avait des attributions militaires, administratives et judiciaires : il affermait les impôts et percevait les droits seigneuriaux, jugeait en première instance les affaires qui exigeaient une prompte et sommaire exécution, transigeait avec les prévenus pour le ra-

chat des peines, veillait à faire exécuter les ordres du bailli et devait chaque année rendre ses comptes en présence du souverain. Sous ses ordres venaient le métral qui était spécialement chargé de la police et du recouvrement des impôts, et un certain nombre d'agents inférieurs qu'on appelait *banniers, messiers, champiers* ou *ponteniers*.

L'organisation judiciaire correspondait à l'organisation administrative, et chaque bailliage avait un juge chargé de toutes les causes civiles et criminelles. Mais le souverain avait compris, comme son grand voisin de France, que le premier de ses devoirs était de se poser en redresseur de torts et en suprême justicier. S'il est obligé de laisser subsister la juridiction seigneuriale dans tous les fiefs qui lui rendent hommage, il affirme hautement dès le XIV[e] siècle son droit de juger souverainement. « A Genève la question du vidomnat, à Lausanne celle de l'avouerie, en Maurienne le partage juridictionnel, en Tarentaise le droit de justice sur les forains, dans les limites des autres fiefs le privilège d'arbitrer les cas de ses *hommes jurés,* telles sont les manifestations variées sous lesquelles se produisit la prétention des comtes de Savoie de tout soumettre à leur tribunal suprême » (Saint-Genis). De là la création d'une hiérarchie qui, des juges locaux, aboutissait au *Conseil résident* et au *Conseil* du prince établis à Chambéry. Cette organisation se complétait par la vieille et curieuse institution de l'*avocat des pauvres* qui assurait dès le moyen âge le bénéfice de l'assistance judiciaire, et par celle d'un chancelier chargé de garder les sceaux, de promulguer les édits et de présider les audiences en l'absence du prince.

Au centre de cette administration déjà compliquée et à tendance centralisatrice, le comte affirme net-

tement sa suprématie sur toute souveraineté. Il se prévaut pour cela du vicariat perpétuel et héréditaire que lui a conféré l'empereur Charles IV, du privilège que lui a reconnu le pape Boniface VIII, de ne pouvoir être frappé d'anathème que par le souverain pontife en personne. Cette marche ascendante vers l'autorité monarchique réalisera un saut brusque et significatif quand Amédée VIII obtiendra le titre de duc.

Hantés par les exemples de la monarchie française, qui leur trace une règle à suivre et un idéal à réaliser, les comtes de Savoie vont avoir leurs Etats généraux. Ici, comme en France, le problème des origines est difficile à résoudre et bien des théories différentes ont été présentées. Il semble bien que, de bonne heure, les princes savoyards aient éprouvé le besoin de convoquer leurs vassaux et leurs sujets pour leur demander des subsides et leur soumettre les questions importantes de la politique. C'est une assemblée d'évêques, de barons et de gens des communes qui, en 1285, donne le pouvoir à Amédée V. La *Chronique du Comte Rouge* nous montre plus tard, à Chambéry, une grande réunion « d'évêques, archevêques, abbés, chanoines, prélats, princes, barons, chevaliers, écuyers de dignité, bourgeois et marchands discrets » qui, par la bouche de Louis de Savoie, reconnaissent le fils du comte Verd « en droiturier souverain et légitime seigneur. » C'est désormais une institution régulièrement établie, qui fonctionne au mieux des intérêts de la dynastie et lui donne l'ascendant d'une autorité largement acceptée. Ajoutons d'ailleurs que ces assemblées irrégulières, sans compétence determinée, donnant simplement l'illusion d'un gouvernement libre et représentatif, ne feront le plus souvent que formuler des doléances plus ou

moins écoutées et voter des subsides plus ou moins consentis.

Les revenus de la Maison de Savoie provenaient de sources différentes : terres domaniales, redevances des censitaires et des mainmortables, taxes féodales, droits de justice et de chancellerie, péages sur les marchandises en transit, décimes levées sur le clergé, impositions extraordinaires sur les Juifs, subsides votés par les Trois Etats. L'administration financière était confiée à un Trésorier général et à une Chambre des Comptes d'abord ambulatoire qui fut fixée à Chambéry en 1351.

A ce gouvernement en voie d'organisation, il fallait une cour : elle commence à peine au XIVe siècle. C'est un bien pauvre Louvre que celui des Amédée. L'ancien château de Chambéry, qui a été brûlé partiellement en 1339 et qui a été agrandi, a toujours la physionomie d'une forteresse rébarbative et maussade. Quand on a passé le pont-levis surmonté de sa herse, franchi la porte à un battant, on se trouve dans un énorme bâtiment où le luxe et le confort ne sont guère prodigués ; les escaliers sont en bois, les fenêtres ont de solides barreaux de fer, mais rarement des vitres : un compte officiel de 1300 dit orgueilleusement, en parlant de certaines ouvertures, « celles qui ont des vitres. » Dans les grandes salles nues et froides, pas de fauteuils, mais de simples bancs en bois ; les tapis sont remplacés par de larges jonchées de paille, et c'est l'une des dépenses ordinaires du Trésorier que d'en faire venir de nombreuses charretées de La Motte ou de Chanaz. Les meubles sont primitifs et insuffisants : quand un hôte de marque comme l'évêque de Lyon ou le duc de Normandie est reçu au château, il faut acheter en quelques jours les lits et la vaisselle. La comtesse a une litière pour ses voyages : on peut

juger de sa légèreté en constatant qu'il y entre trois quintaux de fer. Pourtant, à mesure que grandit la puissance des comtes, le vieux manoir s'humanise et se transforme. On y trouve bientôt des bâtiments assez spacieux pour que des appartements y soient réservés au comte de Genève, au prince d'Achaïe, aux seigneurs de La Chambre et de Menthon. Des salles ornées de tapisseries s'appellent Chambres des Aigles, des Lions, de l'Empereur : les murs sont ornés de peintures par des artistes italiens. Il y a là des eaux ruisselantes amenées à grands frais de la fontaine Saint-Martin, des viviers remplis de poissons, une fauconnerie et une ménagerie. Tous les services de l'administration comtale peuvent trouver place dans la maison forte qui prend des allures de palais : le châtelain de Chambéry y réside et le Conseil y tient ses séances.

Du prince, passons aux sujets. La forte hiérarchie féodale n'est pas encore désagrégée et une charte du comte Thomas (juin 1221) répartit brutalement la population dans trois classes différentes : « *Dominus tres posuit ordines, clericos ut orarent, milites ut defenderent, agricolas ut colerent :* Le Seigneur a créé trois ordres, les clercs pour prier, les chevaliers pour combattre, les manants pour labourer. » Suivons cette division, bien que les documents savoyards distinguent souvent les *religieux*, les *barons* et *chevaliers bannerets*, les *nobles*, les *censiers* et les *taillables*. Si théoriquement le clergé garde la première place dans les Trois Etats, il n'a cessé de décliner en valeur politique et sociale au XIV^e siècle. Les archevêques de Tarentaise, les évêques de Maurienne, de Belley et de Genève ont été longtemps des maîtres : ils consentent maintenant à admettre les comtes de Savoie en partage

de leur autorité et de leur juridiction. Il en est de même des communautés religieuses qui restent nombreuses et importantes, mais acceptent docilement la tutelle du pouvoir comtal. Par contre, la plèbe des ordres mendiants ne cesse de grandir. Les Dominicains, qui se sont installés à Plainpalais en 1261 et à Montmélian en 1319, ont bientôt des monastères à Annecy et à Chambéry, et fournissent au pays ses meilleurs prédicateurs. Les Cordeliers ont des couvents à Chambéry, à Genève et à La Chambre ; les Carmes à La Rochette et à Pont-de-Beauvoisin. Jean de Miolans établit les Ermites de Saint-Augustin à Saint-Pierre-d'Albigny et le bâtard René de Savoie à Genève. Les Frères Mineurs conventuels de Saint-François fondent une maison à Chambéry, dès le commencement du XII^e^ siècle.

Les Clarisses de Chambéry, que Besson fait remonter à 1217, étaient surnommées les Urbanistes, à cause d'une bulle du pape Urbain IV qui leur permettait de posséder. « On les appelle aussi *Grand'Sœurs,* dit Fodéré, parce qu'elles sont sous la juridiction des pères conventuels (les Capucins) que le vulgaire appelle communément *Grands Frères.* » Abbesses et nonnes étaient toujours des personnes de grandes familles et les princes de la Maison de Savoie leur prodiguaient les présents. Enfin on voit se multiplier les collégiales, c'est-à-dire des chapitres de chanoines de fondation comtale, ecclésiastique ou particulière : c'est ainsi que les chanoines réguliers de Saint-Augustin dirigent les collégiales de Randens, de Moutiers, d'Annecy, etc. D'une façon générale, les grands monastères savoyards, s'ils rendirent de grands services à la cause de la civilisation dans la région alpestre, se montrèrent plus durs à l'égard de leurs manants que la féodalité laïque, rencontrèrent chez eux

une vive opposition et virent presque toujours le souverain donner raison au paysan contre l'abbé.

La noblesse garde à la fin du XIVe siècle une place importante par l'étendue de ses domaines, la solidité de ses forteresses, le grand nombre de ses privilèges. Mais là comme en France, le siècle lui a été fatal : son agonie convulsive et sanglante commence au siècle suivant. Théoriquement, depuis 1416, toute la noblesse relève directement des ducs de Savoie. Mais il y a deux catégories de barons que distingue soigneusement Capré. Les grands barons, qui doivent avoir un certain nombre de vassaux et au moins 3.000 livres de revenu, ont leur place immédiatement après les princes du sang et les membres du Conseil dans les assemblées : tels les Seyssel d'Aix, les Miolans, les Villette, les La Chambre. Une seconde classe comprend tous ceux qui ne possèdent pas de fief avec juridiction : ce sont les damoiseaux, vavasseurs et écuyers. Tous sont tenus en tutelle par les comtes qui ont grandi et qui leur contestent notamment le droit de guerre privée. Mais malgré les rigueurs de la politique des comtes, la féodalité savoyarde a gardé au début du XVe siècle toute sa rudesse médiévale. Chapperon cite un épisode caractéristique qui se passera de longues années après et qui dénote une singulière brutalité chez les plus hauts gentilshommes du pays. Une troupe de jeunes nobles appartenant aux plus vieilles familles de Savoie, Bussy, Chaffardon, Bressieu, Viry, Montluel, jouant à la cour de Charles III, se chamaillent en présence du souverain, s'arrachent l'enjeu, en viennent aux injures et aux coups.

La classe moyenne, par contre, ne cesse de s'élever et de grandir. Les princes de Savoie comprirent de bonne heure quel puissant moyen d'influence

ils pourraient trouver, dans leur lutte contre la puissance féodale, dans l'émancipation des classes laborieuses. Les chartes d'affranchissement conférées par les barons, les évêques ou les comtes, se multiplient pendant le XII^e, le XIII^e et le XIV^e siècle. Les « seigneuries collectives » naissent et grandissent à côté des seigneuries personnelles. Dès 1148, Amédée III concède aux habitants de Suse le droit de se constituer en bourgeoisie; en 1188, le comte Thomas accorde des franchises nouvelles à la cité d'Aoste. Voici quelques dates pour les communes les plus importantes : Yenne 1215, Flumet 1228, Chambéry 1232, Montmélian 1233, Bonneville 1283, Seyssel 1285, Rumilly 1291, Le Châtelard 1301, Thonon 1323, La Rochette 1329, Annecy 1367. Tantôt les comtes accordent les franchises municipales à une ville-frontière qu'ils ont intérêt à s'attacher pour s'en faire un rempart (Ambronay, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Laurent-du-Pont); tantôt ils s'efforcent, en affranchissant un bourg, de développer ses ressources dont ils seront les premiers à profiter; toujours ils songent à leur propre intérêt et ne dissimulent point qu'ils travaillent *pro utilitate suâ*. La charte octroyée par le prince, comme celle octroyée par le seigneur, stipulent une foule de privilèges politiques, judiciaires, financiers : création d'une administration particulière confiée à des syndics élus, liberté personnelle pour les habitants de la commune, affranchissement des tailles serviles et des taxes arbitraires, limitation des droits du seigneur, détermination précise de la durée du service militaire et de la façon de rendre la justice.

Les syndics, qui sont élus par la communauté sous la surveillance du châtelain, doivent « administrer la république (*ad regendam rempublicam*) »

et défendre les intérêts de la cité (*ad exercenda negotia villae*). Sans doute le mouvement communal n'a pas été, en Savoie comme en France, une émancipation démocratique; il a consisté surtout à introduire le monde des villes et des campagnes dans les cadres de la vie féodale. Il n'en réalise pas moins, grâce surtout à la politique des comtes, un progrès véritable dans le sens de l'ordre, de la liberté individuelle et du bien-être des classes inférieures. Partout la condition des personnes s'améliore, le censitaire devient un colon libre qui ne doit payer qu'une redevance fixée une fois pour toutes, l'esprit municipal se développe et la dignité individuelle s'affirme et s'élargit. C'est le Tiers Etat qui naît et conquiert lentement sa place.

Cette ascension des classes inférieures ne s'accomplit pas toujours sans heurt et sans violence. La puissance féodale la contrarie trop souvent et donne lieu à de redoutables effervescences que nous connaissons d'ailleurs assez mal. Remarquons tout de suite qu'elles n'éclatent pas dans les terres les plus immédiatement soumises à l'autorité de la dynastie, ce qui prouve son libéralisme. Trois centres principaux d'agitation populaire sont faciles à apercevoir : les régions de l'Arve, de la Tarentaise et de la Maurienne. Les rudes populations du Chablais et du Faucigny, plus aptes à se défendre dans leurs vallées inaccessibles, se groupent de bonne heure et bataillent fièrement contre leurs seigneurs laïques et ecclésiastiques : les pâtres de la vallée d'Aulps se dressent contre leurs abbés, les communiers de Chamonix et de Valorsine refusent de plier devant leur prieur. Dans la haute vallée de l'Isère, les habitants de Moutiers obligent l'archevêque à entrer en composition avec eux, à reconnaître leurs droits, et quand il manque à ses enga-

gements, ils se révoltent furieusement, le massacrent lui et les siens dans cette terrible tragédie de 1385 dont les détails sont mal connus. Ce sera pis encore dans l'âpre vallée de la Maurienne qui a connu, en plein quatorzième siècle, une formidable Jacquerie et un redoutable éveil de l'esprit démocratique. Les évêques de Saint-Jean, notamment Aimon de Miolans, avaient dû octroyer à leurs sujets de la vallée des Arves des franchises municipales étendues. Mais leurs officiers de justice ne tardèrent pas à provoquer un sourd mécontentement par leurs exactions et leurs abus de pouvoir. Aussitôt la révolte éclata parmi les montagnards. Accablés par des forces supérieures, ils s'enfuirent en Dauphiné. On parut un instant vouloir transiger et on signa l'accord de janvier 1325. Mais la querelle se réveilla violemment en 1326. Les Arvains se jetèrent sur le château du prélat, l'obligèrent à s'enfuir précipitamment, occupèrent Saint-Jean où ils massacrèrent plusieurs officiers épiscopaux. Retiré dans la collégiale de Sainte-Catherine d'Aiguebelle, l'évêque fulmina contre les coupables une excommunication générale et réclama l'intervention du comte Édouard. Le suzerain accourut, s'engagea par le traité de Randens à remettre Aimon sur son siège épiscopal, mais à de dures conditions. Le prélat devait associer le comte de Savoie à sa juridiction temporelle dans toutes les paroisses où la révolte avait éclaté. Il fallut d'ailleurs de coûteux efforts pour réduire les révoltés qui résistèrent pendant plusieurs années et dont plusieurs quittèrent le pays pour aller s'établir en Dauphiné.

Les pays savoyards, trait d'union entre ces deux foyers de vie intellectuelle qui s'appellent la France et l'Italie, ne purent nécessairement échapper au bril-

lant développement dont ils furent le théâtre. Toutefois, si l'influence italienne s'y fait naturellement sentir, la culture y sera toujours de forme essentiellement française : c'est à la grande voisine de l'Ouest que la patrie de Savoie se rattache par ses formes de penser et de sentir, par tous les aspects de sa civilisation. Si la dynastie est largement absorbée par ces préoccupations politiques qui donnent une si frappante originalité à son histoire, elle ne reste jamais étrangère au mouvement des idées contemporaines. On a pu noter le fait que la comtesse Sibylle de Baugé, quand elle fait rédiger son testament de 1294, est assistée de son médecin Jehan de Maurienne comme huitième témoin, attendu qu'elle ne sait pas signer. C'est une exception vraiment rare et les princes du temps sont tous des esprits éclairés. On signale partout des écoles, notamment à Genève, à Chambéry, à Thonon et à Annecy. L'évêque de Maurienne, Aimon II de Miolans, s'engage par un acte formel à donner des maîtres expérimentés à ses paroisses. Quelques professeurs de droit se font un nom, comme Bienvenu et Jean Compey, Pierre de Lausanne. La théologie est en honneur, et si Bonne de Bourbon envoie ses dominicains se former à l'Université de Paris, c'est par leur science théologique que des hommes comme Pierre de Tarentaise, le futur Innocent V, et le cardinal de Brogny se font une réputation. Avocats et médecins étaient nombreux à Chambéry : tantôt ce sont des étrangers comme maître Jacques de Montcalier, physicien de la comtesse de Savoie, comme François Mallioli d'Asti et Jehan Boccacosa de Gênes, tantôt ce sont des Juifs comme ce maître Isaac à qui la ville de Chambéry payait une subvention annuelle de 40 florins et que le comte prenait sous sa sau-

vegarde personnelle. Un autre praticien qui le remplace bientôt et que les documents qualifient de *physicus et astrologus*, s'engage par un traité en bonne et due forme, « à être fidèle et loyal envers la ville, à la servir diligemment et de bon cœur, à veiller à la santé des habitants moyennant un salaire modéré quand il s'agit des riches, et pour les pauvres, par amour de Dieu, *amore Dei.* »

La Savoie pourtant ne compte guère dans l'histoire intellectuelle du temps. Perrinet du Pin écrit en langue romane sa chronique du comte Rouge : mais il est Français d'origine. Les vieilles chroniques, comme celles de Guillaume della Chiusa et de la Novalaise, se continuent par celles du dominicain Gabert, de Paire de la Pallud, de Bienvenu de Saint-Georges et de Pierre Azario.

Le seul écrivain français digne de ce nom qui soit né, au XIVe siècle, dans les Etats du duc de Savoie, est Othon de Granson. Au cours d'une existence pleine d'aventures romanesques et terminée d'une façon tragique (7 août 1397), Granson s'était montré poète gracieux et délicat dans la *Pastourelle,* la *Complainte de saint Valentin* et plusieurs autres pièces où abondent les banalités précieuses du *Roman de la Rose*, mais aussi les sentiments sincèrement ressentis et finement rendus. Il est le précurseur trop oublié de Charles d'Orléans.

Dans le domaine artistique, le pays est trop pauvre et la dynastie trop pratique pour avoir de grandes écoles et de grandes œuvres. Toutefois maîtres italiens et maîtres français sont bien accueillis. « Dès la première moitié du XIVe siècle, dit Chapperon, les comtes de Savoie s'étaient occupés de l'embellissement des châteaux qu'ils possédaient dans leurs Etats. Georges de Aquila, artiste flo-

rentin, élève de Giotto, y travailla pendant de longues années et, suivant les usages de l'époque, il jouit avec les souverains d'une certaine familiarité qui ressemblait assez à de l'intimité. » Les comptes de cour mentionnent également Jehan Lageret, Gregorio Boni et Johann Pictoris. Les ateliers d'orfèvres avaient à Chambéry une certaine importance, et lorsque Bonne de Bourbon fit son entrée solennelle dans la ville après son mariage avec le comte Vert, les bourgeois vinrent lui offrir une magnifique nef en argent montée sur quatre roues qui était l'œuvre de Poncet de Flacy et qui était estimée 400 florins. Dans les *Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers États* que Rabut, Dufour et Mugnier ont lentement et patiemment réunies, il apparaît bien que l'activité des corporations savoyardes fut remarquable. Toutefois, il n'y a guère de grands noms et d'œuvres originales à citer. Le moyen âge architectural reste pauvre dans la région alpestre ; on a tôt fait de rappeler les abbayes d'Aulps et d'Abondance, la cathédrale de Genève et de Lausanne, la crypte de Lémenc, le prieuré de Bourget, l'église de Saint-Martin-d'Aime. L'architecture civile est surtout représentée par les châteaux de l'Isle à Annecy, de Montrottier, de Miolans et de Chambéry.

Les vieux documents savoyards nous permettent d'embrasser d'un coup d'œil général l'existence du petit pays qui commençait à compter en Europe. Certes la vie est déjà moins sombre et moins brutale qu'elle ne l'était pendant les premiers siècles du moyen âge. Les horizons s'élargissent, la pensée se libère, la dignité humaine s'affirme, la vie se meut plus largement et plus franchement. On sent circuler à travers la société des courants nouveaux. Mais le mouvement ne fait que commencer et l'on

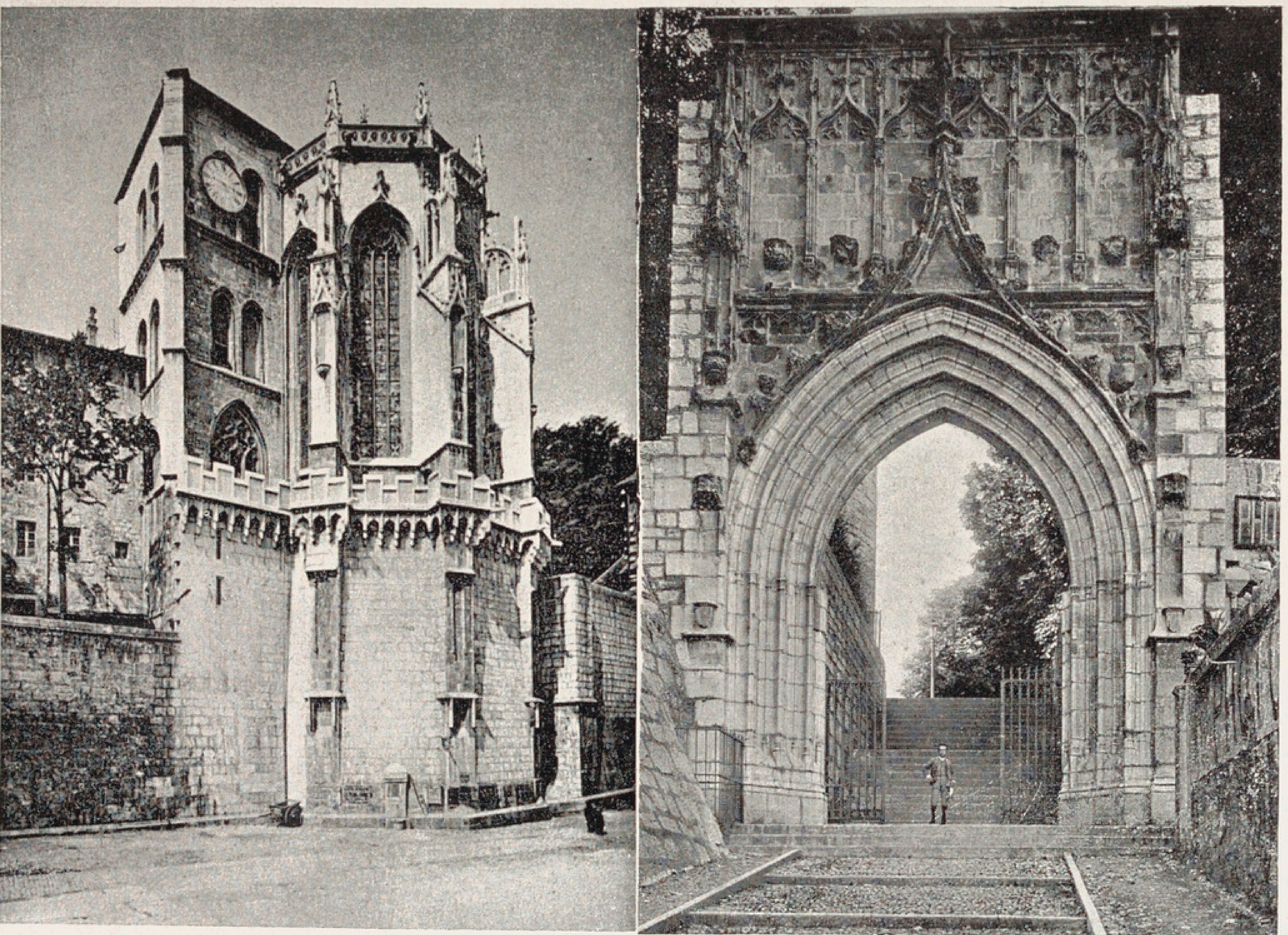
retrouve à chaque pas les stigmates d'un passé qui n'a pas encore disparu. La vie a des rudesses et des violences qui ne s'en iront qu'avec la féodalité. Les guerres incessantes auxquelles se livrent les barons nous donnent, avec une éternelle et douloureuse monotonie, le détail des villages qu'on brûle, des paysans qu'on massacre, des récoltes qu'on détruit. Prenez comme exemple cette ville de Chambéry qui résume et condense, dans son histoire, l'histoire de tout le pays. Dans la petite cité que garde jalousement son enceinte et qu'enveloppent encore les grands bois de chênes et de châtaigniers, les alertes sont fréquentes. Les comptes des syndics nous donnent à chaque instant les dépenses qui sont faites pour se mettre en garde contre les bandes de loups qui descendent des montagnes, contre les bandes de routiers qui infestent les grands chemins. Malgré les efforts des comtes qui prennent à cœur leur mission de protecteurs et de justiciers, qui établissent de solides garnisons dans le château et pendent force larrons aux gibets seigneuriaux, malgré la vigilance des syndics, on sent encore peser sur le pays la rudesse d'une existence où la force est maîtresse. Le « Gayte » qu'on a installé dans le clocher de Saint-Léger donne trop souvent l'alarme aux bourgeois apeurés de la ville et aux manants inquiets des campagnes environnantes. Voyez ce que dit le traité d'alliance signé par le comte Philippe avec l'abbé d'Ambronay : au milieu « des angoisses et des oppressions » qui se multiplient, le peuple se tourne vers le suzerain comme vers la suprême sauvegarde, « le fort et juste bouclier. » Son attente ne sera point trompée : sous l'égide bienfaisante de son gouvernement tutélaire, clercs et laïques commencent à respirer.

La grande masse de la population vit de la culture du sol et de l'élevage. L'industrie commence à s'établir à Chambéry, avec ses fabriques de drap, ses tuileries, sa moutarde, sa bière, ses armes; à Aiguebelle où l'on exploite des mines de cuivre. Le commerce se développe grâce aux efforts intelligents des comtes qui surveillent les routes, établissent une Chambre des Monnaies, fondent des ateliers monétaires à Chambéry, à Aiguebelle, à Saint-Genix, à Bourg. Toute leur politique se résume dans les nobles paroles du comte Thomas, quand il renouvelle sa protection aux religieux du Mont-Cenis et aux marchands qu'ils doivent héberger : « Si quelqu'un vient à enfreindre nos ordres, il aura à supporter tout le poids de notre colère et de notre indignation. » Ils obligent les paroisses à entretenir leurs routes, encouragent les églises et les monastères à multiplier les maisons de refuge à l'usage des voyageurs, réglementent les foires et marchés, surveillent les poids et mesures. La dynastie avait compris qu'elle avait un grand rôle à jouer : assurer les communications entre la France et l'Italie pour en retirer des bénéfices politiques et économiques. Le chroniqueur officiel Cabaret étudie, dans un chapitre spécial, la question suivante : « Comment le comte Amé mit en sûreté son pays de Savoie. » Après avoir montré de quelle façon il établit la sécurité des voyageurs, marchands et pèlerins, il ajoute cette curieuse remarque : « et de fait, en brief temps, il réduisit le pays en telle sûreté qu'au lieu du nom de Male Voie, le pays fut appelé *Sauve Voie.* » Si l'étymologie que le bon chroniqueur donne au mot Savoie est naïve, elle n'en traduit pas moins l'acte essentiel de la politique savoyarde.

C'étaient principalement les Juifs qui faisaient le

commerce en Savoie. Déjà nombreux dans la ville de Chambéry au début du XIVe siècle, ils y affluèrent surtout à partir du jour où Philippe le Bel eut confisqué leurs biens et leur eut enjoint de quitter immédiatement la France (1306). Le comte Edouard leur accorda en 1323 des lettres de sauvegarde et des privilèges : « Avons convenuz avoi lesdits Juis que nous ne les devons mettre en nulle contumace, en nulle taille ni en nulle servitude ensemble noz autres Juis, et volons et autroyons auxdits Juis que euz et lour megnies ensemble ou chascun par soy puissent demorer en nostre terre là où il leur ploira, puissent changier, prester, marchiander et fere totes autres négociations en la magnière qui euz lour ploira. » L'impôt particulier qu'ils avaient à payer et qui s'appelait *stagio* variait entre 40 et 75.000 francs de notre monnaie. En 1411, il y avait à Chambéry, outre les Juifs étrangers au pays, 87 familles de cette nation formant une population de 445 personnes. Malgré la tolérance officielle dont ils étaient l'objet, les Juifs étaient d'ailleurs en butte à toutes sortes de mépris et de vexations. Le peuple les accusait de toutes sortes de méfaits, et, quand la peste venait à se déclarer, on les accusait régulièrement d'avoir empoisonné les fontaines. Parqués dans un quartier fangeux des bords de l'Albane, ils devaient porter sur leurs vêtements un signe distinctif qui pût les faire reconnaître : c'était, ainsi que pour les femmes de mauvaise vie, un morceau de drap mi-partie rouge et blanc. A la moindre alerte, on les pendait, entre deux chiens, aux fourches patibulaires de la cité, on les chassait de la ville, on suppliait les comtes de délivrer le pays « de cette pestilence. » A la suite d'un procès fameux en 1466, les ducs finirent par les expulser.

Pl. VII.



Chambéry, Chevet de la Sainte-Chapelle. — *Ibid.* Porte Saint-Dominique. (*Sites et monuments du T. C. F.*)

Si nous voulons nous rendre compte des progrès qui ont été réalisés dans cette Savoie de la fin du XIVe siècle, arrêtons-nous sur deux faits caractéristiques parmi ceux que mettent en lumière les documents contemporains. Tous les chroniqueurs sont pleins de détails curieux sur le tournoi qui fut donné à Chambéry, le 1er mai 1348, par le comte Amé VI. Ce fut l'un des plus mémorables parmi ceux dont s'émerveillera Froissart : le comte Vert fut désormais l'un des princes les plus populaires du monde chrétien. D'autre part les documents publiés par Mugnier et Bruchet sur les comtes de Genevois au XIVe siècle nous montrent une cour d'un luxe raffiné, d'une richesse éclatante. Quand la comtesse Mathilde parcourt ses domaines, elle a toute une suite de barons, d'abbés et de bourgeois qu'elle héberge princièrement, leur prodiguant les vins les plus rares et les mets les plus précieux. L'inventaire de son château d'Annecy montre qu'il est aménagé avec un luxe extraordinaire, tendu de grands panneaux de tapisserie à haute lisse, garni d'œuvres d'art et de riches manuscrits. Rien n'y manque : tentures d'Arras, serges d'Allemagne, camelot de Reims, couvertures d'Avignon, cuir d'Espagne, boucassin d'Alexandrie, somptueux missels aux riches enluminures, manuscrits précieux allant du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais au *Romancium de militibus Tabule Rotunde,* arbalètes de Majorque et candélabres de cristal. Ce n'est plus là le sommaire mobilier d'un petit baron du moyen âge : c'est déjà le somptueux train de maison d'un prince de la Renaissance.

## CHAPITRE X

### AMÉDÉE VIII, LE PAPE-DUC

[1391-1440]

On dit que le comte Rouge, au mois de septembre 1383, guerroyait en Flandre aux côtés de Charles VI, quand la nouvelle lui parvint qu'un fils venait de lui naître à Chambéry. Le roi de France obligea son vassal à quitter aussitôt les vêtements de deuil qu'il portait depuis la mort récente de son père et à revêtir des habits de fête : l'héritier de la couronne savoyarde devait être un grand prince dont il fallait saluer joyeusement la venue. Le prince dont la naissance piquait ainsi la curiosité du siècle ne devait point la tromper : il allait être appelé à connaître les plus étranges vicissitudes, tour à tour comte de Savoie, puis duc de par les volontés impériales, pape, jusqu'au jour où il finira simple ermite dans sa retraite de Ripaille.

Il convient de faire deux parts dans sa vie et dans son règne, l'une tout entière consacrée à des besognes aussi efficaces que silencieuses où le comte de Savoie arrondit son domaine, organise son gouvernement et fait accomplir un pas décisif à sa dynastie en conquérant le titre de duc (1391-1416); l'autre toute remplie de changements à vue où Amédée VIII devient l'anti-pape Félix V et dépose

sa double dignité pour finir sagement dans son ermitage du Léman.

Il avait huit ans quand son père mourut. Et aussitôt se posa une question redoutable : à qui la régence serait-elle confiée? Elle était disputée par deux femmes, Bonne de Berry, la mère du jeune comte, et Bonne de Bourbon, son aïeule. Ce fut celle-ci qui l'emporta, grâce à l'intervention du duc de Bourgogne et des princes français, grâce surtout à la décision que prirent les *Trois-États* réunis en assemblée plénière à Chambéry. Et tandis que Bonne de Berry reprenait la route de France où elle allait épouser le comte Bernard d'Armagnac, la grand'mère d'Amédée VIII, « Madame la Grant », comme l'appellent les documents officiels, dirigeait les affaires du pays jusqu'en 1398.

C'était d'ailleurs une femme de sens qui sut gouverner et ménager les intérêts de son petit-fils. Quand celui-ci prit en main la direction des affaires (1397), il se mit résolument à l'œuvre, entreprit de pousser activement le travail d'unité territoriale si brillamment commencé par ses prédécesseurs. L'importante possession du Genevois venait de tomber, par testament, entre les mains du comte Odon de Villars. Amédée intervint aussitôt, négocia habilement avec le puissant feudataire, lui acheta son comté moyennant 45.000 écus d'or, indemnisa largement un autre compétiteur, Louis de Chalon, força la main aux nobles Genevois qui durent lui prêter hommage, obtint l'investiture solennelle de l'Empereur Sigismond en 1422. L'annexion de Genève était un acte capital dans la formation de l'Etat savoyard qui s'étendait désormais du Léman au Graisivaudan. Les vides du damier se comblaient : les descendants d'Humbert Ier tenaient la majeure partie des Alpes.

Si le comte Amédée paraissait de plus en plus se tourner vers la France où il venait épouser fastueusement la princesse Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, s'il prenait une part considérable aux événements contemporains en guerroyant avec les Bourguignons contre les Liégeois, en intervenant dans la querelle entre Armagnacs et Bourguignons, et en envoyant deux mille Savoyards combattre à Azincourt, s'il manifestait les tendances chevaleresques qui étaient devenues traditionnelles dans sa Maison en remplaçant la compagnie du Cygne Noir par la reconstitution pompeuse de l'ordre du Collier, s'il s'occupait activement de fondations religieuses et s'il créait le monastère de Ripaille, il montrait en même temps le sens pratique de l'homme d'Etat qui ne renonce jamais aux longs espoirs et aux vastes pensées. Il oblige le comte de Clermont à lui prêter hommage pour la seigneurie des Dombes (1408) ; il exige de son cousin Louis de Morée la reconnaissance de sa suzeraineté pour la principauté d'Achaïe. Enfin, il couronne cette œuvre d'extension territoriale par l'acte capital du 17 février 1416.

C'était le moment où le margrave Sigismond venait de se faire solennellement proclamer empereur à Aix-la-Chapelle et de mettre fin au schisme en donnant la tiare pontificale à Martin V. Avant de se rendre à Avignon, il voulut s'arrêter chez son loyal feudataire, le comte Amédée, dont il avait apprécié le faste et la bonne grâce. Le Savoyard le reçut somptueusement. De grandes barques décorées par le peintre genevois Pierre Nitard vinrent prendre l'impérial voyageur à Seyssel. On le conduisit en grande pompe jusqu'à Chambéry où fêtes, joutes et tournois se succédèrent pendant plusieurs jours. De magnifiques festins furent servis dans la

grande salle de la demeure ducale et des chevaliers armés de pied en cap servirent au suzerain les mets les plus précieux, avec un gâteau colossal qui représentait la carte en relief des Etats savoyards. Toutes ces splendeurs se terminèrent par un acte politique d'une haute portée où se montrait une fois de plus le sens pratique du fastueux chevalier. Le 19 février, l'empereur Sigismond, « voulant récompenser la noblesse d'esprit, la droiture de cœur, la prud'homie du vaillant Amédée », érigeait la Savoie en duché. Les lettres-patentes se terminaient par ces paroles solennelles : « Si quelque téméraire osait attaquer le présent décret d'illustration, érection, sublimation et décoration, outre notre indignation la plus grave, il encourrait l'amende de mille marcs d'or très pur applicable moitié à notre trésor impérial, moitié à celui des successeurs des ducs susdits. » Il y avait là autre chose qu'une habile transaction entre un César besogneux et un ambitieux vassal, plus qu'une satisfaction d'amour-propre obtenue à prix d'or. Admis brusquement au plus haut degré de la hiérarchie féodale, l'héritier d'Humbert Ier se haussait d'un seul coup au rang des plus grands princes de la chrétienté. L'Etat savoyard devenait, en théorie et en fait, la première puissance du monde alpestre.

Mis en goût par cet éclatant succès, le nouveau duc devient de plus en plus agissant. Il sent que la région du Léman est pour lui d'une importance capitale : il cherche de plus en plus résolument à y asseoir sa domination. Du côté de Genève, il entre en compétition avec les évêques, sollicite l'appui du pape Martin V, s'efforce de mettre ses créatures sur le siège épiscopal, dissipe les préventions des Genevois qu'il étourdit de caresses intéressées. Il donne la main à Wischart de Rarogne, dans le

Valais, s'efforce d'en écarter l'influence des Bernois. Il intervient dans le Milanais, entre dans une ligue contre Philippe-Marie Visconti, envoie quatorze mille hommes au delà des Alpes sous la conduite de Mainfroy de Saluces, maréchal de Savoie, unit sa fille au dernier des Visconti et prépare ainsi les revendications futures sur la Lombardie : c'est le premier geste de la Maison de Savoie vers « l'artichaut du Milanais. »

Mais s'il a déjà de vagues visées sur la Haute-Italie, il n'oublie pas que son vrai domaine c'est la vallée du Rhône. Il profite habilement des embarras de Charles VII pour mettre la main sur les duchés de Diois et de Valentinois et pour concerter avec le prince d'Orange une invasion du Dauphiné. Tandis que la noblesse de Savoie se ruait aux plaines dauphinoises dont elle connaissait depuis si longtemps le chemin, Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, réunissait chevaliers et roturiers pour remporter la victoire d'Anthon. Le rusé Savoyard désavoua ses chevaliers et reprit à l'égard de la France une politique de prudente neutralité.

Ces rêves d'agrandissement ne l'empêchaient pas d'ailleurs de consolider à l'intérieur la puissance de son gouvernement. Déjà, il avait complété l'administration esquissée par ses prédécesseurs, précisé les attributions de ses chambellans et de son chancelier, défini plus nettement le rôle des Etats. Le 17 juin 1430, il promulgua l'acte essentiel de son règne, celui qui devait lui faire décerner le surnom de *Salomon de son siècle*, les fameux *Statuta Sabaudiae*. C'était un code de législation qui fut rédigé par le chancelier Jean de Beaufort et par le secrétaire ducal Nicod Festi de Sallanches. Les statuts étaient divisés en cinq livres. Le premier renfermait une profession de foi catholique et réglait la

police des cultes. Le second établissait le rôle du prince, des grands officiers et de la cour, codifiait la procédure en matière civile, domaniale et criminelle. Le troisième déterminait la police générale du duché; le quatrième fixait les honoraires des officiers de judicature, et le cinquième renfermait une série d'édits somptuaires. Rajeunissant et condensant les lois disparates qui régissent son domaine, conciliant les influences romaines et les influences barbares, c'est-à-dire le principe d'autorité avec le principe de liberté, s'inspirant des idées pour les accommoder aux faits et pliant les systèmes aux nécessités, faisant de fécondes incursions et de larges emprunts dans les législations voisines, maintenant les traditions nationales mais en les faisant converger vers le principe moderne de la souveraineté, Amédée VIII établit une organisation qui manque sans doute d'originalité et d'audace, mais qui n'en est pas moins une œuvre de sage politique et de prudente administration, une œuvre qui prépare l'omnipotence de l'Etat sans rien brusquer, ménage à la fois ceux qu'on veut réduire et ceux qu'on veut émanciper, travaille contre la féodalité et pour les classes inférieures sans pousser l'une aux révoltes dangereuses et l'autre aux espoirs décevants.

Au sommet de l'édifice, le conseil ducal que préside le chancelier et qui doit connaître en cour suprême de toutes les causes ayant parcouru les degrés inférieurs de juridiction. Réunis tous les jours, les conseillers entendront les offices, expédieront les affaires diplomatiques, s'occuperont du domaine, examineront les requêtes et jugeront les procès. Au-dessous de lui vient le *conseil résident de Chambéry* qui s'occupera exclusivement des affaires qui lui seront déférées par l'accord des parties ou par la volonté du souverain. Les appels de ces deux

conseils se feront chaque année par-devant les assises ou *auditorium generale*. M. Burnier a montré quelle était l'autorité de ces grands jours où le duc recevait les hommages et exigeait impérieusement des comptes. Au dessous viennent les sept juges-mages siégeant dans les principales villes du domaine, les juges ordinaires des terres ducales ou féodales, enfin les châtelains.

Toute cette organisation administrative et judiciaire est réglée dans le moindre détail, depuis les définitions de compétence jusqu'à la fixation des amendes, depuis la suppression du duel judiciaire et des épices jusqu'à la création des avocats fiscaux chargés de représenter le prince en justice et à la confirmation de l'*avocat des pauvres,* chargé d'assister « ceux qui ont de puissants adversaires », depuis la réglementation du servage qui est maintenu avec de puissants adoucissements jusqu'à ces prescriptions rigoureuses qui réglementent le luxe. L'œuvre des Statuts se compléta par un véritable concordat signé en 1432 avec les évêques de Maurienne, de Tarentaise, de Genève, de Belley et d'Aoste, et qui réglait toutes les difficultés relatives au droit de juridiction des églises.

Enfin Amédée VIII s'inquiéta constamment des besoins de la classe moyenne, encouragea l'industrie et le commerce, montra en toute circonstance la somptueuse magnificence qui devenait une règle de sa dynastie. C'est par lui et par son œuvre que la Savoie attire les regards de l'Europe et mérite l'éloge qui lui est décerné par Olivier de La Marche : « Il publia des lois si sages que la Savoie, sous son règne, fut le pays le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de son voisinage. »

Mais il n'est pas tout entier dans ce règne pour-

tant si plein. La dernière partie de sa vie fut marquée par de romanesques incidents et d'étranges aventures qui n'ont pas peu contribué à lui donner cette physionomie ondoyante et mystérieuse qui a si vivement frappé les contemporains et déconcerté l'histoire.

En 1434, au moment où Amédée VIII paraissait au comble de la puissance, où la prospérité de son domaine ducal s'affirmait aux regards de toute l'Europe, où le nouveau duc prenait des allures de véritable souverain, où sa cour de Chambéry était un centre éclatant de luxe et de vie intellectuelle, on apprit avec stupeur que le duc de Savoie songeait à abdiquer.

Sur la rive méridionale du lac Léman, dans un somptueux décor de coteaux verdoyants et d'eaux frissonnantes, se dresse le promontoire de Ripaille. Sur les ruines d'une villa gallo-romaine, les comtes savoyards y avaient installé un château et y avaient attiré des religieux augustins. En 1430, Amédée VIII élargit et compléta ce rendez-vous de chasse en faisant construire un donjon à sept tours. Quatre ans plus tard, il s'y retirait avec un certain nombre de gentilshommes pour qui il fondait l'ordre religieux et militaire de Saint-Maurice. Le 7 novembre 1434, il convoquait à Ripaille une grande assemblée de nobles, de prélats, de dignitaires. Dans un long discours soigneusement préparé, il annonça qu'il avait formé le dessein de renoncer à la souveraineté pour vivre désormais dans le repos. Il donna l'accolade de chevalier à son fils Louis, lui décerna le titre de prince du Piémont avec la lieutenance générale de ses Etats. Il conféra à son fils Philippe le titre de comte de Genève. Il recommanda à celui qui allait désormais gouverner à sa place d'être le serviteur respectueux de l'Eglise,

le justicier suprême et incorruptible de ses sujets, le fidèle observateur des traités. Et celui qu'Œneas Sylvius Piccolomini appelait alors « le prince le plus puissant de son époque, aussi redouté par les Français que par les Italiens », congédia l'assemblée et reçut des mains du prieur le capuchon et le vêtement d'ermite.

Ce fut chez les contemporains une vraie stupeur. Tous se demandèrent, comme on le fera plus tard pour Charles-Quint, les causes de cette étrange détermination. D'Œneas Sylvius et du P. Monod jusqu'à M. Vuy et à M. Bruchet, on a invoqué les motifs les plus divers : le désir sincère de travailler à son salut, la mort de sa femme Marie de Bourgogne, l'influence de sa nièce Marguerite de Montferrat, le désir ambitieux de se faire donner la tiare. Une légende se forma bientôt qui présenta l'ermite de Ripaille comme un joyeux épicurien, donnant dans sa solitude l'exemple de toutes les élégances et de tous les désordres. « Et se faisaient, dit le Bourguignon Monstrelet, lui et les siens servir, au lieu de racine et de fontaine, du meilleur vin et des meilleures viandes qu'on povoit recovrer. » L'idée fit son chemin, appuyée de la détestable et malencontreuse étymologie du mot « faire ripaille » que populariseront les Ménage et les Moreri, appuyée surtout des vers cent fois cités de Voltaire :

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée,
Est-il vrai que dans ces beaux lieux
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux ermitage,
Tu voulus être pape et cessas d'être sage?

Il y a là en réalité une double erreur dont l'his-

toire de nos jours a fait également justice. Contrairement aux assertions de deux contemporains également intéressés à calomnier Amédée, Monstrelet et le Pogge, les documents du temps nous montrent que l'ermite de Ripaille mena une existence respectable et respectée, que tous les princes du temps lui prodiguèrent jusqu'à la fin les marques d'une déférence qui ne pouvait guère se concilier avec une vie de dissipation. En outre, et surtout, il a été bien établi que la décision mélodramatique d'Amédée VIII ne fut en réalité qu'une demi-abdication. Du fond de son ermitage de Ripaille, comme plus tard Charles-Quint du fond du monastère de Yuste, il fut moins que jamais absent de l'histoire de ses États et de l'histoire de l'Europe. Il garde pour lui l'autorité suprême, dont il a simplement délégué l'exercice au prince de Piémont. Monstrelet dit justement « qu'il n'estoit mie loing ne amenri de son sens ne de sa puissance et que bien y pourvoyoit à tout. » Pendant ces cinq années de vie simple, mais sans austérité, il discute toutes les questions importantes dans l'étrange conseil de six gentilshommes qu'il a choisis pour former son ordre de Saint-Maurice, qui portent un long vêtement curieusement décrit par le chroniqueur bourguignon : « grise robe, long mantel, chapeau gris à courte cornette, bonnet vermeil par dessoubs le chapeau, ceinture dorée par dessubs la robe, et sur le mantel une croix d'or assez pareille à celle des empereurs d'Allemaigne. » Dans sa correspondance avec le duc Louis, il affecte des allures autoritaires, multiplie les expressions « nous ordonnons expressément », « nous vous défendons. » Le lieutenant général à qui il a délégué son autorité ne peut ni contracter des alliances, ni engager des guerres, ni nommer

des évêques, ni conférer des titres sans la permission formelle d'Amédée. Hommages et serments n'ont de valeur que s'ils sont prêtés en son nom. C'est lui qui figure dans le jugement qui est rendu entre l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulph et la commune de Samoëns, c'est lui qui conclut le mariage de Louis de Saluces avec Isabelle de Montferrat, qui reçoit à Thonon l'hommage du comte de Clermont, qui donne un sauf-conduit à Jean Paléologue, qui célèbre l'union solennelle d'Aimée de Montferrat avec Jean de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem. Œneas Sylvius le comprend et lui rend justice quand il le montre, du fond de sa retraite, conduisant plus sagement que jamais la politique de l'État Savoyard et s'imposant à l'admiration respectueuse du monde chrétien.

Il lui restait une étape à franchir et ce ne sera pas la moins curieuse de cette curieuse existence. On connaît le grave conflit qui avait éclaté entre le pape Eugène IV et le concile de Bâle. Dans les interminables discussions qui s'ouvrirent au sein de l'assemblée, les prélats savoyards furent largement représentés et jouèrent un rôle important, notamment le cardinal Louis Allaman, les évêques de Genève, de Mondovi, de Verceil, de Saluces et de Tarentaise, le cistercien Pierre Bolomier d'Hautecombe et l'abbé de Tamié Claude Pareti. Le concile déposa Eugène IV et se demanda à qui il convenait de donner la tiare. Tout de suite il fut question de l'ermite de Ripaille. Ses partisans firent valoir les hautes qualités d'un prince qui avait régné quarante ans « en grande piété et justice », la puissance de la dynastie à laquelle il appartenait et qui avait l'avantage d'être à la fois française et italienne. Il semble bien qu'Amédée n'ait été pour rien dans sa candidature, qu'il ait été parfaitement de bonne foi quand il

protesta de son absolue soumission aux ordres de la papauté. L'avènement de Félix fut certes un acte essentiellement politique : mais ce sont les Pères du concile qui en eurent l'idée et qui doivent en garder la responsabilité.

Au troisième tour de scrutin, Amédée obtint 21 voix : il fut aussitôt proclamé pape. Une députation solennelle de vingt-cinq prélats, sous la direction de l'archevêque d'Arles, se rendit à Ripaille pour lui annoncer la décision du concile. Amédée hésita et son premier geste fut un geste de refus. Les raisons que lui prête longuement et pédantesquement Paradin étaient des plus fondées : il n'avait jamais été qu'un homme de guerre, ne faisait point partie de l'Église, était avant tout désireux de repos. L'insistance des siens, son désir sincère de mettre fin aux troubles de la chrétienté, l'idée que la dignité pontificale n'était point pour rabaisser sa dynastie l'emportèrent : il devint Félix V.

Ce qui montre bien qu'il pensait avant tout et agissait en souverain savoyard, ce sont les dispositions qu'il prit avant son départ. Le 6 décembre 1439, il faisait son testament à Ripaille, en présence du prieur, de l'évêque de Maurienne et des chevaliers de Saint-Maurice : il demandait à être inhumé à Hautecombe, donnait le comté de Romont à son frère naturel Humbert, recommandait ses amis à son fils Louis, faisait différents legs aux membres de sa famille et choisissait pour exécuteurs de ses dernières volontés l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Lausanne et de Genève. Le 6 janvier, il abdiquait solennellement, à Thonon, en faveur de son fils Louis; il partait pour Bâle où il était aussitôt reconnu par l'Angleterre, la France, l'Espagne, l'Autriche, la Hongrie, la Bavière, la Suisse, la Savoie et le Piémont. Au mois de juin, il faisait une entrée solen-

nelle dans la ville des conciles, au milieu d'un superbe cortège où brillaient au premier rang 300 gentilshommes savoyards, et ceignait la tiare que lui tendait le fidèle Allaman.

On sait les difficultés insurmontables qu'il rencontra, les luttes opiniâtres qu'il poursuivit pendant neuf ans. Las d'une discussion qu'il aurait voulu sincèrement empêcher, désireux de contribuer à la pacification de l'Église, il céda aux conseils des rois de France, d'Angleterre et de Sicile, déposa la tiare au concile de Lausanne et reconnut Nicolas V comme pape légitime (1449). Ce fut une joie universelle; partout on répéta ce vers d'un contemporain où éclate l'enthousiasme de la chrétienté pacifiée : « *Lux fulsit mundo, cessit Felix Nicolao* : La lumière a brillé sur l'univers, Félix a cédé la place à Nicolas. »

Le nouveau pontife lui adressa un bref où il le nommait administrateur de Genève et de Lausanne, cardinal-légat et vicaire perpétuel en Savoie, Suisse et Allemagne. Ses bulles l'appellent officiellement désormais *Felicem papam quintum tunc in sua obedientia nominatione*. Il mourut le 7 janvier 1451 et fut enseveli à Ripaille. Son tombeau ayant été violé par les Vaudois en 1536, ses restes furent transportés à Turin où le cardinal prince Maurice de Savoie lui fit élever un superbe monument.

Amédée VIII mérite de garder une place particulière — et l'une des plus honorables — dans l'histoire d'une dynastie qu'il contribua singulièrement à fortifier, d'un pays qu'il acheva d'organiser, et d'un siècle qui l'a reconnu comme l'un de ses meilleurs hommes d'État.

## CHAPITRE XI

### UN SIÈCLE DE DÉCADENCE
(1451-1553)

Après le règne brillant d'Amédée VIII, la Savoie va connaître un siècle de stagnation et de décadence. De Louis I^er^ à Emmanuel-Philibert (1434-1553), c'est l'effacement. Cet arrêt imprévu a des causes multiples : insuffisance des hommes qui sont au-dessous de leurs devoirs et caprices des femmes qui sortent de leur rôle, intrigues et corruptions dans un régime qui s'était jusqu'alors distingué par la nette correction de ses allures, désarroi et incohérence dans ce que Louis XI appelle cruellement « un très petit et mauvais gouvernement », anarchie dans la vie politique par la tumultueuse turbulence d'une féodalité qui ne veut pas renoncer à ses droits et d'une classe moyenne qui n'a pas encore assez clairement aperçu les siens, dangereux développement de la funeste habitude des apanages, situation périlleuse créée brusquement aux « portiers des Alpes » par le grave problème des guerres d'Italie, désarroi des consciences subitement affolées par la crise de la Réforme, enfin influence grandissante de la France qui étend vers la région des Alpes la menace de sa toute-puissance et, suivant le

mot de Chastelain « manie la Savoye tout ainsi que une pelote. » La « diritta via è smarrita », comme disait Dante : la Maison de Savoie est jetée brusquement hors de la voie toute droite où marchait sa jeune ambition, pour vaguer incertaine et hésitante, sur toutes les routes du caprice et de l'aventure.

Le duc Louis (1439-1465) fut sans doute « gracieux et débonnaire » autant que le veut Paradin : entendez par là qu'il fut surtout un simple et un timoré. Il avait épousé Anne de Lusignan, fille de Janus, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie. La belle et charmante Levantine a séduit ses contemporains par sa grâce féline, sa souplesse caressante, son sourire enchanteur : elle n'a pas donné le change à Œneas Sylvius qui peint d'un mot le ménage princier : « une femme incapable d'obéir mariée à un homme incapable de commander. » Elle fut le mauvais génie de la dynastie, faillit perdre le pays. Tout de suite, elle s'entoura d'une cour de favoris, ceux qu'on appela les Cypriotes, maigres seigneurs venus de Nicosie pour régner en pays conquis, et qui narguaient tous les jours la rudesse savoyarde, féodaux faméliques se ruant à l'assaut des titres et des fonctions. Et ce fut alors une furieuse mêlée d'appétits et d'intrigues, de conspirations et de coups de force. Le redoutable Varembon, le « François au Nez d'Argent » des chroniques savoyardes, s'en prend au Bressan Bolomier qui avait été le conseiller d'Amédée VIII et l'instrument de ses victoires antiféodales; il le fait condamner et précipiter, une pierre au cou, dans les eaux du Léman. L'histoire de Jean de Compey qu'a racontée le marquis Costa, est un vrai roman de cape et d'épée qui jette un jour singulier sur cette époque de violence. Jean de Compey, seigneur de Thorens, le favori par

excellence d'Anne de Chypre, était l'un des chefs les plus réputés de la noblesse savoisienne, l'un des plus rudes jouteurs de l'Europe : Olivier de la Marche a décrit son fameux « Pas d'armes de l'arbre de Charlemagne » comme une des merveilles du temps. Les barons savoyards, jaloux de son influence et froissés de sa morgue, ourdirent contre lui un complot dont les chefs furent Varembon et Jean de Seyssel. Le favori fut frappé au visage et blessé dans une chasse au faucon, en présence du Duc et de la Duchesse. Anne furieuse les fit condamner et bannir. Les exilés sollicitèrent l'intervention des puissances, de l'Aragon, de la Bourgogne, de la France. Il y eut force pourparlers et tout finit par le traité solennel que les contemporains ont appelé la *Cédule de Cleppié*. Pendant plusieurs années, la politique savoyarde avait été accaparée par cette basse intrigue : elle le fut bientôt par la fameuse affaire de Jacques de Montmayeur sur laquelle nous reviendrons et où l'on put voir toutes les forces de la dynastie tenues en échec par un féodal en révolte, et par la sombre tragédie qui coûta la vie au chancelier Valpergue.

Dans tout le reste de son malheureux règne, le duc Louis ne commit que des fautes, renonçant aux prétentions de sa famille sur le Valentinois et le Diois, refusant de céder au vœu des Milanais qui lui offrirent leur hommage à la mort de Philippe-Marie Visconti et laissant tomber entre les mains des Sforza l'important domaine vers lequel se tourneront plus tard ses successeurs, cédant aux conseils de la duchesse et vidant son trésor pour soutenir l'inutile guerre de Chypre, multipliant les apanages, aliénant ses domaines et compromettant comme à plaisir l'œuvre de son glorieux prédécesseur.

Rien ne montre mieux le dangereux émiettement de puissance vers lequel marchait la dynastie, que la succession laissée par le duc Louis. De ses cinq fils, le premier est le prince de Piémont, qui lui succède sous le nom d'Amédée IX; Louis, le second, règne à Chypre; Janus a reçu en apanage le comté de Genevois, les seigneuries de Beaufort et de Faucigny; Jacques possède le comté de Romont et la baronnie de Vaud. Le dernier, le fameux *Philippe-Monsieur,* se donne amèrement le titre de Philippe sans Terre : il n'a reçu que les titres de comte de Bresse et de seigneur de Baugé.

Le nouveau souverain ne valait guère mieux que son père. Maladif et sujet à des attaques d'épilepsie, élevé par le cordelier Fausson dans les pratiques d'une dévotion minutieuse qui le fera béatifier plus tard par l'Église, il se montrera toujours faible et irrésolu en politique. Il dut bientôt abandonner complètement la direction des affaires à sa femme, Yolande de France, la sœur de Louis XI. « C'était, disait alors l'ambassadeur vénitien Dandolo, une princesse pleine d'intelligence et d'habileté, digne du haut rang qu'elle occupait : mais ce n'était qu'une femme. » Il lui était bien difficile, malgré toute sa prudence, de ne pas se laisser conduire et dominer par le frère redoutable et puissant qu'elle avait laissé sur le trône de France. La Savoie en effet tentait la soif de conquête de Louis XI et les troubles qui désolaient ce pays lui offraient une occasion facile d'intervenir. « On dit, déclarait-il à des envoyés suisses en 1463, que je quiers avoir la seigneurie et dominacion de la Maison de Savoye, ce qui n'est point ne que oncques ne pensay, veu que j'ay à moy les plus principaulz barons de Savoye; mais je n'y vois point ne n'y entens d'aller, senon en bonne foy. » La bonne foi de Louis XI était, on

s'en doute bien, sujette à caution. Ce qui sauva la Savoie, ce furent les périls de la lutte contre la Bourgogne et aussi la virile énergie d'Yolande unie au ferme désir d'indépendance des Savoyards.

Alliée de son frère pendant la *Ligue du Bien Public,* elle obtint son appui dans la lutte qu'elle eut à soutenir contre ses beaux-frères révoltés. Yolande venait de se faire investir de la Régence par les États généraux de Chambéry (1470). Philippe-Monsieur, que Louis XI avait fait enfermer pendant deux ans au château de Loches et qui était furieux de n'avoir aucune part au gouvernement, entraîna dans la révolte ses deux frères et nombre de barons. Yolande, assiégée dans Montmélian, s'échappa à grand'peine, se réfugia au château d'Apremont et implora l'assistance de la France. Louis XI, tout heureux d'écarter les princes de Savoie qu'il savait gagnés au parti bourguignon, envoya Jean d'Armagnac qui donna la main aux vassaux restés fidèles et rétablit l'autorité de la duchesse.

Tandis qu'Amédée IX allait mourir obscurément à Verceil (1472), Yolande continua à commander pendant la minorité de son fils Philibert ; mais elle n'en avait point fini avec les difficultés. Louis XI, engagé à fond dans la lutte avec le Téméraire, avait besoin de l'appui de la Savoie et il réclamait impérieusement la tutelle du jeune Philibert. Les comtes de Bresse, de Romont et de Genève déclarèrent que cette charge leur revenait en leur qualité d'oncles du jeune souverain. Yolande, placée dans la redoutable alternative de voir « l'universelle aragne » étendre ses filets sur la Savoie ou de voir passer le gouvernement entre les mains de féodaux intraitables, se montra « très sage et vraye sœur du

## TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA DESCENDANCE D'AMÉDÉE VIII

---

AMÉDÉE VIII (1391-1440).

Louis I^er (1440-1465), épouse Anne de Lusignan.

Enfants de Louis I^er :

- Amédée IX (1465-1472) ép. Yolande de France.
  - Philibert I^er (1472-1482).
  - Charles I^er (1482-1489).
    - Charles II, (1489-1496).
- Louis, comte de Genève, ép. Charlotte reine de Chypre.
- Marguerite ép. Jean de Montferrat.
- Charlotte ép. Louis XI.
- Janus, comte de Genève.
- Jacques, comte de Romont.
- Philippe de Bresse.
  - Louise de Savoie ép. Charles d'Angoulême.
    - François I^er.
  - Philibert le Beau (1497-1504).
  - Charles III (1504-1553).
    - Emmanuel-Philibert (1553-1580).
  - Philippe, évêque de Genève.
  - Philiberte ép. Julien de Médicis.
- Pierre, archev. de Tarentaise.
- Jean-Louis, évêque de Maurienne.
- François, év. de Genève.
- Bonne ép. Galéas-Marie Sforza.
- Marie ép. le connétable de S^t-Pol.
- Agnès ép. le comte de Dunois.

Roy. » Elle manœuvra habilement, entretint de secrètes intelligences avec le Bourguignon par l'intermédiaire du bailli de Màcon, paya le roi de France de bonnes paroles, s'appuya sur les seigneurs piémontais. Elle faillit sombrer dans la tourmente. Les Suisses, soutenus par Louis XI, se ruèrent sur les possessions savoyardes du Léman, pillèrent et occupèrent le Valais et le canton de Vaud. L'armée du Téméraire fut écrasée à Morat (1476). Le duc de Bourgogne, furieux d'apprendre les sourdes menées d'Yolande, la fit enlever par Olivier de la Marche qui l'emporta en croupe au château de Rouvres. Louis XI profita habilement de la situation, convoqua les Etats généraux à Chambéry, se fit livrer le jeune duc Philibert et prit possession de la place de Montmélian. Puis il chargea Charles d'Amboise d'aller, avec 300 lances, délivrer la duchesse qui vint le rejoindre à Tours. « Quand il arriva, dit Comines, il envoya largement gens au devant d'elle, et luy-même l'alla recueillir à la porte du Plessis et lui fit très bon visage en lui disant : Madame la Bourguignonne, vous soyez la très bien venue. » Et l'historien narquois ajoute : « Tous deux furent bien joyeux de départir l'un de l'autre, et sont demeurés depuis comme bon frère et bonne sœur jusques à la mort. » Le bon frère, s'il ne voulut pas annexer la Savoie, ne parla pas moins en maître désormais. Yolande mourut en 1478, suivie de près par son fils qui n'avait guère mérité d'autre titre que celui-ci de Chasseur (1482).

Son frère Charles Ier (1482-1490) ne compte guère : on aura dit tout ce qu'il y a d'important dans son règne en notant son mariage avec Blanche de Montferrat, ses efforts pour maintenir son ascendant à Genève et en Piémont, l'acquisition du titre de roi de Chypre et l'éclat donné à une cour qui, au

dire du marquis Costa, « fut une parfaite école d'honneur et de vertu. » Charles II Jean-Amédée (1490-1496) ne fut qu'un enfant dirigé par la régente Blanche et qui assista aux triomphes de Charles VIII en Italie. Quant à Philippe II, c'était le fameux comte de Bresse qui avait si souvent troublé l'État savoyard et qui arriva au pouvoir par l'extinction de la branche d'Amédée IX. Son règne de dix-huit mois ne put guère montrer si le duc Philippe valait mieux que Philippe-Monsieur. Il eut pour successeur son fils Philibert II le Beau (1497-1504) qui s'efforça d'écarter l'influence de la France, épousa la fille de l'Empereur Maximilien, Marguerite d'Autriche, mourut prématurément et fut enseveli dans l'Église de Brou que fit élever Marguerite.

Le troisième fils de Philippe II, Charles III surnommé le Bon, prit le pouvoir à l'âge de dix-huit ans. Son règne de quarante-neuf ans (1504-1553) allait être l'un des plus malheureux de l'histoire de Savoie. Resserrée entre la France qui ne cesse de s'étendre et jette des regards de convoitise au delà des Alpes, la Maison d'Autriche qui veut dominer la péninsule, les cantons suisses qui se sont érigés en puissance militaire de premier ordre et débordent vers la région du Léman, la petite principauté traverse une redoutable période de crise. Pour faire face au péril, il faudrait un vrai homme d'État : Charles III ne le sera jamais. Physionomie toute de douceur et de finesse, pâle sous ses longs cheveux, avec aux lèvres un pli de désenchantement, dans les yeux une expression touchante d'amertume résignée, il manque de franchise mais aussi de décision, n'ose se résoudre et sait encore moins agir. Oncle de François I^er^ et beau-frère de Charles-Quint, il restera toujours suspect aux deux parents redoutables dont il est condamné à être le jouet. Un écrivain

charmant de l'Italie contemporaine compare le prince savoyard à un malheureux lévrier qui, serré de près par deux ours menaçants, fait des bonds désespérés pour échapper à leur griffe. Ce sera l'éternelle destinée de Charles III dont les prestes et trop explicables voltefaces n'empêcheront pas les disgrâces finales. Il faut le voir dans ses lettres à son fils, laissant percer à chaque instant son irrémédiable faiblesse, geignant de lamentable façon « sur le mauvais estat » de son duché et sur les misères « de ses paovres subjects », protestant avec une douloureuse éloquence « contre le désir immodéré qu'avoit le roy de France de tenir soubs sa domination tout ce qui ne luy appartient pas », mais pliant tout de suite devant l'inéluctable fatalité et s'en remettant « à Notre Seigneur Dieu qui l'a souventes fois aydé. » Ce pacifique traversera des guerres continuelles, ce prince éclairé qui jouerait volontiers au Mécène ne verra autour de lui que désordre et brutalité, ce partisan convaincu des traditions savoyardes ne revendiquera Chypre et le Montferrat que pour subir un échec lamentable, ne remettra la main sur la région genevoise que pour la voir échapper complètement à sa domination, ne reprendra la vieille politique de sa Maison à l'égard de la France que pour se voir dépouiller par François I^er^. Le surnom de Charles le Bon que lui décernèrent les contemporains marque surtout l'idée de la misère profonde et de la déchéance imprévue qui vinrent fondre sur l'homme et sur la dynastie.

Malgré le système de paix à tout prix, de paix mendiée qui semble avoir été le sien, il sera plongé dès le premier jour dans d'inextricables difficultés. Les Valaisans chassèrent ses châtelains et occupèrent le pays de Gavot. Les Genevois, supportant de plus en plus impatiemment la domination des ducs, recher-

chèrent et obtinrent la bourgeoisie de Berne et de Fribourg. Le duc assembla des troupes, se rendit à Saint-Julien et envoya aux syndics les hautaines sommations de son hérault Chablais : ils devaient avoir à préparer « pour son très redouté prince et seigneur » son logis ordinaire en la maison de ville « en telle somptuosité et magnificence qu'à tel prince appartient, et pareillement vivres pour luy et sa compagnie, qui seroit de dix mille hommes de pied sans la cavalerie. » Et sur la réponse ironique des magistrats qui se refusèrent à « tout mettre cuire pour luy », Chablais leur jeta sa baguette en guise de défi et dénonça la guerre « à feu et à sang. » En effet, Charles III entra dans la place en faisant abattre la porte Saint-Antoine, fit occuper la ville par les gens de Montrottier, obligea les syndics à lui livrer les clefs de la cité et de l'arsenal et s'installa comme en pays conquis (1519). On fit abattre les chaînes des rues, enlever le battant des cloches et l'on publia à son de trompe dans les carrefours une proclamation menaçante qui défendait aux habitants, « sous peine de trois coups d'estrapade, de porter aucunes armes offensives ni défensives. » C'était là une attitude qui ne convenait ni aux sentiments pacifiques de Charles III, ni au désir obstiné des Genevois de conquérir leur indépendance. Genève ne pouvait se résigner à subir la domination de la Maison de Savoie qui partageait avec l'évêque la souveraineté de la ville. Elle prêta l'oreille aux prédications des réformateurs Froment et Farel, chassa l'évêque Pierre de la Baume et s'unit étroitement avec Berne et Fribourg. Vainement Charles III encouragea contre les *Eidgenossen* les entreprises d'une association de barons savoyards connus sous le nom de *Gentilshommes de la Cuiller,* qui ravagèrent systématiquement les environs de la ville.

Les Bernois ripostèrent en portant une guerre implacable dans toute la région du Léman. La lutte se termina par le traité de Payerne (1530), par lequel le duc s'engageait à laisser en paix les Genevois, reconnaissait leur traité de combourgeoisie avec Fribourg, Berne et Soleure, conservait son vidomnat, mais payait aux confédérés la somme de 21.000 écus. Le 22 août 1535, les trois Conseils abolissaient « l'idolâtrie papiste » et adoptaient la religion de Zwingle. Moines et Clarisses s'acheminaient vers la terre de Savoie en un douloureux voyage dont la sœur Jeanne de Jussie a laissé un récit touchant. Genève échappait à la Savoie et se jetait en pleine Réforme pour assurer son indépendance.

Diminuée dans son territoire, affaiblie dans son prestige, la Savoie allait connaître un péril plus redoutable et être menacée dans son existence même. François Ier avait tout d'abord obtenu l'alliance de son oncle Charles III et, lorsqu'il eut glorieusement reconquis le Milanais, il reçut à Chambéry un accueil aussi empressé que fastueux. Mais bientôt des difficultés surgirent. Le duc, devenu par mariage l'allié des Médicis, en avait profité pour obtenir de Léon X la création des évêchés de Bourg et de Chambéry qui devait enlever aux évêchés de Grenoble et de Lyon la juridiction sur le territoire savoyard. Le roi de France protesta, réclama à son oncle la Bresse comme patrimoine de Louise de Savoie, Verceil comme dépendance du Milanais, Nice comme relevant de la Provence, le comté de Villars comme propriété du Grand Bâtard de Savoie, alors au service de la France. Il parut un instant renoncer à ses prétentions assez mal fondées afin de s'assurer l'amitié de Charles III et réaliser ainsi ses projets ambitieux sur le Milanais. « Savoir faisons, disait un

acte de 1523, que nous, ayant égard et considération à la proximité de lignage dont nous attient notre très cher et très aimé oncle Charles, duc de Savoie, et pour la très cordiale et réciproque amour et entière affection qui est entre nous et lui, désirant qu'elle soit indissoluble..., que n'avons avec luy aucunes querelles la poursuite desquelles pourroit enfreindre icelle amour et benivolance. »

Mais quand Charles-Quint eut habilement donné à son beau-frère Charles le comté d'Asti pour le brouiller avec la France, quand la mort de Louise de Savoie (1531) eut rompu entre les deux cours un lien d'affection qui avait gardé jusque-là une grande puissance, quand la curée des Bernois sur la région du Léman se fut faite avec l'assentiment de la France, quand François Ier se décida à mettre la main sur le duché de Milan devenu vacant par la mort de Maximilien Sforza (1535), il lui parut indispensable d'occuper les Etats savoyards et de s'assurer un libre passage à travers les Alpes. Le président Poyet vint sommer Charles III de lui livrer la Bresse et la Savoie. Vainement le duc, qui ne se résignait jamais à combattre quand il fallait cesser de négocier, chercha-t-il par tous les moyens à calmer ses redoutables adversaires. Le 11 février 1536, le roi donnait au comte de Saint-Pol et à l'amiral Philippe Chabot l'ordre d'envahir la région des Alpes, et il sommait les populations d'avoir à reconnaître sa souveraineté. Les provinces savoyardes furent envahies et les passages des Alpes occupés. Seuls les Tarins, conduits par François de Loctier, chassèrent les lansquenets allemands jusqu'à Conflans et ne consentirent à livrer passage qu'à la condition d'avoir des garnisons françaises.

La domination française dura vingt-trois ans. Pendant cette longue période où la Savoie eut tour à tour

une administration distincte ou fut adjointe au Dauphiné, d'importants changements allaient avoir lieu dans le pays. Si la province fut effroyablement foulée par les allées et venues incessantes des gens de guerre, il semble bien que d'une part l'administration française montra un généreux esprit de conciliation et que, d'autre part, les habitants acceptèrent facilement de lui obéir. On eut rarement à sévir contre les partisans de la dynastie : en 1552, bannissement du doyen Louis Alardet ; en 1553, condamnation des syndics de Chambéry qui ont refusé de prendre part à une procession en l'honneur du roi ; en 1547, placards injurieux publiés à Annecy contre François Ier : « Le Roy est mort et allé à tous les diables. » La plupart des contemporains, désireux de tranquillité, se disaient à eux-mêmes ce que disait Boyssonné à la pauvre nef savoyarde, battue par tant de tempêtes :

Si tu ne veulx entierement périr,
Cale la voyle, occupe port en France :
Là est Neptune, à luy faut recourir.

C'est que le gouvernement français s'y prenait habilement pour se concilier les sympathies des Savoyards. Il réunissait jusqu'à neuf fois les Trois-Etats et enregistrait complaisamment leurs doléances, confirmait à plusieurs reprises les lois et privilèges de la province, limitait les droits des églises, enfin créait le Parlement de Chambéry. Déclaré souverain par Henri II en 1549 et divisé en deux chambres, peuplé de magistrats venus de France et aussi d'anciens magistrats savoyards, il fut chargé d'appliquer les statuts d'Amédée VIII en tant qu'ils ne dérogeaient pas aux ordonnances royales. « Les personnes et les noms, plus que les choses, furent changés. » (Mugnier.) Cette cour suprême de justice

en tête de laquelle figurait « le magnifique président de Savoie », exerça une influence profonde, contint la tyrannie féodale, disciplina l'administration, forma l'opinion publique et contribua puissamment à remplacer l'arbitraire par la loi. En même temps, l'idée française s'infiltrait dans le pays tout entier et raffermissait l'étroite parenté qui l'avait de tout temps rapproché de la France. Des semences d'avenir étaient ainsi jetées à la volée dans un sol où elles ne pouvaient manquer de germer un jour.

Pendant ce temps, le pauvre Charles III s'éteignait à Verceil, le 16 septembre 1553. Il laissait à son successeur une situation misérable, un domaine restreint, une autorité affaiblie, un État à la veille de disparaître.

## CHAPITRE XII

### LA VIE AU XVe SIÈCLE

« Le xve siècle, a-t-on dit, fut l'agonie convulsive et sanglante de la grande féodalité, l'enfantement d'un monde qui ne prit son caractère et son assiette qu'au siècle suivant. » En Savoie, cette agonie fut agitée de terribles soubresauts et le monde moderne naquit dans la douleur.

Ce qui frappe surtout dans ce monde où règne le désordre et où triomphe l'anarchie, c'est la violence du geste et la brutalité de la vie. Certes la façade est grandiose, avec l'intensité apparente du sentiment chevaleresque, les raffinements de la culture et de la mode. Mais les féodaux savoyards, que ne tient plus en laisse la vigueur du gouvernement ducal, se livrent sans crainte aux pires instincts. On a pu multiplier chez eux les ordres militaires, codifier en articles précis les règles de la chevalerie : cela n'empêchera pas la bête humaine de se déchaîner en colères et en atrocités. Quand le jeune Pierre du Terrail songe à faire son apprentissage de parfait chevalier, c'est vers la cour de Chambéry qu'il se dirige instinctivement, car elle a une réputation bien établie. N'est-ce pas là que l'on applique ces règles de la parfaite courtoisie qu'ont définies les ordres

du Cygne Noir et du Collier, et n'est-ce pas dans le vieux château de Charles Ier que le jeune « Piquet » pourra le mieux briller aux tournois et aux apertises d'armes? Voyez le portrait que Brantôme nous trace de cet oncle de François Ier qui s'est appelé Philippe de Savoie-Nemours : « C'étoit un prince très beau, vaillant, accostable, bien disant, bien écrivant autant en rime qu'en prose. Il étoit pourvu d'un grand sens et esprit. Ses avis estoient les meilleurs au conseil. Il excelloit en toutes sortes d'exercices, parloit en tout; si bien que qui n'a vu Savoie-Nemours en ses gaies années, n'a rien vu; et qui l'a vu le peut baptiser par tout le monde la fleur de la chevalerie. »

Mais à côté de ces preux qui rivalisent de courtoisie avec le comte Vert et le comte Rouge, le xve siècle nous montrera à tous les pas des gentilshommes qui rivalisent avec les pires routiers et se moquent des bienséances comme de la justice. Au mois de juillet 1431, Aynard de Cordon, seigneur des Marches, et Antoine de Sura, dit *le Gallois,* furent condamnés à la confiscation pour avoir détroussé des marchands et rançonné des voyageurs. Furieux d'une condamnation qu'ils trouvaient scandaleuse, ils jurèrent de se venger d'une façon éclatante. Ils s'entendirent avec un certain nombre de capitaines d'aventures et formèrent le projet d'enlever Amédée VIII pour le livrer à son ennemi le comte de Clermont. On devait surprendre le duc au moment où il se rendrait à la chartreuse de Pierre-Châtel pour y célébrer les obsèques du maréchal de Montmayeur. Une barque amarrée sur le Rhône servirait à le conduire dans la direction de Lyon. Au dernier moment, le cœur manqua au comte de Clermont : il fit savoir à ses complices qu'il refusait de les suivre. Aynard de Cordon voulut alors tirer parti de l'affaire :

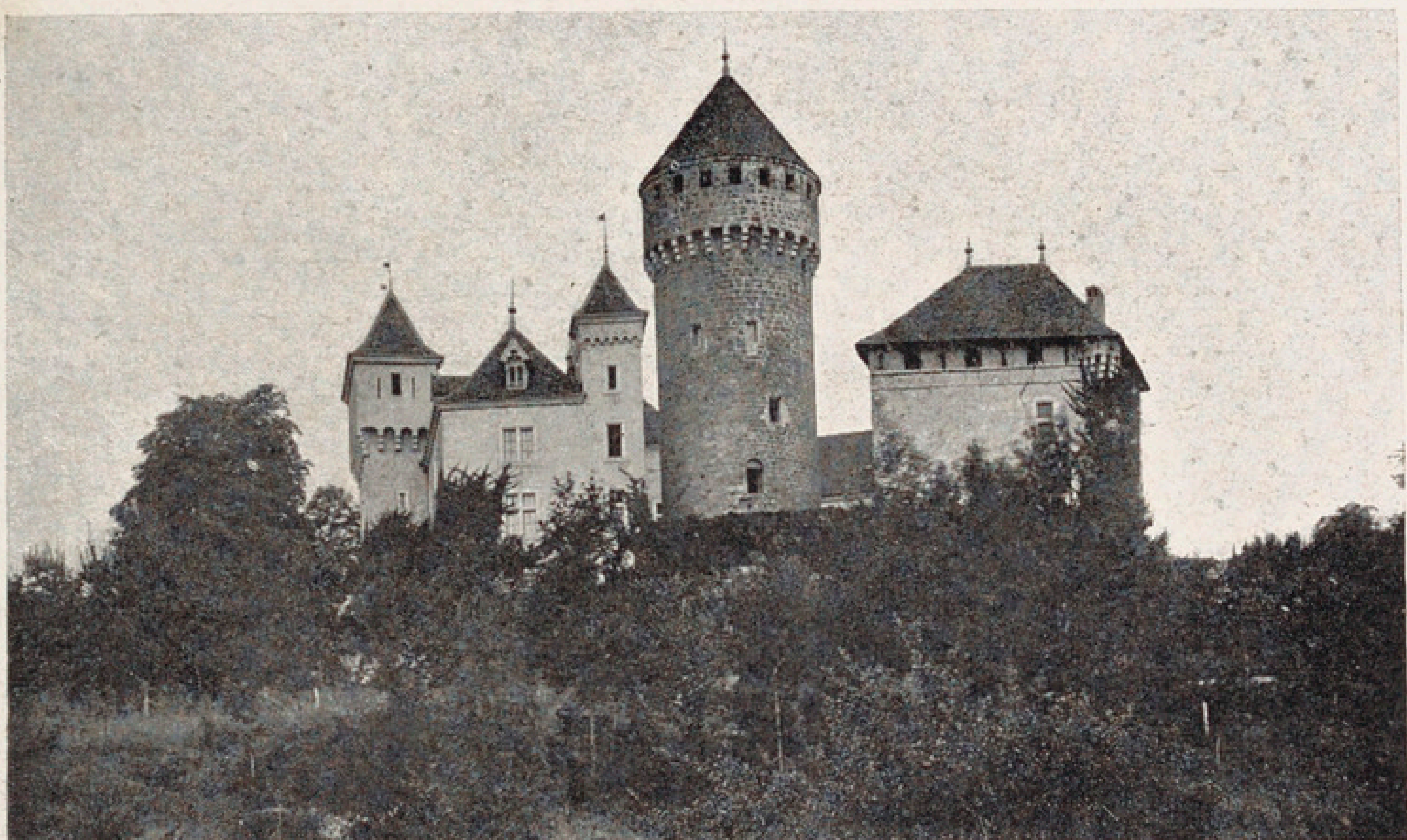
il révéla le complot à Guillaume Bolomier, secrétaire d'Amédée. Antoine de Sura fut aussitôt arrêté, écroué au château d'Evian et mis à la torture. Il confessa son crime, reconnut avoir conspiré contre son souverain, *afflante diabolico spiritu* « par l'inspiration du diable. » Il eut la tête tranchée à Thonon, son corps fut coupé en quatre quartiers qu'on exposa dans les villes de Chambéry, de Bourg, de Saint-Maurice et de Moudon, « afin d'inspirer l'horreur d'un si exécrable forfait. »

L'affaire du chancelier Valpergue mit en cause des personnages de tout autre condition que ces gentilshommes de grand chemin. Parmi les favoris qu'on appelait les Cypriotes, ceux qui avaient le plus violemment mécontenté les barons savoyards étaient le chancelier Jacques de Valpergue, le marquis de Saint-Sorlin et le maréchal Jean de Seyssel. Philippe-Monsieur, qui accusait Valpergue, de « vouloir le rendre le plus pauvre de son lignage et de lui faire porter des chausses trouées aux genoux », se promit de faire un exemple. Il s'entendit avec un certain nombre de seigneurs qui comptaient parmi l'élite féodale de Bresse et de Savoie : les Chalant, les Compey, les Miolans, les Chissé. On tint un mystérieux conciliabule au village de Thollon, en Chablais, et on arrêta tous les détails du complot. La troupe des conjurés se porta vers le château de Thonon où se trouvaient alors le duc Louis et les Cypriotes. Le baron de La Pallud heurta la porte de son gantelet de fer et cria aux gardes d'ouvrir à *Philippe-Monsieur de Savoye*. Les conjurés se ruèrent dans la grande salle du château où la plupart des officiers de l'hôtel entendaient la messe. Ils enlevèrent Valpergue, poignardèrent Saint-Sorlin, mirent le château à sac sous les yeux du duc impuissant et qui demandait vainement une épée

pour frapper les coupables. Cette scène de violence inouïe se passait sous les yeux d'Anne de Chypre que la maladie retenait au lit et qui demanda en tremblant la vie sauve pour ses favoris. Puis toute la troupe traversa le lac, non sans houspiller le pauvre Valpergue et l'accabler d'injures. « Traître, ribaud, disait Philippe, tu voulois subjuguer le pays de Savoye au roi, je le sais bien; mais je te feray tant boyre d'eau, que de manger il ne conviendra. » Pour donner à l'exécution du chancelier des apparences de justice, on le fit interroger par le procureur de Vaud; on lui infligea le supplice de l'estrapade; on obligea le malheureux à se reconnaître coupable de trahison, de conspiration et de sorcellerie. Le soir même, une barque le conduisait au large et le chancelier était précipité dans le lac avec une pierre au cou.

Il serait fastidieux de reprendre les innombrables épisodes de cette anarchie féodale, l'histoire tragique des Compey qui a été racontée par le marquis Costa, l'assassinat du seigneur de Menthon par Philibert de Thorens, les violences du comte de La Chambre qui indignèrent Louis XI et provoquèrent l'intervention du gouvernement français : le puissant feudataire fut convaincu d'avoir soustrait nombre de petits barons à l'hommage du comte, d'avoir empiété sur sa juridiction, d'avoir pillé et rançonné les passants sur les routes de Maurienne, d'avoir arrêté et mis à mort les envoyés du suzerain.

Mais l'histoire la plus significative et la plus dramatique, celle qui a excercé sur tous les esprits du temps l'impression la plus profonde, au point de devenir dès le xv^e^ siècle une légende véritable, est celle de Jacques de Montmayeur. Les travaux si précis de Mugnier l'ont dépouillée de tous les détails fantaisistes dont l'avait entourée l'imagination popu-





Château de Montrottier. (*Sites et monuments du T. C. F.*)
Monastère de Hautecombe. (*Id.*)

Pl. VIII.

laire et lui ont rendu son véritable caractère.

Jacques de Montmayeur appartenait à l'une des familles les plus puissantes et les plus anciennes de la noblesse savoyarde. Il portait les titres de baron de Villard-Sallet, de Sillans et Briançon en Tarentaise, de Cusy en Genevois, de Brandis au pays de Vaud, était seigneur de Bange, de l'Estoile, d'Apremont, des Marches, de l'Ullie, de Saint-Pierre-de-Soucy, de Montagny, de Candie et des Déserts. L'écu de sa famille portait *d'argent à l'aigle éployée de gueules*, *becquée* et *membrée d'azur*, avec la devise : *unguibus et rostro*. Homme de guerre célèbre, il avait parcouru l'Orient, avait été armé chevalier à Jérusalem, avait visité les principaux pays d'Europe et guerroyé contre les Turcs sur les galères castillanes. Il avait rendu à son souverain des services signalés, comme soldat, comme diplomate ; avait reçu le titre de lieutenant général et l'ordre du Collier. Non seulement il avait une grosse fortune foncière, de nombreux châteaux forts, mais il groupait autour de lui une clientèle de petits vassaux, de bâtards, de clercs, de gens de main prêts à tous les dévouements et à toutes les besognes.

Ce baron violent et brutal avait un ennemi personnel, Guy de Feysigny. C'était un petit gentilhomme de famille connue qui avait conquis le titre de docteur ès lois, s'était fait tonsurer, était parvenu au titre fort envié de président patrimonial et fiscal chargé de toutes les affaires concernant le domaine ducal. Par la dénonciation d'un gentilhomme savoisien, Jehan d'Entremont, le duc Louis et la duchesse savaient que Montmayeur avait proféré contre eux de graves injures, qu'il avait fait entendre « des paroles deshonnestes contre lonneur et estat de son très redoubté seigneur et de sa très redoubtée dame », qu'il avait reproché à Anne de

Chypre « de l'avoir trahi faussement et mauvaisement et qu'il se vengerait d'elle. » Il y avait là un vrai crime de lèse-majesté et les souverains ordonnèrent au président Feysigny de s'emparer de la personne et des biens du comte. Le magistrat, effrayé de la mission qu'il avait à remplir contre un personnage aussi redoutable et aussi redouté, ne consentit à remplir son mandat que moyennant des lettres officielles lui garantissant la sauvegarde du prince et de la princesse. Sur les ordres réitérés du duc Louis, il lança une petite troupe à l'assaut du château d'Apremont, mais fut repoussé. Il fallut faire donner le grand bailli de Savoie qui parvint à s'emparer du manoir, mais ne put mettre la main sur Jacques de Montmayeur. Le duc récompensa Feysigny en lui accordant le droit de haute justice dans son pays de Cusy, en le faisant chevalier et en le nommant président du Conseil résident de Chambéry : c'était la première magistrature du pays après celle de chancelier.

Aussi, à partir de ce jour, Montmayeur voua-t-il à Feysigny une haine implacable. Profitant habilement du désarroi que la tentative de Philippe-Monsieur avait jeté dans la politique savoyarde, il agit sur le faible souverain, obtint la révocation de Feysigny qu'il fit saisir et emprisonner à Genève. Mais trois mois après, le duc rapportait son ordonnance, mettait Feysigny en liberté, lui rendait tous ses titres et le plaçait sous la sauvegarde spéciale des lieutenants généraux. Aussi Montmayeur, froissé dans son orgueil, jura-t-il de se venger d'une façon exemplaire.

Le vendredi 15 juin 1464, Feysigny présidait les audiences du Conseil résident quand une troupe vociférante et hurlante de gens de guerre, armés d'épées, de dagues et d'épieux se jeta sur lui et l'em-

mena. Les magistrats coururent aussitôt prévenir le châtelain de Chambéry et celui-ci parvint à l'enlever à ses ravisseurs. Mais, trente jours après cette scène brutale, une nouvelle troupe de quatre cents hommes fit irruption dans la ville et obligea le châtelain à livrer son protégé. Ce fut à cette nouvelle une profonde stupeur dans la capitale. Feysigny était entré dans les ordres, bien qu'il fût marié : le clergé séculier, soutenu par les frères mineurs, les dominicains, les carmes, les antonins, les bénédictins et les chanoines, réclama impérieusement le prisonnier. Sur le refus de Montmayeur, on lança l'interdit sur la ville, on suspendit toutes les cérémonies du culte. La femme de Feysigny multiplia les démarches auprès du Conseil de justice; ses parents, ses amis, les avocats de Chambéry se rendirent au château d'Apremont où était enfermé le président. On les chassa à coups de pierres. Vainement des ordres impératifs arrivèrent, de la part du duc Louis, puis du duc Amédée IX : Montmayeur se montra intraitable. On apprit bientôt que Feysigny avait été soumis à la torture, qu'aucun juge n'ayant voulu le déclarer coupable, on avait improvisé un tribunal présidé par un misérable dauphinois qui fut affublé pour la circonstance d'une robe de magistrat, qu'on avait vu sa tête tomber sous la hache d'un charpentier du village et que son corps sanglant avait été enseveli « comme un chien » dans le cimetière des suppliciés. L'horreur fut profonde dans tout le pays. Pendant de longs mois, les habitants de Chambéry purent voir la veuve et les cinq orphelins quitter leur maison de la place Saint-Léger pour aller réclamer le châtiment du coupable. « Le comte de Montmayeur, disait éloquemment leur supplique, a fait décapiter le président Feysigny et livrer son corps à une sépulture infâme,

contre Dieu, contre la justice, contre l'équité, l'honnêteté, contre l'essence de cet *Ordre du collier* si grand et si pieux qu'il portait au cou, contre l'église puisqu'il était clerc, contre la chevalerie puisqu'il était chevalier, contre vous, prince, puisqu'il était votre officier. » On faisait valoir, en même temps que la grandeur de son crime, la gravité de sa désobéissance, « alors que les grands doivent d'autant plus obéir à leur seigneur, qu'il les a plus élevés en dignité, et que lui-même est profondément ingrat en paraissant vouloir décliner la juridiction de cette Maison de Savoie qui a comblé sa famille de tant de terres et de châteaux. »

Mais le rusé Montmayeur avait gagné du temps en allant servir dans les armées françaises où il se sentait inviolable. Il rentra bientôt en grâce, multiplia les chicanes de procédure, fut condamné en 1486, mais ne fut jamais sérieusement inquiété. Il mourut tranquille, ayant dépassé quatre-vingts ans, au mois de mars 1487. Son procès avait montré ce qu'était au XVe siècle l'orgueil d'un féodal savoyard, mais aussi où en était venue la faiblesse de la dynastie.

Ces exemples venus de haut n'étaient point perdus pour les petits hobereaux de la plaine : tous en sont venus au dernier degré de l'insolence et de l'immoralité. « Pour son inutilité, féminine et vile condition, dit George Chastellain en parlant du duc Louis, estoient avenus infinis maux en son pays, séditions, divisions entre les nobles, guerres, tumultes, bandes et piteuses occisions de l'ung sur l'autre. » Un curieux document de la Chambre des comptes de Turin, analysé par Chapperon, nous révèle à ce point de vue des choses significatives. Au mois d'avril de l'année 1515, on exécutait sur la grande place d'Aix un voleur de marque qui se

dénommait le bâtard de Saint-Murys. Avant de monter entre ciel et terre, l'honnête bandit fut pris de remords et demanda à faire des aveux. Ce qu'il révéla fit trembler les juges de son altesse ducale : ils en firent un copieux rapport qui fut envoyé incontinent à Chambéry et qui narrait la trame du complot. Il y avait dans le pays toute une bande de voleurs parfaitement organisée et qui mettait la région en coupe réglée. Rien de curieux comme l'énumération des gens de sac et de corde qui la composent. C'est un raccourci de toute la société du temps. Ils sont au nombre de 120 et parmi eux figurent des gentilshommes qui ne sont pas seulement des gentilshommes de grand chemin. C'est Monsieur de l'Huys et son frère cadet, le chevalier de Rhodes ; ce sont trois hobereaux du Bugey qu'accompagne le « chamarier d'Aiguebelette. » Puis vient toute une collection d'hommes à tout faire : Maillet de Seyssel qui est qualifié « d'homme d'espée », Petreman Bastie « qui tua l'abbé de Seyssel », un fauconnier qui vient de Montmélian et un écuyer chambérien qui appartient à l'un des notables gentilshommes de la capitale. Tous les pays de Savoie sont là représentés, l'Albanais par Jean Corte, la Chautagne par Pierre de Vouteryer, Seyssel par Gabriel Petellat et le Genevois par Jehan Dance. Et pour ajouter au pittoresque de cette Cour des miracles, il n'y manque ni les professions d'allure étrange ni les surnoms qui font image. Le *Grand Jehan* fait face à *Jehan le Court* et François le *Pignière* (le peigneur de chanvre) à François *Marlious* « qui fait les ramasses », entendez « qui fabrique des balais. »

Tous ces « gracieux gallants » ne se contentent pas de rançonner les marchands et de houspiller les voyageurs. Ils ont formé un vrai complot. Ils doivent se déguiser en pèlerins, se rendre à Chambéry

par des chemins différents, sous prétexte d'y faire leurs dévotions au Saint Suaire. Là, ils enlèveront un certain nombre de personnages qu'ils conduiront en Allemagne pour en tirer une bonne rançon. Parmi eux figurent le Bâtard de Savoie qui exerce les fonctions de « lieutenant général deçà les monts » et le trésorier Vulliod. Le complot échoua par les aveux de Saint-Murys et l'arrestation d'un conjuré imprudent. Le plus curieux, c'est qu'on se contenta de prendre quelques précautions et que la bande ne fut pas inquiétée.

Il est facile de comprendre quel devait être, sous un tel régime, le sort des populations. Les exactions des fonctionnaires, la tyrannie des féodaux, l'altération des monnaies, les pillages des gens de guerre qui « fouloient et gastoient grièvement le pays », la peste qui est à l'état endémique, les famines trop fréquentes, rendent la vie incertaine et précaire. Le peuple des campagnes, qui vit de laitage, de porc salé et de galettes de seigle, fait entendre des plaintes touchantes comme cette « Patenôtre du commun peuple » qui a été trouvée sur la couverture d'un psautier de Sixt et qui enchâsse dans ses litanies émouvantes chacune des paroles du *Pater Noster*. Elle montre les « pauvres laboureux » qui portent sur leurs épaules les maîtres et seigneurs acharnés à « dévorer leur substance », les humbles villains qui sont « battus quand ils grognent » et qui, « en gardant leurs vaches et porceaux » n'ont rien à espérer ici-bas ; tous ceux qui souffrent et qui peinent en n'ayant d'autre espérance que celle qu'ils trouvent dans leurs croyances tenaces :

Et portan, très glorieux Père,
Humblement nous te supplions
Pour la grande et douleur amère
De ta benoyte Passion

Que tu aye compassion
De tous ces povres laboureux,
Qu'ils puissent avoir mansion
Avecques toy là hault ès cieulx.

Pour tout ce monde sur qui pèsent si lourdement les fatalités de l'époque, la Justice est dure et boîteuse :

*Sanctificetur* le villain
Si grognie ilz sera battu
Et si demande a nul le rien
Par procès il sera vaincu.

L'impuissance et la vénalité des juges, l'opposition irréductible des barons, l'immunité des clercs, la diversité des peines et l'arbitraire dans l'application, tout contribue au désordre judiciaire, même après les *statuts de Savoie,* même après la création du Parlement de Chambéry. La procédure est brutale, la pénalité barbare : on pend et on étrangle, on brûle et on noie. A celui-ci on coupe la tête, le pied et le poing; à celui-là on perce la langue ou l'on crève les yeux. Le meurtrier de l'archevêque Rodolphe de Chissé est torturé pendant sept jours avec d'atroces raffinements. Le faux monnayeur Jean Guioct est bouilli (*bulitus*) après vingt et un jours de détention. Tel coupeur de bourses (*cissor bursarum*) est noyé, tel autre est pendu ou bien a les yeux crevés. Les Juifs sont souvent malmenés : on en brûle un jour onze dans une grange qu'on a achetée à cet effet pour deux florins. Les hérétiques sont l'objet d'une surveillance particulièrement rigoureuse. Cibrario a prouvé que l'accusation d'hérésie était fort commode pour perdre ceux qu'on trouvait dangereux, et que les princes s'en servirent souvent pour frapper leurs créanciers ou ceux dont ils convoitaient les

richesses. Tel fut le fameux procès de Lageret à qui les travaux du marquis Costa n'ont pu enlever ses allures de mystère : conseiller du prince, juge criminel en Savoie, Lageret n'en fut pas moins condamné à mort pour crime d'hérésie et de sorcellerie. Sorciers et empoisonneuses sont traités avec une rigueur impitoyable et c'est l'une des hantises du temps d'en retrouver partout.

La ville de Chambéry où séjournent le plus souvent les ducs, a grand'peine à se dégager de sa physionomie médiévale et ne grandit que lentement. Quand le magistrat Boyssonné y arriva en 1539, il éprouva une impression désagréable en comparant la bourgade maussade où l'appelait François Ier à l'éclatante cité Toulousaine qu'il avait jusqu'alors habitée. Entourée des marécages malsains où se déversaient régulièrement les crues de la Leisse et de l'Albane, sillonnée de canots malodorants, plongée dès la chute du jour dans de profondes ténèbres que dissipaient insuffisamment les lanternes des hôtelleries de la Croix-Blanche ou du Lion-d'Or, livrée aux exploits des tire-laine et des coupeurs de bourse avec une constance si déplorable que nul ne sort jamais la nuit sans être armé jusqu'aux dents, encombrée de neige pendant les mois d'hiver et étouffant littéralement dans l'étroite enceinte dont elle a été munie, ce n'est qu'une petite cité de 3.000 habitants qui ne semble guère appelée à un brillant avenir. Elle tend d'ailleurs à se transformer, grandit tous les jours, se couvre de monuments, est le centre d'un vrai mouvement intellectuel. Bientôt Boyssonné ne se plaindra plus d'être exilé dans un véritable désert. Ses yeux s'ouvriront aux beautés d'un paysage incomparable, aux charmes d'une population avenante : il célébrera le « château aux superbes tours » (*superbis turribus*

*arx*), la sainte-chapelle qui vient de s'élever (*sanctum sacellum*) et il déclare qu'il vit là dans un véritable ravissement. Ce sera aussi l'impression d'un autre poète du temps, de Marc-Claude de Buttet :

> Ville de paix, mère grosse et féconde
> A enfanter des enfants vertueux,
> A qui le ciel ses trésors fructueux
> Verse à foison plus qu'à terre du monde.

C'est qu'en effet, si la vie est encore rude et brutale, des changements apparaissent qui annoncent une époque nouvelle. La cour est devenue d'une magnificence qui ne rappelle plus guère le temps du comte Vert. Amédée VIII, qui songe évidemment à égaler la magnificence de la cour de Bourgogne, a institué des charges nombreuses, depuis celle de grand écuyer jusqu'à celle de grand maître de l'hôtel. Les ducs séjournent à leurs châteaux de Chambéry, du Bourget ou de Ripaille : partout ils déploient un luxe extraordinaire de vaisselle, de bijoux, de tentures, de tapisseries. La tiare que portait Félix V a son couronnement valait 30.000 ducats. La robe de mariage d'Anne de Chypre ne renfermait pas moins de « 700 panses de menu vair. » On a publié de nos jours l'inventaire des objets contenus dans les châteaux de Turin, de Chambéry et de Pont-d'Ain au XV$^e$ siècle. Il nous montre les progrès surprenants qui ont été réalisés au point de vue du bien-être, de l'élégance, du goût et de la richesse. On trouve là par centaines les objets les plus précieux : joyaux de prix ciselés par les meilleurs artistes du temps, vaisselle massive qui ne sert qu'aux fêtes solennelles, manuscrits rares de la *Bible historiale* ou du *Roman de la Table Ronde* remplis de superbes enluminures, tapisseries splen-

dides avec « un soleil dessus fait de petites perles » et l'illustre devise F.E.R.T., étoffes de velours, de damas, de serge ou de satin, armures damasquinées qu'on revêtira aux jours solennels des passe-d'armes et des tournois. Sous les ducs Amédée VIII et Louis, la cour est devenue le rendez-vous d'artistes remarquables, peintres, sculpteurs, orfèvres, musiciens et miniaturistes. Les Lageret, les Jean de Liège, Jean Bapteur, Jean Lamy, Grégoire Bono, Jean Magnin, se mêlent aux musiciens italiens, aux ciseleurs français, aux tailleurs d'images et aux verriers qu'attire la magnificence des souverains. Le cardinal d'Estouteville fait élever le beau cloître de Saint-Jean-de-Maurienne, et son successeur Etienne Morel l'enrichira de stalles en bois merveilleusement travaillées sous la direction du Genevois Pierre Mochet. La sainte-chapelle, qui succède à l'ancienne église d'Amé V, s'élève sous le règne d'Amédée VIII, en 1418 dit la tradition commune, en 1421 dit Chapperon. Les plans semblent être de maître Prindalles, *magister Prindalles imaginator,* la construction est due au Dauphinois Jacques Magnin. Avec la hardiesse gracieuse de ses voûtes, l'élégance lumineuse de ses fenêtres, la richesse de ses verrières, elle reste l'édifice par excellence de la Savoie religieuse, malgré les dégâts de l'incendie de 1532 et les remaniements déplorables de la façade. C'est là que le duc Louis fit déposer le Saint Suaire qui fut ensuite transporté à Turin. Tandis que les franciscains travaillaient lentement à leur église (1430-1500), les dominicains appelés à Chambéry en 1418 élevaient bientôt ce superbe monument d'architecture monastique dont il ne reste aujourd'hui qu'un superbe portail. Enfin Marguerite d'Autriche construit à Bourg la magnifique église de Brou.

La vie intellectuelle d'autre part ne cessait de se développer par la multiplication des écoles, par la fondation de l'Université de Turin en 1405, par la création du collège savoyard d'Avignon, due au cardinal de Brogny (1424) et celle du collège de Genève due à François de Versonnex (1429), par la vulgarisation de l'imprimerie qui fut introduite en France par le savoyard Guillaume Fichet (1469). Le premier imprimeur établi en Savoie fut Anthelme Neyret qui publia en 1484, à Chambéry, le *Livre de Beaudoin, comte de Flandre* et, l'année suivante, le livre du *Roi Modus et de la Royne Ratio*. Le pays avait désormais le merveilleux instrument qui devait préparer l'œuvre glorieuse de la Renaissance. En attendant, il s'attardait à la célébration des *Mystères,* à la composition des chroniques comme celles de Perrinet Dupin et de Jehan Servion, ou à ce genre éminemment populaire de la chanson qui nous a laissé les tragiques couplets de Philippe-Monsieur.

Veullyes oyr chanson piteuse
Quest fayte dunc cuer marri :
La fait Philippe de Savoye
En la prison où il est mis.

Recommande moy a la Croyx-Blanche
Et a les gens de nous pays
Et a la cité de Gienesve,
Jamais non la pense voyr.

La Savoie foulée et meurtrie s'acheminait quand même vers la Renaissance.

# CHAPITRE XIII

## LE RÉVEIL DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE — EMMANUEL-PHILIBERT ET CHARLES-EMMANUEL I<sup>er</sup>

L'ambassadeur vénitien Correr raconte que le duc Charles III s'était déclaré pour l'Espagne sur le conseil de la duchesse Béatrix de Portugal, et qu'on avait aussitôt interprété la classique devise FERT de la façon suivante : « *Femina erit ruina tua :* Une femme causera ta ruine ». Mais devant l'orgueil des Français qui venaient d'envahir le Piémont, le duc s'écria que la devise dynastique signifiait aussi : « *Filius ejus restituet totum :* Son fils reprendra tout. » Telle devait être en effet la glorieuse destinée d'Emmanuel-Philibert : héritier d'un Etat envahi et ruiné, il allait le reconquérir et le restaurer.

Ses premières années avaient été tragiques. Le jeune prince, élevé à la cour de Charles-Quint, l'avait servi fidèlement, était devenu gouverneur des Pays-Bas, avait montré de hautes qualités de soldat et avait remporté cette victoire de Saint-Quentin qui émerveilla les contemporains. Il avait ainsi préparé le traité de Cateau-Cambrésis qui lui rendit tous ses domaines (25 avril 1554). Si la paix finale scandalisa les vieux combattants de la guerre d'Italie comme Montluc et Tavannes, si elle leur parut « une misérable couverture de honte et de lâcheté »,

elle fut accueillie avec enthousiasme dans toute la Savoie pour qui elle allait commencer une ère nouvelle.

A vrai dire, jamais la situation du vaillant petit pays alpestre n'avait été aussi tragiquement désespérée qu'en 1559. Relisez les relations vénitiennes, toujours si précises : elles nous montreront cette région admirable foulée et ruinée par la guerre, le pays dépeuplé et redevenu sauvage (*imboschito tutto e selvatico*), les maisons brûlées, les châteaux rasés jusqu'au sol, les habitants décimés par la peste et la famine. Une œuvre de résurrection s'imposait. Heureusement, le nouveau souverain en était capable autant qu'il y était décidé. Ce petit homme maigre et blond, « tout nerf et sans chair (*tutto nervo*, *con poca carne*) », la moustache longue et retroussée, d'une activité infatigable, toujours remuant, courant, écrivant, agissant, a commencé par être un incomparable soldat pour devenir un incomparable homme d'Etat. Jusqu'en 1559, il avait montré ce qu'il valait comme général en tenant tête fièrement à la France, en justifiant sa fameuse devise « *spoliatis arma supersunt*, à ceux qu'on dépouille il reste les armes », en reconquérant ses domaines à la pointe de son épée. Après 1559, il se montra supérieur à lui-même en renonçant aux armes, en réorganisant ses domaines et, comme le dit M. Ricotti dans la brièveté d'une formule saisissante, « en italianisant sa dynastie et en formant sa nation. »

En face de l'Europe, il eut le mérite de comprendre quel devait être le rôle de l'Etat savoyard et de le lui tracer d'une façon précise. Contenu par la France et par les cantons suisses au delà des Alpes, se heurtant à deux nationalités dont le triomphe ne peut se faire que par son abdication, il se résigne au recueillement et à l'attente dans la vallée du

Rhône. Vainement le sénateur Joly d'Allery lui conseille-t-il de « déchasser le roi très chrétien » en donnant la main aux hérétiques : Philibert est un esprit positif qui répugne aux chimères. Il passe les Alpes, transporte sa sphère d'activité en Italie, préfère Turin à Chambéry, regarde résolument vers la péninsule, avec dans le regard de prophétiques visions d'avenir. Grâce au sénateur Oddinet de Montfort, il négocie avec la France, signe le traité de Blois qui lui rend tout le Piémont sauf Pignerol (1562). Du côté des Bernois, le traité de Lausanne lui enlève le pays de Vaud, mais lui laisse le Chablais, les bailliages de Gaillard et de Ternier et le pays de Gex (1564). Par le traité de Thonon (1569), les Valaisans occupaient le pays jusqu'à la Morge, mais laissaient au duc le *pays de Gavot* qui a pour centre Evian. Il renonce à mettre la main sur Genève à cause de l'opposition « d'un nommé Calvin », dit un contemporain, abandonne à Fribourg le comté de Romont, conclut avec les cantons catholiques un pacte d'amitié. Il semblait ainsi renoncer définitivement à la vieille politique bourguignonne de sa dynastie pour l'orienter franchement dans le sens d'une politique italienne. Lui qui avait grandi par la guerre, il se montra résolument ennemi de la guerre, tourna toutes ses pensées vers la paix, dit Correr. Il se contenta de fortifier prudemment ses domaines, fit de Montmélian une forteresse redoutable, construisit l'Annonciade à Rumilly et la citadelle de Bourg. Mais tout son règne fut consacré à un jeu habile de combinaisons diplomatiques qui évitèrent toute guerre à la Savoie.

Rien de plus curieux et de plus vigoureusement déterminé que sa politique intérieure. Ses nombreux écrits que Ricotti a étudiés, les fines observations des envoyés de Venise, nous permettent de saisir

sa pensée dans toute sa netteté et toute son ampleur. Ce qui a perdu la Savoie, c'est qu'elle n'est pas un Etat véritable, c'est que ses membres épars manquent de cohésion et d'équilibre, c'est que l'autorité centrale est flottante et imprécise. Il faut lui donner l'unité qui lui manque, la force dont elle a besoin, le gouvernement dont elle a été privée : ce sera le rêve et ce sera l'œuvre du duc Philibert. Venu en Piémont « la lance sur la cuisse », il entend bien gouverner autrement que ses ancêtres, être duc « *da davero e non di ciancie*, pour de vrai et sans fariboles ». Il est le vrai fondateur d'une monarchie moderne.

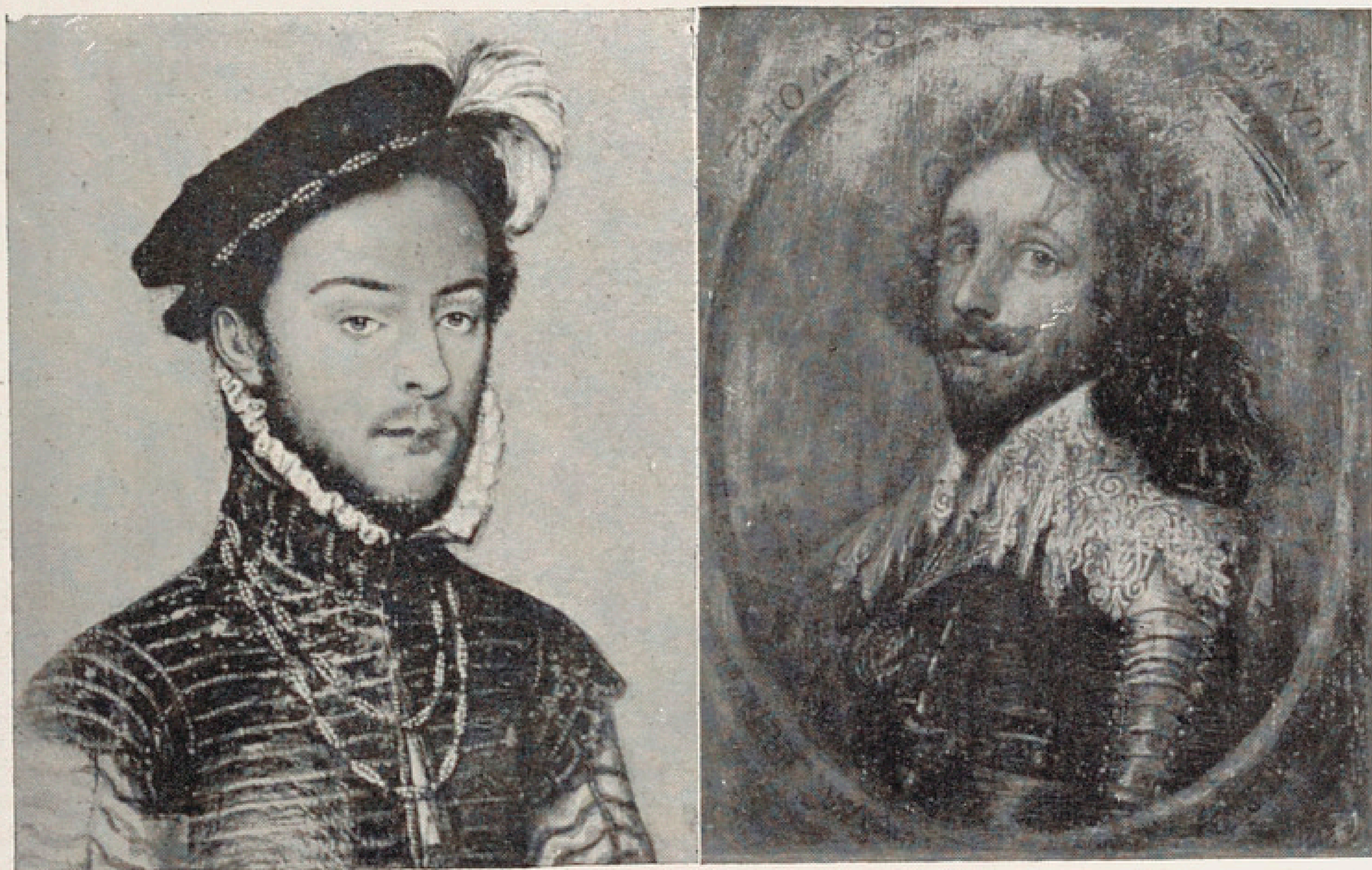
De la cour de Turin où il séjourne constamment, il organise l'administration sur les principes nouveaux de la centralisation et de l'absolutisme princier. A l'autorité débonnaire et paternelle d'un Charles III, acceptant volontairement les limitations que lui imposent les volontés des Etats, les exigences de la féodalité et les doléances du Tiers, succède le pouvoir impérieux d'un véritable souverain. Plus d'Etats généraux après 1562 : le duc a désormais les ressources qui lui sont nécessaires et il n'a plus besoin d'assemblées pour lui voter des subsides. Les deux Sénats de Chambéry et de Turin seront investis d'un droit suprême de contrôle sur toute l'administration. Ces deux assemblées qui sont créées en 1559 ne sont pas seulement des cours supérieures de justice, mais, comme les parlements de France, ont une large place dans la vie administrative du pays. Au-dessus du Sénat, le Conseil d'Etat et les secrétaires d'Etat aident le souverain à gouverner par lui-même.

Ce gouvernement personnel se montre dur pour les barons qui ont d'ailleurs été façonnés à l'obéissance par le régime français et qui, à la moindre

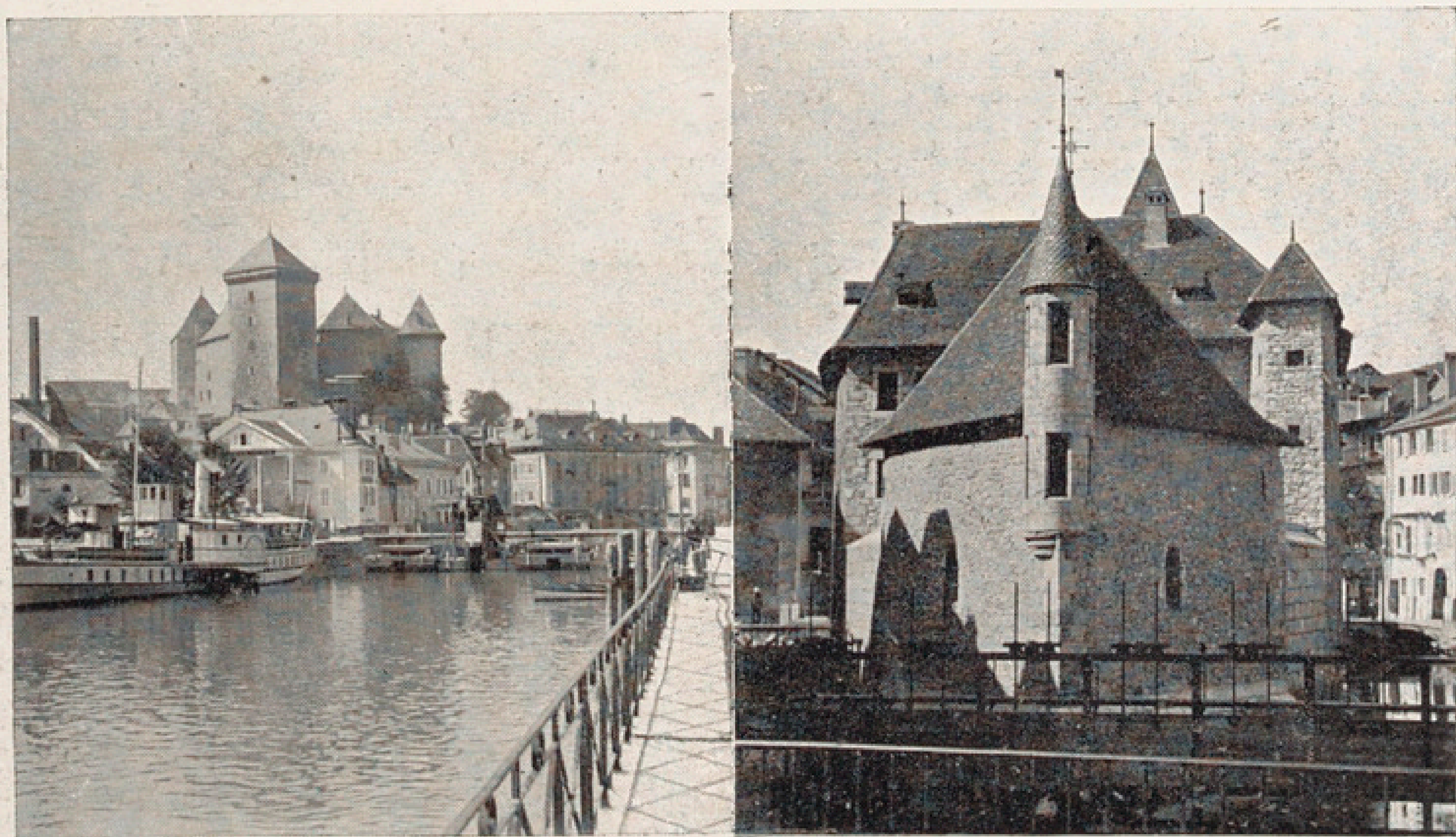
incartade, iront apprendre la résignation dans la vieille forteresse de Miolans devenue prison d'Etat. Le duc d'ailleurs a des moyens efficaces de gagner et de payer leur dévoûment : s'il a supprimé la charge de Maréchal de Savoie, il a par contre restauré et étendu les ordres de l'Annonciade et de Saint-Maurice. Il tient aussi étroitement le clergé qui s'est façonné aux idées gallicanes, lui impose les appels comme d'abus, le plie à une discipline rigoureuse, entre avec lui en partage de son autorité judiciaire.

Accepté ou subi par tous, ce régime nouveau s'impose par un triple moyen d'action. Tout d'abord une réforme administrative capitale se réalise quand Emmanuel-Philibert remplace les bailliages par les provinces. Au sommet de l'administration savoyarde, un gouverneur général au-dessous duquel s'étage la hiérarchie des gouverneurs, des juges-mages et des châtelains. Cette organisation politique où l'on sent évidemment l'influence de la France mais à laquelle manquent encore des Intendants, s'accompagne d'une organisation judiciaire qui va du Sénat de Savoie aux juges-mages et aux châtelains. En second lieu, le vigoureux soldat qu'est le duc Philibert comprend la nécessité de substituer à l'armée féodale et mercenaire dont il s'est servi jusqu'alors une véritable armée nationale. Il organise en 1560 un système de milice avec centuries, compagnies et régiments. Enfin, convaincu lui aussi qu'un « prince sans trésor est une place sans remparts », il établit un nouveau système financier qui attribue au souverain trois sources principales de revenus, les douanes, la gabelle et la taille.

Si nous ajoutons qu'Emmanuel-Philibert fut toujours « piteux et bon au pauvre peuple », qu'il développa par des mesures efficaces la prospérité



Jacques de Savoie, par Corneillé de Lyon. (*Phot. Coudurier.*) — Thomas de Savoie-Carignan, par Van Dyck. (*Id.*)



Annecy, Le Château et le Port. (*Phot. Coudurier.*) — *Ibid.* Palais de l'Isle. (*Id.*)

Pl. IX.

économique de ses États, qu'il ne fut pas insensible à ce grand mouvement des esprits qui se produisait alors en Savoie, on comprend que les contemporains lui aient voué une admiration respectueuse et que l'histoire lui ait réservé une large place parmi ceux qui ont voulu concilier la grandeur de la dynastie avec le bonheur de la nation. S'il rappelle souvent Charles VII, il annonce parfois Henri IV.

Quand la dépouille mortelle du vainqueur de Saint-Quentin eut été déposée dans l'église Saint-Dominique, avec le manteau de Saint-Maurice et le collier de l'Annonciade, sur un lit de brocart où les armes de Savoie s'écartelaient des armes de France, le pouvoir fut donné à son fils aîné, le duc Charles-Emmanuel I^er^, alors âgé de dix-huit ans. Avec lui allait commencer un règne d'un demi-siècle, tout rempli de guerres et d'intrigues, de grandeurs et de tristesses, et qui laissera des traces profondes dans l'âme italienne. Ce jeune prince dont Nostradamus avait jonché le berceau de rimes prophétiques et à qui il avait promis les moissons de lauriers d'un Hannibal ou d'un César, était plein d'un orgueil sans bornes, d'une ambition démesurée. C'est d'ailleurs une figure intéressante que celle de l'impétueux Savoyard qui, suivant le mot d'un de ses compatriotes, jeta sur deux siècles l'ombre et l'éclat de sa politique; et cette vive et étincelante physionomie ne fait que grandir de jour en jour dans l'histoire. Souple, insinuant, d'une activité infatigable, aussi inébranlable dans les revers qu'insatiable dans la prospérité, excellant à la fois à nouer les fils d'une adroite diplomatie et à les briser par l'épée, Charles-Emmanuel était en même temps un esprit profond et solide, lettré délicat et curieux aussi bien que brillant capitaine, dépassant son époque par les précieuses ressources d'un génie ondoyant

et divers, en somme l'un des plus brillants représentants de cette Maison de Savoie qui compte tant de princes remarquables. Il avait auprès de lui des ministres habiles, une armée puissante, des ambassadeurs pleins de ressources; il se crut appelé à de hautes destinées et faillit les remplir.

Dans les fluctuations d'une politique qui varie suivant les besoins du moment et se plie habilement aux circonstances, il est facile de distinguer deux grandes périodes qui sont séparées par le traité de Brusol (1610). Pendant les trente premières années de son règne, Charles-Emmanuel subit la hantise de cette politique bourguignonne vers laquelle s'étaient déjà tournés ses ancêtres, s'efforce d'agir en deçà des Alpes, profite des embarras de la France pour essayer de reconstituer à son profit l'ancien royaume d'Arles et veut dominer dans toute la vallée du Rhône. Puis, quand il a constaté que la monarchie des Bourbons est une puissance que rien ne peut atteindre et la nationalité française un bloc que rien ne saurait désagréger, il renverse son plan d'action, déplace son centre d'équilibre, passe les Alpes, remplace Chambéry par Turin, rêve de dominer et d'organiser l'Italie.

La Réforme avait profondément agité la région des Alpes; des idées nouvelles avaient germé dans les esprits et les utopistes avaient rêvé la formation d'un royaume allobroge dont Genève serait la capitale, la Provence, la Savoie et le Dauphiné des provinces. Peut-être ces projets chimériques avaient-ils été caressés par des esprits moins rêveurs que ce Joly d'Allery qui déclare avoir pour complices « tous les vrais Savoisiens, Dauphinois et Provençaux. » Toujours est-il que le fils d'Emmanuel-Philibert se rend compte de cet état des esprits, déplace

sa sphère d'activité et cherche à s'étendre vers l'ouest. Abandonnant cette politique de neutralité dont son père lui avait donné l'exemple, il se lance dans de nouvelles directions.

Son premier soin fut de vouloir s'emparer de Genève, la Rome du calvinisme. Contre « la rebelle obstinée », il multiplie les intrigues, traite tantôt avec Henri IV, tantôt avec les Guises, jure « de brûler ses bottes plutôt que de n'avoir pas la ville. » Mais les Genevois veillent aux remparts, la diplomatie française se dérobe et l'entreprise échoue. Charles-Emmanuel est opiniâtre : il attend son heure et revient à la charge en 1601. Il masse silencieusement des troupes en Chablais, arrive à Saint-Julien et donne le signal de l'attaque. Déjà les Savoyards ont déployé les échelles, escaladé le rempart, envahi la cité endormie; déjà le duc, qui se croit vainqueur, envoie des courriers dans toutes les directions pour annoncer sa conquête. Mais brusquement une sentinelle donne l'alarme, les Genevois se ruent sur les assaillants et les précipi tent dans le fossé. Le jour de l'Escalade allait devenir pour la cité de Calvin le jour de la délivrance et de la liberté.

Charles-Emmanuel cherchait du moins à se dédommager par d'autres acquisitions. Etroitement uni à Philippe II dont il avait épousé la fille, il profite de sa faiblesse pour mettre la main sur le marquisat de Saluces. Il abolit tout vestige de la domination française sur le pays qu'il prétend posséder légitimement, et frappe une médaille avec la devise : *opportuné*. Il cherche vainement à s'emparer du pays de Vaud et ne peut empêcher les Bernois de ravager affreusement le Chablais. Après une entrevue, à Chambéry, avec le cardinal Cajetano et les envoyés de Philippe II, il cherche à préciser sa

politique dans la vallée du Rhône et à donner corps à son idée du royaume allobrogique. Il met en campagne ses diplomates, s'entend avec les Ligueurs dauphinois, envoie à Grenoble deux habiles conseillers, d'Avise et Chabod de Jacob, qui obtiennent de parler devant les magistrats dauphinois. « La nature, s'écrie l'envoyé ducal, a fait des Dauphinois et des Savoyens un seul et même peuple. Quand vous leur aurez donné un même maître, ils seront encore ces indomptables Allobroges qui furent la gloire des Celtes, la terreur de Rome. Renouez la chaîne des temps, rattachez-vous à l'ancienne dynastie de vos rois. » Devant l'hésitation des Ligueurs de la vallée de l'Isère, il se tourne vers la Provence où l'appelle le comte de Carces, passe le Var qu'il appelle « son Rubicon », entre dans les villes au cri de : « Vive Savoye! » Le péril était grave pour l'unité française dans la région des Alpes: un homme heureusement se donna pour mission de la défendre en brisant les projets de l'ambitieux Charles-Emmanuel. Ce fut Lesdiguières.

Pendant vingt ans, « le renard du Dauphiné » cherche à barrer la route aux entreprises de son turbulent voisin; pendant vingt ans, le rude et vigoureux soldat, rompu à toutes les difficultés de la guerre de montagne, arrête et brise les efforts de la politique piémontaise, lutte tour à tour dans la vallée de la Durance où il est vainqueur à Esparron (1592), dans les plaines du Piémont où il livre les combats de Gresillane et de Salbertrand, dans la vallée de l'Isère où il est vainqueur à Pontcharra. Nommé lieutenant général par Henri IV qui apprécie hautement ses services, il organise la brillante campagne de 1597, enlève la vallée de la Maurienne, opère brillamment dans la vallée de l'Isère, l'emporte au combat des Molettes et met la main sur la

place de Barraux que vient de faire construire Charles-Emmanuel.

Le traité de Vervins (1598) suspendit un instant les hostilités, mais sans régler la grave question de Saluces. Le roi de France, qui commence à se lasser « des cascades et moqueries continuelles » de Charles-Emmanuel, se rendit au pressant appel de Lesdiguières et commença une nouvelle campagne en 1600. Il envahit la Savoie sur trois points à la fois, Crillon marchant sur Chambéry, Biron sur Bourg et Lesdiguières sur Montmélian. Pendant que Biron, malgré lui victorieux, entrait dans la capitale de la Bresse, le lieutenant général du Dauphiné paraissait brusquement devant la place principale des ducs dans la vallée de l'Isère, Montmélian, et l'enlevait après un long siège. La Savoie tout entière était occupée par les armées françaises qui s'avancèrent jusqu'au pied du Saint-Bernard et du Mont Cenis. Henri IV pouvait faire frapper une médaille qui représentait le centaure savoyard abattu aux pieds d'un Hercule tenant d'une main une massue et de l'autre une couronne avec la devise : *opportuniùs*.

Des négociations s'ouvrirent alors et, sur l'intervention du cardinal Aldobrandini, aboutirent au traité de Lyon, le 17 janvier 1601. Henri IV obtenait, moyennant la cession du marquisat de Saluces, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex; il recouvrait Château-Dauphin, rendait Cental, Demonte, Roccasparviera et réservait au duc le pont de Grésin sur le Rhône.

Le traité de Lyon excita en France et en Italie les sentiments les plus divers. En France, plus d'un homme d'Etat, tout en se félicitant des annexions de la rive droite du Rhône, pleura la perte de Saluces, la clef de l'Italie. Quant à Charles-Emmanuel,

il ne cacha pas son profond mécontentement et parla d'abord de faire trancher la tête de ses plénipotentiaires. Il fit venir dans son palais de Turin l'archevêque Broglia et le marquis d'Este, déclara solennellement devant eux qu'il ne cédait qu'à la force et qu'il entendait conserver tous ses droits sur ses possessions cisalpines. Henri IV, lui, se félicita d'une acquisition capitale qui lui donnait la rive droite du Rhône et lui amenait des populations à qui il allait dire bientôt : « J'entends que toute la langue française soit aux Français. » Ceux qui accueillirent cette paix tant désirée avec la joie la plus frénétique furent les peuples de la région des Alpes. Les paysans écrasés par la guerre et dévorés par les gens d'armes saluèrent une ère nouvelle et se félicitèrent, dans de curieuses chansons populaires, d'être enfin débarrassés du « renard dauphinois » qui venait manger leurs poules et leurs fromages. Un ambassadeur vénitien notait d'ailleurs une pointe de regret chez ces populations essentiellement françaises (*di natura Francesi*) qui voyaient le Bressans « en paradis tandis qu'elles-mêmes demeuraient en purgatoire. »

Bientôt un curieux revirement allait se produire dans la politique des deux Etats qui jusqu'alors avaient âprement lutté pour la possession des Alpes. C'est le moment où, devant la crainte de plus en plus pressante de la domination hispano-allemande, l'Europe entière se tourne vers la France, et dans l'Europe particulièrement l'Italie. Frà Paolo Sarpi déclare que si Paris succombe, le monde est en proie à l'Espagne; Boccalini écrit son mordant pamphlet, la *Pietra del Parragone politico,* et prédit la chute du colosse Ibérique sous les coups des Bourbons. Le duc de Savoie, qui d'ailleurs gardait rancune à l'Espagne de l'avoir abandonné, commençait à com-

prendre que Philippe III aspirait à la suprématie dans toute la péninsule italienne. A l'instigation de Lesdiguières, il se rapprocha peu à peu de la France et signa avec le Béarnais le traité de Brusol (25 avril 1610). La France et la Savoie contractaient une alliance offensive et défensive, contre tout prince ennemi, « même contre le roi d'Espagne. » On inviterait tous les Etats italiens à faire partie de cette ligue, on mettrait une armée sur pied « pour courir sus au roi d'Espagne, à ses royaumes, pays, Etats quels qu'ils fussent, même au duché de Milan. » Le duc fournirait 16.000 hommes, Lesdiguières 15.000 pour faire la conquête de la Lombardie qui resterait à Charles-Emmanuel. Un mariage serait contracté entre Elisabeth de France et le Prince de Piémont.

Dès lors une période nouvelle va s'ouvrir dans l'histoire de la diplomatie savoyarde. Elle ne songera plus qu'à s'étendre en Italie et à chasser l'Espagne de la péninsule. Avec la mobilité qui le caractérise, Charles-Emmanuel est tout entier à ces projets nouveaux. « Enfin, je suis chez moi ! » s'était-il écrié au lendemain de la paix de Lyon. Maintenant, il peut dire au vénitien Contarini : « Me voilà maintenant Italien, et il faudra arriver à nous entendre, car tous ces étrangers ne songent qu'à nous asservir. » Dans son palais de Turin, il prête l'oreille à tous ces cris de colère et d'espérance qui montent vers lui de tous les points de la péninsule. Celui que Boccalini appelle « le premier soldat de l'Italie » accueille volontiers les pamphlets où on l'appelle le sauveur de la péninsule, où Tassoni l'engage à chasser « les barbares cruels » qui déshonorent le beau pays italien, où Marini s'écrie, dans un élan de patriotisme :

Italia, ah! non temer! non creda il mondo
Ch'io mova a' danni tuoi l'oste guerrera;
Chi desia di sottrarti a grave pondo,
Contro te non congiura. Ardisci e spera.

Honoré d'Urfé de son côté, dans la *Savoysiade* où il célèbre les grandeurs de la dynastie, le pousse aux entreprises nationales :

Quand vous leur apportez, par le fer belliqueur,
La terreur dans les yeux et l'effroy dans le cueur,
Pour soutenir encor, quoyque presque abolie,
Vous seul la liberté de toute l'Italie.

Mais ces longs espoirs n'allaient guère se réaliser. Henri IV était mort et, malgré l'énergie de Lesdiguières, ses alliances étaient abandonnées par le faible gouvernement de la Régente. Quand Charles-Emmanuel se jeta sur le Montferrat, tout le monde se tourna contre lui et il dut renoncer à son dessein. Vainement il voulut resserrer l'alliance avec la France en faisant négocier par Antoine Favre et François de Sales le mariage du Prince de Piémont avec Christine de France, sœur de Louis XIII. L'amitié française, de plus en plus chancelante, se refusa à le seconder. Il s'en aperçut bien quand il essaya, en 1619, d'enlever à l'Autriche les deux couronnes de Bohême et d'Allemagne, quand il revint à ses éternels projets sur Genève (1621), quand il s'efforça de chasser les Espagnols de la Valteline. Bientôt Richelieu entrait en scène dans la seconde guerre du Montferrat (1628-1631), pénétrait victorieusement en Savoie où Rumilly se défendait énergiquement, puis en Piémont où Montmorency remportait la victoire de Veillane. Le duc chercha vainement à faire face au péril; une apoplexie foudroyante le frappait à Savigliano, le

26 juillet 1630. Ainsi disparaissait le prince aventureux dont l'activité s'était dispersée à l'infini, qui avait jeté définitivement la Savoie hors de ses routes classiques, qui pendant vingt années de guerres souvent heureuses, parfois malheureuses, toujours honorables, avait représenté la politique de l'agrandissement par tous les moyens, qui fut salué par l'Italie contemporaine du titre de Libérateur et que l'Italie de nos jours a pu appeler « le précurseur de l'unité nationale. »

Pendant le demi-siècle que dura son règne, de grands changements étaient survenus dans la vie du peuple savoyard. Pour nous en tenir maintenant à ce qui concerne l'administration, reconnaissons tout de suite que son gouvernement ne fut guère heureux pour les peuples et qu'il sacrifia trop souvent l'intérêt de ses sujets à la grandeur de ses desseins. Le petit homme malsain, vaniteux et irritable que François de Sales déclarait « perdu selon Dieu », ne fonda son autorité que sur l'arbitraire et son gouvernement que sur l'absolutisme. Se passant des États, dur et brutal à l'égard du Sénat, impitoyable à l'égard des barons dont il châtiait sans merci la moindre incartade, se réservant jalousement les bénéfices et gourmandant les évêques, il fit sentir à toutes les classes de la société un despotisme qui n'avait pour excuse que la grandeur de la politique à laquelle il se consacrait.

## CHAPITRE XIV

### LA VIE AU XVI^e SIÈCLE

Le XVI^e siècle est l'époque de la Renaissance et de la Réforme : la Savoie ne pouvait manquer de subir l'influence profonde de ces deux grands événements. Placée entre la France et l'Italie, c'est-à-dire entre deux foyers également puissants, à deux pas de Genève et de Rome, c'est-à-dire des deux pôles de la pensée religieuse, elle était évidemment destinée à subir le contre-coup de toutes les révolutions qui allaient s'y produire, de tous les mouvements qui allaient s'y manifester, de toutes les œuvres qui allaient y paraître. Carrefour curieux où se rencontrent les idées et les hommes, où passent les gens d'armes des compagnies d'ordonnance comme les pèlerins de la littérature et de l'art, un Bayard comme un Rabelais, où s'arrêtent les cardinaux orthodoxes aussi bien que les pieux colporteurs des doctrines nouvelles, un Brogny comme un Marot, elle va subir les graves conséquences du va-et-vient perpétuel auquel la nature et l'histoire l'avaient condamnée. Tenant au pays français par toutes les racines de son être, par la féconde communauté d'origine, de langue et de civilisation, mais touchant d'autre part par la politique de ses

princes à cette terre italienne dont elle est si rapprochée, elle subira tour à tour l'ascendant de l'un et de l'autre. Il s'est produit dans sa vie intellectuelle et morale le curieux phénomène qu'on a pu remarquer dans l'un de ses cours d'eau. Le canal de Savière, la Savière comme disent nos vieux documents, va du lac du Bourget au Rhône. Suivant la saison ou l'importance du débit, c'est tour à tour le fleuve qui coule vers le lac ou le lac qui coule vers le fleuve. De même, dans le grand courant de pensée et d'art qui passe sur le pays, ce sera tour à tour le flot de France ou le flot d'Italie qui l'emportera.

Dès le xv^e siècle, tout préparait le pays à revêtir un tempérament nouveau. Les collèges et les écoles établis dans le pays dès le moyen âge étaient insuffisants pour donner à la jeunesse savoyarde la culture dont elle avait besoin : elle alla tour à tour vers la France et vers l'Italie. Clercs ou magistrats se rendaient aux écoles de Paris, de Valence et d'Avignon. En 1398, le cardinal de Brogny fonda dans cette ville un collège pour seize Savoyards. La plupart des écrivains de la province, les Pingon, les Buttet, ont fréquenté les écoles françaises et l'auteur de l'*Amalthée* se rappellera toujours avec attendrissement les leçons qu'il avait reçues dans la grande capitale française :

> Que je regrette en sa Minerve forte
> Ce grand Paris que vif au cœur je porte,
> Tant le désir de la France me point.

Plus tard, on ira surtout aux Universités italiennes, à Turin, à Mondovi, à Padoue, à Pavie, après avoir passé par les collèges de Chambéry ou d'Annecy. On y était initié aux fortes études juridiques : « Qu'il te souvienne, dira le président Favre,

des nombreuses et profondes discussions que nous avons eues sur les matières les plus délicates de la jurisprudence. » Mais on s'y passionnait aussi pour cet humanisme qui se répandait partout et qui allait devenir la passion de la génération nouvelle. On possède, à Chambéry, un exemplaire des *Élégances de la langue latine* de Laurent Valla, le livre à la mode : il est couvert de pieuses annotations qu'y a laissées un fervent Savoyard dont l'admiration se traduit parfois en curieuses gloses du patois national. C'est à Padoue que François de Sales sera reçu docteur en termes fort élogieux, *nemine discrepante,* à l'unanimité. On achevait souvent ses études par un voyage en Italie ou en France, comme le firent Pingon et le futur évêque de Genève.

Aussi le milieu social qui se constitue lentement en Savoie, avant et pendant la domination française, est-il celui d'une vraie province française : magistrats du Sénat ou du Parlement, gentilshommes qui ont servi dans les compagnies d'ordonnance ou dans les régiments de la milice savoyarde, médecins qui ont pris leurs grades aux Universités d'outre-monts ou à l'Université de Paris, bourgeois que le négoce appelle à chaque instant à Lyon ou à Turin, prêtres et prélats que l'étude de la théologie n'éloigne point de l'étude des belles-lettres, tout ce monde du temps d'Emmanuel-Philibert ou de Charles-Emmanuel le Grand s'intéresse passionnément aux choses de l'esprit. Honoré d'Urfé, dans son château de Virieu, fait venir ses livres d'Annecy et de Chambéry : quand il meurt, on en trouve 1400 dans cette pièce de son habitation qu'on appelait « la poële. » « Les Muses fleurissaient aux montagnes de Savoie », dit un peu précieusement Charles-Auguste de Sales; et il ajoute, avec cette tendance au langage fleuri qui caractérise toujours

la race : « La cité d'Anicy estoit semblable à celle d'Athènes soubs un si grand prélat que François de Sales, et estoit habitée d'un grand nombre de docteurs soit théologiens, soit jurisconsultes, soit bien versés en lettres humaines. » *Athènes* est un mot bien pompeux et bien déplacé pour une société qui se dégage à peine des « temps ténébreux, dont parle Rabelais, sentant l'infélicité et calamité des Goths » ; mettons-le sur le compte de cette ferveur d'humanisme qui est, là comme ailleurs, si commune, et parcourons rapidement la liste de ceux qui représentent la Renaissance littéraire en Savoie.

Le premier est un maître, et un maître trop méconnu : Claude de Seyssel (1450-1520). Il appartenait à l'une des familles les plus illustres de la noblesse savoisienne, était le fils naturel d'Antoine de Seyssel, baron d'Aix. Après avoir enseigné le droit à l'Université de Turin, il vint en France, fut nommé évêque de Marseille, devint le conseiller du roi Louis XII qui l'envoya plusieurs fois en ambassade. Après l'avènement de François I^er, il revint en Piémont et servit fidèlement la Maison de Savoie qui le nomma archevêque de Turin. Esprit très fin et très cultivé, tourmenté par la passion de l'antiquité, fouillant les bibliothèques de France et d'Italie pour y trouver des manuscrits précieux, très lié avec Jean Lascaris qui lui traduisait en latin les textes grecs que lui-même mettait ensuite en français, il a beaucoup écrit et quelques-unes de ses œuvres restent remarquables. Son « Histoire singulière du roy Louis XII^e de ce nom faicte au parangon des règnes des autres roys de France », sa « Victoire du Roy contre les Vénitiens », surtout sa « Grande Monarchie de France » sont des ouvrages de premier ordre, qui manquent sans doute de méthode et de sens critique, mais dont la clarté, la netteté sont re-

marquables. La *Grande Monarchie* surtout, outre la façon admirable dont elle est écrite, est un livre que l'on peut mettre très près de ceux de Comines et de Machiavel : ce prélat savoyard n'était pas seulement l'un des écrivains les plus clairs de son temps, mais il avait le sens de la politique. Le XVI^e siècle, qui l'a beaucoup estimé, l'a aussi beaucoup pillé. Ses traductions de Xénophon, de Diodore, de Plutarque, de Thucydide offrent les mêmes qualités de nerveuse éloquence et de claire précision. Cet Allobroge qui représente si bien le contact fécond de la France et de l'Italie, qui fut l'un des promoteurs les plus convaincus de l'emploi de la langue française, l'écrivit toujours avec une pureté lumineuse. Ne nous laissons point prendre à la modestie charmante qu'il met à en parler, dans une dédicace au roi François I^er :

Prenez en gré, roy très chrestien,
Ce petit don que je vous fais :
Je feray mieulx une aultre fois,
S'il n'est tel qu'il vous appartient;
Pourtant que je suis Savoisien,
S'il tient ung peu de mon patois,
Prenez-en gré.

Ce Savoisien fut l'un des meilleurs prosateurs des débuts du XVI^e siècle.

Il est d'ailleurs le seul historien qui soit à mentionner. Il ne faut citer que pour mémoire les fadaises de *Guillaume Paradin* dans sa *Chronique de Savoie,* les puérilités de Fodéré et de Jean Frisat. Donnons une place à part au livre d'une naïveté charmante et d'une touchante sensibilité que Jeanne de Jussie intitula le *Levain du calvinisme* et où elle raconte l'expulsion des Clarisses de Genève. L'avocat Chambérien Claude-Louis de Buttet et le jésuite

Pierre Monod écrivirent l'un des pamphlets fort bien troussés comme le *Cavalier de Savoie* (1605), l'autre de lourdes dissertations sur la dynastie. Alphonse d'Elbène, qui était d'origine lyonnaise et fut pendant quarante-trois ans abbé d'Hautecombe (1560-1603), écrivit en vers et en prose, l'histoire de la dynastie et laissa notamment un *Fragmentum descriptionis Sabaudiae* qui renferme de curieux détails sur le lac du Bourget. Honoré d'Urfé était un gentilhomme forézien, mais qui passa de longues années au service de Charles-Emmanuel dont il était le parent. Son fameux roman de l'*Astrée* décrit avec une fidélité minutieuse, non pas, comme on l'a dit, les paysages de la vallée de la Loire, mais les horizons exquis, les fraîches rivières, les vallées ombreuses du Bugey où il aimait à séjourner. A ses Épîtres Morales s'ajoute ce poème curieux et en partie inédit de la *Savoysiade* où il célébrait les origines Béroldines de la dynastie. D'ailleurs le prince lui-même était un esprit cultivé qui écrivit dans tous les genres, en prose et en vers, en français et en italien. Il faut surtout noter, à ce point de vue, le rôle curieux qu'il joua dans le domaine intellectuel : sa cour fut une sorte de trait d'union entre l'Italie et la France à la fin du XVI[e] siècle. Il protège des écrivains français comme des écrivains de la péninsule, pensionne aussi bien d'Urfé que Chiabrera et protège les débuts du fameux Marini qui apportera bientôt à la France les *concetti* et les faux brillants de l'Italie.

Il y a peu de poètes dans ce rude pays de Savoie qui n'eut jamais le loisir de célébrer les merveilles dont il est rempli et qui laissera à d'autres le soin de les chanter. Terre de soldats, de diplomates, de magistrats et d'hommes d'État, elle ne peut citer aucun des grands noms de la Renaissance poétique.

André de La Vigne et Miossingien sont des rimeurs médiocres, Claude Mermet est sans originalité. Le seul dont l'œuvre offre quelque intérêt littéraire est Marc-Claude de Buttet (1529-1586). C'était un gentilhomme de vieille famille savoyarde qui naquit à Chambéry, alla achever ses études à Paris et se lia avec les poètes de la Pléiade. Parmi les œuvres nombreuses qu'il a laissées, les 128 sonnets de l'Amalthée lui valurent une grande réputation chez ses contemporains. L'épitaphe que lui consacra son ami Jean de Piochet le célèbre en termes pompeux : « Au repos éternel et à la mémoire impérissable de Marc-Claude Buttet, poète insigne, patricien de Chambéry, savant en tous arts, qui par la grâce des rythmes, la gravité des sentences, la douceur vraiment poétique de ses chants, dans ses poèmes latins ou français, égala presque tous les poètes français de son temps et dépassa de beaucoup ses émules de la terre de Savoie. » Il y a là évidemment des hyperboles comme celles qu'affectionnait l'auteur. A dire le vrai, le *gentilhomme savoisien,* comme il s'appelle lui-même avec une pointe d'orgueil, eut quelques-unes des parties du poète. Il a des qualités de finesse et de grâce, excelle à trouver le détail pittoresque :

Or que l'hyver s'approche,
Pingon, Pingon, vois-tu
La Nivolette roche
Haussant son chef pointu
Toute de neige blanche,
Et les arbres pressés
De glaçons sur la branche
Se courbant tout lassés.

Épicurien aimable, il paraphrase le *carpe diem* des anciens, dit la douceur de vivre au bord des

clairs ruisseaux ou rafraîchissent les flacons de vins précieux, l'hallali tumultueux sous les coudraies épaisses, la table somptueusement servie où l'écuyer

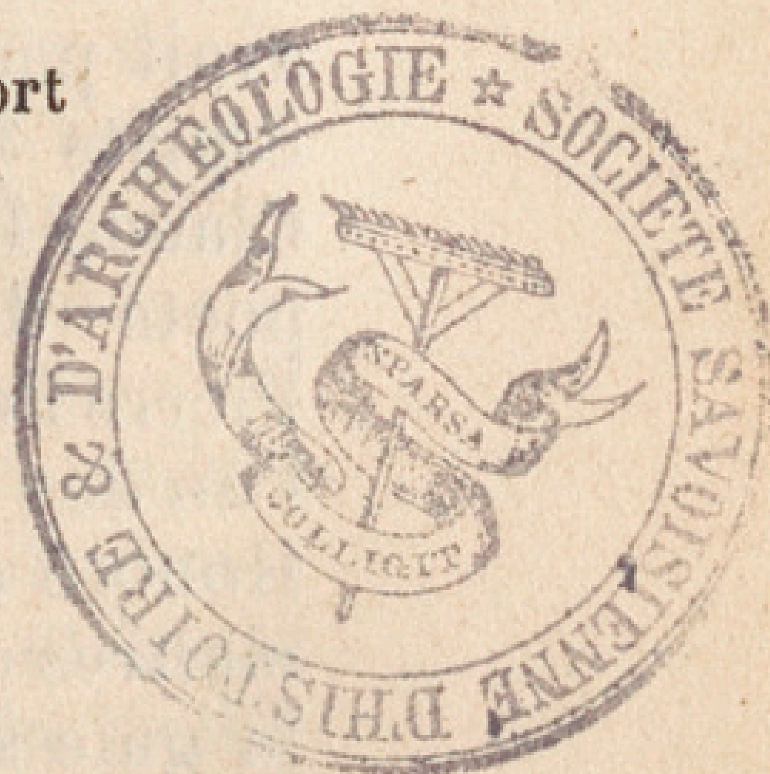
> Apporte de pur lait une tasse bien pleine
> Et du premier labeur que les avettes font,

les larges beuveries :

> Du bon mois où Bacchus décharge sa vendange.

Avec cela, il abonde en pensées ingénieuses et fortes, trouve à la fois des accents gracieux et virils, rend sa passion avec franchise, sinon avec sobriété. Surtout ce lettré délicat a le sentiment de la nature, célèbre en vers charmants les merveilles qui l'entourent, depuis le « lac azuré » qui s'étend au pied de son coteau de Tresserve jusqu'aux « âpres rochers qui ne l'entendent pas » :

> Quand le sommeil, présent des Dieux, endort
> La lasse nuit d'astres toute allumée.




Ailleurs :

> L'air étoit coi, les grans flots endormis.
> Au lac trembloient les étoiles sereines.

Ou encore :

> Quand tu verras, sous l'aube jaune et moitte,
> Le ciel suant emperletter les fleurs.

Il se compare lui-même à un industrieux orfèvre qui décore avec amour un somptueux hanap ; et son nom en effet mérite de vivre parmi ceux des bons ouvriers d'art qui ciselèrent précieusement le splendide écrin de la Pléiade.

Dans le prestigieux décor de ses montagnes et de son lac, Annecy ne cessait de grandir au XVIe siècle. C'est là qu'en 1606, Antoine Favre et François de Sales eurent l'idée de grouper les humanistes, les écrivains et les docteurs qui s'y trouvaient en grand nombre. Ils formèrent la fameuse *Académie florimontane* qui fut placée sous la haute protection du duc de Nemours et prit pour emblême un oranger avec ces mots : « fleurs et fruicts. » Le programme où se marient heureusement le sens pratique du magistrat et le mysticisme fleuri du saint, lui assigne un rôle des plus étendus : travailler en même temps à la gloire de Dieu, au service du prince et au bien public, grouper toutes les personnes de la haute société qui s'occupent de littérature, agir sur l'opinion et répandre le culte du beau, créer des cours publics qui feront de l'académie une université au petit pied. Si la docte société n'eut qu'une existence éphémère, elle n'en avait pas moins jeté un éclat très vif et groupé les esprits les meilleurs de la province. Il y avait là Claude-Étienne Nouvellet, le bizarre et médiocre poète de *l'Hymne trionfal* et des *Divinailles;* Pierre Fenouillet, d'Annecy, évêque de Montpellier, l'un des bons prédicateurs du temps; sans compter Honoré d'Urfé et Alphonse d'Elbène. Mais les deux maîtres de maison par excellence, dans ce logis de la gaie science et de l'humanisme, ce sont Antoine Favre et François de Sales. Né à Bourg-en-Bresse le 5 octobre 1557, mort à Chambéry le 1er mars 1624, Antoine Favre a été l'une des grandes physionomies de la Savoie littéraire et judiciaire du XVIe siècle, « l'une des plus riches âmes et des mieux faites que notre aage ait porté », suivant le mot de son ami François de Sales. Les documents du temps nous le présentent avec son long visage d'austérité cal-

viniste, ses yeux vivants d'une vivacité juvénile, sa tenue grave et raide de magistrat austère. Il joua un rôle de premier ordre dans l'histoire de son pays, fut le serviteur zélé et éclairé de la dynastie nationale, sut faire accepter à l'impérieux Charles-Emmanuel la clairvoyance de ses avis et la souplesse de sa politique. Sa grande passion fut celle de la jurisprudence et l'œuvre qu'il a réalisée dans ce domaine a été d'une large fécondité. Son *Code Fabrien*, ses *Conjectures*, ses *Rationnelles sur les Pandectes* et son livre des *Erreurs des praticiens et des interprètes du droit,* montrent qu'il fut un maître de la science juridique. L'étude attentive et judicieuse des textes, son esprit de méthode et de clarté l'amènent à vouloir mettre d'accord les principes et la procédure, à faire bénéficier la jurisprudence de tous les progrès de la pensée humaine, à réconcilier la raison et la science, l'équité et la tradition, à vivifier la législation moderne par une large et précieuse infusion des principes de la législation romaine. Si ses poésies ne sont aujourd'hui qu'un objet de curiosité pour l'érudit, si sa tragédie *Les Gordians et Maximins* est froide et illisible, si les sentences des sonnets moraux ou religieux qu'il a composés ne valent guère mieux que les sentences de Pibrac et de Dufaur, il n'en a pas moins laissé le souvenir d'une grande et haute figure qui a dominé l'histoire judiciaire de la vieille Savoie. Son fils, Claude Favre de Vaugelas, conseiller du Roi en ses conseils, gentilhomme ordinaire de la Chambre de M. le duc d'Orléans, gouverneur de M. le comte de Soissons, allait être de bonne heure attiré vers la France où il devait être bientôt l'arbitre de la langue.

Le grand et illustre ami d'Antoine Favre, celui dont le nom reste invinciblement attaché au sien,

François de Sales, a été par contre l'une des physionomies les plus charmantes et l'une des personnalités les plus séduisantes de son époque. D'origine noble, il naquit en 1567 au château de Thorens en Genevois, fit ses études au collège chapuisien d'Annecy, les couronna par quatre années de rhétorique et de philosophie chez les jésuites de Paris ; il alla se perfectionner à l'Université de Padoue aux doctes leçons des Possevino et des Pancirola, puis entra dans les ordres et reçut la prêtrise à Annecy, le 19 décembre 1593. Devenu bientôt évêque de Genève et installé à Annecy (1602), il se consacra corps et âme à ces missions du Chablais, à cette lutte opiniâtre contre l'hérésie qui furent le grand acte de sa vie épiscopale et où l'apôtre se souvient qu'il était d'une famille de soldats. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de mettre au service de son souverain sa souplesse de diplomate subtil et sa droiture de conseiller avisé. Mais s'il multiplie ou réforme les monastères, s'il seconde d'un zèle tout évangélique l'œuvre populaire des capucins, s'il aide la sœur Louise de Ballon à fonder à Rumilly un institut de bernardines réformées, s'il crée avec la baronne de Chantal l'ordre de la Visitation d'Annecy (1605), c'est surtout par ses œuvres littéraires et par sa prédication qu'il travaille à son œuvre de régénération catholique. Son *Introduction à la vie dévote* (1605) et son *Traité de l'Amour de Dieu* (1616) ont marqué deux grandes dates dans l'histoire de la vie littéraire et de la vie religieuse. La *Philothée* et le *Théotime* ont exercé une action capitale sur le monde contemporain. C'était une méthode toute nouvelle qu'employait l'évêque-prince de Genève pour conduire les âmes dans la voie du salut et cette méthode est l'heureuse combinaison de cette double

influence qu'exercent sur la pensée savoyarde le génie italien et le génie français, trouvant là leur heureux confluent. Montrer que la piété est accessible à tous, concilier les exigences de la vie chrétienne avec les devoirs de la vie mondaine, faire de la Jérusalem céleste la cité toute parfumée de grâce élégante et de tendre suavité où l'on pourra sauver son âme sans négliger les douceurs de l'esprit, tel fut l'idéal qu'il prêcha et qu'il réalisa. Il mit dans son apostolat et il fit entrer dans son œuvre la grâce et la fraîcheur qu'il tenait de l'incomparable nature au milieu de laquelle il vivait ; il recueillit dans son paysage de montagnes fleuries et d'eaux ruisselantes les images dont il avait besoin pour convaincre, il concilia la foi candide du croyant avec la chaude vivacité du poète, masqua sous son aménité fleurie la forte carrure de sa volonté, voila sous la souplesse d'une pensée tout en nuances et en demi-teintes la rigueur d'une doctrine qui s'imposait, mêla à son mysticisme ingénu et onctueux toute la pondération et la maîtrise de soi du Savoyard avisé et réfléchi. Surtout ce pasteur d'âmes jeta à pleines mains dans ses lettres et dans ses traités les qualités si personnelles d'une forme vibrante et fascinatrice, où se mêlent l'inépuisable imagination d'une âme virilement féminine, les délicieux abandons d'une candeur séduisante, le charme limpide d'un cœur tout pénétré d'amour, l'heureuse abondance d'un esprit qui puise à toutes les sources d'inspiration d'une nature qui l'enveloppe et qui l'enchante, les exquises langueurs d'une pensée qui fleurit en images somptueuses et qui s'égare parfois dans la préciosité, jamais dans la vulgarité. Ce d'Urfé du mysticisme reste par bien des côtés de son œuvre, par bien des aspects de son génie, par bien des traits de son rôle moral et

intellectuel, le plus grand et le plus éternel des écrivains savoyards.

La vie artistique des pays savoyards était loin d'égaler l'ampleur de leur vie littéraire. Tandis que le Flamand Van Boghem construisait l'église de Brou sur les plans de Perréal, que les franciscains de Chambéry faisaient décorer leur église par des sculpteurs italiens, les ducs achevaient et ornaient, surtout par des mains étrangères, leur château de Chambéry. Ce n'est guère que dans un domaine plus étroit et plus restreint de la vie artistique que les documents savoyards nous montrent la continuation de ces verriers, de ces sculpteurs, de ces orfèvres qui avaient pris depuis longtemps une place remarquable dans l'histoire du pays, mais qui n'ont guère laissé d'œuvres remarquables. Les beaux portraits de Charles-Emmanuel et de Marguerite de Valois que conserve le musée de Chambéry sont l'œuvre du Flamand Jean Carrachyo.

De même que la Renaissance a fortement marqué le pays de son empreinte, la Réforme ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup dans sa vie intellectuelle et morale. Si elle a eu, comme partout ailleurs, un rôle capital dans l'histoire religieuse de la Savoie, elle y revêtira un caractère particulier à cause de la question des rapports avec Genève et avec la France. Dès les premières prédications de l'Église nouvelle, la Savoie eut ses hérétiques et ses martyrs. A deux pas des protestants dauphinois et des Vaudois des Alpes, traversée à chaque instant par les prédicateurs de la doctrine nouvelle, évangélisée par Farel qui s'arrêta quelque temps dans la province, elle compta bientôt un si grand nombre d'adhérents aux doctrines luthériennes que les ducs s'en émurent. Frappés en 1541 par un édit rigou-

reux, les protestants n'en continuèrent pas moins leurs prédications. Aussitôt on se mit à sévir, sous le régime français d'abord, sous le régime ducal ensuite, contre ce qu'on appelle à Turin la « *maladetta settaccia lutherana*, la maudite secte luthérienne. » On brûle (en 1539) le Genevois Lambert à Chambéry, le prédicateur Curtet à Annecy. En 1543, le Parlement autorise les dominicains à rechercher les suspects. Désormais, les supplices ne cesseront plus; on allume les bûchers sur les places de la capitale, on torture, on emprisonne, on bannit.

C'est que le péril grandit tous les jours pour l'unité catholique du duché savoyard. Entre la ville de Genève où Calvin s'est installé définitivement en 1544, la province de Dauphiné où les religionnaires sont innombrables, et les rebelles obstinés des vallées vaudoises, le gouvernement ducal se sent inquiet. C'est surtout du côté de Genève qu'est pour lui le péril. Déjà la vieille cité si jalouse de ses libertés a secoué son joug, chassé les Mamelucks qui tiennent pour la Savoie et livré le pouvoir aux *Eidgenossen* qui veulent l'alliance fribourgeoise. Aux griefs politiques s'ajoutent maintenant les griefs confessionnels : Genève, l'irréductible ennemie, apparaît aux nouveaux chrétiens comme la cité de Dieu vers laquelle tous tournent leurs regards. De là part un immense mouvement de propagande et de prédication que Calvin dirige avec une incomparable maîtrise. « Il étoit, dit Théodore de Bèze, d'une nature remuante le plus possible pour le succès de ses sectes » : on s'en aperçut bien vite en Savoie. Le pays fut envahi par une nuée de prédicateurs qui agirent par tous les moyens, empruntèrent toutes les voies, s'adressèrent à toutes les classes. Des pasteurs, venus de Genève et de Lausanne, des maîtres d'école et des régents de

collège, des moines et des prêtres secrètement gagnés aux doctrines nouvelles allèrent partout, répandant le dogme et le culte calvinistes. Les Bibles imprimées à Genève et à Lausanne sont introduites dans tout le duché par ces mystérieux colporteurs qu'on appelle « les porte-paniers » ou les « libraires » : le bâton à la main, le sac au dos, ils se glissent partout, par les chemins écartés, par les gorges profondes, cachant les livres saints sous les bibelots de leur pacotille, allant de paroisse en paroisse, souvent mal reçus, parfois maltraités, jamais découragés. Ils gagnent le paysan qu'écrasent aussi bien les dîmes cléricales que les impôts de Son Altesse, les lettrés qui ne s'en tiennent pas toujours à la demi-indifférence dont le *Pantagruel* vient de donner l'exemple, les magistrats qui murmurent tout bas de la corruption du clergé, les gentilshommes qui songent secrètement à profiter de la révolution qui s'organise. La contagion est d'autant plus facile que le pays est constamment secoué de convulsions redoutables, traversé par les armées, privé d'un gouvernement fort et qu'il n'y a pas de Sorbonne à Chambéry.

Malgré tous les dangers de l'hérésie, Emmanuel-Philibert fut assez prudent pour ne pas la heurter de front et assez avisé pour la ménager. Dans une curieuse lettre de 1558, il reconnaît qu'elle est condamnable et dangereuse, mais il ajoute qu'il faut procéder à son égard avec la plus grande dextérité (*procedere con maggior destrezza*). Contre la France qui le menace, il a besoin des cantons suisses : il leur prodigue les flatteries, s'efforce de gagner leurs bonnes grâces, va jusqu'à autoriser publiquement le culte réformé dans la province du Chablais. Sans doute, il lui arrivait parfois de faire un brusque retour en arrière, de donner la main aux

jésuites, d'écouter les conseils de répression que lui envoyait l'Espagne. Mais, d'une façon générale, il fut plus près de la tolérance que de la persécution. Comme François Ier, il montre plus de politique que de fanatisme; comme lui, il voit la duchesse s'entourer de réformés sans songer à la réprimander; comme lui, il est bien près d'être neutre entre Rome et Genève.

Mais à ce François Ier savoyard succède un autre Henri II : avec Charles-Emmanuel Ier, la Savoie devient violemment intolérante et systématiquement persécutrice. C'est que, pour lui, Genève est la ville éternellement convoitée, et Genève est la citadelle du calvinisme. Après avoir vingt fois essayé de l'enlever par la force, il entreprend de la ruiner au point de vue religieux comme au point de vue politique. Il la fait attaquer par ses prédicateurs, ridiculiser par ses écrivains. Voyez par exemple ce que dit le *Cavalier de Savoie* de ces bons Genevois qui viennent guerroyer sur les bords du Léman, comment il les traite irrévérencieusement de « tristes saucisses, de misérables hères, pauvres fessus, ventres réformés à bissac et boutonnière, barbes d'estoupe. » Contre tous ces maudits réformés qu'il trouve partout sur son passage, depuis les Lesdiguières de Pontcharra jusqu'aux braves bourgeois de l'Escalade, tous les moyens lui sont bons : guerres impitoyables où l'on branche l'arquebusier ennemi, bûchers allumés sur la place d'Annecy ou de Chambéry, prisons où l'on enferme pendant de longues années la touchante Jacqueline de Montbel qui avait eu l'audace d'épouser Coligny et d'être la « Marcia de ce Caton. »

Mais ce qui caractérise surtout sa politique, ce sont ces fameuses Missions de Chablais qui sont l'un des grands événements de son règne. Au len-

demain de la paix de Vervins, on s'aperçut que toute la rive sud du Léman était gagnée à l'hérésie. Dès 1594, François de Sales avait songé à reconquérir le terrain perdu. « On rapporte qu'un jour, dit un contemporain, du haut de la forteresse des Allinges, portant ses regards sur les vastes campagnes des environs, et considérant les horribles ravages que l'hérésie y avait faits, il fut si vivement touché de la perte éternelle de tant d'âmes que, jetant un profond soupir, il s'écria : Non! je ne puis m'empêcher de courir à leur secours! » Mais l'œuvre d'apaisement et de douceur qu'il avait rêvée n'avançait guère : il appela le duc à la rescousse, lui traça tout un plan de campagne qu'Antoine Favre appuya. Il prêchait un converti et l'on voit aussitôt Charles-Emmanuel proclamer officiellement « qu'il veut mettre rière le Chablais la même foi et vraie religion que ses prédécesseurs y avoient si soigneusement plantées avant que ces usurpateurs du pays en eussent débauché ses bien-aimés sujets. » A François de Sales qui s'obstine dans ses rêveries de mansuétude et qui déclare au sire d'Allinges « que les arquebuses ne sont pas des raisons », on adjoint des personnages plus énergiques, le capucin Chérubin et le jésuite Saunier. Aux controverses savantes et aux conférences pacifiques, on substitue les missions théâtrales, les scènes dramatiques comme celle de Thonon (1598), les séductions et parfois les violences. D'ailleurs si François de Sales consacra à sa mission cette ardeur généreuse et « cette éloquence douce comme du miel » dont parle Favre, si sa victoire fut avant tout le « triomphe du tact et de la patience » (Strowski), n'oublions pas qu'il ne fut jamais un apôtre de la tolérance, qu'il sut montrer tour à tour, pour employer son langage, les qualités de la « colombelle » et celles du « serpent », qu'il con-

sentit volontiers à jeter dans la balance les rigueurs ou les faveurs du gouvernement : mais reconnaissons du moins que cette âme grande et généreuse qui annonce Port-Royal et précède Saint-Cyr usa discrètement de ces moyens dangereux et le fit sans brutalité.

Les résultats furent remarquables, puisque le Chablais, qui ne comptait guère qu'une centaine de catholiques en 1594, était en partie converti en 1600. Pour achever l'œuvre de ses missionnaires, Charles-Emmanuel frappa les récalcitrants, ne donna de faveurs officielles qu'aux zélés catholiques, multiplia les confréries et les maisons religieuses dans toute la province, établit un collège de jésuites à Thonon. L'œuvre entreprise par le saint et par l'homme d'État avait complètement réussi : le Chablais était arraché à l'hérésie et aux Genevois. Tandis que l'évêque s'écriait dans un élan de mystique effusion : « Le chant de l'Église retentit de toute part comme la voix de la tourterelle, et nos vignes renouvelées et reflorissantes répandent une odeur qui charme et qui pacifie », le rude souverain disait en regardant du côté de ses éternels ennemis : « Je leur ai rogné les ongles. »

Dans cette société qu'agite la Réforme et que rajeunit la Renaissance, la vie garde nécessairement quelque chose du tumulte que lui imposent les hommes et les choses du temps. Au premier abord, tout semble transformé : un souffle d'élégance venu d'outre-monts a passé sur le pays, sur la cour, sur la société. Le livre de Castiglione, le *Courtisan* et l'*Amadis des Gaules* sont devenus les Bibles mondaines et galantes dont on s'inspire à Turin et à Chambéry, comme à Paris. Les Français qui ont passé par là déclarent que « rire, danser, causer

librement, modestement et honnestement » s'y pratiquaient aussi bien qu'à la cour de France. Prenez un milieu comme celui où vivent un Charles-Emmanuel à Turin, un Jacques de Nemours-Genevois à Annecy : vous y trouverez les mêmes raffinements de vie et de manières qu'au Louvre ou dans une cour princière d'Italie Le portrait que Brantôme nous trace du prince annécien nous montre un modèle de courtoisie et de manières chevaleresques, « le prince le plus parfait et le plus accompli de son temps », joignant la science à la bravoure et l'élégance à la valeur, « s'habillant des mieux, si que toute la court en son temps prenoit tout son patron de se bien habiller sur luy. » Mais là, comme partout ailleurs, le baron du XVI[e] siècle n'a pas dépouillé le vieil homme. Il aime avant tout la guerre et, faute d'une campagne véritable, il se plaira volontiers aux « parties d'armes » et aux duels qui lui en donneront l'illusion. Rien n'est connu, dans l'histoire de Savoie, comme le fameux duel de Créquy et de don Philippin, où s'émerveille la prose truculente de Brantôme. Lors du combat de Chamousset (1599), un sergent du régiment de Créquy s'était emparé d'une magnifique écharpe « couleur de cheveux d'or » qui appartenait à don Philippin, frère naturel du duc. Créquy fit aussitôt recommander au bâtard de Savoie de mieux conserver à l'avenir les faveurs des dames. Philippin piqué au vif lui envoya un cartel. Une première rencontre à Gières parut amener une réconciliation. Mais la querelle reprit bientôt et, malgré les efforts du pape et du gouvernement ducal, les deux adversaires se rencontrèrent à Saint-André sur les bords du Rhône : le bâtard de Savoie reçut un coup d'épée qui l'étendit raide mort. Le pis est que ces mœurs violentes se sont maintenues dans toute la société :

en 1610, duel de deux jeunes officiers sur le pont de Montmélian; à Saint-Rambert, en 1595, duel de deux bourgeois dont l'un est tué; en 1606, duel de deux nobles Chambériens contre deux avocats.

Ces violences et ces désordres, qui sont les marques d'une époque qui ne veut pas disparaître et l'héritage d'une génération qui ne se résigne pas à abdiquer, se retrouvent trop souvent dans la vie sociale du temps de Charles-Emmanuel. Si les instincts belliqueux et chevaleresques du Tiers État se manifestent par la curieuse institution du jeu du Papegay et par les nombreuses sociétés de tir dont celle de Chambéry est restée la plus fameuse, s'ils donnent lieu à cette fameuse journée de l'*Impatâ* d'Annecy qui montre les susceptibilités ombrageuses de la race et son invincible besoin d'indépendance en face de l'étranger, ils étalent trop souvent aux regards la turbulence des esprits et la brutalité des tempéraments. La guerre notamment va revêtir un caractère d'atrocité qu'elle n'a pas au même degré en France. Embuscades et surprises où il faut montrer les qualités chères à Bayard : « assaut de lévrier, défense de sanglier, fuite de loup » ; ravages sytématiques où s'en donnent à cœur joie aussi bien l'argoulet piémontais que le reître bernois ou l'arquebusier espagnol ; pillages, viols, incendies marquent tous les jours les nouveaux exploits de « madame la Picorée », une sainte qui figure aussi bien au calendrier huguenot que dans le calendrier catholique; le commerce et l'agriculture tués par les alertes continuelles dont souffre le pays, par la peste qui pèse sur lui comme un hideux et incessant cauchemar. Voyez ce que dit la relation du vénitien Molin sur la misère qui règne en Savoie, sur les cent mille personnes qui viennent de disparaître, et retenez le détail navrant sur lequel il s'arrête : « On

trouve mortes sur les routes des centaines de personnes qui ont la bouche remplie d'herbe, *con l'erba in bocca.* »

Est-ce à dire qu'il n'y ait que désordre et malheur dans cette société qui se transforme? Évidemment non. On sent malgré tout que des progrès se réalisent dans tous les domaines. L'horizon s'élargit, les idées s'élèvent, les manières se perfectionnent. La femme est plus instruite, souvent aussi plus honnête : rappelez-vous cette charmante Jacqueline de Montbel que Ronsard appelait Cypris et Du Bellay « une étoile captive », l'intelligente Marguerite de France dont le chef de la Pléiade faisait

Des neuf Muses la Muse et des Grâces la Grâce,

et toute cette légion de Savoyardes cultivées comme Benoîte Favre, Philiberte Martin, Louise de Charmoisy. Qu'il y ait d'aimables vertus sociales, plus de culture mais aussi plus de douceur et de bonté dans ce monde savoyard, c'est ce que montre la touchante histoire qui a été racontée par M. de Ruble : Un Savoyard nommé Laurens part des environs de Chambéry. Il est sans fortune, mais il a toute la vigueur et tout l'équilibre de l'émigrant allobroge. Il s'attache à un jeune gentilhomme, fait ses études à Paris, vient s'installer comme médecin et fonde une famille qui jouera plus tard un grand rôle dans l'histoire de la Provence. Très attaché à sa famille, laissant à ceux qui sont restés en Savoie son maigre héritage paternel, faisant élever ses parents, il fut le « modèle de l'homme de bien » et réalisa pleinement l'idéal que traçait François de Sales, d'une vertu « qui alloit rondement, naïvement, à la vieille française, avec liberté et à la bonne foy. »

C'est le même spectacle que nous présente ce

curieux Sénat de Savoie dont Brunier nous donne une idée si précise et si attrayante. Au milieu de ce peuple qui restait joyeux malgré sa détresse et honnête malgré les exemples du temps, sous un gouvernement qui tendait dangereusement tous les ressorts de l'absolutisme et justifiait le mot de Vendramin sur Charles-Emmanuel : « *ha dato il taglio al bosco compitamento,* il a fait une coupe sombre dans sa forêt », le Sénat maintient les vieilles traditions de fierté et d'indépendance, règle d'une façon aussi droite que judicieuse toutes les questions de justice et d'administration, aide au nivellement social que les lois favorisent autant que les mœurs, seconde l'œuvre du prince sans tomber dans la servilité et défend les intérêts du peuple sans aller à l'opposition stérile, s'impose au respect de l'un et à l'affection de l'autre, empêche la Savoie de connaître la prescription de la grande idée de liberté. Au point de vue intellectuel et moral, il reste ce qu'il y a de plus sain et de plus droit dans la société savoisienne, avec cette gravité d'attitude, cette puissance de pensée, cette dignité d'existence qu'il gardera jusqu'aux derniers jours de son histoire.

## CHAPITRE XV

### LA CONQUÊTE DE LA ROYAUTÉ

(1630-1730)

Le siècle qui s'étend de la mort de Charles-Emmanuel I[er] à la mort de Victor-Amédée II (1630-1730) est un siècle de désordre et de confusion, où les hommes d'État flottent irrésolus, où les coups de théâtre sont incessants. Seule, une grande idée le domine : la dynastie et le peuple de Savoie vont lentement à leurs destinées respectives, l'une vers l'Italie et l'autre vers la France, l'une vers l'acquisition de cette couronne royale qui doit consacrer et son indépendance et sa grandeur, l'autre vers cette incorporation dans la grande patrie française qui se fait dans le domaine de la pensée avant de se réaliser dans le domaine de la politique.

Victor-Amédée I[er], qui régna pendant sept ans (1630-1637), avait recouvré ses États par la paix de Cherasco. S'il prit une série de mesures pour apaiser les maux de la guerre et rendre un peu de force à son gouvernement épuisé, s'il reconstitua ses forces militaires par la réforme des milices, s'il rétablit le Sénat et la Chambre des Comptes en leur adjoignant un Conseil d'État, sa grande préoccupation fut d'asseoir et d'orienter sa petite monarchie alpestre. Comme son père, il avait à





Marie-Adélaïde de Savoie, par Santerre. (*Phot. Coudurier.*) — La même, par Coysevox. (*Id.*





Charles-Emmanuel de Savoie, par Carrachyo.
Marguerite de Valois, par le même, au musée de Chambéry. (*Phot. Lançon frères.*)

Pl. X.

compter avec le redoutable voisin qu'était Richelieu. Autant qu'on peut démêler les fils ténus de sa diplomatie, le cardinal-duc voulait avant tout expulser Espagnols et Impériaux de la péninsule, couper toute communication entre Vienne et Madrid, reprendre la pensée qu'avait eue Henri IV de constituer une ligue italienne sous la direction de la France. L'entente pour cela était indispensable entre la France et la Savoie : elle parut plus solide que jamais. Relisez les « Recherches historiques sur les alliances royales de France et Savoye » que venait de publier le jésuite Monod. On y exalte l'union des deux pays « que Dieu semble avoir en même temps conduits par la main » ; on déclare « que leurs alliances ont été si fréquentes que de les voir renouveler, c'est plutôt nature qu'industrie, comme si leur sang n'estoit quasy qu'un mesme, pour s'estre si souvent meslé, cerchoit toujours de s'unir et de s'allier. » Quand la guerre éclata entre la France et l'Espagne, le traité de Rivoli semblait devoir faire entrer définitivement la Savoie dans l'orbite de la politique française. La mort prématurée de Victor-Amédée (1637) remit tout en cause. Le fils de Charles-Emmanuel n'avait pu, en fait de progrès, que prendre le titre d'Altesse Royale et la qualité de roi de Chypre et de Jérusalem.

Alors commença la longue régence de Christine de France, la sœur de Louis XIII, qui gouverna pendant le règne très court de son fils aîné François-Hyacinthe (1637-1638), puis de son second fils Charles-Emmanuel II (1638-1675). Elle eut fort à faire pour se préserver d'un double péril : la révolte de ses beaux-frères et les entreprises de Richelieu. Le cardinal Maurice et le prince Thomas, partisans déclarés de l'Espagne, réclamaient la régence pendant la minorité de Charles-Emmanuel;

mais le ministre français prétendait ne défendre Christine que pour assurer sa prépondérance. L'intelligente fille de Henri IV, qui semblait avoir pris en Savoie quelque chose de la souplesse féline de la dynastie, manœuvra habilement entre ces deux intrigues. Les écrivains piémontais de nos jours n'ont que des éloges pour celle qui justifia pleinement les paroles qu'elle écrivait un jour au cardinal Maurice : « Vous pouvez être certain que je n'épargnerai ni soin ni diligence pour ce qui concerne le bien, la grandeur de la Maison de Savoie, qui est tellement empreinte dans mon cœur que j'aurai plus de soin de ses intérêts que des miens propres, et que je les leur préférerai toujours. » Réfugiée dans « ses loyales provinces de Savoie », installée avec son fils à Chambéry, elle fut sauvée par l'intervention de Louis XIII, mais refusa de faire plier devant lui les intérêts de son duché. Elle se contenta de sacrifier aux rancunes du cardinal le comte d'Aglié qui fut interné à Vincennes et le jésuite Monod qui alla mourir au château de Miolans.

Avec Mazarin, de riantes perspectives d'avenir parurent s'ouvrir à l'ambitieuse dynastie. Le souple Italien rêvait d'exécuter au delà des monts ce qu'on a appelé « sa grande entreprise de 1645. » Dans un traité conclu avec le prince Thomas, réconcilié avec la Régente, il fut convenu que le prince irait ceindre la couronne de Naples et que dans le cas où il serait appelé à régner à Turin, il céderait à la France la Savoie et le comté de Nice pour prix de l'assistance et de la protection qu'on lui aurait accordées. « Ainsi donc, dit M. Hanotaux, la puissance dangereuse et turbulente de ce petit pays de Savoie était rejetée en pleine Italie. Nos frontières des Alpes étaient couvertes, une fois pour toutes. »

C'est déjà la politique de Napoléon III, en plein XVII[e] siècle. Malheureusement l'expédition de Naples échoua et tout fut remis en cause. L'idée que l'avenir devait réaliser n'en était pas moins posée désormais.

Quand la paix générale fut signée en 1648, Charles-Emmanuel II, devenu majeur, avait pris en main le gouvernement. Toujours docile aux impulsions de sa mère qui garda son influence jusqu'à sa mort (1663), il resta étroitement uni à la France. Tous les mémoires du temps ont raconté le plaisant imbroglio auquel il se prêta inconsciemment en 1658. Mazarin, qui avait résolu de marier Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse et qui s'irritait des hésitations de Philippe IV, voulut brusquer les choses par un habile scénario. Il se rendit inopinément à Lyon avec la cour et feignit de vouloir négocier un mariage avec Marguerite de Savoie, la sœur du jeune duc. Madame Royale, ainsi qu'on appelait Christine de France, donna dans le piège et accourut à Lyon. Elle y fit une entrée superbe, dans une litière précédée de douze pages vêtus de noir, au milieu d'un long cortège de gardes vêtus de tuniques brodées d'or et d'argent, de mules richement caparaçonnées et de carrosses à six chevaux. Elle n'épargna rien pour réussir, multiplia les caresses à la reine-mère et les flatteries à Mazarin. Mais le jeune roi brusqua les choses, surprit en déshabillé la pauvre Marguerite qu'on accusait d'être bossue, se refusa aux projets du ministre et revint à sa passion pour Marie Mancini. Mazarin, de son côté, annonça brutalement que le mariage espagnol était décidé et que le mariage savoyard n'avait plus de raison d'être. Tout le monde s'en alla déçu, le duc qui laissa percer ses rancunes, Madame Royale qui dut se contenter d'une paire

de pendants d'oreilles offerte par le cardinal, et la pauvre Marguerite qui dut épouser le duc de Parme, « bien qu'il n'eût de passion au monde, dit Mademoiselle, que de bien ferrer un cheval. »

Un autre mariage du moins devait cimenter de nouveau l'alliance des deux États : Charles-Emmanuel épousa Françoise d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans. Elle mourut presque aussitôt et fut remplacée par une autre Françoise, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Elle appartenait à cette grande famille de Savoie-Nemours qui descendait du comte Philippe, frère de Charles III, et qui avait reçu en apanage le pays de Genevois, de Faucigny et de Beaufort. Après les gouvernements de Charles-Amédée et de Henri, qui résidèrent presque constamment en France, la Maison de Savoie-Nemours resta sans héritiers mâles et ses importantes possessions firent retour au domaine de Savoie. Le rapprochement était de plus en plus étroit entre les deux cours de Versailles et de Turin : Charles-Emmanuel ne fait rien sans l'assentiment de la France, seconde la diplomatie du Grand Roi pendant la guerre de Hollande, demande son intervention dans un conflit qui éclate avec les cantons suisses. Il ouvre des relations plus faciles avec les provinces françaises en créant, entre Chambéry et Pont-de-Beauvoisin, cette route que Napoléon perfectionna plus tard. Il se consacre à l'administration de ses États où il crée les premières troupes permanentes du Piémont, établit de nouvelles taxes pour subvenir à cette redoutable dépense, surveille de près l'administration des villes et meurt à Turin le 12 juin 1675.

Si nous jetons un coup d'œil sur la Savoie telle qu'il l'avait faite et telle qu'elle vécut sous son

règne, nous voyons ce petit État de 1.200.000 habitants singulièrement grandi parmi les autres États européens. La vie y est d'allure toute française et, même dans les provinces piémontaises, l'influence de la France du Grand Roi est prépondérante. « Les rapports entre Savoyards et Français, dit un document du temps, sont devenus tels que les premiers n'observeront volontiers que ce qu'ils voient déjà pratiqué par leurs voisins. » Une noblesse qui a perdu la rudesse et la brutalité de l'âge précédent pour se plier aux élégances et aux raffinements de la vie de cour ; un clergé qui s'est complètement dégagé de ses entraves féodales et qui, sous l'énergique impulsion de saint François de Sales, se consacre à son apostolat intellectuel et social, avec les Milliet de Challes en Tarentaise, les Jean d'Arenthon à Genève, les Valperga de Masin à Saint-Jean-de-Maurienne; un Tiers État qui ne cesse de s'élever en dignité, en culture, en valeur politique et sociale avec les magistrats du Sénat de Savoie qui continuent leurs généreuses traditions de lutte contre le despotisme princier et les abus ecclésiastiques, avec une classe de commerçants que la facilité des relations et la protection du prince enrichit et fortifie tous les jours, avec des classes populaires qui sentent moins peser sur leurs épaules le rude fardeau des guerres incessantes et se relèvent des terribles alertes du XVIe siècle.

Deux villes nous montrent, avec des détails différents, les profonds changements qui se sont produits à cette date dans la vie du peuple savoyard : Chambéry et Aix-les-Bains. Si vous jetez un coup d'œil sur les estampes du temps qui représentent la capitale des ducs, vous lui trouverez au premier abord les aspects renfrognés et redoutables du temps médiéval : l'enceinte aux tours trapues qui ne

disparaîtra qu'en 1793, les portes étroites de Maché, du Reclus et de Montmélian, son énorme château qui veille jalousement sur la cité. Mais déjà la population déborde dans tous les sens, les maisons se pressent sur les routes d'Aix, de Turin et de Lyon. La ville que traversent à chaque instant les voyageurs allant en Italie, la ville où maître Jehan Vinet dont parle Rabelais est réellement maître de poste, la ville où les ducs s'efforcent de réunir toutes les commodités et toutes les élégances mérite de plus en plus les vers enthousiastes de Buttet :

O paradis de ma félicité,
Que n'est déjà cette plume immortelle
Pour tracer vif ton honneur mérité !

Le Vénitien Vendramin l'admire, le Français Jean Godefroy la célèbre. Elle a vraiment grand air avec son château et sa sainte-chapelle où viennent les pèlerins, avec ses couvents qui débordent sur les faubourgs, ses fontaines nombreuses où la somptueuse fantaisie des ducs remplace parfois l'eau de la source Saint-Martin par les vins de Lucey et de Torméry, ses maisons de bourgeois cossus et ses hôtels de gentilshommes. Sans doute il y a là plus d'un vestige d'un passé qu'on ne peut abolir : mais la Croix des Brigands de maître Duborget n'est plus qu'un souvenir et le *gayte* qui veille au clocher de Saint-Léger ne sonne la *boudetta* (le tocsin) que pour les incendies. La ville s'anime et se modernise, avec les joyeuses fêtes de Maché et du Vernay, avec les jeux du Pré du Colombier où « les Enfants de la ville » viennent s'exercer au tir du mousquet, avec ses représentations théâtrales qui remplacent de plus en plus les Mystères et les tournois.

Rien ne peut mieux nous donner l'idée de ce qu'é-

tait le Chambéry de 1670 que ces curieux Mémoires de la duchesse de Mazarin qui furent rédigés par un Savoyard, l'abbé de Saint-Réal. On connaît la romanesque existence de cette nièce de Mazarin dont La Fontaine a célébré la grâce et l'esprit, qui fut demandée en mariage par les plus grands personnages du temps, depuis le roi d'Angleterre jusqu'au duc de Savoie, et qui avait fini par épouser le duc de Mazarin. La belle Hortense n'aimait guère ce rigoriste dévot qui lui défendait de mettre des mouches et faisait main-basse sur ses diamants. Elle le quitta brusquement pour se permettre à travers l'Europe des équipées retentissantes. « Elle avait une excuse, dit M^me de Sévigné, c'était son mari. » C'est ainsi qu'elle séjourna à Chambéry pendant trois ans (1672-1675). S'y consacra-t-elle vraiment « aux réflexions et à l'étude » comme le veut son ami Saint-Evremond ? Les documents semblent dire le contraire : ils nous la montrent tenant une petite cour dans la ville qui d'ailleurs en est charmée, courant de Chambéry à Turin, émerveillant la noblesse par l'éclat de ses toilettes, prenant part à toutes les chasses et à tous les bals de Charles-Emmanuel qui avait pour elle une passion secrète. Nature étrange d'ailleurs, elle passait des pires excentricités aux besognes les plus sérieuses, se faisait traîner par son nègre sur le sable du lac du Bourget, puis consacrait de longues heures à l'étude des lettres et de la philosophie « qui étaient fort en honneur à Chambéry. » La fête finit brusquement par la mort de Charles-Emmanuel : Hortense qui ne se souciait guère de vivre sous le gouvernement nouveau, quitta brusquement la Savoie : elle devait longtemps la regretter.

La ville d'Aix-les-Bains s'est, elle aussi, complètement transformée et caractérise pleinement la Savoie nouvelle. Dès le XVI^e siècle, ses eaux sont à

la mode : « De tous les biens et plaisirs qu'on saurait contracter, écrit Buttet, tant nous a prodigieusement doués la nature que plusieurs étrangers, oubliant leur pays propre, volontairement viennent vivre et mourir avec nous. » Depuis que l'horizon s'est élargi et que les Français vont en Italie, c'est dans la petite ville un va-et-vient incessant de visiteurs. L'Orléanais Jean Godefroy écrit en 1568 . « Ayx est une belle petite ville de Savoye, dedans laquelle il y a de beaux bains chauds et froids, souverains et excellents pour la santé de l'homme, par commun bruit. » Aussi tout le XVI[e] siècle a-t-il passé par là, depuis Montaigne jusqu'à Henri IV, à qui le bon Cabias fait dire « que les bains et étuves des baigneries de Paris ne valent rien au regard de ceux-ci. » Ce sera bien autre chose au siècle suivant, quand l'art de guérir se sera transformé, quand on aura une foi profonde en la vertu des sources. Le médecin dauphinois Cabias publie son livre « Les vertus merveilleuses des bains d'Aix en Savoie » qui est bien le tableau le plus amusant qu'on ait tracé de la vieille station thermale. La réputation d'Aix-les-Bains est désormais établie : comme le disait un ami de l'écrivain aixois Claude de Seyssel, c'est maintenant l'univers tout entier qui en connaît le chemin.

La vie intellectuelle des pays savoyards montre de plus en plus cette étroite communauté de vie et de pensée qui s'établit entre eux et la France. Sans produire les grands hommes et les grandes œuvres de la génération précédente, ils tiennent malgré tout une place honorable dans le mouvement contemporain. Si Charles-Auguste de Sales ne mérite d'être mentionné qu'à cause du nom qu'il porte et du sujet qu'il étudie, si Capré de Megève et son *Traité de la Chambre des comptes de Savoie* n'in-

téressent que les curieux d'histoire locale, si le Bressan Guichenon a mis dans son *Histoire généalogique de la Maison de Savoie* une solidité d'érudition qui ne fait point oublier ses basses flatteries, si l'historien Rapin Thoyras ne tient à la Savoie que par ses origines, il y a pourtant un nom honorable à citer, c'est celui de Vichard de Saint-Réal. Fils d'un sénateur de Savoie, il naquit en 1644 à Chambéry, fut élevé à Paris chez les jésuites, revint en Savoie où, malgré son titre d'abbé, il n'eut d'ecclésiastique que l'habit. Il vécut tour à tour à Paris, à Genève, à Londres et à Turin, pour venir mourir à Chambéry en 1692. Bien que Voltaire l'ait tenu en haute estime, bien qu'il y ait chez l'écrivain le sens de l'histoire comme il y a chez l'homme une dignité qui nous le rend sympathique, bien que « la Conjuration des Espagnols contre Venise » (1674) ait longtemps passé pour une façon de chef-d'œuvre, Saint-Réal n'est plus pour nous qu'un écrivain clair et éloquent qui s'est attardé aux conceptions surannées de l'histoire à la Tite-Live.

Le règne de Victor-Amédée II (1675-1730), dans un demi-siècle heurté et tumultueux, verra s'accomplir une évolution capitale dans l'histoire de la dynastie et du pays. « Il est de ces peuples, dit à son sujet Ch. de Mazade, qui semblent faits par l'action et pour l'action. Petits par l'apparence territoriale, ils sont hardis, fermes de cœur, vigoureusement trempés, et c'est justement parce qu'ils sont petits avec une âme hardie qu'ils aspirent à grandir. » Il sera l'un des plus actifs parmi ces soldats intrépides et ces souples diplomates que le cardinal d'Ossat avait appelés les « louveteaux de Savoie » et qui, sans rien avoir d'idéal ni de chevaleresque, ont su avoir l'âme patriotique et fonder un Etat. Il avait

juste neuf ans quand il monta sur le trône : aussi le pouvoir fut-il confié à sa mère Jeanne-Baptiste de Nemours qui le garda jusqu'à sa mort (1684).

La grande affaire était d'entretenir des rapports avec la monarchie française. Or, la seconde « Madame Royale » allait se heurter aux prétentions ombrageuses de Louis XIV. Française d'origine, de caractère et de tendances, elle devait se prêter docilement à la diplomatie de l'orgueilleux souverain, qui, depuis le mariage espagnol, renonçait de plus en plus à la politique italienne de Henri IV et abandonnait l'idée d'une Italie indépendante. « Par lui, dit M. Carutti, le Piémont tendit à devenir un fief bourbonien », et l'illustre historien rappelle les paroles de soumission résignée que le jeune prince dut répéter, en sanglotant, à l'ambassadeur Servien : « Je prie Monsieur l'ambassadeur d'assurer à Sa Majesté que je suis son esclave obéissant et que je la supplie de me tenir lieu de père, puisque j'ai perdu le mien. » Toute la politique des premières années tient dans cette formule d'abandon absolu. Aussi, Louis XIV, qui venait d'ajouter à la possession de Pignerol la possession de Casal, se croyait-il le vrai maître de la Savoie et laissait-il répéter par La Feuillade le mot attribué jadis à Thomas de Carignan : « La Maison de Savoie s'en va, comme la Maison de Lorraine. » Brusquement le petit prince jusque-là endormi dans sa quiétude se réveilla. Il avait l'instinct de la domination, se sentait la force de gouverner : il signifia à Madame Royale que désormais il entendait rester le maître (24 mars 1684).

Si la pensée du jeune prince fut tout de suite de s'affranchir du joug français, il comprit toutefois que l'heure de la rupture n'était pas encore venue. Il dut dissimuler, faire contre mauvaise fortune bon

cœur. On le disait, dans son entourage, très porté à pratiquer la vraie politique italienne, c'est-à-dire à rechercher les faux-fuyants et les combinaisons machiavéliques. Le marquis d'Arcy le définissait un jour de curieuse façon : « On ne peut lire en lui, disait-il, et l'on peut dire de lui comme de Charles-Emmanuel I[er], que son cœur est couvert de montagnes, comme son pays. » C'est ce que Hugo traduira par le vers pittoresque :

La Savoie et son duc sont pleins de précipices.

Aussi écrit-il dans son curieux *Mémorial* : « Toute ma politique est de conserver l'amitié de Louis XIV. J'ai pour lui une inclination particulière, car j'admire et j'aime ses grandes qualités, que je voudrais imiter autant que cela peut m'être permis, attendu la différence qu'il y a entre sa puissance et la mienne. »

Il consent par conséquent à resserrer les liens qui l'unissent aux Bourbons, épouse la nièce du roi Anne d'Orléans et donne à la France une preuve frappante de déférence en frappant les Vaudois.

Entre le Mont Viso et le Mont Cenis, entre les sources de la Doria et celles du Pô, vivait alors un petit peuple dont les origines mystérieuses, la religion particulière et les fastes héroïques ont attiré depuis longtemps l'attention des historiens. Parqué dès le moyen âge dans son *ghetto* alpestre, séparé du reste du monde, invinciblement attaché à ses croyances que l'on persécutait, et à cette rude terre qu'il aimait passionnément, mal défendu par les chartes qu'il avait arrachées à ses suzerains, en butte aux vexations des catholiques de la plaine, aux rigueurs de l'Inquisition et aux tyrannies de l'administration ducale, il vivait dans la souffrance

et dans la prière. Parfois, quand les armées régulières des ducs de Savoie et les bandes fanatiques de la plaine piémontaise les serraient de trop près, les pauvres montagnards couraient aux armes et défendaient avec l'héroïsme du désespoir leurs maigres et rudes vallées. C'est ainsi qu'ils avaient pu échapper aux trois grandes persécutions dont leurs chroniqueurs nous ont laissé le détail : une croisade prêchée par le pape Innocent VIII, une guerre ordonnée par Emmanuel-Philibert en 1650, une expédition dirigée contre eux par Charles-Emmanuel II en 1655. Au cours de ces longues épreuves, rien ne leur avait été épargné, et les historiens du temps, qui n'avaient pas les nerfs aussi délicats que ceux de nos jours, nous en ont laissé le lamentable récit. Le terrible sonnet de Milton :

Avenge, ô Lord, thy slaugter'd saints whose bones
Lie scatter'd on the alpine mountains cold ;

les lettres de Cromwell aux princes européens ; les cantiques pieusement répétés par les réformés de France :

Seigneur, le sang d'Abel
Crie encore ;

les pages sanglantes d'un Léger qui s'est enfui à travers une grêle de balles et qui a pu suivre, du haut du rocher de la Vachère, le drame affreux dont il retrace à nos yeux les effroyables détails ; tous ces documents, pieusement recueillis et étudiés de nos jours, ne sont que le commentaire douloureusement monotone de cette parole d'un « barde » vaudois qui est comme le résumé de toute leur histoire : « Nous sommes assaillis à l'improviste par

des gens armés, *et nos miseri plerumque urimur.* »

La persécution avait paru s'arrêter un instant, quand la nouvelle arriva que Louis XIV venait de révoquer l'Edit de Nantes et qu'il sommait Victor-Amédée d'exterminer lui aussi l'hérésie. Le 12 octobre 1685, le roi de France écrivait au marquis d'Arcy, son ambassadeur à Turin, que le gouverneur de Pignerol allait organiser les dragonnades dans les paroisses vaudoises qui dépendaient de la France et que Son Altesse le duc de Savoie devait être instamment prié de joindre ses efforts à ceux de Sa Majesté. Victor-Amédée hésita, chercha à gagner du temps, défendit aux Vaudois d'accorder un asile aux protestants français. Ce n'était pas assez pour Louis XIV. Le marquis d'Arcy fit savoir au duc qu'il fallait, *à tout prix*, anéantir l'hérésie et que, s'il s'y refusait, la France saurait le faire à sa place. Il fallut s'exécuter : l'édit de proscription parut le 31 janvier 1686.

Aussitôt les Vaudois se soulevèrent sous la conduite du pasteur dauphinois Henri Arnaud. Mais ils n'étaient que 3.000 et ils avaient affaire aux deux armées de Catinat et de don Gabriel de Savoie. Malgré leur courage et leur acharnement, la campagne des Barbets était terminée en moins de deux mois et le duc de Savoie pouvait écrire que « les vallées étaient nettoyées de toutes obscénités. » Tout semble fini, quand, tout à coup, écrit M. Carutti, du fond des bois et des cavernes, du sommet des rochers, on voit se ruer des fantômes, des hommes maigres, demi-nus, qui ont survécu au fer, aux périls, aux fatigues, à la faim. Cette poignée d'hommes déterminés — ils sont en tout 42 — jette l'épouvante parmi les garnisons ducales et oblige Victor-Amédée à transiger. Ils s'engagent à mettre bas les armes, à condition qu'on leur permettra de

se retirer en pays étranger, et que la même liberté sera donnée à ceux de leurs frères qui sont détenus dans les prisons piémontaises. Victor-Amédée accepte ces conditions et au cœur de l'hiver, l'héroïque nation vaudoise s'achemine tout entière vers les rives du Léman. Trois ans ne seront pas écoulés que ces rudes exilés, préférant leurs âpres montagnes aux pays hospitaliers qui les ont accueillis, organiseront la *Glorieuse Rentrée* et reviendront, à travers mille périls, vers ces chères vallées où les attendent de nouveaux malheurs et de nouvelles persécutions.

L'incident Vaudois avait déjà violemment tendu les rapports entre la Savoie et la France. La guerre de la Ligue d'Augsbourg ayant éclaté, Victor-Amédée songea de plus en plus à se déclarer contre Louis XIV. Au mois de juin 1690, il lança une proclamation indignée et appela ses sujets aux armes. Mais la campagne ne fut pas heureuse pour lui. Tandis que Catinat remportait la victoire de Staffarde, le marquis de Saint-Ruth, gouverneur du Dauphiné, occupait Chambéry, Rumilly et Annecy, repoussait le marquis Joseph de Sales jusque dans la vallée d'Aoste. Montmélian, défendu par le comte de Bagnasco, résista quelque temps, mais dut capituler devant Catinat (22 décembre 1691).

Pendant six ans, la Savoie fut occupée par les Français (1690-1696). Elle accepta docilement une domination qu'elle connaissait pour la quatrième fois et qui pour elle n'était plus une domination étrangère. La France d'ailleurs fut aussi habile que sage. Elle ne toucha pas aux institutions locales, laissa fonctionner le Sénat et la Chambre des comptes. On appliqua les lois du pays, on ne leva qu'une contribution librement consentie par les dé-

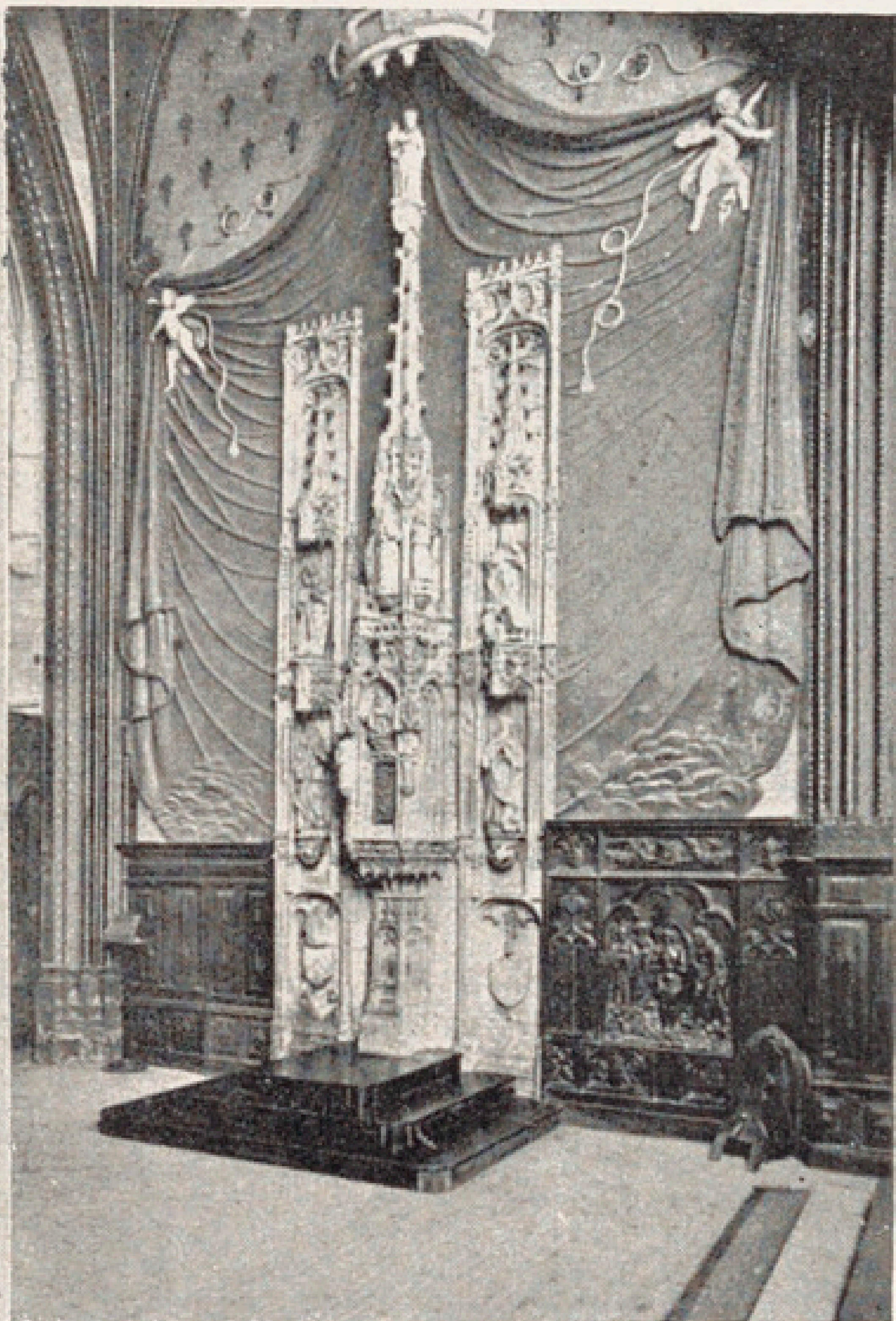
putés du Conseil d'État de Savoie, on fit respecter strictement la discipline par les troupes françaises et on permit au clergé de prendre une série de mesures pour adoucir les maux de la guerre. Dure au Piémont, la monarchie des Bourbons se montrait systématiquement indulgente à l'égard de la Savoie. La défaite de La Marsaille (1693) décida Victor-Amédée à se séparer de la coalition. Des pourparlers s'engagèrent entre Tessé et le marquis de Saint-Thomas : ils aboutirent au traité de Pignerol (30 mai 1696) confirmé par le traité de Turin (29 août 1696). Louis XIV restituait à Victor-Amédée tous ses domaines. Le duc de Bourgogne, petit-fils du roi, était fiancé à Marie-Adélaïde, fille aînée du duc de Savoie.

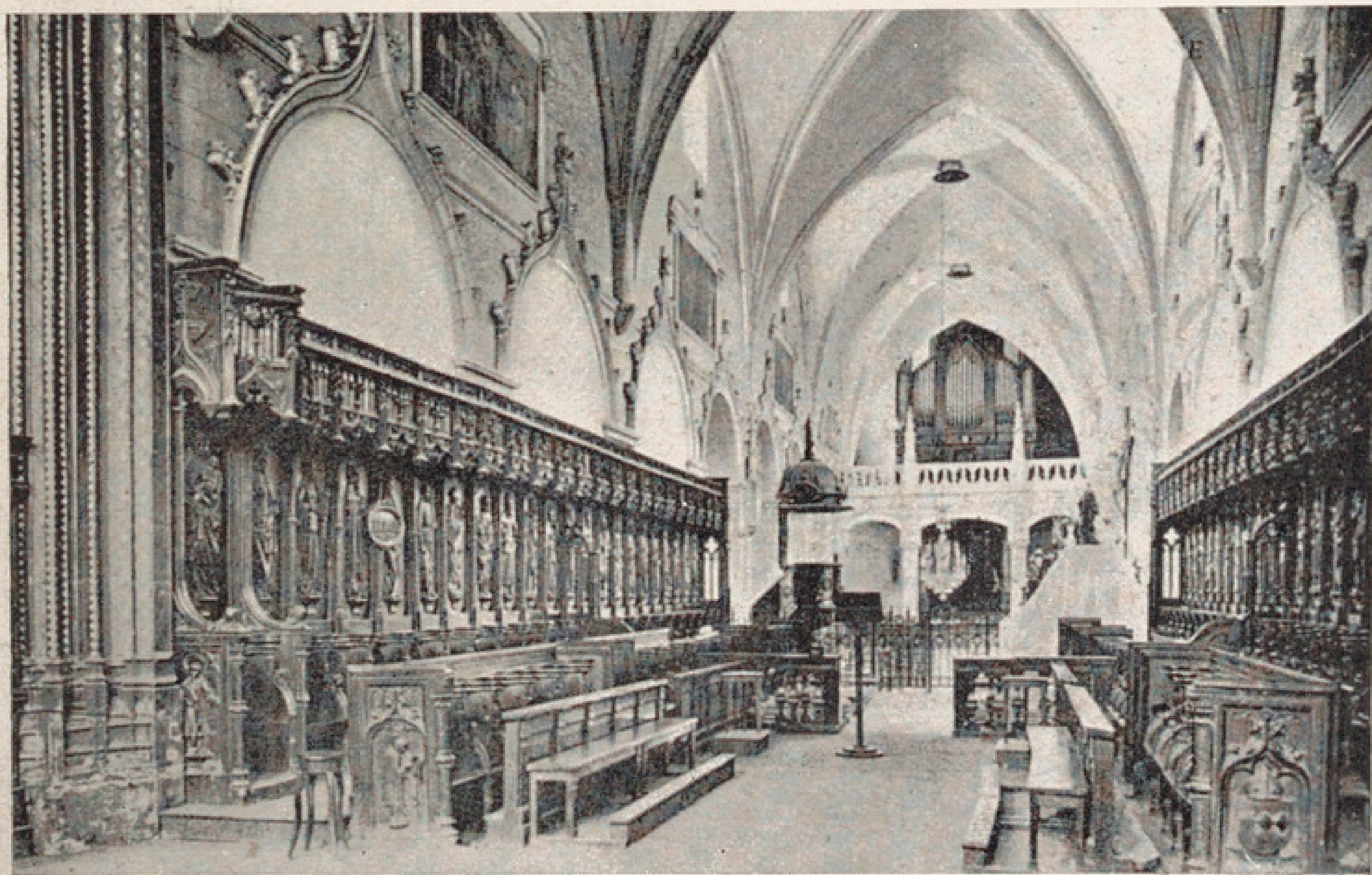
Quelques jours après, la fille de Victor-Amédée partait pour Versailles où elle allait jeter sur la cour pâlissante de Louis XIV l'éclat de sa jeunesse captivante. « Elle menait toute la cour, dit Michelet, par sa gaieté, son charme, son apparent abandon plein de ruse. » Dès le premier instant, la petite princesse émerveilla tout le monde par la distinction de ses manières, sa gentillesse naturelle, ses réponses pleines de grâce et d'espièglerie. Louis XIV la peignait avec enthousiasme dans une lettre à M^me^ de Maintenon : « Elle a la meilleure grâce et la plus belle taille que j'aie jamais vue, habillée à peindre, coiffée de même, des yeux très vifs et très beaux, des paupières noires et admirables, le teint fort uni, blanc et rouge, comme on peut le désirer, les plus beaux cheveux blonds que l'on puisse voir. » Mais nul n'a parlé du bon génie de l'enchanteresse de Versailles, avec plus de flamme et d'enthousiasme que Saint-Simon, quand il a décrit ses yeux parlants, son port de tête plein de grâce et de majesté, sa marche de déesse sur les nues, sa bonté qui la faisait adorer de tous. Duclos a prétendu, sans indiquer la source

où il avait puisé ce renseignement, qu'après sa mort foudroyante et prématurée, Mme de Maintenon et le roi trouvèrent dans sa cassette des papiers qui arrachèrent au roi cette exclamation : « La petite coquine nous trahissait ! » De cette parole invraisemblable, Duclos conclut que la duchesse aurait livré à son père les secrets d'Etat de la cour de France. L'histoire attentive de nos jours a montré que c'est là une pure calomnie. Certes la princesse savoyarde souffrit beaucoup de la rupture qui éclata plus tard entre Versailles et Turin, des nouvelles navrantes qui lui arrivaient du Piémont où elle savait sa mère malade, sa grand'mère infirme, ses frères et son père errants sur les routes d'Italie. Elle écrivait alors à la veuve de Charles-Emmanuel : « Jugez dans quelle inquiétude je suis sur tout ce qui vous arrive, vous aimant fort tendrement et ayant toute l'amitié possible pour mon père, ma mère et mes frères. Je ne puis les voir dans une situation aussi malheureuse sans avoir les larmes aux yeux. » Mais elle ne trahit jamais ses devoirs de Française et elle sut ménager à la fois les intérêts de sa patrie d'adoption comme ceux de son pays d'origine. Quand elle était venue pour épouser le duc de Bourgogne, les documents contemporains racontent naïvement qu'en arrivant au Pont-de-Beauvoisin, elle dut quitter tout ce qui pouvait lui rappeler la cour de Turin, « même sa chemise et ses bas. » La bonne petite princesse du moins ne dépouilla pas son âme de savoyarde : elle devint Française sans oublier son pays.

Quant à Victor-Amédée, il allait montrer, au cours de la Guerre de la Succession d'Espagne, « qu'il était de la race de ceux qui savent comprendre que les grandes entreprises ne se réalisent point par vives et impétueuses saillies, mais par la fermeté du long vouloir » (Carutti). Inquiet de l'am-







Saint Crépin, Haut-relief en bois du xv<sup>e</sup> s. au musée de Chambéry. (*Ph. Lançon frères.*)
Saint-Jean-de-Maurienne, Le ciborium. *Ibid.* Les stalles (xv<sup>e</sup> siècle).
(*Phot. Reynaud.*)

Pl. XI.

bition de Louis XIV, il paraît d'abord résigné à subir ses volontés, à échanger la Savoie contre la Lombardie et à « effeuiller l'artichaut du Milanais. » « Les mystères de la Bonne Déesse, écrira plus tard Algarotti, ne sont pas plus cachés aux hommes que ne l'est la politique de la cour de Savoie. » A vrai dire, cette politique est fort simple : elle est d'élargir constamment son domaine italien. Mais comme elle se défie des Bourbons, elle reste un instant fermée, simule et dissimule, se recueille en attendant de recueillir. Aucun des agents de la France, Briord, Tessé, Phélipeaux, ne parvient à saisir la vraie pensée d'Amédée. Quand il apprend que Louis XIV a accepté le testament de Charles II, il ne peut s'empêcher de dire avec sa fille : « Le roi serait bien sot s'il refusait l'Espagne pour son petit-fils. » Mais, d'autre part, il prête volontiers l'oreille à l'Empereur qui « lui promet tout ce que ses gendres lui refusent » (Voltaire) : le Montferrat et le Mantouan, Alexandrie et Valence, le pays entre le Pô et le Tanaro. Il écrit d'abord au pape que la Succession espagnole « le met en servitude, brise l'équilibre, coupe toute espérance à sa Maison. » Puis brusquement il se ravise et signe avec Louis XIV le traité de Turin (6 avril 1701). S'il n'obtient pas la promesse du Milanais, il est du moins généralissime des Franco-Piémontais, reçoit 150.000 livres par mois pour entretenir 8.000 fantassins et 2.500 cavaliers. Au reste, ces avantages et l'union de sa seconde fille Louise-Gabrielle avec Philippe V ne suffisent pas à le rattacher irrévocablement à la France; il continue à négocier avec l'Empereur et garde, suivant le mot de Tessé, « un pied dans deux souliers. »

Le portier des Alpes consent donc à laisser passer les Bourbons. Ses soldats servent brillamment à

côté des armées françaises et méritent le mot flatteur de Louis XIV : « Ce sont de braves gens et d'honnêtes gens. » Le duc combat ce prince de sa famille, Eugène de Savoie, que les rebuffades de la France ont rejeté du côté de l'Autriche et qui est le plus grand capitaine du temps. Mais effrayé bientôt de l'ambition française, humilié de voir que Philippe V met en avant les rigueurs de l'étiquette pour refuser de dîner avec lui « parce qu'il n'a point la couronne royale », il fait volte-face, négocie secrètement avec les ennemis de Louis XIV, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande. Aussitôt le roi de France fait envelopper par Vendôme et désarmer les contingents de Savoie qui servent dans son armée : la rupture est désormais inévitable. On a prêté à Louis XIV une lettre impertinente et à Victor-Amédée une éloquente réponse dont Carutti a démontré l'absurdité. En réalité, l'orgueilleux Bourbon écrivait à Vendôme : « Vous ferez sçavoir au duc de Savoye que je n'ay d'autres intentions que celles de l'obliger à me donner des places de seureté, et de l'engager à réduire le nombre de ses troupes à celuy qui est porté par le traité de 1697. » Et Victor-Amédée de son côté répondait : « Son Altesse se persuade que le Roy, réfléchissant par un mouvement de sa grandeur d'âme et de son équité au tort qu'Elle a souffert, ne peut que reprendre les mêmes sentiments de bonté et de générosité qu'Elle avoit auparavant à son égard. » Victor-Amédée n'en jette pas moins le masque, signe un traité avec les princes de la coalition et lance un manifeste qui se termine par ces nobles paroles : « Je finis de rompre une alliance qui a déjà été violée à mon détriment, et j'aime mieux tomber les armes à la main que de me laisser opprimer. » (Sept. 1708.)

Dans la lutte qui s'engagea aussitôt, Victor-Amédée fit bravement son devoir. Si les autres princes de la coalition ne conduisent les affaires que du fond de leur cabinet, lui ne se ménage pas un instant, paraît sur tous les champs de bataille. Incapable de défendre la Savoie et craignant les sympathies que ce pays a toujours montrées pour la France, il négocie avec les cantons suisses, leur fait proposer par l'intendant Mellarède de garantir eux-mêmes la neutralité du pays savoyard. Mais déjà le maréchal de Tessé était entré dans Chambéry sans coup férir (15 novembre 1703), avait reçu le serment de fidélité du Sénat, de la Chambre des comptes et du clergé et avait obligé le commandant Joseph de Sales à se retirer au delà des Alpes. Toute la province resta aux mains des Français qui enlevèrent Montmélian et rasèrent ses fortifications (1706).

Tandis que la Savoie était administrée à la française par les agents de Louis XIV, qu'on donnait comme président au Sénat le magistrat dauphinois Guérin de Tencin et qu'on respectait rigoureusement les lois du pays, Victor-Amédée luttait opiniâtrement au delà des Alpes. En 1708, il lança son lieutenant Schullembourg sur le Faucigny, s'avança lui-même jusqu'à Aiguebelle et apprenant que Villars s'était retiré avec toutes ses forces sur Barraux, courut enlever Exiles et Fénestrelle.

Ces allées et venues de troupes françaises et étrangères n'avaient pu se produire sans de rudes souffrances pour les populations. Vainement l'intendant d'Angervilliers chercha-t-il par tous les moyens à en adoucir les rigueurs, à assurer le paiement des fournitures militaires, à faire respecter la discipline : les ravages des troupes, les terribles rigueurs de l'hiver de 1709, l'exode des populations,

la stagnation du commerce et de l'industrie causèrent de terribles misères et « une désolation générale » sur lesquelles insistent les Mémoires du Sénat. Si au delà des Alpes l'énergie de Victor-Amédée aidée par l'héroïsme du prince Eugène avait amené la grande victoire de Turin (sept. 1706), il fut moins heureux du côté de la Savoie qu'il essaya plusieurs fois de reprendre, du côté de la Provence et du Dauphiné qu'il tenta vainement d'envahir.

Les longues négociations depuis longtemps engagées entre la France et la coalition aboutirent enfin à la signature des traités d'Utrecht, le 11 avril 1713. Louis XIV rendait à Victor-Amédée la Savoie et le comté de Nice. Il lui cédait les vallées d'Oulx, de Bardonnèche, de Pragelas, avec les forts d'Exiles et de Fenestrelle « et tout ce qui est à l'eau pendante des Alpes du côté du Piémont. » Il lui garantissait la possession du Montferrat, et du Vigevanasque, la Sicile avec le titre de roi et la succession éventuelle à la couronne d'Espagne, en cas d'extinction de la dynastie de Philippe V. Par contre, Victor-Amédée abandonnait à la France la vallée de Barcelonnette et le versant occidental des Alpes.

Jamais la Maison de Savoie n'avait été aussi haut qu'au lendemain de ce glorieux traité. La petite dynastie jusqu'alors si effacée a négocié d'égal à égal avec les plus grandes monarchies : Victor-Amédée est entré maintenant dans « la confrérie des souverains », et le titre royal qu'il a vaillamment conquis est à la fois pour lui une promesse et une espérance. Sa politique s'est nettement orientée dans le sens italien. Son fidèle ambassadeur Mellarède a même pu faire luire aux yeux de son maître les plus riantes perspectives dans un Mémoire que

nous avons conservé, où il l'engage à prendre Naples et Milan, à chasser de la péninsule Allemands et Français pour rendre l'Italie à ses destinées. Victor-Amédée trouve que l'heure n'est pas encore venue : il laissera à ses successeurs le soin de réaliser un rêve qu'il a rendu possible et de remplir un programme qu'il a entrevu.

Les dix-sept années que compta encore le règne de Victor-Amédée furent loin d'être perdues pour le pays et pour la dynastie. Dans sa politique extérieure, il semble vouloir s'en tenir aux avantages de la paix d'Utrecht. En 1718, il est obligé, à son grand regret, d'échanger la Sicile contre l'île de Sardaigne. Dix ans plus tard, sollicité à la fois par toutes les puissances européennes, il a le mérite de ne point se laisser griser par les promesses qui lui sont faites. En réalité, depuis qu'il a haussé son petit état au rang de monarchie, son grand désir est de l'en rendre digne en organisant sa puissance et en fondant son gouvernement.

Le *Mémorial* qu'il avait écrit dès les premières années de son règne pour se tracer à lui-même l'œuvre qu'il s'agissait de réaliser, nous renseigne avec une précision remarquable sur ce qu'il voulait faire. Il veut être un roi et un maître ; il veut autour de lui un gouvernement fortement centralisé, au-dessous de lui un peuple discipliné et sachant obéir. Il a visiblement en vue l'idéal et l'exemple de son voisin français. Il dit en parlant du prince : « Son autorité souveraine ne relevant que de Dieu ne pouvait être limitée par aucune loi ni aucun règlement. » Et son chancelier Janus de Bellegarde traduit et résume sa pensée quand il dit : « Il ordonne comme maître ce que bon lui semble. » Mais s'il précise en la réalisant cette politique

d'absolutisme et de centralisation vers laquelle allait instinctivement la dynastie depuis le temps d'Emmanuel-Philibert, il va d'autre part préparer l'avenir par de curieuses innovations et travailler obscurément au triomphe de l'esprit moderne en paraissant ne viser qu'au triomphe du gouvernement personnel.

Le gouvernement central est fortement organisé à Turin, avec son Conseil et ses Secrétaires d'Etat. Sans doute la plupart de ceux qu'il choisit pour collaborateurs sont des Piémontais : Groppello, Priero, Caisotti, Bogino et Ormea. Mais si Victor-Amédée a *piémontisé* son gouvernement et s'il se défie de la Savoie trop française, il est obligé d'appeler auprès de lui quelques-uns de ces nobles savoyards qui servaient la dynastie avec un loyalisme séculaire : le comte Pierre de Mellarède, le marquis de Saint-Thomas, Philibert Sallier de La Tour ont été pour lui de fidèles et précieux serviteurs.

Dans cette monarchie que l'ironique d'Argenson déclare « aussi bien réglée qu'une république », il y avait d'anciens organes d'opposition libérale auxquels il ne pouvait manquer de toucher. S'il laissa subsister ce vieux Sénat de Savoie qui avait pour lui le prestige de la popularité et le souvenir des services rendus, il restreignit sa compétence et le peupla d'Italiens. Par contre, dans un édit dédaigneux et laconique de 1720, il supprima la Chambre des Comptes de Chambéry qui passa toute son autorité à la Chambre unique de Turin.

Désormais toutes les classes de la société furent impitoyablement courbées sous le joug d'un même despotisme. La noblesse surtout fut assouplie et domestiquée. Un contemporain la caractérise à ce point de vue d'une façon curieuse quand il dit : « Ami des nobles, mais protecteur du peuple contre

la toute-puissance des grands, il ne voulut jamais permettre aux gentilshommes d'abuser de leur autorité, et il aimait à répéter que s'il avait des galères pour les petits, il avait des prisons pour les puissants. » La féodalité qui avait eu de si beaux jours sous les deux Régences précédentes, fut complètement asservie. Il réduit ses privilèges en matière d'impôt, assujettit ses biens à la taille, établit un cadastre général qui lui permet de ramener au droit commun les propriétés féodales, multiplie les lettres d'anoblissement et frappe sans pitié les nobles récalcitrants. Rien ne montre mieux son inflexibilité que le fameux procès du comte de Sales, son frère naturel. Pendant son gouvernement de Savoie, il fut accusé et convaincu de concussion : Victor-Amédée le fit juger par les tribunaux piémontais. Condamné à la peine de mort, privé de tous ses biens, le comte s'enfuit à grand'peine et alla mourir pauvre à Bologne. Plus d'un gentilhomme pour avoir voulu résister à l'impérieuse volonté du prince, connut les rigueurs de cette prison de Miolans qu'on appelait la Bastille savoyarde et dont certains cachots étaient désignés par les noms significatifs d'*Enfer* et de *Purgatoire*.

Bien qu'il soit lui-même profondément religieux, bien qu'il affirme que le peuple « doive avoir la foi du charbonnier », il n'est guère plus tendre pour le clergé. Il ose déclarer « que l'autorité temporelle du pape sur les rois est illusoire », défend la publication de la bulle *Unigenitus,* nomme de sa propre autorité l'abbé de Tamié, exige la taille de tout domaine ecclésiastique acquis depuis 1620. Avec les classes populaires, il est aussi autoritaire, mais en même temps plus bienveillant. S'il frappe les villes où l'esprit municipal lui semble trop puissant, s'il modifie l'organisation de Chambéry en réduisant

le nombre des membres du conseil, il se préoccupe avec une haute et constante sollicitude de l'intérêt des classes laborieuses. Non seulement il améliore la condition des paysans, mais il prend une série de mesures remarquables pour le développement du commerce et de l'industrie : exploitation des mines, fabrique de faïences à Saint-Ours, industrie de l'horlogerie à Cluses, etc.

Le duc écrivait dans le Préambule des *Lois et Constitutions* de 1723 : « Les deux pôles solides sur lesquels doit se fonder un bon gouvernement, ce sont les armes et les lois. » Il fonda définitivement la solide armée piémontaise en augmentant le nombre des régiments d'ordonnance et en transformant les vieilles milices rurales en régiments provinciaux. Mais c'est surtout dans le domaine de la législation et de la justice que son action a été grande. « Il convient, disait-il, d'établir une loi facile et claire qui rende l'expédition des affaires plus prompte, qui fasse disparaître les superfluités et les abus qui se voient trop souvent. » De là ces *Royales Constitutions* de 1723 qui furent rédigées en français et en latin et qui sont restées célèbres sous le nom de *Code Victorin*. Les six livres qui le composent traitent tour à tour du culte, des magistratures et administrations, de la procédure civile, de la législation criminelle, des lois civiles, du Domaine et des droits féodaux. Reconnaissons avec Carutti que, malgré de larges et remarquables progrès, le Code Victorin consacre trop souvent les principes surannés de la justice médiévale et que les temps de Beccaria ne sont pas encore venus.

Du moins a-t-il accompli une œuvre remarquable dans le domaine de l'enseignement. Au sommet de la hiérarchie nouvelle, il plaça un « magistrat de la Réforme des Etudes » qui devait s'occuper du choix

des maîtres et de l'élaboration des programmes. L'Université de Turin réorganisée en 1720 et pourvue d'une Constitution par le Savoyard Hocquiné, groupa tous les savants du Piémont qui portèrent un rude coup à l'enseignement des jésuites. Dans l'enseignement secondaire, le collège des provinces et la congrégation de la Superga se complétèrent par les collèges royaux de Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Moutiers, Annecy, Rumilly, Bonneville et Thonon. Tout en laissant subsister les collèges tenus par les communautés religieuses, on les plaça sous la haute autorité du Magistrat de la Réforme des Etudes. Victor-Amédée songea même à accaparer la direction de l'enseignement primaire : il fit faire de longues enquêtes par ses juges-mages sur les écoles de provinces sans parvenir d'ailleurs à mettre l'instruction populaire sous l'autorité suprême du gouvernement. En somme l'œuvre de Victor-Amédée reste à ce point de vue une œuvre capitale et qui annonce, avec une précision singulière, l'Université napoléonienne.

Le règne de Victor-Amédée achevait brillamment, dans le domaine administratif, ce qu'avait commencé si heureusement sa diplomatie. Il avait constitué de toutes pièces, d'une façon durable et parfois originale, un Etat moderne avec une forte centralisation. La monarchie piémontaise se présentait désormais aux regards de l'Europe comme un organisme puissant et précieux, prêt à rendre tous les services et à satisfaire à tous les besoins. Ajoutons que cette organisation nouvelle allait contribuer à précipiter les événements et à approfondir le fossé qui séparait la Savoie et la dynastie. La vieille province désemparée, sacrifiée au Piémont, réduite à ne jouer qu'un rôle secondaire dans les destinées de la monarchie, fortifiée de

plus en plus dans la conscience qu'elle avait d'appartenir à un autre pays et d'être réservée à d'autres destinées, allait s'orienter résolument vers la France. A mesure que la dynastie nationale descendait vers ces plaines de la péninsule où se préparait sourdement sa nouvelle fortune, le peuple savoyard laissait son cœur aller vers le grand pays où vont ses fleuves.

Les historiens piémontais racontent qu'un jour, au château de Rivoli, un prédicateur célèbre et qui passait pour un saint, Frà Marco d'Avigliana, prêchait devant la Régente et son jeune fils. La princesse voulut savoir quelles seraient un jour les destinées de l'héritier de la couronne, et le prédicateur lui dit, les mains étendues : « *Vivrà glorioso e finirà nell' afflizione.* » Après avoir vécu glorieux, Victor-Amédée II devait en effet finir dans la tristesse.

Veuf de la reine Anne d'Orléans et fatigué d'un long règne de cinquante-cinq ans, il abdiqua au château de Rivoli le 3 septembre 1730 et laissa le pouvoir à son fils Charles-Emmanuel III. Il avait épousé secrètement la fille du comte Canalis de Cumiana et l'avait créée marquise de Spigno. Il partit avec elle pour la Savoie, s'installa d'abord à Saint-Alban, puis au château de Chambéry. Mais bientôt, poussé par la marquise et par un groupe de Savoyards qui protestaient contre la politique trop piémontaise de Charles-Emmanuel, il se décida à partir pour Turin et à reprendre le pouvoir. Charles-Emmanuel le fit aussitôt arrêter et enfermer au château de Rivoli, puis au château de Moncalieri, tandis que la marquise était envoyée dans la forteresse de Ceva. Après treize mois de détention, le royal prisonnier mourut le 10 avril 1732 et fut enterré à la Superga.

Ainsi mourut le premier roi de Sardaigne. Son

règne avait été un grand règne. Il avait trouvé à son avènement un état sans force et sans crédit, une politique incertaine et ondoyante : il laissait un royaume élargi et réorganisé, une politique aux contours arrêtés et précis. « Petit prince, dit M. Carutti, il fit de grandes choses, car ses ambitions étaient d'accord avec le bien du pays. » Le mot est juste, à la condition toutefois de ne pas oublier que, pour Victor-Amédée, le pays était surtout le Piémont. La Savoie commençait à comprendre qu'en travaillant pour lui, il n'avait pas toujours travaillé pour elle. On prétend que Charles-Emmanuel III entrant un jour à Modène, alla trouver Muratori et lui demanda comment il le traiterait dans son histoire : « comme vous traiterez ma patrie », lui répondit gravement l'historien. C'est l'attitude que la Savoie allait avoir à l'égard de la dynastie qui l'avait constituée : elle lui restera fidèle tant qu'elle sera l'objet de son dévoûment et mesurera sa fidélité à sa sollicitude.

## CHAPITRE XVI

### LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

« La politique de la cour de Turin, écrivait Horace Walpole, a la subtilité de l'air qu'elle respire. » Toutefois la période qui va s'écouler jusqu'à la Révolution française sera marquée par une sorte d'éclipse passagère dans l'évolution si éclatante de l'Etat savoyard. La monarchie piémontaise négligera de prendre aux cheveux l'occasion qui s'offrira de dominer l'Italie. Charles-Emmanuel III (1730-1773) était pourtant un souverain intelligent, « aussi brave, aussi politique, beaucoup plus vertueux que son père », disent les Mémoires de Noailles. S'il était d'un esprit juste et d'un jugement droit, il avait de plus un ministre qui fut l'un des plus grands de son temps, le marquis d'Ormea. Le Piémont de son temps apparaissait redoutable à toute la péninsule et le président de Brosses pouvait écrire : « De toutes les puissances d'Italie, les Italiens ne craignent que le roi de Sardaigne ; il est à leur gorge, à ce qu'ils disent, et les suffoquera tôt ou tard. » Eut-il vraiment cette passion de l'unité nationale que lui donnent volontiers les historiens piémontais de nos jours ? La chose est douteuse. A deux reprises différentes, la France

lui offrit de prendre le Milanais et de lui laisser la Savoie : Charles-Emmanuel ne sut accepter ni l'idée de Chauvelin ni celle d'Amelot. Il joua le jeu ordinaire de la diplomatie piémontaise, pécha par excès de finasserie et de ruse, biaisa constamment pour forcer la main à la fois aux Espagnols et aux Français et mérita ce jugement subtil d'un diplomate contemporain : « Il trouve d'ingénieux expédients pour allier l'intérêt à la bonne foi et la vérité à tout ce qui paraît lui être le plus contraire. » La Guerre de la Succession de Pologne, où il combattit vaillamment aux côtés de la France à Parme et à Guastalla, lui valut simplement les places de Tortone et de Novare.

La Guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748) allait être plus redoutable au souverain, plus dure aux populations. Au lendemain de la mort de l'Empereur Charles VI, le roi de Sardaigne avait élevé des prétentions sur le Milanais comme descendant d'une fille de Philippe II. Il revenait ainsi à ce que le président de Brosses appelle « l'éternel objet de sa concupiscence. » Mais en apprenant que l'Espagne méditait de prendre pour elle le Milanais, il fit volte-face et signa avec Marie-Thérèse l'étrange convention de Turin (1^er février 1742) : il promettait de défendre la Lombardie contre les « Bourboniens », suspendait momentanément ses propres revendications, mais en se réservant le droit de les reprendre, avouait ainsi qu'il appartenait d'avance au plus offrant et qu'il avait « le pied chaussé dans deux souliers. » La guerre s'engagea aussitôt entre les Gallispans (Austro-Espagnols) et les Austro-Piémontais. Si le roi de Sardaigne remporta quelques succès au delà des Alpes, la Savoie par contre était envahie par l'Infant don Philippe. Elle souffrit terriblement de l'occupation étrangère qui ne dura pas

moins de six ans et qui a laissé de cruels souvenirs dans les imaginations populaires.

En 1744, le marquis d'Argenson, qui prenait la direction des affaires étrangères, arrivait au pouvoir avec un programme original pour l'Italie. « Une fédération d'Etats égaux entre eux, dit Michelet; un gardien armé, le Piémont, qui aurait eu Milan. Venise aussi avait un peu de Lombardie. La Toscane redevenait république. L'Espagnol gardait Naples. Mais tout prince étranger devait opter, se faire Italien. L'Autrichien à jamais chassé. La France se chassait elle-même et généreusement s'excluait de l'Italie, libre par elle. » Ce fut la cour de Turin qui se déroba : sa politique se désintéressait alors aussi bien des intérêts généraux de l'Italie que la Prusse se désintéressait de ceux de l'Allemagne. Après une longue et laborieuse campagne, Charles-Emmanuel obtenait Vigevano et le Haut-Novarais au traité d'Aix-la-Chapelle (1748). « Le roi de Sardaigne, écrivait à cette date le marquis d'Argenson, ne craint rien tant que la fin des guerres et la cessation des occasions de s'agrandir. » Tel fut pourtant le sort auquel la Maison de Savoie dut se résigner désormais, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elle restera neutre jusqu'à la Révolution.

Du moins les vingt-cinq années de paix qui s'écoulèrent désormais furent-elles des années de réparation où la Savoie si cruellement frappée se reprit à vivre. Elle n'eut pas d'histoire, c'est-à-dire qu'elle fut heureuse. Les contemporains aimaient à comparer Charles-Emmanuel à Frédéric II et le plaçaient immédiatement après lui parmi les souverains européens. Lui aussi il se consacra noblement à effacer les traces de la guerre, à perfectionner son gouvernement, à améliorer la situation de ses su-

jets. Son œuvre reste l'une des plus larges et des plus fécondes de l'ancien régime sarde.

Secondé par les Savoyards Chapel et Joseph de Viry, il s'attacha à ne plus avoir de conflit extérieur, régla diplomatiquement le différend qui se produisit lors de l'arrestation de Mandrin que la France fit saisir en plein territoire savoyard (1755), traita avec les Genevois dont il reconnut définitivement l'indépendance. Très jaloux de son autorité, il ne laissa nulle place à la liberté individuelle, fit arrêter et détenir à Miolans le Napolitain Giannone coupable d'avoir attaqué la puissance pontificale, réduisit le droit de remontrances du Sénat de Savoie.

Il n'est guère tendre pour les classes privilégiées, continue à leur égard l'œuvre d'assouplissement et de nivellement commencée par ses prédécesseurs. Toute son œuvre tient dans cette définition qu'un gentilhomme piémontais donnait un jour de son gouvernement : « Un roi qui commande, une noblesse qui le soutient, un peuple qui obéit. » Les barons durent transmettre à une délégation siégeant à Chambéry la liste de leurs droits seigneuriaux avec une justification précise de leur légitimité. Le clergé dut se conformer rigoureusement aux usages gallicans de la *Pratique de Savoie* (1725). Trois prélats coupables d'avoir accueilli, sans autorisation royale, un bref du pape Clément XII, furent frappés d'amende. Non seulement le roi nommait les titulaires des évêchés et des abbayes, mais il faisait sévèrement la police des cultes, tenait la main à ce que la religion fût respectée, surveillait de près les couvents, nommait le savant et honnête Biord à l'évêché de Genève et faisait du célèbre barnabite Gerdil le précepteur de son fils aîné. Il faisait prévaloir l'autorité souveraine sur celle des juges ecclésiastiques, amenait les évêques de Maurienne

et de Tarentaise à renoncer spontanément à l'autorité temporelle qu'ils avaient conservée dans leurs évêchés.

Le Tiers Etat fut assoupli avec le même souci de règle et d'autorité. L'organisation municipale de Chambéry fut profondément modifiée, le conseil de ville réduit à 32 membres qui devaient se recruter parmi les nobles, les avocats, les procureurs et les bourgeois. Aux assemblées de chefs de famille qui siégeaient irrégulièrement dans les paroisses, on substitua un conseil chargé d'administrer la communauté.

Cette main-mise hautaine et rigoureuse sur toute l'administration fut du moins justifiée par le généreux souci de travailler à la cause de l'ordre et du bien-être général.

Le gouvernement donne de plus en plus l'impression de la discipline et de la tenue. Une police rigoureuse donne la chasse aux fauteurs de désordre, aux nobles qui se permettent des actes de violence, aux « Mandrinistes » qui perpétuent les traditions de l'illustre contrebandier dauphinois. Le meilleur moyen d'assurer la paix, c'est de veiller à l'organisation de la justice : Charles-Emmanuel n'y manque pas. L'édit du 22 mars 1740 décide que, dans toutes les terres seigneuriales, il y aura un juge et un châtelain régulièrement installés tous les trois ans. Si le feudataire négligent n'a pas choisi ses juges en temps voulu, le Sénat sera chargé d'y pourvoir. La rédaction définitive du cadastre, la transformation de la taille personnelle en taille réelle permirent une levée plus équitable et moins onéreuse des impôts royaux. Enfin, les sources de la richesse nationale furent sensiblement accrues par les encouragements donnés à l'agriculture, les secours accordés aux paysans victimes des intempé-

ries, l'essor donné à certaines industries comme celles des mines de Tarentaise, des papeteries d'Annecy et de Leysse, des tanneries de Carouge.

Si le règne de Charles-Emmanuel n'a pas l'éclat des grands règnes militaires et diplomatiques, il n'en tient pas moins une place honorable dans l'évolution régulière de la monarchie nouvelle. Victor-Amédée II et Charles-Emmanuel III ont ensemble régné presque tout un siècle. Ce fut une rare bonne fortune pour la dynastie et pour le pays d'avoir une continuité aussi féconde d'actions utiles, une ligne de conduite politique aussi correctement suivie par deux princes qui ont su comprendre et remplir leurs devoirs de chefs d'Etat.

Charles-Emmanuel III était mort le 20 janvier 1773. Le pouvoir fut donné à Victor-Amédée III qui était âgé de quarante-sept ans. C'était un prince dont les diplomates français vantaient les nobles sentiments, l'esprit religieux, la rare bonté : « des vues droites, des intentions pures, le plus vif amour du bien justifieraient jusqu'à ses erreurs; et si, avec moins de génie que son aïeul, un discernement moins sûr que celui de son père, il n'a pas tous les talents d'un grand roi, il y supplée par toutes les vertus d'un honnête homme. » C'étaient, on le voit, les mêmes qualités que celles qu'on allait reconnaître dans Louis XVI, mais c'étaient aussi les mêmes défauts. Les deux souverains faits pour une époque de douceur et une politique d'idylle, allaient se trouver mêlés à la plus formidable des tragédies.

Le Louis XVI savoyard allait, comme son voisin de France, consacrer toute la première partie de son règne à des tentatives de réforme qui ne furent pas toujours malheureuses. Elevé par un Français,

Vilcardel de Fleury, il se rapprochera volontiers de la Savoie, au grand mécontentement de ses sujets d'outre-monts. Il se choisit des ministres comme ce marquis d'Aigueblanche qui appartenait à la célèbre famille tarine des Carron, comme Perret de Hauteville auquel s'adjoignit le piémontais Perrone. Il visite à plusieurs reprises ses provinces françaises, est partout accueilli avec empressement, fait restaurer le château de Chambéry qui avait été brûlé du temps des Espagnols. Il obtient du gouvernement français que le décanat de Savoie soit détaché du diocèse de Grenoble et soit érigé en évêché. C'était là une mesure depuis longtemps attendue et que des efforts multiples n'avaient pu faire aboutir depuis le xv^e siècle.

Les généreuses intentions du nouveau souverain se traduisaient bientôt par des actes qui lui valurent de réelles sympathies. Il s'attache à développer les sources de richesse de sa province savoyarde, donne des thermes à la ville d'Aix, un palais épiscopal à Annecy, jette des ponts sur l'Isère, le Chéran et le Rhône, construit les digues de l'Arve et de la Chautagne, multiplie les routes, édifie de toutes pièces, aux portes de Genève, la ville de Carouge qu'il a la prétention d'opposer à la vieille cité huguenote. De précieuses impulsions sont données à l'industrie : horlogerie à Cluses, gaze à Chambéry, peausseries à Moutiers. L'agriculture n'est point négligée, puisque la *société d'agriculture* est fondée à Chambéry, puisque la culture du mûrier se propage dans toute la province.

Mais ces heureux débuts furent sans lendemain. Victor-Amédée avait une manie qui l'avait rendu célèbre dans toute l'Europe, la manie du militarisme à la prussienne. Avec son étrange démangeaison d'imiter en tout Frédéric II, il en vint aux

maladresses et aux excès. Il opère une série de changements dans l'organisation militaire du Piémont, met sur pied une armée beaucoup trop nombreuse qui comprend 30.000 hommes de troupes régulières, cinq régiments étrangers, sans compter les régiments provinciaux de seconde ligne et les milices communales. A cette armée nouvelle, il impose l'exercice à la prussienne, des parades théâtrales, des costumes surchargés de galons, de franges et de broderies. Aussi, pour tenir sur pied des forces aussi considérables, est-il obligé d'écraser ses sujets de taxes nouvelles. Tout le monde se plaint de la lourdeur des impositions, des dépenses excessives qui sont faites pour le service des pensions et pour la maison du roi qui ne coûte pas moins de 5 millions.

Du moins, le gouvernement sarde croyait-il être à l'abri de tout péril extérieur, car l'union franco-piémontaise était plus étroite que jamais. Quatre mariages venaient coup sur coup de rapprocher les deux cours de Versailles et de Turin : mariages du prince de Lamballe avec Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, du comte de Provence avec Marie-Josèphe-Louise de Savoie, du comte d'Artois avec Marie-Thérèse de Savoie et du prince de Piémont avec Marie-Clotilde de France. « Nous sommes Français pour au moins trois générations », avait dit le roi à notre ambassadeur M. de Rayneval. Le mot fut répété et fit fortune. S'il ne répondait pas au sentiment intime des Piémontais qui se défiaient de ce rapprochement avec la France, il traduisait admirablement l'élan qui depuis longtemps entraînait la vieille province savoyarde vers sa véritable patrie et qui allait la jeter irrésistiblement entre ses bras.

## CHAPITRE XVII

### LA SAVOIE EN 1789

L'étude de la Savoie à la veille de la Révolution française est d'un intérêt tout particulier. « Il me paraît, écrira Montesquiou au moment où il envahit le pays en 1792, que les esprits sont disposés à une révolution semblable à la nôtre. » « Tout le monde peut attester, s'écriera bientôt la Commission Provisoire de Chambéry, que les Français trouvèrent le sol des Allobroges tout préparé à recevoir la semence qu'ils lui apportaient. » Quelle est donc la situation à la veille du grand événement qui va la jeter vers la France?

Ce qui frappe tout de suite, c'est l'absolutisme de la monarchie sarde. Par une lente évolution qui a commencé aux temps d'Emmanuel-Philibert et qui s'est accentuée au cours du XVIII^e siècle, le gouvernement de Turin a pratiqué la même concentration et fait triompher le même principe d'autorité que le gouvernement de Versailles. Les instructions données par Victor-Amédée II, en 1715, au gouverneur de son duché, disent avec toute la rigueur de verbe du Grand Roi « que la Savoie étant le premier patrimoine et Etat de ses ancêtres, son autorité y est despotique, sans qu'elle ait besoin du concours d'aucun corps. » Donc, plus d'entraves à l'autorité du

prince, ni celle des États généraux qu'on ne réunit plus, ni celle du Sénat et de la Cour des comptes dont on paralyse les velléités d'indépendance.

Le despotisme piémontais s'affirme et s'étale sur les pays savoyards par le despotisme du Gouverneur et des Intendants. « L'Intendant général de justice, police et finances » a eu des débuts modestes et mal connus ; en 1699, il est nommé « avec juridiction de connaître et décider privativement à qui que ce soit et sans appel sur toutes les affaires de la taille, domaine, gabelles, artillerie, fortifications, manutention des chemins et ponts et tous autres objets qui peuvent regarder l'économie des finances. » Les *royales constitutions* de 1723 précisent ces attributions menaçantes, et bientôt les Intendants généraux, auxquels se subordonnent des intendants de provinces, deviennent des rois au petit pied, soigneusement choisis dans la laborieuse et docile noblesse piémontaise. Ils ont pour mission particulière de faire triompher la toute-puissance du maître, et ils s'en acquittent en conscience, frappant la noblesse récalcitrante, châtiant impitoyablement la moindre velléité d'opposition, usant et abusant de la « Bastille savoyarde » qui s'appelle Miolans, flétris du nom de « vizirs ultramontains » et traitant le peuple savoisien « comme les Musulmans traitent les populations chrétiennes. » Si la France s'insurge contre le « despotisme ministériel », c'est contre le despotisme des intendants que va se lever la Savoie.

Sans doute la royauté sarde est loin d'avoir perdu tout prestige et toute autorité sur les provinces françaises de son domaine, sur les six provinces et les deux bailliages qu'il comprend en 1789 (Savoie propre, Genevois, Faucigny, Chablais, Maurienne, Tarentaise, bailliages de Ternier et de Gaillard).

L'éclat des services rendus, la vigilance d'une administration qui, pour être tracassière, n'en est pas moins soucieuse des intérêts matériels, lui valent encore une reconnaissance qui va souvent jusqu'à l'affection. « Au milieu de l'effondrement général, dit Costa de Beauregard, une chose demeurait debout, c'était l'affection des gens de Savoie, non pour la monarchie, mais pour la personne même du roi. Ces Princes-Loups, comme les appelait naguère M. Thiers, étaient de rudes soldats; le peuple aime la bravoure et ne comprend guère la grandeur qui attache au rivage. Ils étaient simples d'ailleurs, familiers et bons, parfois jusqu'à la faiblesse. » La cour de Turin n'avait rien du faste écrasant de celle de Versailles, et ce ne sont point les souverains d'allure bonhomme et familière du Palais-Madame que l'on pouvait accuser de s'enrichir « des sueurs du peuple. » N'avait-on pas vu, avec une sorte d'attendrissement, le valeureux Victor-Amédée II porter pendant sept ans le même habit de drap couleur café, avec de gros souliers de montagnard, de fortes chemises de toile de Guibert, une épée d'acier rouillé et un jonc à pomme de coco? Ne savait-on pas qu'au logis royal, tenu avec la parcimonie sévère d'un bourgeois économe, on dépensait tout juste dix louis par jour pour le service de la table? Aussi on pouvait regimber contre l'aiguillon insupportable des Piémontais trop zélés, maugréer contre l'intervention tracassière et tatillonne de M. l'Intendant, pester contre la brutalité des commandants de place : le prince restait populaire parce qu'il était paternel, respecté parce qu'il était bon.

Le pouvoir central d'ailleurs ne pouvait rencontrer là une opposition aussi systématique et aussi redoutable que celle qu'il rencontrait en France. Il ne trouvait devant lui ni clergé ni noblesse au sens

corporatif, ni magistrats propriétaires de leurs charges, ni statuts locaux fortement établis. Sa situation en face des grands corps sociaux sur lesquels il agit et dont il a à se servir est toute particulière et mérite d'être soulignée.

Rien de curieux à suivre comme la politique des princes piémontais à l'égard de la noblesse savoisienne. Il semble au premier abord qu'ils devraient la favoriser de tout leur pouvoir car elle est généralement docile entre leurs mains, et un document officiel affirme « que le Roy n'a besoin que de soldats et de laboureurs. » En réalité, cette dynastie pratique de Machiavels couronnés est de tendance antiaristocratique. Elle se défie de cette noblesse qui a maintes fois donné des preuves de son attachement à la France et qui se laisse manifestement gagner par les idées nouvelles. N'a-t-on pas vu, au cours des guerres qui ont amené les régiments de Sa Majesté très chrétienne à Chambéry, nombre de gentilshommes se tourner vers Paris et se laisser gagner par cette contagion des idées françaises que soulignait Rousseau? Ne les voit-on pas, à la veille même de la Révolution, s'affilier comme Joseph de Maistre aux loges maçonniques de Lyon, applaudir à l'œuvre des philosophes et lire avec passion l'Encyclopédie? Les vieilles familles savoyardes, décimées et appauvries par deux siècles de guerres, sont venues s'installer en grand nombre à la cour de Turin où elles vivent des emplois de la cour : celles-là ne sont guère à craindre et vieillissent dans la fidélité de leur culte obstiné. Quelques-unes d'entre elles par contre ont quitté la cour et reviennent à la terre qu'elles cultivent : tel le marquis Costa qui met scientifiquement en valeur son domaine du Villard. Mais le plus souvent, elles se sont appauvries et étiolées dans leur inaction dangereuse :

leurs biens ont passé entre les mains des magistrats et des avocats que la robe enrichit, des fermiers qui profitent de la détresse des maîtres, des bourgeois à qui le négoce et l'industrie fournissent des capitaux.

Contre cette classe d'hommes qui n'ont plus rien de la puissance féodale de jadis, le pouvoir royal va s'acharner avec une sorte d'obstination, réduisant leurs ressources par des édits tracassiers, rognant leurs revenus par de coûteuses rénovations de terriers, soumettant leurs terres à l'impôt égalitaire de la taille, biffant impitoyablement les droits de greffe et de justice. C'est une manie systématique d'appauvrissement et de diminution qui se traduit parfois, dans les documents officiels, par d'aigres récriminations : « Il y a deux moyens de ramener les nobles aux bonnes qualités qu'ils ont oubliées : l'un, c'est de ne point leur confier des emplois et que vous fassiez connaître en public de la froideur; et l'autre, de les tourner en ridicule, en engageant les autres sous main à les traiter de même, cela étant plus propre à les corriger que des châtiments formels. » Aussi la vieille noblesse, atteinte dans ses prérogatives, lésée dans ses intérêts, blessée dans son orgueil, passe-t-elle son temps à protester contre les édits niveleurs de Sa Majesté. « Confondre les ordres d'un Etat peut-il être envisagé comme un bien? écrit le marquis d'Yenne. Quelle secousse à l'Etat que le dérangement de nombre de fortunes acquises à prix d'argent par des services rendus, par de bonnes mœurs. Toutes innovations sont dangereuses. » A chacune des réformes administratives de la monarchie privant les nobles de leurs privilèges fiscaux, ceux-ci poussent les hauts cris, invoquent « l'équité et la justice. » « On peut juger, dit un Mémoire anonyme de 1771, d'où

vient l'état étroit et malheureux où se trouve cette noblesse. Toujours ces possessions qui lui ont été vendues avec des agréments, des revenus, des privilèges, ont été déprimées, diminuées, rendues odieuses, parce qu'un silence respectueux lui a fait supporter ces douleurs dans le silence. Elle est actuellement hors d'état de fournir un décor qu'exige son état pour le service du Roi. Ses dettes sont infiniment augmentées et il ne reste plus de moyens de se soutenir, comme son zèle et son envie de servir le Roi l'y portent et l'y obligent. »

Et malgré tout, cette noblesse restera fidèle à la dynastie. Nul n'a mieux traduit ce loyalisme obstiné que l'auteur d'*Un homme d'autrefois*. « En Savoie, écrit-il, la noblesse a toujours payé sa dette de sang, si parfois elle a laissé protester les autres. Le drapeau royal était chez nous entouré d'épées fidèles ; on avait le culte de la tradition dans l'Etat comme dans la famille. Pour s'équiper, à chaque campagne nouvelle, on vendait un lopin de terre ; mais, au retour, on accrochait son épée au-dessous de l'épée de son père ; on ajoutait ainsi un rameau à cet arbre généalogique arrosé de sang, dont toutes les branches s'entaient sur un même tronc d'honneur et de fidélité. »

Quelle est la place de l'Eglise dans le pays qu'Alfieri définit « une noble prison » ? Elle reste nécessairement très grande, puisque c'est surtout en songeant à sa patrie savoyarde que Joseph de Maistre dira bientôt : « La religion est le plus puissant des ressorts politiques, le vrai nerf des Etats. » Mais si la foi demeurée profonde assure une véritable prépondérance sociale au clergé, si le peuple le voit d'un bon œil avec d'autant plus de facilité qu'il reste près de lui par ses origines et sa vie et que

nombre d'évêques sont des roturiers, le gouvernement n'en a pas moins comme dogme essentiel de sa politique de le tenir aussi rigoureusement sous sa main que la noblesse. C'est le roi qui nomme aux évêchés et à la plupart des abbayes, qui intervient sans cesse dans la police du culte, qui prête main-forte à l'Eglise pour obliger les fidèles à s'acquitter de leurs devoirs religieux, mais aussi qui astreint l'épiscopat à la plus stricte obéissance. Au siècle précédent, le sénateur De Ville avait écrit, dans son fameux « Estat de la justice ecclésiastique et séculière en Savoie », que le clergé tout entier donnait un admirable spectacle et ramenait l'Eglise à la pureté des temps apostoliques. Le fait est qu'après le grand et fécond apostolat de saint François de Sales, des prélats comme Milliet de Challes, archevêque de Tarentaise, et Jean d'Arenthon, évêque de Genève, avaient généreusement travaillé non seulement au maintien des vieilles croyances, mais aussi à l'amélioration des conditions du peuple savoyard. Les Biord, les Besson et les Gerdil avaient continué ces traditions au siècle suivant, en s'efforçant surtout de développer l'enseignement. Le gouvernement secondait leur mission, mais se préoccupait de plus en plus résolument de les tenir en tutelle. C'est ainsi qu'il fit rédiger par le président Dichat et par le sénateur Viallet « l'Usage de Savoie concernant les matières ecclésiastiques » (1724-1727) qui faisait prévaloir les maximes de la politique gallicane. Le revenu des seigneuries ecclésiastiques était très supérieur à celui des seigneuries laïques. Le pouvoir royal s'en inquiétait d'autant plus que les biens du clergé avaient, à cause de la main-morte, une tendance toute naturelle à s'accroître démesurément et à constituer une propriété menaçante pour la

société civile. Il avait cherché à conjurer le péril en établissant, dès 1563, que les religieux seraient inhabiles à succéder par le fait de leur profession et que les communautés ecclésiastiques ne pourraient faire aucune acquisition sans la permission royale. Le Sénat surveilla rigoureusement la discipline ecclésiastique et l'administration des abbayes. Les affranchissements dont se préoccupa si généreusement la Maison de Savoie atteignirent aussi bien les biens de l'Eglise que ceux de la noblesse. Elle laissa d'ailleurs subsister ces *grosses dîmes* et ces *menues dîmes* que les habitants des paroisses devaient payer, sur le produit de leurs terres, pour subvenir à l'entretien des églises et de leurs ministres. L'impôt que les décimateurs ajoutaient ainsi à l'impôt royal et qui était presque aussi considérable que cet impôt royal lui-même (dans la province de Savoie propre, 220.000 livres contre 318.000), paraissait de plus en plus lourd aux populations. Aussi le clergé savoyard n'est-il guère populaire, à la veille de la Révolution, et la correspondance des intendants nous montre-t-elle à chaque instant les communautés s'insurgeant contre la dureté de la dîme.

La vie monastiqne, déjà si développée dans la Savoie du moyen âge, avait pris un nouvel essor au XVII^e siècle. Abbayes de Tamié, de Talloires, d'Hautecombe, d'Entremont, de Bonlieu, d'Aillon, de Saint-Hugon, etc., avaient pris une place de plus en plus large dans la vie du pays. Mais, au XVIII^e siècle, la décadence est venue et elle s'accentue d'année en année. La plupart des ordres, en dehors des cisterciens, des chartreux, des capucins et des jésuites, donnent de plus en plus l'exemple de l'abandon de la règle et de la discipline. Les registres du Sénat contiennent des demandes de plus en plus nombreuses

de sécularisations. On voit disparaître tour à tour les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, les feuillants d'Abondance (1761), les jésuites attaqués systématiquement, là comme ailleurs, par l'opinion publique (1773), les couvents de Saint-Antoine à Chambéry et des célestins à Villard-Sallet (1778). L'abbaye d'Hautecombe tombe en ruines et celle de Talloires est pourvue d'un administrateur laïque. Prenons deux exemples caractéristiques parmi ceux qu'ont étudiés les érudits savoyards. Dans la classique abbaye de Sainte-Catherine, ce ne sont que désordres, intrigues, querelles de tous les jours. On ne veut y recevoir que des filles pourvues d'une grosse dot et l'on proclame la maxime : « Malheur aux pauvres. » La clôture n'est plus observée, et quand dom Martin et dom Durand viennent inopinément visiter le monastère, ils n'y trouvent personne : les religieuses sont à la promenade ou en visite. Vainement le roi promulgue-t-il des ordonnances « pour maintenir les religieuses dans l'obéissance et soumission qu'elles doivent à leurs supérieures », pour les empêcher « de se relâcher de la discipline régulière » : la petite communauté va à la dérive vers le désordre et l'anarchie. De petites coteries s'y organisent, donnent le titre d'abbesse à Françoise de Bellegarde dont l'élection est annulée : le roi intervient et impérieusement fait nommer M^me^ de Menthon de Gruffy en soulignant bien « que cette prière est un ordre. » Des cabales se montent où les confesseurs de la communauté jouent un rôle de désorganisation. Les religieuses ne songent qu'à avoir de belles toilettes, à se friser, à se couvrir de pierres précieuses. C'est la fin d'une abbaye qui avait joué un rôle capital dans la vie religieuse de la province. Ailleurs, en Chautagne, c'est le spectacle peu édifiant des luttes incessantes entre les

moines du prieuré de Chindrieux et le curé de la paroisse. Rien de caractéristique comme le journal du curé Jacquemard qui met à nu toutes les plaies de cette vie cléricale : les moines volant les flambeaux de l'autel, ne se trouvant pas là aux jours d'orage « pour exorciser le mauvais temps », empoisonnant les burettes du curé, « folâtrant avec les lavandières », courant le guilledou et oubliant dans la lourdeur de l'ivresse, « complies et capitule. » C'est la pleine dissolution d'un monde religieux qui oublie les grands exemples d'autrefois et qui fournira aux idées révolutionnaires des partisans aussi enthousiastes qu'intéressés.

Il est pourtant une classe qui monte d'une ascension d'autant plus rapide qu'elle est favorisée par les progrès réguliers de la vie sociale, par la transformation des conditions économiques, par la propagation des lumières, par les encouragements méthodiques de la royauté : c'est la classe moyenne. La politique des rois de Sardaigne lui est manifestement favorable. Leurs ordonnances, surtout celles de Victor-Amédée II, prennent à chaque instant sa défense, interdisent sévèrement de « maltraiter mal à propos, en fait ou en menaces, qui que ce soit de leurs sujets », prescrivent aux intendants « d'avoir un soin singulier à protéger le peuple. » « Il faut faire sentir aux nobles, disent les instructions du 17 juin 1790, qu'il est de leur intérêt d'entretenir la concorde et la bonne union avec toutes les classes de nos sujets, et qu'il doit être un de leurs principaux devoirs de seconder nos vues paternelles en faisant connaître au peuple les sentiments d'humanité et de bienfaisance dont ils sont animés pour concourir autant qu'il dépend d'eux à le soulager et à le rendre heureux. »

A la tête de ce Tiers État savoyard, il est une classe d'hommes qui vont jouer un rôle capital : ce sont les magistrats du « Sénat souverain de Savoie. » Sorti de l'ancien « Conseil résidant » de Chambéry, transformé un instant en Parlement sous la domination française, définitivement constitué par Emmanuel-Philibert en 1559, le Sénat étendit bientôt sa juridiction sur tous les pays cisalpins. Ces magistrats « aux manières simples et dignes, aux habitudes patriarcales, empreints du sentiment chrétien » (François Gros), ne formaient pas une caste fermée fondée sur la vénalité des charges. Ils se recrutaient dans la classe moyenne, par le choix du souverain, et n'obtenaient la noblesse héréditaire que par l'acquisition de propriétés seigneuriales ou par la faveur que le souverain leur accordait en récompense de leurs services éminents. Ainsi se formaient les Mellarède, les Morel, les Dichat, les Bonjean, les Garbillion, les de Maistre qui faisaient dire à l'ambassadeur français de Turin : « Ils mènent une vie plus studieuse et plus retirée que le clergé même, et l'on exige d'eux une égale austérité dans les mœurs et dans la conduite. » Le type de ce magistrat d'un libéralisme hautain, d'une tenue sévère et rigide, c'est ce Gaspard Roze dont Descostes a dessiné amoureusement l'impressionnante silhouette : « Grand, svelte, d'une maigreur ascétique, le regard vif et non sans malice, la lèvre railleuse. » Cœur généreux, épris des idées de justice et de bonté, obstinément attaché aux principes d'ordre et d'autorité, profondément soucieux d'unir et de fondre toutes les classes de la société par d'équitables avantages, il répondra à un président piémontais qui voulait peser sur sa décision dans un procès politique : « Si vous avez, Monsieur, la honte de le penser, vous devriez avoir la pudeur de

ne pas le dire. » Avec cela, joyeux vivant qu'une bonne table déride et qu'un bon livre égaie, collectionnant dans sa cave les crus d'Arbin ou de Cruet et dans sa bibliothèque les œuvres d'Horace ou de Rousseau, aussi spirituel dans le monde où ses madrigaux l'ont rendu célèbre qu'il est grave dans son cabinet où ses décisions font autorité. Tels furent ces magistrats du Sénat de Savoie qui fournirent à la monarchie sarde et au pays des serviteurs intègres, désintéressés, et qui trouveront grâce devant les impitoyables rigueurs des mécontents de la Révolution.

Au-dessous d'eux vient la bourgeoisie proprement dite. Elle comprend cette masse de propriétaires fonciers, de marchands et d'industriels qui ne cesse de s'élever. Sa grande passion, c'est la terre : elle la possède de plus en plus largement, l'attire à elle par tous les moyens, l'enlève au noble et au clerc, lui demande ses ressources, s'intéresse à sa mise en valeur. Dans les 73 communautés étudiées par Vermale, nous voyons que la plus grosse part des terres appartient aux paysans et aux bourgeois. Enrichie par la culture du sol qui est scientifiquement pratiquée, par les charges judiciaires auxquelles elle parvient souvent, par le commerce que les rois favorisent et par les petites industries locales qui se multiplient, surtout par les fournitures militaires si rémunératrices dans un pays de militarisme où passent constamment les armées, elle se passionne pour les idées qui lui viennent de France et pour cette haute culture qui a toujours trouvé dans le pays d'ardents partisans.

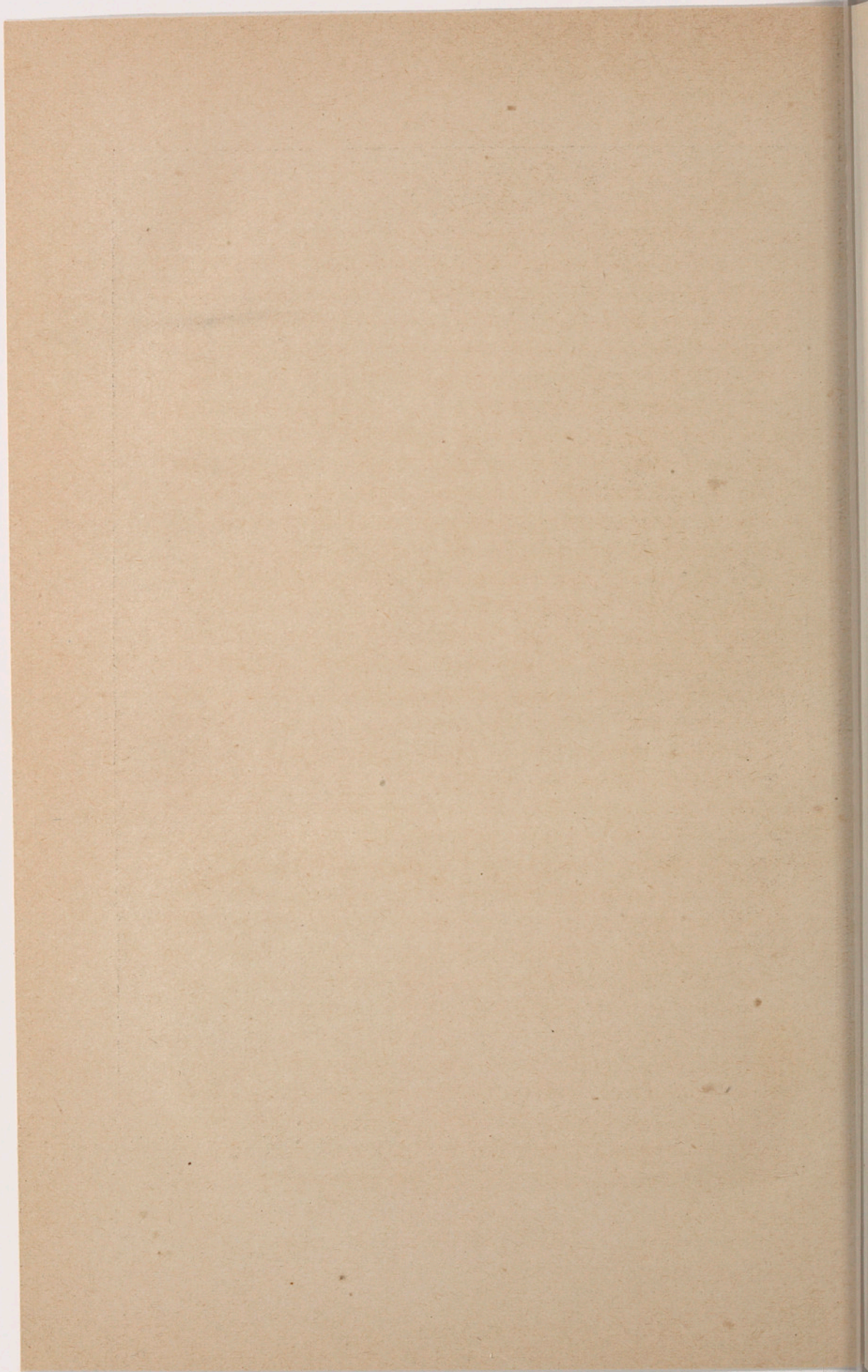
Pour la voir à l'œuvre, il suffit de jeter un coup d'œil sur le Chambéry du temps de Rousseau. Dans la vaste enceinte qui forme une sorte de triangle au pied de son château et qui est toute bosselée de

tours, trouée de poternes et hérissée de ponts-levis, se presse une population de 16.000 habitants. On ne lui a guère ménagé l'air et l'espace, car la place est précieuse dans une forteresse. Rues et ruelles se découpent à l'infini dans cet entassement de maisons élevées et sombres où fourmillent les couvents, les églises et les hôtels, où les élégants se réunissent au café Blanc, où les officiers de la garnison viennent traîner leurs sabres dans la rue Couverte, où les vinaigrettes sévères des magistrats croisent les chaises à porteurs enrubannées des dames de la noblesse, où les bons bourgeois du noble conseil arpentent la rue des Cabornes, où les Israélites de la rue Juiverie se consolent du mépris des chrétiens par le luxe de leurs demeures, où la promenade du Verney allonge ses allées rectilignes de tilleuls, où les ouvriers de Maché ou du faubourg Montmélian arborent, aux jours de fête ou d'émeute, la ronce et le laurier qui leur servent d'emblème.

C'est là que Rousseau apprend à connaître et à aimer cette société chambérienne dont il gardera un souvenir si profond. « Le Savoyard, écrit-il, n'est-il pas le meilleur et le plus sociable des peuples ?... S'il est une petite ville au monde où l'on goûte la douceur de la vie dans un commerce agréable et sûr, c'est Chambéry. » Mugnier s'est attaché à commenter ce passage des *Confessions* dans un curieux chapitre sur le monde que fréquentait le petit « cadastrin. » Toutes les classes de la société y figurent. Voici d'abord la noblesse avec le marquis d'Entremont, qui a été jadis ambassadeur à Paris, avec M^lle de Mellarède qui est la fille d'un ministre, avec Marguerite de Lescheraine qui a épousé le comte Bernard de Menthon, avec le marquis de Challes et le comte de Charlie qui se passionnent pour la science de la musique, avec surtout l'aimable Conzié qui sera

Prise de Montmélian, *gravure allégorique de l'époque.* — Montmélian, La citadelle et la ville (*gravure de l'époque*).

Pl. XII.



l'ami des années d'épreuves. Voici ensuite le clergé, un clergé affable et cultivé avec le Père Caton, cordelier homme du monde, à la fois poète et musicien. Voici enfin le Tiers État, avec le savant docteur Salomon, le bourru et spirituel docteur Grossi, l'apothicaire Lard qui a une femme si vive et une fille si belle, le marchand Antoine Charbonnel qui est à la fois le fournisseur et l'ami de Mme de Warens. Qui pourrait dire tout ce que l'auteur du *Contrat social* doit à cette petite société où il a vécu dix ans, à cette noblesse libérale, à cette bourgeoisie éclairée, à ce peuple aimable dont il ne perdra jamais le souvenir.

Dans ce milieu charmant, où se forment ses idées, la vie est aimable et gaie. On organise des concerts que Rousseau dirige en personne, où *Maman* chante avec Gauffécourt et le Père Caton, où l'abbé Palais tient le clavecin, où Roche joue du violon et Canavas du violoncelle. On se produit quelquefois en public, dans les concerts qu'organisent le comte de Bellegarde et le comte de Nangis. On constitue une petite troupe d'artistes amateurs qui s'intitule elle-même la *Troupe joyeuse* et joue les pastorales d'Antoine Pavy. Jean-Jacques regrettera plus tard de n'avoir pas écrit ses impressions dès cette époque : nous aurions là un document unique pour nous montrer l'influence profonde qu'exerça sur son génie naissant la Savoie complètement francisée. Du moins a-t-il pu remarquer qu'il a habité Paris vingt ans sans le connaître, et qu'il n'est pas un coin de ce monde des Alpes qu'il ne se rappelle avec une étrange et frappante précision.

Dans cette petite ville de physionomie déjà si française, on peut voir se détacher bientôt, sur le fond un peu terne de la vie provinciale, deux physionomies caractéristiques. L'un est ce Joseph de Maistre qui se consacre alors à cette vie austère de

magistrat savoyard, si pleine de dignité calme, de probité sévère et d'attachement au prince, tout en fléchissant déjà « sous l'énorme poids du rien » et en se préparant à la glorieuse carrière de diplomate et d'écrivain qui fait de lui un maître à la fois puissant et sévère. L'autre est un certain Benoît Le Borgne qui aura l'une des existences les plus aventureuses du XVIIIe siècle. Né d'un père dauphinois qui s'était enrichi dans le commerce des pelleteries, Benoît s'ennuyait à Chambéry. Un soir, avec une bande de camarades, il éteignit les réverbères de la place de Lans : la police intervint et, au cours de la bagarre, une des nymphes de la fontaine eut une main brisée. Craignant les suites de son équipée — car les intendants piémontais ne plaisantaient guère — il s'enfuit, passe en France et devient sergent aux Gardes françaises. Or il advint que son frère, qui était avocat à Chambéry, eut une altercation avec l'un de ces officiers piémontais qui régnaient en maîtres dans la ville. L'avocat provoqua l'officier; mais l'officier refusa de croiser le fer avec un simple bourgeois. Bien plus, le jeune homme fut assailli dans une allée de la ville et roué de coups par les ordonnances des officiers piémontais. L'affaire fit du bruit, et Benoît Le Borgne, qui n'était pas soldat français pour rien, accourut pour venger son frère. Mais le gouvernement sarde lui intima l'ordre de quitter la Savoie dans les vingt-quatre heures. Le petit sous-officier ne devait pas s'arrêter là. Amoureux d'aventures comme l'est souvent le Savoyard, il partit pour les Indes, devint généralissime du roi des Mahrattes, remporta force victoires, revint en Europe avec une immense fortune et dota sa ville natale de nombreuses fondations charitables.

Si le XVIIIe siècle fut, pour la Savoie, un grand

siècle, il le fut surtout par l'évolution des classes inférieures et par les progrès qu'elles réalisèrent sous la paternelle administration de leurs souverains. L'étude du droit sarde et des *Royales Constitutions* de Victor-Amédée II montre un esprit résolument novateur et parfois une grande hardiesse de réformes. Les magistrats soigneusement choisis et étroitement surveillés, les châtelains transformés en véritables juges de paix, une procédure criminelle qui garantit strictement la liberté individuelle, un Code Victorin qui en bien des points devance l'œuvre de la Révolution française, tel est le curieux spectacle que présente désormais le pays savoyard. Ce fut là pour les classes populaires un premier bienfait : elles en éprouvèrent un autre d'une portée incalculable par la protection que leur accordèrent les souverains dans leur grande tentative d'affranchissement.

Au début du XVIII^e^ siècle, le paysan savoyard était encore « taillable » dans sa personne et dans ses biens. « Le taillable ou mainmortable, dit M. Pérouse, était l'homme que la féodalité atteignait dans sa personne, en ce qu'il ne pouvait disposer par testament de ses biens destinés à faire, par le droit d'échute, retour à son seigneur, au cas où il mourût sans *condiviseurs* et sans enfants. » Après une vaine tentative faite en 1761, l'édit de 1771 rendit obligatoire l'affranchissement des personnes et des biens moyennant une indemnité payée aux seigneurs. C'était « un quatre août » savoyard qui précéda de dix-huit ans celui de la France. Il n'affranchissait pas seulement la personne des taillables, mais il libérait les biens communaux et privés de tous les droits féodaux qui pesaient sur eux. C'était la mort du régime seigneurial. Pour assurer cette réforme équitable, qui n'était rien moins qu'une expropriation générale avec indemnité équitable, Charles-Emmanuel III

établit à Chambéry la délégation générale des affranchissements qui devait délibérer sur les conflits entre seigneurs et communautés. On publia l'édit dans chaque paroisse, en invitant les habitants à se réunir en assemblée générale pour discuter la question de l'affranchissement. Les seigneurs intéressés devaient, de leur côté, fournir l'état de leurs droits féodaux. Pour faciliter le rachat de ces droits, les communes purent lever des impositions particulières, aliéner leurs biens ou emprunter à une caisse générale des affranchissements. — Cette mesure hardie et révolutionnaire déchaîna en Savoie une véritable lutte de classes. La noblesse, atteinte à la fois dans sa richesse et dans ses privilèges, résista opiniâtrement, opposa au gouvernement une guerre de chicane. D'autre part, les communes découragées par l'énormité des charges qu'elles avaient à subir, mirent peu d'empressement à profiter des réformes hardies de la royauté. En 1791, un petit nombre seulement de communes savoyardes avaient remboursé aux seigneurs le prix de leurs fiefs ; dans la Savoie propre, Vermale n'en compte que 11 sur 206. « Les intendants, malgré leur poigne, avaient été vaincus. »

Malgré l'insuccès de l'affranchissement, il n'en est pas moins vrai que la monarchie sarde avait fait beaucoup pour les paysans. Sa politique de rénovation sociale et économique semblait devoir faire oublier la rigueur de son régime politique.

Et pourtant, si nous consultons les rares documents contemporains qui nous permettent de saisir le véritable état de l'opinion publique, en 1789, nous constatons presque partout une désaffection qui grandit, un mouvement profond qui emporte le pays vers la France. Complètement française par sa situation géographique, par sa langue et par l'es-

prit de sa population, la Savoie avait pris depuis longtemps l'habitude de regarder plutôt vers la France que vers l'Italie. Elle s'était peu à peu détachée de cette dynastie nationale qu'elle avait passionnément aimée, mais qui était depuis longtemps partie sur d'autres routes de l'histoire. Elle souffrait de voir ses intérêts sacrifiés à ceux du Piémont, Chambéry remplacé par Turin. Elle voyait avec un secret dépit et un mécontentement grandissant un gouvernement qui n'était plus d'accord avec l'esprit qui l'animait. Elle ne pouvait se faire aux exigences narquoises et aux tyrannies tracassières des intendants d'outre-monts. « Le soleil de la liberté, écrira bientôt Doppet, ne pouvait que jeter quelques rayons au delà des frontières de la France ; mais le sol de la Savoie était celui qui devait le plus promptement être fertilisé par eux. » La Révolution allait l'appeler à ses véritables destinées.

## CHAPITRE XVIII

### LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

La réunion de la Savoie à la France était devenue inévitable à la fin du XVIIIe siècle. Mais pour que cette conquête morale devînt un fait accompli, il fallait grouper les mécontentements isolés, donner un corps à ces aspirations latentes, préciser les désirs inconscients, organiser une révolte qui se transformerait en révolution. Ce sera l'œuvre des réfugiés savoyards, qui vont travailler à l'émancipation de leur patrie et qui seront secondés à la fois par les abus du régime sarde, par l'active propagande des jacobins et par l'habile diplomatie des révolutionnaires français.

La Savoie était trop pauvre pour nourrir ses habitants et la profonde misère qui régnait dans les Alpes avait vivement frappé les écrivains du XVIIIe siècle. « J'avoue, écrivait Rousseau, que la misère qui couvre les champs en certains pays où le publicain dévore les fruits de la terre, l'âpre avidité d'un fermier avare, l'inflexible rigueur d'un maître inhumain, ôtent beaucoup d'attrait à ces tableaux. Des chevaux étiques près d'expirer sous les coups, de malheureux paysans exténués de jeûnes, excédés de fatigue et couverts de haillons, des lambeaux de masures, offrent un triste specta-

cle à la vue : on a presque regret d'être homme, quand on songe aux malheureux dont il faut manger le sang. » Et l'illustre écrivain, dans la *Nouvelle Héloïse,* avait opposé à la richesse exubérante de cette terre de liberté qu'était le canton de Vaud, le « spectacle de misère » que présentait le Chablais, pays de despotisme. Dans son voyage de 1789, le voyageur anglais Arthur Young avait remarqué, lui aussi, ces villages qui « n'étaient que des tas de pierres », ces « vilaines chaumières » qui se cachaient sous les arbres, ces hameaux dévastés « par les torrents jaloux, qui, comme les tyrans leurs confrères, ne régnaient que pour détruire. » Sur une population d'environ 400.000 habitants, plus de 30.000 émigraient chaque année. Le flot des émigrants se portait, non pas vers la plaine piémontaise où ils ne pouvaient trouver que misère et tyrannie, mais vers les villes de France ou de Suisse où les attendaient plus de bien-être, une vie plus facile, un régime plus libéral. « Quel nombre d'émigrants, écrit un pamphlet savoisien, ne trouve-t-on pas dans toutes les contrées de la France et de l'Europe, où leur franchise, leur bonne foi, leur économie, leur intelligence, et les autres qualités morales qui les caractérisent les font aimer et accueillir dans toutes les classes de la société? » C'est surtout à Paris qu'ils se rendent en foule, exerçant tous les métiers, tour à tour marchands forains, décrotteurs, frotteurs, scieurs de bois. On les voit promener à travers les rues ces orgues de Barbarie qui charmaient l'oreille peu difficile de Mercier « et égayaient les ténèbres et les longues heures de l'hiver. » L'une de ces musiciennes ambulantes eut même son heure de célébrité : Françoise Chemin, de Faverges, plus connue sous le nom de Fanchon la Vielleuse, fut

un instant « la coqueluche de Paris », nous dit la Correspondance de Grimm, et sut gagner une grosse fortune dont elle fit le plus noble usage en secourant ses compatriotes. D'autres promènent une marmotte « toute vivante » qui grimace souvent dans les estampes parisiennes, font danser des ours, des rats et d'autres animaux savants, à la grande indignation des patriotes tonnant contre les despotes qui réduisent une honnête population à des métiers aussi avilissants. Mais le vrai métier du Savoyard, c'est celui que Voltaire rappelle dans des vers célèbres où il parle :

> ... de ces honnêtes enfants
> Qui de Savoie arrivent tous les ans
> Et dont la main légèrement essuie
> Ces longs canaux engorgés par la suie.

Ramoneurs et commissionnaires, ils parcourent les rues du matin au soir, le visage barbouillé de suie, les dents blanches, poussant un cri plaintif et mélancolique, se recommandant à l'attention du public « comme un modèle du travail, de réserve, d'honneur et de sagesse. »

Mais le Savoyard émigré n'est pas toujours l'humble déshérité pour qui M. de Pontbriand et l'abbé de Fénelon organisent des œuvres charitables. Il a souvent de l'instruction, fait du commerce, arrive à occuper une situation plus élevée. La société savoisienne de Paris se compose des éléments les plus variés ; à côté de l'humble travailleur que le besoin attire dans la capitale, il y a l'étudiant qui vient achever son éducation, le médecin qui vient se former aux méthodes nouvelles, le curieux qui vient s'instruire. Un gentilhomme comme le marquis Costa, un futur révolutionnaire comme Doppet

se rencontrent dans la brillante cité qui attire tout le monde et dont on rêve secrètement au manoir du Villard comme dans l'humble boutique du marchand cirier de Chambéry. C'est une Savoisienne, cette séduisante et enfantine Mme de Lamballe qui brille à Trianon. C'est un Savoisien d'Annecy, ce savant aussi profond que modeste qui s'appelle Berthollet. Toutes les professions sont représentées dans cette tumultueuse colonie, depuis cet écuyer de la princesse de Carignan qui protégea les débuts de Rousseau, jusqu'à ces chirurgiens, ces avocats, ces médecins qui sont venus chercher fortune à Paris. Quelle que soit leur fortune, tous aiment profondément leurs montagnes natales, tous, dit un contemporain, « se distinguent par l'amour de leur patrie et de leurs parents. » Tous songent à la petite patrie qui les a vus naître, avec laquelle ils ont gardé des attaches profondes, où ils veulent apporter, comme on dit alors, « les lumières de la raison et de la liberté. » Comme le leur écrivent leurs frères de Chambéry, en 1792, « l'amour du pays est leur caractère distinctif; dispersés en tout lieu pour chercher un bonheur que la tyrannie avait banni de leurs foyers, ils étaient frères et tournaient leurs regards vers la commune famille où les ramenaient sans cesse l'habitude de leurs mœurs antiques et pures et le désir de soulager les malheureux qu'ils avaient laissés dans la chaumière. »

Mais il fallait autre chose pour faire éclore l'idée d'une révolution savoisienne. Ce ne sont pas les humbles, les silencieux, les travailleurs qui jettent autour d'eux les idées nouvelles, qui se passionnent pour une œuvre grandiose. Pour mettre en avant cette armée de laborieux taciturnes, il fallait des

chefs ardents, des orateurs enthousiastes, ceux que Joseph de Maistre appelle « les brouillons », ceux que Doppet appellera « les patriotes » : la Révolution les fit apparaître. C'est celle que jettera, sur le pavé de Paris, ces hardis éclaireurs qui ouvriront vers les Alpes la marche de la France révolutionnaire.

Le grand mouvement qui avait agité la France avait eu sa répercussion immédiate dans la région des Alpes. La journée des Tuiles à Grenoble, l'assemblée de Vizille, les premières journées révolutionnaires, le grand mouvement des fédérations avaient fait passer sur la Savoie un immense frisson. Dès le commencement de l'année 1790, des événements significatifs se produisent sur tous les points du territoire. Les paysans de la frontière fraternisent avec ceux de l'Isère et de l'Ain, célèbrent des banquets sur les ponts de Seyssel ou de Pontcharra. La cocarde tricolore au chapeau, portant souvent l'habit de garde national, ils vont ouvertement à Lyon ou dans les villes voisines, se mêlent aux fêtes civiques, crient : « Vive la nation ! » et parlent de la fraternité des peuples. Bientôt, cet enthousiasme platonique ne leur suffit plus ; les têtes s'échauffent, les esprits s'aigrissent, les violences se multiplient.

Les documents contemporains sont remplis des scènes de désordre qui se produisent sur tous les points de la province. Un jour, une troupe de paysans dauphinois franchit la frontière, vient fraterniser avec les Savoisiens, arrête le courrier de Turin, bat les dragons sardes, donne lecture des dépêches officielles sur la place de Montmélian. Un autre jour, des centaines de paysans savoyards s'arment de fourches et de fusils, passent en Dauphiné, y font des provisions de sel et narguent les

douaniers en criant : « Vive le Tiers! Vive la liberté! » En pleine ville de Chambéry, on manifeste ouvertement contre le « despote de Turin », on malmène les cavaliers du régiment d'Aoste, on crie sous les fenêtres de l'Intendant : « A la lanterne! » On houspille les émigrés qui sont venus par centaines, qui ont le verbe haut et parlent « d'avaler les Français comme des goujons »; on siffle les commandants piémontais et ces odieux « majors de place » qui tiennent le haut du pavé et traitent la Savoie en pays conquis. Quand M. de Juigné, archevêque de Paris, va faire une visite solennelle à l'évêque d'Annecy, le marquis de Sales le complimente cérémonieusement aux portes de la ville, mais la foule hue et crie : « Ne croyez rien de ce que vous dit votre confrère, nous ne voyons en vous qu'un carrosse de six. »

Bientôt, les idées nouvelles gagnent du terrain, se répandent dans les bourgs et dans les villages. Au mois d'août 1790, les paysans de l'Albanais se soulèvent, sonnent le tocsin, plantent des arbres de liberté, détruisent tout ce qui rappelle l'ancien régime. A Carouge, des placards incendiaires parlent de mettre les administrateurs piémontais à la lanterne; à Conflans, à Menthon, à Marigny, à Albens, sur cent points différents, on acclame la France et la Révolution. A Montmélian, une véritable émeute éclate devant les provocations des émigrés et reste maîtresse de la ville grâce à la complicité du régiment de Maurienne qui refuse de tirer sur la foule. Bref, comme le dit un correspondant du *Moniteur*, « on ne veut plus que des hommes qui ont une tête, deux bras et deux pieds comme les aristocrates, soient opprimés et avilis comme ils l'ont été pendant des siècles. »

L'inquiétant malaise que trahissait cette « anar-

chie spontanée » va être habilement exploité par la petite troupe des émigrants parisiens. A leur tête se trouvait un curieux personnage qui va jouer un rôle prépondérant dans la révolution savoisienne : le médecin Doppet. Ardent patriote, dévoué aux intérêts de son pays, d'une haute générosité et d'un sincère désintéressement, il a juré de fondre sa petite patrie dans la grande et, suivant le mot de Joseph de Maistre, « de jeter la petite *drumille* dans la gueule du gros brochet. » Sous les théories bizarres du médecin, les tirades sentimentales du philosophe, les pages alambiquées du romancier et les rodomontades du général, se retrouvera toujours, pur et respectable, son immense patriotisme. Il exerçait la médecine à Chambéry quand les premiers événements de la Révolution l'attirèrent invinciblement à Paris.

Là il trouva toute une pléiade de réfugiés savoisiens qui devaient le seconder dans son œuvre et qui avaient fui, comme lui, la « tyrannie sarde. » Tel ce Dessaix qui avait été, à Thonon, le principal héros d'une aventure qui fit beaucoup de bruit. Le 2 juin 1791, un jeune homme entonne le *Ça ira* dans la rue. Les policiers sardes le saisissent et le jettent en prison. Aussitôt la nouvelle s'en répand dans la ville. Un jeune médecin, récemment revenu de Paris, Dessaix, imagine de jouer un bon tour au commandant piémontais. Il va le trouver, lui persuade que ses soldats sont atteints de la gale, lui conseille d'arrêter la contagion au moyen d'une saignée générale. Le Sarde le croit sur parole, met ses soldats hors de service. Aussitôt le tocsin sonne, une bande de jeunes gens délivre les prisonniers à la barbe des soldats « pâmés et exsangues. » Mais les jeunes imprudents sont obligés de quitter la ville et de se réfugier sur

la rive suisse. L'affaire n'était pas grave et les esprits les plus sensés, en Savoie, trouvaient même l'idée « plus drôle que méchante. »

La justice piémontaise imagina d'en faire un crime d'État. La ville est mise en état de siège, occupée par les dragons; le lieutenant juge-mage instruit longuement, le Sénat condamne par contumace le médecin Dessaix, les procureurs Souviran et Frézier à la peine de mort, dix de leurs complices aux galères. On les pendit en effigie sur la grande place de Thonon, pendant que les jeunes condamnés se rendaient à Paris et allaient grossir la foule des mécontents et des conspirateurs.

Désormais, l'exode ne se ralentit plus. Des étudiants de Turin malmenés par la police, des avocats, des procureurs se donnent rendez-vous dans la capitale où ils sont accueillis à bras ouverts. Là tous ces mécontents se groupent et commencent à s'organiser. Ils envoient à la barre de l'Assemblée une délégation qui lit aux députés une déclaration solennelle publiée au *Moniteur*. Elle proclame que les Savoyards sont pénétrés des principes révolutionnaires, qu'ils sont « embrasés de l'horreur des tyrans », qu'ils veulent se rattacher à leur véritable patrie, la France. « Esclaves avec les Italiens, s'écrient-ils, nous serons libres avec les Français. La nature entière nous sépare du Piémont, et les faibles liens d'une politique trompeuse ne sauraient arrêter l'impulsion qui nous ramène dans la patrie de nos pères. » Pour grouper ces patriotes et « ces boutefeux » de la Révolution, Doppet apporte l'autorité de son nom déjà connu, l'enthousiasme de son ardent patriotisme, l'appui des hautes amitiés qu'il avait su se créer. Étroitement lié avec le Piémontais Cerutti, le Bressan Carra, le Dauphinois Barnave, le Savoisien Simond, affilié aux clubs des

Jacobins et des Cordeliers, membre du Comité de Correspondance, il veut organiser en Savoie une propagande méthodique. Il fonde pour cela le *Club de propagande des Alpes* qui devient bientôt le *Club des Allobroges*.

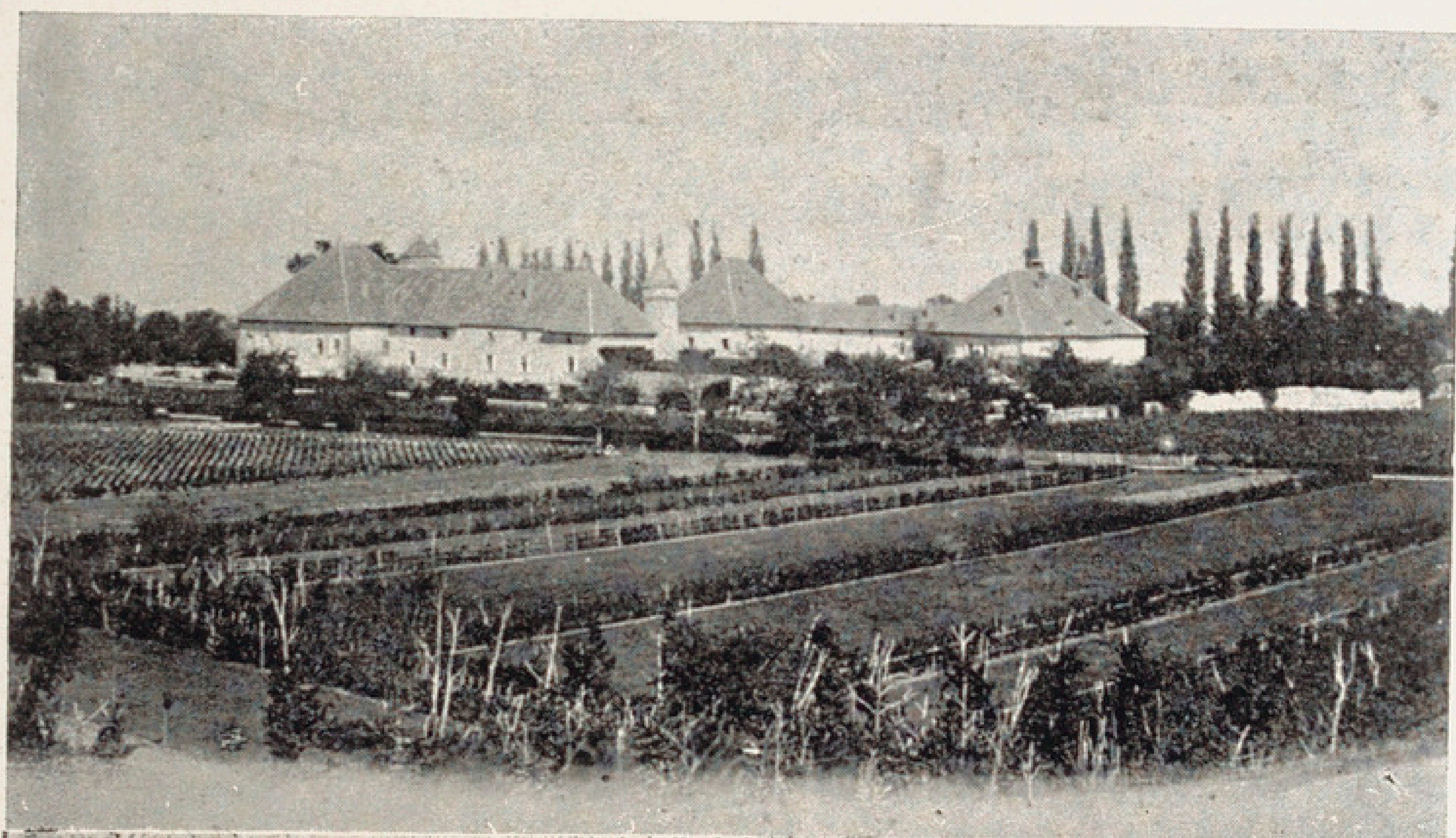
Formé de Savoisiens et de Suisses, le club se proposait de créer un grand mouvement d'opinion en pays savoyard, d'échanger une correspondance active avec les patriotes restés au pays, de hâter le mouvement révolutionnaire, de vulgariser l'idée de l'annexion, d'en affermir l'espérance et d'en préparer l'exécution. Il employa tous les moyens, et en premier lieu le pamphlet.

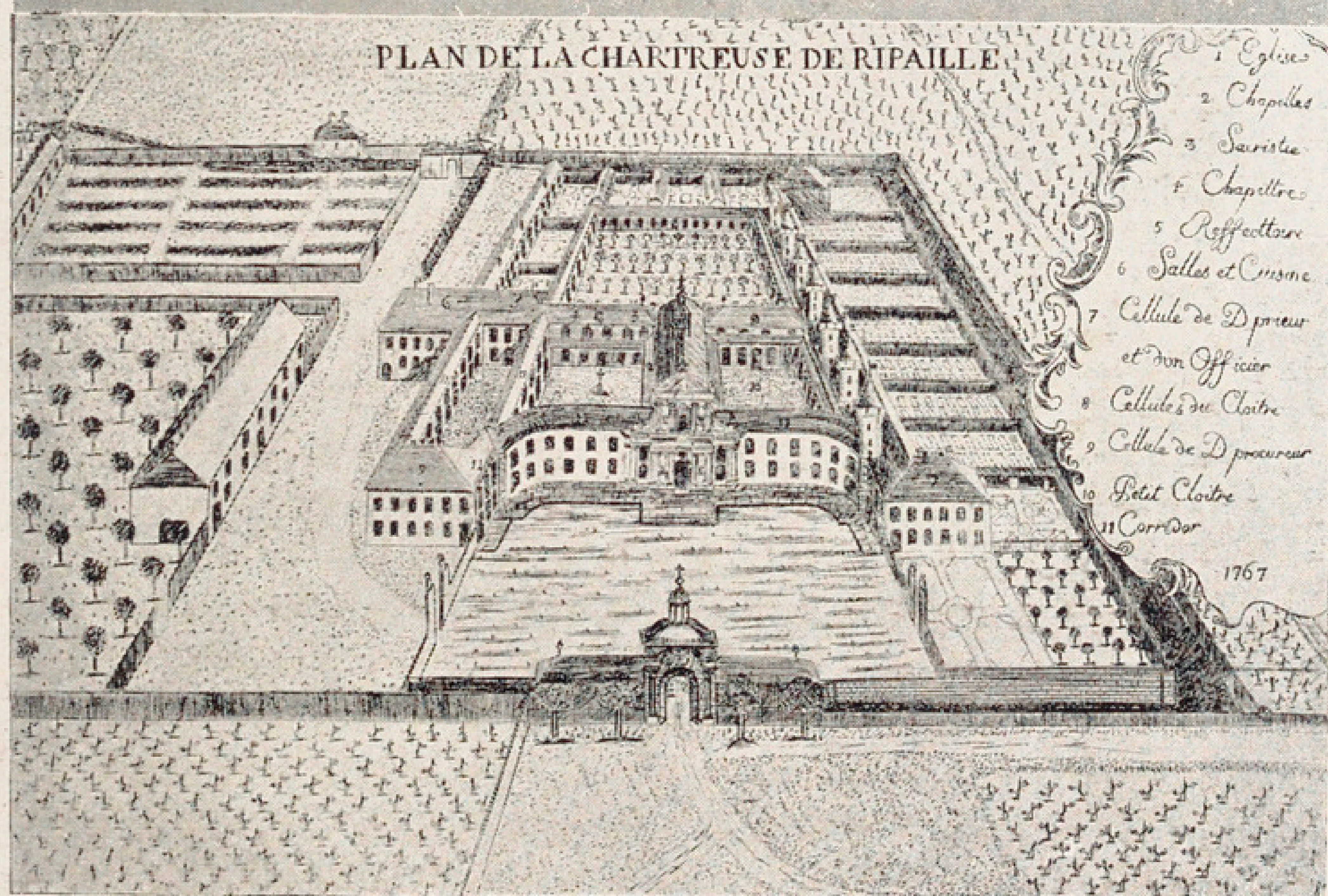
C'est surtout dans ces pages ardentes, dans ces libelles enflammés que l'on peut surprendre les secrets de l'opinion, les impressions de la foule, les désirs et les aspirations de ceux qui veulent faire la révolution savoisienne et de ceux qui doivent en profiter. Parmi ces œuvres éphémères, nées dans la lutte et pour la lutte, les unes ont disparu après la victoire qu'elles ont préparée, sans laisser d'autre trace que le souvenir d'un titre significatif : « La Marmotte endormie, Le Réveil de la Marmotte, Nouveaux cris de Savoie. » Les autres ont survécu à grand'peine à la tourmente qui les avait fait naître. Tels furent le *Tocsin de la Savoie* publié par Dessaix, le « *Réveil de la Savoie*, par CAA, grenadier, patriote français », surtout l'*Adresse au Prince du Piémont*, ou le « Premier Cri de la Savoie vers la Liberté. » Tous développent le même thème, présentent le même tableau : la Savoie est écrasée par le despotisme de la monarchie piémontaise, ruinée par ses impôts, appauvrie par sa politique économique, tenue systématiquement dans l'ignorance et la détresse : elle veut et elle doit revenir au grand pays qui est sa véritable patrie.

Ces écrits enthousiastes, les articles enflammés de Doppet dans les *Annales patriotiques et littéraires*, ceux des propagandistes ardents qui écrivent au *Patriote Français*, au *Point du Jour*, aux *Révolutions de Paris*, à l'*Ami du Peuple*, remuent profondément les esprits en Savoie. Partout, dans les fermes de la plaine, dans les chalets de la haute montagne, les pamphlets circulent, apportés par les mille agents insaisissables de la propagande révolutionnaire, par l'émigré qui rentre au pays et qui a su tromper l'œil vigilant du douanier, par le colporteur qui dissimule la brochure incendiaire sous les menues marchandises qu'il ne songe guère à vendre, par le voyageur qu'on a vainement fouillé à la frontière. Joseph de Maistre, en constatant « que les idées sécessionnistes ravagent la Savoie », a lu, comme tout le monde, le pamphlet qui circule sous les yeux de la police. « C'est une œuvre détestable, écrit-il en parlant d'un pamphlet de Voiron, imprimée à Paris sur de beau papier et avec des caractères d'une grande beauté (notez bien ceci). On nous y propose doucettement de voir ce qui nous conviendrait le mieux, de nous donner à la Suisse ou à la France, ou de nous révolter pour notre compte. Sous une apparente modération, la pièce est fort incendiaire; mais les amateurs de Chambéry trouvent cela d'assez bon ton. » Le gouvernement Turinois fut désorienté par la rapidité de l'attaque et l'étendue du mal. Pendant ce temps, la presse révolutionnaire multipliait les coups, prêchait la révolte au peuple, la désertion aux soldats, exploitait tous les incidents, s'adressait à toutes les passions, agissait par tous les moyens sur un peuple énervé par l'attente, irrité par la persécution, toujours prêt à exagérer aussi bien les malheurs qu'on lui rappelait que les espérances

qu'on lui faisait concevoir. La propagande officielle s'ajoutait à la propagande occulte de milliers de « missionnaires jacobins » qui parcouraient le pays.

Désormais le mal est profond et irrémédiable. En vain le gouvernement sarde prend-il des mesures énergiques. Il organise à la frontière une active surveillance, exerce « le monopole des pensées », ordonne des poursuites sévères contre les patriotes. La campagne continua, plus ardente que jamais. L'ère de la préparation était terminée : la Savoie était mûre pour la Révolution. Il s'agissait maintenant de précipiter les événements : à la propagande va succéder l'organisation militaire, au Club savoisien va succéder la Légion des Allobroges. Appuyé par l'Assemblée, Doppet crée une légion qui doit être composée de 14 compagnies légères, de 120 hommes chacune, dont 7 de carabiniers et 7 de fusiliers, d'un bataillon de cavalerie légère et d'une compagnie d'artillerie, en tout 2.157 hommes. L'uniforme serait en drap vert avec parements rouges, casques à la française, culottes collantes, bottines hongroises, buffleteries en cuir noir. Grâce aux efforts de Doppet, presque tous les Savoisiens de Paris qui fréquentaient le Club des Allobroges s'enrolèrent. Tous avaient la foi, l'enthousiasme patriotique; quelques-uns devaient arriver plus tard aux plus hauts grades de l'armée française. Tel est ce Joseph Dessaix, qui deviendra général de division sous l'Empire, et qui incarne en quelque sorte, dans sa brillante personnalité, cette Légion des Allobroges qu'il devait conduire sur tous les champs de bataille de l'Europe; tels sont les Chastel, les Forestier, les Dupas, les Songeon, les Curial qui vont apprendre dans le petit corps savoyard à devenir de brillants officiers de la Révolution et de l'Empire.






Chartreuse de Ripaille. (*Phot. Pittier.*) — Plan de la Chartreuse de Ripaille (*d'après une ancienne gravure*).

Pl. XIII.

Le 21 août, Doppet se présenta à la barre de l'Assemblée nationale : « Législateurs, dit-il, vous avez tout fait pour la liberté, nous ne pourrons jamais assez faire pour la reconnaissance. Nous sommes ces Allobroges à qui vous avez permis de verser leur sang pour la France. Nous vous devons ce que nous sommes et ce que nous ferons pour la liberté... Pardonnez à la rudesse de notre langage. Notre éloquence, à nous, c'est l'amour de la liberté, de l'égalité, c'est la haine des tyrans. (*On applaudit.*) Recevez nos derniers adieux. Nous allons mourir, mais nous mourrons teints du sang des despotes. Que le nom allobroge, ce nom jadis célèbre, renaisse avec sa splendeur. Vous, les législateurs du genre humain, vous êtes dans le sentier de l'immortalité. Suivez la route que vous tracent vos âmes de feu, et puisse le genre humain n'être plus esclave. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Le lendemain Doppet partit pour Grenoble, où il était chargé d'aller compléter l'organisation de la Légion. Celui qu'on devait si bruyamment accuser plus tard de concussion avait dû vendre, pour couvrir les frais de son voyage, ses livres de médecine et de physique. Il partait, n'emportant avec lui qu'une paire de bottes, deux uniformes d'Allobroge, six chemises, une montre en argent, un manteau, des armes, « un bonnet rouge, l'histoire de sa vie et un diplôme de Jacobin. » Pendant que les royalistes chantaient :

Le Sarde bien discipliné,
Au delà des monts cantonné,
Marchera vers le Dauphiné.
Alleluia !

les nouvelles recrues apportaient à l'armée de Mon-

tesquiou un couplet inédit de la *Marseillaise* qu'on allait bientôt fredonner dans toute la Savoie :

Savoisien, peuple paisible,
Ah! ne crains rien de nos guerriers!
Le Français est fier, mais sensible :
Il joint l'olive à ses lauriers.
Guerre aux tyrans, paix aux chaumières!
Voilà désormais nos traités.
Loin de conquérir des cités,
Nous cherchons des amis, des frères.

Tel fut ce Club des Allobroges qui fut l'intermédiaire entre les révolutionnaires français qui cherchaient à répandre les idées nouvelles dans la région des Alpes, et les patriotes savoisiens qui demandaient l'émancipation de leur pays. C'est lui surtout qui a semé les germes de liberté en Savoie, qui a réveillé les consciences endormies, groupé les mécontents, rallié les proscrits, endoctriné les tièdes, affermi les résolus, prêché par la parole et par l'action, précisé les griefs, formulé les revendications et préparé l'œuvre que la France et la Savoie n'eurent pas de peine à consommer.

Dès le début de l'année 1791, le cabinet de Turin s'était résolument déclaré contre la Révolution. Il redoublait de sévérité à l'égard des mécontents, encourageait les provocations du gouverneur Perron et du major Coleigne, accueillait à grand bruit les émigrés et concentrait des troupes en Savoie. La France pourtant hésitait : malgré la fièvre de propagande qui animait ses diplomates, elle avait trop de difficultés à résoudre sur le Rhin pour s'en créer sur les Alpes. Delessart et après lui Dumouriez ménageaient Victor-Amédée III, l'engageaient simplement par notre envoyé Delalande à rappeler au

delà des Alpes les troupes excédant le pied de paix et à disperser les rassemblements d'émigrés. Mais, malgré les protestations pacifiques du ministre sarde d'Hauteville, on ne put guère croire à la neutralité piémontaise et Delalande quitta Turin le 4 mai 1792. Dumouriez essaya prudemment de renouer les relations interrompues : mais son envoyé Sémonville fut arrêté à Alexandrie et la rupture fut désormais officielle. Vainement le baron Trichetti faisait-il savoir à Victor-Amédée « qu'à faire la guerre aux Français, il n'avait rien à gagner et tout à perdre » : le gouvernement sarde se laissa dériver vers les hostilités. Il n'y eut pas de déclaration de guerre, mais Montesquiou et l'armée du Midi entrèrent en scène.

« Entrerons nous ? n'entrerons-nous pas ? » écrivait dès le mois de mai Joseph de Maistre. De son côté, Montesquiou disait à Servan que « le moment de l'explosion était proche », que la cour de Turin concentrait ses troupes en Savoie, leur accordait la paye de guerre et donnait le signal d'une véritable croisade contre les Français. Ses forces s'élevaient à environ 11.000 hommes qui s'éparpillaient des Marches au lac Léman et qui étaient commandées par Lazary et le comte de Cordon. Quant à Montesquiou, il avait divisé ses troupes assez réduites et mal organisées en trois corps : le maréchal de camp d'Oraison sur le Rhône, le lieutenant général d'Ornac au camp de Cessieu et le lieutenant général Rossi au camp de Barraux. Le 8 septembre, Servan lui écrivait de Paris pour lui donner carte blanche ; dans la nuit du 21 au 22 septembre, la marche en avant commença. Le général français s'était fait précéder d'un habile manifeste où il énumérait les griefs de son pays contre le roi de Sardaigne, engageait le peuple savoisien à secouer

le joug de la tyrannie piémontaise et à donner la main aux Français qui leur apportaient la liberté. « En respectant vos personnes, vos demeures, vos propriétés, concluait-il, en vous offrant son amitié, le peuple français vient vous faire partager avec lui le bien le plus cher à l'homme, celui dont l'espoir ou le désir ne meurt jamais même dans le cœur de l'esclave : la liberté. Puissiez-vous en jouir sous sa protection ; ce sera le succès le plus glorieux pour nos armes. »

Ce ne fut pas, à vrai dire, une campagne. Lazary attaqué brusquement aux Abymes de Myans, lâcha pied tout de suite, passa l'Isère et se replia vers la Maurienne après avoir fait sauter le pont de Montmélian, tandis que le reste des forces piémontaises se retirait par les Bauges et la Tarentaise sur la vallée d'Aoste. Le 24 septembre, Montesquiou faisait une marche triomphale vers Chambéry, au milieu de bandes de paysans qui avaient arboré la cocarde tricolore et saluaient frénétiquement « leurs libérateurs. » Quand il parut aux portes de Chambéry, la sentinelle de la garde bourgeoise cria : « Qui vive ! » et l'avant-garde révolutionnaire répondit : « Citoyens français, hommes libres. » Au nom du corps municipal, le syndic Mansord et le conseiller Curial attendaient les vainqueurs près du couvent des Carmes et leur présentaient les clefs de la ville sur un plateau d'argent. « Messieurs, dit Mansord, en s'adressant aux officiers, nous sommes pleins de confiance dans les décrets et promesses d'une grande nation. Nous osons vous le dire, nous ne nous regarderons pas comme un peuple conquis, mais comme les premiers appelés à porter le témoignage de votre générosité. Si notre climat est agreste, nos cœurs, oui, nos cœurs sont remplis de franchise, et nous invoquons avec sécurité votre protection sur

la propriété et la sûreté de tous les habitants, sans distinction. » Le soir même, au milieu des cris d'allégresse, des danses et des chants d'une foule en délire, le général s'installait à l'Hôtel d'Allinges et faisait afficher cette laconique proclamation : « Au nom de la nation française, guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples. »

Qu'allait faire la Convention ? Elle avait aussitôt envoyé à Chambéry trois commissaires chargés de procéder à une enquête, les députés Dubois-Crancé, Lacombe-Saint-Michel et Gasparin auxquels s'adjoignit spontanément le Savoyard Philibert Simond, représentant du Bas-Rhin. Entrés en Savoie par le Pont-de-Beauvoisin, ils rencontrèrent partout d'ardentes sympathies. « Nous avons franchi, écrivaient-ils à l'Assemblée, la limite qui séparait la République d'un peuple esclave, il y a huit jours, sans apercevoir aucune nuance. L'arbre de la liberté, les couleurs nationales, les cris de *Ça ira* se multipliaient sur notre passage, et les plus simples habitants des montagnes ne nous indiquaient notre route qu'en nous assignant la capitale de la Nouvelle France. Arrivés à Chambéry, nous avons reçu les témoignages de respect, pour la Convention nationale, de tous les corps civils, militaires et ecclésiastiques, et les marques de reconnaissance et d'allégresse de tous les citoyens. »

C'était vraiment l'adhésion unanime de tout un peuple conscient d'aller à ses véritables destinées. Le vieil et dévoué serviteur de la monarchie sarde, le marquis Costa, n'hésitera pas à reconnaître que « la Savoie renonçait sans peine à ses souverains et prenait goût à son émancipation. » Et le fougueux adversaire de la Révolution, Joseph de Maistre, déclarera lui aussi « qu'il n'est pas permis de douter de l'unanimité des suffrages qui la donnaient à la France. »

Il s'agissait de légaliser la situation nouvelle qui était faite au pays, de sanctionner la conquête par le droit. Ce fut l'œuvre et de la Convention et des Savoyards. Le 28 septembre, le sort de la Savoie vint en discussion devant l'Assemblée nationale. Le Président lit d'abord une lette de Montesquiou rappelant son entrée à Chambéry et annonçant que les Savoyards « sont tout disposés à une révolution semblable à la nôtre. » Le montagnard Bancal monte aussitôt à la tribune et proteste contre une annexion qui serait un véritable acte de conquête. Lacroix, qui le remplace, met en garde l'Assemblée contre les abstractions et les principes absolus, et se demande si la France peut envisager de gaieté de cœur l'idée de rendre un jour la Savoie à la tyrannie. Louvet espère que l'Assemblée, soucieuse « de n'attenter à la liberté d'aucun peuple », ne songera qu'à garantir l'indépendance des Savoisiens. Camille Desmoulins a recours aux exemples classiques du Sénat romain qui n'avait conquis la Grèce que pour l'émanciper.

La discussion risque fort de s'égarer au milieu de cette logomachie sentimentale. Danton intervient, remet les choses au point et dissipe de sa puissante logique l'équivoque qu'on veut établir : la France doit aider à l'émancipation définitive de la Savoie. La Convention décide qu'un rapport sera fait sur la question savoisienne et que la rédaction en sera confiée à Lasource, au nom du comité diplomatique. Le 24 octobre, Lasource prend la parole et pose, dans toute leur complexité, les principes de la politique girondine. Il déclare en substance que la Savoie doit rester libre de pourvoir elle-même à ses destinées. « Jusqu'à ce qu'elle ait émis un vœu sur la forme de gouvernement qu'elle croira devoir adopter, le silence est le seul parti convenable aux

représentants d'un peuple qui n'aspire qu'à rendre tous ses voisins libres, qui n'entend point les contraindre d'adopter sa constitution, et qui ne veut influencer leurs délibérations que par son exemple. »

Un décret voté dans ce sens enjoignit à Montesquiou de laisser les Savoisiens choisir librement le régime qui leur conviendrait. En l'absence de tout gouvernement régulièrement organisé, puisque les administrateurs sardes avaient disparu et que la France n'avait pu songer à les remplacer, les sociétés populaires qui s'étaient spontanément organisées agirent aussitôt. La *Société des Amis de la liberté et de l'égalité* qui s'était constituée à Chambéry et qui comptait plus de 1.200 adhérents tint une réunion extraordinaire à laquelle assistèrent les commissaires de la Convention. Elle décida qu'il fallait s'en remettre au peuple souverain du soin de régler les destinées nouvelles de la Savoie, et convoquer une grande assemblée où chaque paroisse aurait ses représentants. Des délégués se rendirent aussitôt sur tous les points de la province et organisèrent partout un vaste mouvement populaire.

Le dimanche 14 octobre, le vote eut lieu au milieu du plus grand calme, dans 655 communes. Les députés élus, auxquels on adjoignit un ou plusieurs suppléants, recevaient un mandat des plus étendus et le plus souvent d'un caractère impératif : ils devaient représenter, délibérer et arrêter ce qui serait nécessaire au bien public. Presque toutes les communes demandent leur réunion à la France, sans condition. D'autres font des réserves, réclament l'annexion, tantôt avec le désir de voir maintenir l'église catholique, tantôt avec la volonté de « ne point participer aux dettes françaises contractées avant l'occupation. » La commune de Brison « charge

expressément ses députés de prier l'Assemblée nationale de la recevoir pour partie intégrante de la France, pour sa chère, fidèle et éternelle alliée. » Une seule commune, Musiège, n'envoya pas de mandataires. Lanslevillard, Bessans et Bonneval, occupés par les Sardes, ne purent procéder à l'élection. Les trois communes du Biot, Pesey et Ontex demandèrent une république indépendante. Aucune ne demanda le maintien de la domination sarde.

Le 21 octobre, les représentants librement élus de la Savoie se réunirent dans la cathédrale de Chambéry, aménagée par les soins de la municipalité. Après la constitution d'un bureau provisoire et la vérification des pouvoirs, l'assemblée constitua son bureau définitif avec l'avocat Decret, le lieutenant-colonel Doppet, les citoyens Blanc, Chastel, Favre, Gilbert, Guméry, Jacquier et Marin. Son premier soin fut de proclamer la déchéance de la Maison de Savoie et l'abolition de la royauté. Puis, pour bien marquer son profond désir de rompre avec un passé monarchique que rappelait le nom même de sa dynastie, pour renouer la chaîne des temps brisée par la politique, elle s'érigea en Assemblée nationale des Allobroges.

Elle siégea sans discontinuer, du 21 au 29 octobre, tenant régulièrement deux séances par jour. On y trouve pour ainsi dire en raccourci la physionomie, le langage, la tenue des assemblées françaises, avec la même sincérité spontanée, la même fougue de travail et de pensée, les mêmes manifestations théâtrales, le même étalage d'adresses et de pétitions. En quelques journées fiévreusement remplies, l'assemblée vota la réunion de la Savoie à la France, puis une série de mesures qui tendaient à opposer la doctrine de la souveraineté nationale à la théorie du droit divin, à déclarer le retour des biens du clergé à la

nation, à confisquer les biens des émigrés, à supprimer tous les restes de l'inégalité sociale, à affranchir la terre et à faire disparaître les derniers vestiges de la féodalité, à achever à la fois l'œuvre commencée par la dynastie déchue et l'œuvre de la Révolution française. Ceux que Joseph de Maistre appelle dédaigneusement « une poignée de vauriens » avaient, avant tout, consacré ce qui était depuis longtemps dans le pays un élan irrésistible : la réunion à la France. Les mécontents ont pu, dans la suite, parler « d'annexion forcée », de « conquête défigurée », « d'escamotage révolutionnaire » : l'histoire impartiale doit reconnaître que cette œuvre fut essentiellement nationale et elle en appelle des diatribes du comte de Maistre sur « la triste comédie de 1792 » aux éloquents couplets de Michelet sur « ce grand et merveilleux élan de fraternité. »

Tandis que l'Assemblée décrétait la formation d'une commission provisoire d'administration composée de vingt et un membres, la Convention avait à statuer définitivement sur la question capitale de l'annexion. Le 21 novembre, quatre députés choisis par les Allobroges de Chambéry se présentaient devant l'Assemblée nationale : c'étaient Doppet de Chambéry, Villars de Carouge, Favre du Genevois et Dessaix de Thonon. Ce fut l'ancien commandant de la Légion des Allobroges qui parla au nom de ses collègues et exprima le désir unanime du peuple savoisien « d'être réuni à la République française, non par une simple alliance, mais par une union indissoluble. » Il y eut parmi les députés un instant d'enthousiasme. On parla tout d'abord de voter immédiatement sur le vœu de l'Assemblée des Allobroges; mais sur le conseil de Barère, on ne voulut rien faire à la légère et on chargea le comité de constitution et le comité di-

plomatique d'étudier la question et de déposer un rapport. L'abbé Grégoire en fut chargé et le présenta à la Convention dans la séance du 27 novembre. L'œuvre de l'ancien curé d'Embermesnil est une page curieuse dans l'histoire de la Révolution française comme dans l'histoire de la Savoie. Elle résume et condense tous les principes de la politique girondine, envisage l'incorporation de la Savoie à un double point de vue : 1° le peuple savoisien a-t-il librement émis le vœu d'une réunion? 2° est-il maître de ses propres destinées? L'affirmative ne semble pas discutable. Puis, après avoir insisté sur les liens profonds qui unissent les Savoisiens et les Français, il conclut que ces Allobroges qui pendant trois siècles ont été Français, doivent rentrer dans la grande famille dont rien ne devra plus les séparer. Ses conclusions, couvertes d'applaudissements, obtinrent l'unanimité des voix, sauf celle du député Penières. Immédiatement la Convention vota le décret suivant :

« La Convention,

« Après avoir reconnu que le vœu libre et unanime du peuple souverain de la Savoie, émis dans les assemblées des communes, est de s'incorporer à la République française; considérant que la nature, le rapport et les intérêts respectifs, rendent cette réunion avantageuse aux deux peuples ;

« Déclare qu'elle accepte la réunion proposée, et que dès ce moment, la Savoie fait partie intégrante de la République française. »

Puis, quand Doppet eut pris la parole pour remercier les députés et souligner la grandeur de « ce contrat diplomatique passé pour la première fois entre deux vrais et légitimes souverains » ; quand Grégoire eut déclaré solennellement que les deux

nations seraient désormais unies éternellement, ce fut un enthousiasme prodigieux qui souleva la Convention, gagna les tribunes. Et pendant plusieurs minutes les députés, debout sur leurs bancs, la main tendue vers les envoyés allobroges, répétèrent le mot de l'orateur : éternellement !

Ce que fut la Révolution en Savoie, c'est-à-dire dans un pays entièrement neuf où rien ne pouvait subsister de l'ancien ordre de choses, les documents et les ouvrages modernes commencent à nous le faire comprendre. « Tout ce qui touche à l'histoire politique de la Savoie pendant notre grande révolution est resté jusqu'ici à peu près complètement ignoré », écrivait Folliet en 1883. Depuis lors, les travaux attentifs de l'érudition provinciale ont soulevé plus d'un coin du voile.

Au début du mois de janvier 1793, le comte de Maistre inscrivait sur un petit cahier, où il notait d'ordinaire ses impressions, les mots fatidiques : « *novus rerum nascitur ordo,* un nouvel ordre de choses vient de naître. » Le 15 décembre, les quatre commissaires de la Convention, Simond, Grégoire, Hérault de Séchelle et Jagot arrivaient à Chambéry pour organiser le département de la Savoie. Ils le divisèrent en 7 districts, 82 cantons, 652 communes. Devant la joie populaire dont ils furent les témoins, ils écrivirent à l'Assemblée « que la liberté était adorée avec enthousiasme dans le département du Mont-Blanc. » C'était la vérité. Pendant quelques mois, la Révolution ne rencontra que des partisans en Savoie. La bourgeoisie et la classe ouvrière applaudissaient avec ferveur, les paysans se déclaraient satisfaits, le clergé prenait sa part de l'enthousiasme général et si la plupart des nobles boudaient, quelques-uns passaient au nouveau ré-

gime comme le comte Carelli et les sœurs de Bellegarde.

Les représentants en mission, les municipalités qui furent aussitôt constituées, les clubs et sociétés patriotiques que l'Assemblée des Allobroges avait invités à s'organiser « pour veiller sur les intérêts de la patrie », donnèrent le conseil et l'exemple de la modération. C'est ainsi que les honnêtes et courageux citoyens qui composent la municipalité d'Yenne savent remplir leur devoir sans violence, restent en permanence pendant de longs mois, savent pourvoir aux mesures les plus importantes d'administration, veillent à la police, aux réquisitions, à l'entretien des troupes, en gardant le souci de protéger les faibles et de respecter les vaincus. Ils permettent au marquis d'Yenne de rester dans la ville pour soigner son frère malade, refusent d'arrêter le noble Goybet, défendent d'inquiéter la femme d'un gentilhomme qui vient d'accoucher et demandent grâce pour certains châteaux forts qu'on parle de démolir. Le comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains, tout en s'efforçant de remplir la mission que lui a donnée le Club des Jacobins de combattre la contre-révolution et de neutraliser les conspirateurs, donne de curieuses preuves d'indulgence quand il autorise certains prêtres malades à prendre les eaux malgré les décrets, pardonne certains propos contre la République à des citoyens qui « ont bu un coup de trop » ou qui ont parlé « inconsidérément. » Si le Club de Thonon présente souvent des motions odieuses ou bouffonnes, s'il tonne « contre les vils satellites du despote de Turin », il est le plus souvent d'une singulière tolérance au point de vue religieux et politique. Il y a ainsi un moment tout d'enthousiasme et de ferveur : c'est la lune de miel du mariage d'amour qui vient d'être contracté.

Qu'on lise le compte rendu de la séance du 3 décembre à la Commission provisoire, et l'on verra jusqu'où peut aller le délire d'un peuple tout entier en apprenant le vote de la Convention sur l'incorporation de la Savoie. C'est le défilé de toutes les classes de la société, ce sont les cris de joie d'une foule enthousiasmée proclamant que « c'est le plus beau jour qui puisse jamais luire pour le pays. »

Tout va changer dès les mois de février et de mars 1793. De graves périls ont brusquement surgi. Si la France est devenue le vaste camp retranché dont parle Barère, le département du Mont-Blanc en est un bastion particulièrement menacé. La cour de Turin fait de grands préparatifs militaires. Les nobles émigrent par centaines, se réfugient à Lausanne qui devient un nouveau Coblentz et d'où *Joseph de Maistre* lance bientôt ses *Lettres d'un royaliste savoisien* pour tonner contre l'œuvre de l'Assemblée des Allobroges et arracher son pays à la France. Il se forme tout un parti qui « se déclare pour les Piémontais et les souverains légitimes », qui proclame qu'on « sera cent fois mieux sous Victor-Amédée que sous les Français. » Nombre de curés, ayant évidemment reçu un mot d'ordre, tiennent des propos « incendiaires » contre le régime nouveau, notamment à Thônes, à Yenne, aux Echelles, en Maurienne, en Tarentaise. Officiers et soldats des régiments provinciaux, donnant d'ailleurs un bel exemple de fidélité au drapeau, accourent à l'appel du Roi « et la fidélité sans armes, meurtrie sous ces ruines, prend son vol vers les Alpes » (De Maistre).

Devant ce danger qui la menaçait en menaçant la Révolution tout entière, la Savoie eut un sursaut d'énergie : les mesures de rigueur remplacèrent les manifestations d'enthousiasme, la Terreur commença

à s'organiser. « Les gens de ce pays ont la fibre molle », avait d'abord écrit Hérault de Séchelles : ils allaient montrer le contraire. Les mesures qui tendaient à déchristianiser la France s'étendirent à tout le pays. On imposa la Constitution civile au clergé et l'on nomma l'abbé Panisset à l'évêché du Mont-Blanc. Aussitôt, des soulèvements éclatèrent dans toute la région montagneuse où l'Église avait conservé toute son influence. La vallée de Thônes fut ensanglantée par une insurrection qui fut impitoyablement réprimée. Le Faucigny et le Chablais furent envahis par une petite armée piémontaise qui fut d'ailleurs mollement dirigée et fut repoussée au delà des Alpes par l'énergique offensive de Kellermann. Ajoutons toutefois que si d'impitoyables mesures de répression furent prises contre les insurgés, si le Club de Thonon demanda qu'on eût recours à ce qu'il appelait « l'ange exterminateur des fédéralistes », la guillotine ne fit guère de victimes en Savoie. Les conventionnels, et surtout Simond, se montrèrent indulgents et le tribunal révolutionnaire frappa surtout les émigrés. Après la dictature d'Albitte, les missions de Gauthier et de Cassanyes permirent au pays de respirer : l'invasion était repoussée par la campagne victorieuse de 1793-1794 en même temps que la Révolution triomphait définitivement en Savoie. Nulle part la France ne trouva de plus zélés gardiens de ses frontières que dans le département du Mont-Blanc, et Kellermann pouvait écrire au Comité de Salut Public « que les gardes nationales de Chambéry, d'Annecy, de Carouge et de Thonon avaient marché avec beaucoup de courage et de dévouement. »

Les succès continuent sous le Directoire, et les campagnes foudroyantes de Bonaparte arrachent enfin à la monarchie sarde le traité de Paris (15 mai 1796)

qui cède à la République la Savoie et le comté de Nice. La tranquillité reparaissait dans l'ancienne province savoyarde, où les députés des Cinq-Cents étaient tous des modérés comme Roze, Rosset de Tours et Guméry. Le département du Léman ayant été constitué, le 25 août 1798, avec Genève pour capitale, on y faisait entrer le pays de Gex, Carouge, le Chablais, une partie du Faucigny et du Genevois.

Aux troubles et à l'anarchie de l'époque directoriale succèdent bientôt les temps plus tranquilles et plus féconds du Consulat. Des préfets intelligents comme de Barante dans le Léman, Saussay et de Verneilh dans le Mont-Blanc s'attachèrent à aplanir les difficultés, à régler notamment la question des détenteurs de biens nationaux. Là, comme presque partout, la vente des biens nationaux avait surtout profité aux capitalistes et aux spéculateurs de la bourgeoisie, à toute cette armée de marchands de biens, de fermiers, de gens d'affaires et d'hommes de loi qui avait depuis longtemps commencé une campagne d'expropriation foncière contre la noblesse savoisienne et qui profita largement de l'œuvre révolutionnaire.

L'Empire docilement accepté commença à donner au pays les avantages qu'il attendait de sa réunion à la France. La terre de soldats qu'était la Savoie sut donner à sa nouvelle patrie une légion d'officiers qui la servirent vaillamment sur tous les champs de bataille. Une pétition de 1814 rappelait qu'il y avait alors, venant de la Savoie et servant sous les drapeaux de la France, 18 lieutenants généraux ou maréchaux de camp, 7 à 800 officiers de tout grade et 20 à 25.000 soldats. Parmi eux figuraient les généraux Dessaix, Dupas, Chastel, Curial, Decoux, Forestier, etc. D'autres fils de la petite patrie alpestre tenaient une haute place dans la vie du

pays auquel ils s'étaient donnés : Cretet qui fut ministre de l'Intérieur, les sénateurs Monge et Berthollet qui se rencontraient à l'Académie des Sciences avec Alexis Bouvard. A côté de Michaud, l'historien des croisades, l'Académie française comptait un autre Savoyard, l'honnête Ducis, qui gardait, avec sa haute vaillance d'honnête homme, le souvenir de ses origines montagnardes :

De père en fils Allobroge il était.

Mais, comme le marquis Joseph Costa, les deux frères de Maistre étaient restés au service de la Maison de Savoie. Tous deux continuaient glorieusement cette longue lignée d'écrivains qui avaient rattaché intellectuellement la Savoie à la France. Le charmant auteur de *Voyage autour de ma chambre* apportait aux lettres françaises « ce fond sérieux et mélancolique » que lui reconnaîtra Sainte-Beuve, cette charmante sensibilité, cette malice pétillante qui font de cet Allobroge un maître de la langue française. A côté de lui se dresse la grande et hautaine figure de son frère aîné, Joseph de Maistre. Ce Savoyard épris de ses montagnes et qui en parle quelquefois avec une si douce tendresse, ce magistrat-diplomate dévoué à sa dynastie et qui lui adresse des conseils si pénétrants, n'a pas été seulement un grand caractère qui porta très haut la dignité humaine : il a été un puissant écrivain qui se servit de sa plume moins pour écrire que pour agir. Avec sa large érudition, ses connaissances encyclopédiques, « le prétorien du Vatican » excelle à manier les idées générales, joint la langue de l'orateur à la rigueur du théologien, l'ampleur de Bossuet à l'esprit de Voltaire. Il est avec saint François de Sales le meilleur de ces écrivains savoyards qui contribuèrent

à la grandeur de la France sans lui appartenir.

En 1814, au moment de l'invasion, la Savoie fit vaillamment son devoir. Quand les Autrichiens de Bubna et de Zeichmeister envahirent les départements du Léman et du Mont-Blanc et que le préfet Finot eut appelé la population aux armes, les Savoyards se levèrent en masse contre l'ennemi. L'héroïque Dessaix quitta sa retraite de Marclaz pour se mettre à leur tête, les assaillit partout, aux Échelles, à Montagny, à Annecy, au pont de la Caille, à Saint-Julien et les repoussa sur Genève. Mais laissé sans appui par Augereau, le « Bayard de la Savoie » est obligé de se retirer dans la vallée de l'Isère, tandis que Servan signe l'armistice de Planaise.

Le Traité de Paris (30 mai 1814) frappait et morcelait la Savoie. Charles-Emmanuel IV, qui avait succédé à Victor-Amédée en 1796, avait abdiqué en 1802 et cédé le pouvoir à Victor-Emmanuel I[er]. Celui-ci rentrait en possession du Piémont et des deux tiers de la Savoie, ne laissant à la France que les régions de Chambéry, d'Annecy et de Rumilly. Ce partage inepte et monstrueux souleva d'unanimes protestations. Dans un éloquent mémoire que signèrent Berthollet, pair de France, les généraux Guillet, Chastel, Curial, les colonels Pillet et Janin, la Savoie protestait énergiquement contre le plus outrageant et le plus immérité des démembrements. Elle revendiquait pour la France ses limites naturelles, pour elle-même le droit de ne pas être « traitée comme un vil troupeau » ; elle s'écriait éloquemment, en rappelant le nombre de ses fils qui servaient sous les drapeaux de la France, « qu'on ne se détache point aisément d'une patrie adoptive pour laquelle on a prodigué son sang et sa vie... La Savoie a toujours appartenu à la France en temps

de guerre ; elle doit lui appartenir irrévocablement en temps de paix. » Royalistes et impérialistes s'entendirent sur ce point, et, tandis que les comtes de Sales et de Villette allaient porter au congrès de Vienne les doléances de la noblesse savoisienne, le comte de Maistre, « catholique par la tête et Français par le cœur », suivant le mot de Mme Swetchine, écrivait du fond de la Russie au comte de Blacas pour protester « contre la division de l'indivisible » et réclamer l'annexion intégrale au Piémont ou le maintien du régime français.

Mais voici que Napoléon quitte l'île d'Elbe et que « le vol de l'aigle » s'étend de nouveau sur la France enthousiaste. Suchet accourt aussitôt, appelle le pays aux armes, constitue deux divisions d'infanterie que les Savoyards Curial et Dessaix conduiront vers l'Isère et le Léman. Malheureusement Dessaix est obligé de reculer devant les forces supérieures de Frimont, tandis que Suchet et le colonel Bugeaud livrent le combat désespéré de Conflans. L'armistice du 30 juin suspendit les hostilités : on venait d'apprendre que l'Empereur avait perdu la partie suprême à Waterloo. Le second Traité de Paris (20 novembre 1815) consacrait l'écrasement de la Savoie et la restituait intégralement à Victor-Emmanuel, sauf une rectification de frontière vers le Genevois. Le pays qui avait été si fier d'appartenir pendant vingt-trois ans à la France sortait pour quelque temps de la patrie vaincue et démembrée.




# CHAPITRE XIX

## LE « BUON GOVERNO »

« De 1815 à 1848, écrit M. de la Rive, le biographe de Cavour, la cour de Turin quitta les armes pour la toge, et quelle toge! la robe des jésuites. » Le régime qui s'ouvrait par le retour de Victor-Emmanuel Ier a été flétri par les populations savoyardes d'un mot qu'elles empruntèrent ironiquement, pour une fois, à la langue de leurs maîtres transalpins : le « *Buon Governo*. » Ce sont les théories de Joseph de Maistre appliquées par des policiers. Sans doute le souverain qui reprenait possession de la Savoie ne manquait ni de bonté ni d'excellentes intentions. Mais il était d'intelligence médiocre, de caractère faible. Il vit accourir auprès de lui tous les partisans attardés de l'ancien régime. Brofferio raconte plaisamment que, le jour de son entrée à Turin, la capitale regorgeait de comtes et de chevaliers vêtus à l'ancienne mode, avec le catogan et le chapeau à la Frédéric II, qui eux aussi, « n'avaient rien oublié ni rien appris », d'officiers vieillots qui n'avaient jamais vu le feu et que ne pouvaient regarder sans rire les vétérans de Napoléon. Ainsi commença le régime qu'un contemporain pouvait définir : « Napoléon doublé d'un jésuite, la lance d'Achille dans la main de Thersite. »

L'édit royal du 22 décembre 1815 remettait pure-

ment et simplement en vigueur les Royales Constitutions de 1770 : c'était l'absolutisme fondé sur l'appui d'une noblesse investie des honneurs et d'un clergé privilégié. « Qu'est-ce qu'une nation ? avait dit Joseph de Maistre : c'est le souverain et l'aristocratie. » Le mot devint une réalité. Le régime nouveau s'étayait d'une police sournoisement et habilement organisée. Le gouverneur militaire de Savoie, sorte de vice-roi, avait sous ses ordres les *commandants de place,* vieux officiers piémontais aussi raides et aussi maladroits que ceux dont Joseph de Maistre flétrissait jadis la brutale tyrannie. On leur avait attaché à titre d'auxiliaires les *carabiniers royaux* qui veillaient au maintien de l'ordre avec autant de morgue que de brutalité, enjoignant par un simple billet au général Dupas, le héros du pont de Lodi, de comparaître devant eux, signalant les moustaches séditieuses et « nuisibles au gouvernement », défendant de fumer devant une sentinelle parce qu'une sentinelle représente Sa Majesté.

Commandants de place et carabiniers resteront en Savoie un perpétuel sujet de gausserie. Voici comment un journal satirique faisait expliquer par l'un d'entre eux sa rigoureuse sévérité : « *Mä* vous avez un *ceval* et *oun* domestique pour soigner le *ceval.* Si le domestique il étrille pas le *ceval* comme il faut, vous le *boutez fuor subit.* Eh bien ! moi, il est la même *soze.* Le roi il est le maître, moi *ze souis* le domestique, et vous il est le *ceval.* Si *ze* vous étrille pas comme il faut, il me *fisse* à la porte tout de *souite... savé* vous. »

En même temps qu'on rétablissait l'ancienne organisation administrative et judiciaire, le passé renaissait dans ses institutions caractéristiques : droit d'aînesse, fidéicommis, majorats, tribunaux d'exception, juridictions multiples et mal définies. On ré-

tablit les couvents et on supprima la plupart des collèges et des hôpitaux. On abolit le Code civil, mais par contre on fit revivre l'espionnage, la flagellation, la torture, la roue, la coutume de couper en quatre les suppliciés et de profaner les cadavres. On arracha au roi des centaines de décrets qui limitaient les contrats, annulaient les transactions, cassaient les jugements. On accorda aux nobles le droit de suspendre, pendant plusieurs années, et sans payer d'intérêts, l'acquittement de leurs dettes. L'édit du 25 octobre 1816, en même temps qu'il rendait au clergé la célébration du mariage et la tenue de l'état civil, décidait que tout mariage civil cesserait de produire aucun effet légal s'il n'était régularisé par sa célébration à l'église. On ferma toutes les écoles que n'avait pas autorisées le Conseil de Réforme, on y enseigna l'italien, on décida que le clergé séculier enseignerait seul dans les collèges, on frappa les juifs et les protestants. Les mots mêmes furent persécutés : on repoussa une demande adressée au roi parce qu'elle portait le titre français de *Pétition*. Bref, tout l'édifice social et politique lentement échafaudé par la Révolution s'écroulait brusquement. C'était bien là le régime que décrira un historien piémontais, « régime de silence, de contrainte, de ténèbres, ne frappant guère et toujours sourdement, à petits coups, mais immobilisant, enveloppant, garrottant les esprits, comme fait une araignée de sa victime. Il y a eu des despotismes mille fois plus révoltants : il n'y en a pas eu de plus accablant. » C'est ce que le ministre Cavour appellera l' « Enfer », une atmosphère d'ignorance et de préjugé donnant au pays un « rhume de cerveau de l'intelligence. »

Le clergé reprenait tout l'ascendant qu'il avait perdu, tous les privilèges dont il avait été dé-

pouillé. Des missions bruyantes s'organisaient dans tout le pays. On essayait en même temps de faire oublier cette politique de contrainte en édictant quelques mesures en faveur de l'industrie, en encourageant le travail du coton à Faverges, les papiers peints à Chambéry, les fonderies d'Aiguebelle. On distribuait quelques secours aux populations durement éprouvées par les misères de 1816. Mais, en même temps, on compromettait les intérêts matériels du pays en établissant des lignes douanières qui lui fermaient les débouchés français et genevois.

Aussi une sourde tristesse, un invincible mécontentement pesaient-ils sur la Savoie. On apprenait avec stupeur, en 1816, que le général Dessaix, le héros des guerres françaises, avait été arrêté dans sa maison de Marclaz, transféré à Fénestrelles, puis rendu à la liberté sans avoir même été interrogé. Si le peuple des campagnes se taisait, si le clergé et la noblesse applaudissaient à un état de choses dont ils ne pouvaient que profiter, la bourgeoisie protestait tout bas. Elle ne se contentait pas de manifester au théâtre de Chambéry, où Mlle Georges venait jouer en 1819 : elle montrait opiniâtrément ses regrets du « temps français. » Des centaines de Savoyards, anciens fonctionnaires ou vieux soldats du régime impérial, se faisaient naturaliser Français. Parmi eux figuraient plusieurs généraux, le chimiste Berthollet, le médecin Fodéré, l'astronome Bouvard, le numismate Tochon.

Quand éclata la Révolution piémontaise de 1821, l'agitation parut un instant gagner la Savoie où l'on parlait de l'arrivée prochaine des Autrichiens. Mais les troupes savoyardes et le pays tout entier refusèrent d'adhérer au mouvement de révolte : on se défiait de plus en plus de tout ce qui venait du Piémont, même quand c'était la Révolution.

Quand Charles-Félix arriva au pouvoir en 1821, la Savoie crut qu'elle allait pouvoir respirer. Le nouveau roi, bien qu'élevé dans les pratiques d'une piété rigide, passait pour être affable et débonnaire. Il multipliait volontiers les voyages dans l'ancien duché, affectait de bien traiter les Savoyards, appelait dans son ministère Sallier de la Tour et Roget de Cholex, protégeait ouvertement les compagnies de chevaliers-tireurs, entreprenait des travaux comme l'endiguement de l'Isère et de l'Arve. En réalité, pour être d'allure plus paternelle, le régime piémontais restait encore pesant. L'autorité de l'Église s'élargissait par le rétablissement des diocèses d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne subordonnés à l'archevêché de Chambéry, par l'extension donnée aux établissements des jésuites et des capucins, par le retour des cisterciens à Hautecombe, par le développement donné aux communautés enseignantes de femmes, par la prépondérance donnée aux frères de la doctrine chrétienne dans l'enseignement primaire. Les instituteurs laïques devaient obtenir, du Conseil de la Réforme, une approbation en règle constatant qu'ils étaient bons catholiques et dévoués au gouvernement.

« Un régime aussi paternel, dit Costa de Beauregard, avait d'abord paru plaisant ; puis il avait effrayé, et enfin, après deux ou trois ans d'expérience, il exaspérait chacun. » Pourtant si la Savoie souffrait de cette anarchie extravagante, si elle regrettait ce que Joseph de Maistre appelait cruellement « le temps de la canaillocratie », elle ne ressentit que faiblement les suites de la Révolution de 1830. Ce fut une émotion toute de surface : « le coup de soleil de juillet » n'atteignit pas le pays. Charles-Félix se trouvait alors à Hautecombe, dans

la vieille abbaye où dormaient ses ancêtres et qu'il avait amoureusement fait restaurer. On l'engageait à partir pour Turin, à ne pas rester exposé à un coup de main toujours facile dans ce pays de frontière. « Il suffira, répondit-il, que je m'arrête à Chambéry; là, au milieu de mes fidèles Savoyards, je ne crains plus rien. » La Savoie lui fut reconnaissante de sa confiance : elle la mérita en respectant la vieillesse du souverain.

Le 27 avril 1832, le pouvoir était donné à Charles-Albert de Carignan, sixième descendant du prince Thomas de Savoie. Tout a été dit sur l'étrange et énigmatique figure du « Hamlet piémontais » qui allait tenir une si grande place dans l'histoire de l'Italie nouvelle. Celui que la cour de Vienne appelait jadis « un petit polisson », le prince de la jeunesse qui avait groupé autour de lui tant de dévouements et tant d'espérances, le libéral de 1822 qui avait servi de signe de ralliement aux carbonari, arrivait à la royauté piémontaise.

Cette étrange figure fatidique, « qui nous défie encore comme le sphinx », était faite de tous les contrastes et de toutes les contradictions : l'extase du rêve interrompue par les calculs du réalisme, un mysticisme éperdu qui n'hésitera pas à subir les impulsions de l'illuminée savoyarde Marie-Thérèse et qui se conciliera avec les ambitions coutumières de sa dynastie, l'ascétisme d'une cour « qui bourgeonnait de solennité et d'ennui » et les fantaisies galantes qui s'y mêlaient parfois, les enthousiasmes d'une âme tout imprégnée de foi et d'amour et aussi les tristesses d'une existence « meurtrie de souvenirs et vieillie de remords. » Tel sera celui que les Piémontais appelleront le *Re Tentenna,* le Roi Tâtonneur.

« Son avènement fut lugubre, dit Costa de Beauregard. Les royalistes piémontais croyaient voir monter au trône un révolutionnaire; les révolutionnaires, un traître; M. le duc de Modène et ses féaux, un usurpateur. » Parmi ses nouveaux sujets, Charles-Albert ne comptait en quelque sorte que des résignés et des ennemis. Si les Savoyards comptèrent parmi les résignés, ils se défiaient de ce mystique couronné en qui l'on sentait « comme l'alliage de deux âmes : une âme de héros et une âme de femme. » Ils n'avaient aucune raison pour s'enthousiasmer de son héroïsme italien; ils gardaient volontiers devant lui l'attitude dont parle Massimo d'Azeglio quand il se répétait à lui-même : « *non ti fidar*, ne t'y fie pas. »

Le fait est que pendant les dix-sept premières années de son règne, le nouveau roi de Sardaigne continua rigoureusement les pratiques du *Buon Governo*. Il s'y crut d'autant plus obligé que des agitations inquiétantes se produisaient en Savoie. Au mois de janvier 1832, des désordres éclataient à Chambéry à l'occasion d'un sermon prononcé par l'abbé Guyon contre le gouvernement français. Le peuple menaça de saccager le collège des jésuites. L'échauffourée ne se calma que grâce à la prudente habileté du marquis d'Oncieu, gouverneur de Savoie. Une impitoyable répression n'en fut pas moins organisée par le gouvernement Turinois. Il en fut de même l'année suivante, quand Mazzini tenta son coup de main insurrectionnel sur Annemasse et Saint-Julien : deux chefs furent passés par les armes, soixante-quatre condamnés à mort par contumace.

Ainsi le despotisme s'éternisait en Savoie. Plus que jamais, le clergé, dirigé par des prélats intelligents comme Pierre-Joseph Rey, Louis Rendu,

Alexis Billiet, tenait le pays par les missions des prêtres de Tamié et de Saint-François de Sales, des capucins et des ligoriens. Plus que jamais jésuites, frères de la doctrine chrétienne et visitandines dominaient par l'enseignement le peuple et la bourgeoisie. La presse n'existait plus : le *Journal de Savoie* et le *Courrier des Alpes* évitaient de parler politique. Les journaux français étaient arrêtés à la frontière. Les absolutistes comme Madrolle, ceux qui voulaient suivre le conseil de Joseph de Maistre et « étouffer doucement la Révolution en l'embrassant », applaudissaient à ce retour en arrière, célébraient « les magnificences du royaume le plus catholique de l'univers », déclaraient qu'il fallait venir en Savoie pour y trouver « le peuple le plus heureux, la société la plus sage, l'état le plus stable. » Par contre les libéraux réfugiés en France (on en comptait, disait-on, jusqu'à 100.000) déclaraient avec Darbier « que le despotisme avait fait du Savoisien une monstruosité humaine », que la brutalité piémontaise ne laissait que deux portes ouvertes à son désespoir, « l'émigration et le suicide », que les « magnats de Turin » éteignaient systématiquement toute vie intellectuelle et toute vie politique dans une province qui devenait une nouvelle Lombardie.

Le contraste que présentaient la splendeur du pays savoyard et la brutalité du régime qu'il subissait avait déjà vivement frappé Rousseau : il va frapper bien plus vivement les Français de la génération nouvelle qui affluent désormais en Savoie. Voici en effet que dans cette ville d'Aix où les étrangers viennent chaque année par milliers, on a vu arriver, en avril 1816, un jeune homme de vingt-six ans, gentilhomme campagnard qui a pris l'air de Paris, galopé à côté de Louis XVIII : c'est Alphonse de La-

martine. Installé à la pension Chabert pour y soigner un engorgement du foie et des palpitations de cœur, il rencontre M^me Charles et incarne désormais en elle ses désirs et ses aspirations. Il goûte avec elle les splendeurs enivrantes « de cette chère vallée, qui, comme l'écrira Elvire, ne leur fut pas avare des joies du ciel. » Le 23 septembre 1817, jour d'éternelle mémoire dans l'histoire de notre littérature, il écrit les strophes immortelles du *Lac,* ouvre à la poésie des sources nouvelles et popularise les admirables paysages que vont visiter désormais des milliers d'enthousiastes pèlerins.

Cette poésie profonde du monde des Alpes, elle est également ressentie et traduite par un écrivain de la Savoie qui fut un disciple attardé du romantisme et à qui Sainte-Beuve accorda les honneurs d'un *Lundi.* Jean-Pierre Veyrat (1810-1844) est, à vrai dire, le seul poète qu'ait fourni la Savoie. Après avoir fui les rigueurs du *Buon Governo,* conquis à Lyon une sorte de célébrité en dirigeant « l'Homme Rouge » et en attaquant violemment Charles-Albert, il était venu à Paris, s'était lié avec Hégésippe Moreau, avait fait des rêves d'ambition et de gloire que la misère brisa. Il fallut revenir en Savoie où la souffrance, la désillusion ont fait de Veyrat un homme nouveau qui se rallie à Charles-Albert :

Sire, voici ma plume : elle vaut une épée.

Sa *Coupe de l'exil* (1841) et la *Station poétique à Hautecombe* (1843) sont d'un vrai poète qui a passionnément aimé sa patrie alpestre et qui a su traduire à la fois les splendeurs mystérieuses de « cette Diane des rochers qui se cache au jour » et les tristesses infinies de l'exil et du désenchantement.

Si Charles-Albert maintenait soigneusement le

passé dans le domaine politique, par une de ces contradictions qui abondent dans son histoire, il allait réaliser des réformes parfois audacieuses dans l'administration civile. Il apportait quelques changements à l'organisation surannée de la province de Savoie, fondant en une seule commune les deux bourgs de Conflans et de l'Hôpital qui s'appelleront désormais Albertville, supprimant la province de Carouge et divisant la Savoie en deux intendances générales. Son Code civil ou Code Albertin, qu'il publiait en 1837, s'inspirait ouvertement de cette législation française qu'on avait jusqu'alors cherché à détruire. Le mouvement de réforme s'accentua en 1847 : Charles-Albert semblait revenir aux idées de sa jeunesse. Une série d'ordonnances abolissaient les tribunaux d'exception, donnaient des conseils élus aux communes, enlevaient les attributions de police aux commandants de place pour les confier aux intendants de province. La promulgation d'un Code de procédure criminelle, la création d'une Cour de cassation, la suppression de la censure jésuitique, l'admission des dissidents religieux aux emplois de l'Etat, tout annonçait une ère nouvelle : le *Buon Governo* avait vécu.

## CHAPITRE XX

### SAVOIE CONTRE PIÉMONT

Mazzini disait un jour : « Le martyre n'est jamais stérile. » Le martyre que la Savoie venait de subir pendant ces trente-trois années où elle avait été froissée dans son amour-propre, blessée dans ses aspirations françaises, lésée dans ses intérêts, allait bientôt prendre fin. La période de onze années qui s'ouvre va être marquée par une lente et irrésistible ascension du Piémont vers l'Italie, mais aussi par un profond et inéluctable mouvement de retour de la Savoie vers la France. C'est le prélude d'un divorce qui va rompre, pour incompatibilité d'humeur de plus en plus éclatante, une union de plusieurs siècles. Pendant que la dynastie savoisienne s'italianise, le pays savoyard se francise à tout jamais.

Les libertés depuis longtemps promises par Charles-Albert furent concédées par le Statut Royal du 4 mars 1848. Il établissait un gouvernement constitutionnel avec deux Chambres : le Sénat, nommé par le roi, la Chambre des députés nommée par les électeurs censitaires, avec l'adjonction des capacités. Chambéry perdait son vieux Sénat remplacé par

une Cour d'appel, le gouverneur général était remplacé par deux intendants généraux qui siégeraient à Chambéry et Annecy et qui seraient assistés de conseils divisionnaires et provinciaux élus au suffrage restreint. La langue française était reconnue comme langue officielle dans le pays où elle était en usage, c'est-à-dire dans la Savoie, les vallées d'Aoste et d'Oulx et le canton de Guillaumes au comté de Nice. Ce fut à cette nouvelle un immense cri de joie dans tout le pays savoyard. Les villes illuminèrent, les paysans pavoisèrent leurs maisons et toute la Savoie répéta les strophes aussi lourdes qu'enthousiastes où l'avocat Piaget annonçait « que la nuit du passé allait finir. »

Mais cet élan vers la liberté n'allait-il pas être en même temps un élan vers la France? Saint Genis a rappelé la scène grandiose qui se déroula dans cette petite bourgade de Seyssel qui, avec ses deux agglomérations française et savoyarde s'étageant sur les deux rives du Rhône, est comme un symbole de l'étroite solidarité des deux peuples : après un banquet fraternel, au moment de se quitter, les convives entonnèrent, tête nue, le couplet immortel : « Amour sacré de la patrie. »

Le retour de la Savoie vers la France était si logique qu'une poignée d'hommes, sans direction et sans discipline, faillit le réaliser. Quand Louis-Philippe et Guizot allèrent rejoindre dans l'exil Metternich, le pontife de la Sainte-Alliance, les libéraux savoyards se reprirent à espérer. Les vainqueurs de Février n'avaient-ils pas annoncé que leur Révolution n'était pas un événement purement français, qu'elle était le prélude de l'émancipation des peuples? « Le temps des rois est passé, écrivait le *National,* celui des démocraties est venu. » « Plus de faibles et de forts, s'écriait de son côté Garnier-

Pagès, plus d'opprimés et d'oppresseurs. » Les Savoyards, ces éternels opprimés, entendirent ces paroles chaleureuses. Une sourde fermentation se répandit dans tout le pays. Vainement les querelles politiques interviennent-elles pour brouiller les choses, comme elles les brouilleront en 1860 ; vainement les cléricaux de 1848 sont-ils des ennemis de l'annexion qu'ils réclameront en 1860, tandis que les libéraux de 1848 sont pour l'annexion qu'ils combattront douze ans plus tard. La masse populaire, dans la naïve explosion de son patriotisme français, semblait toute prête à se laisser dériver vers ses nouvelles destinées.

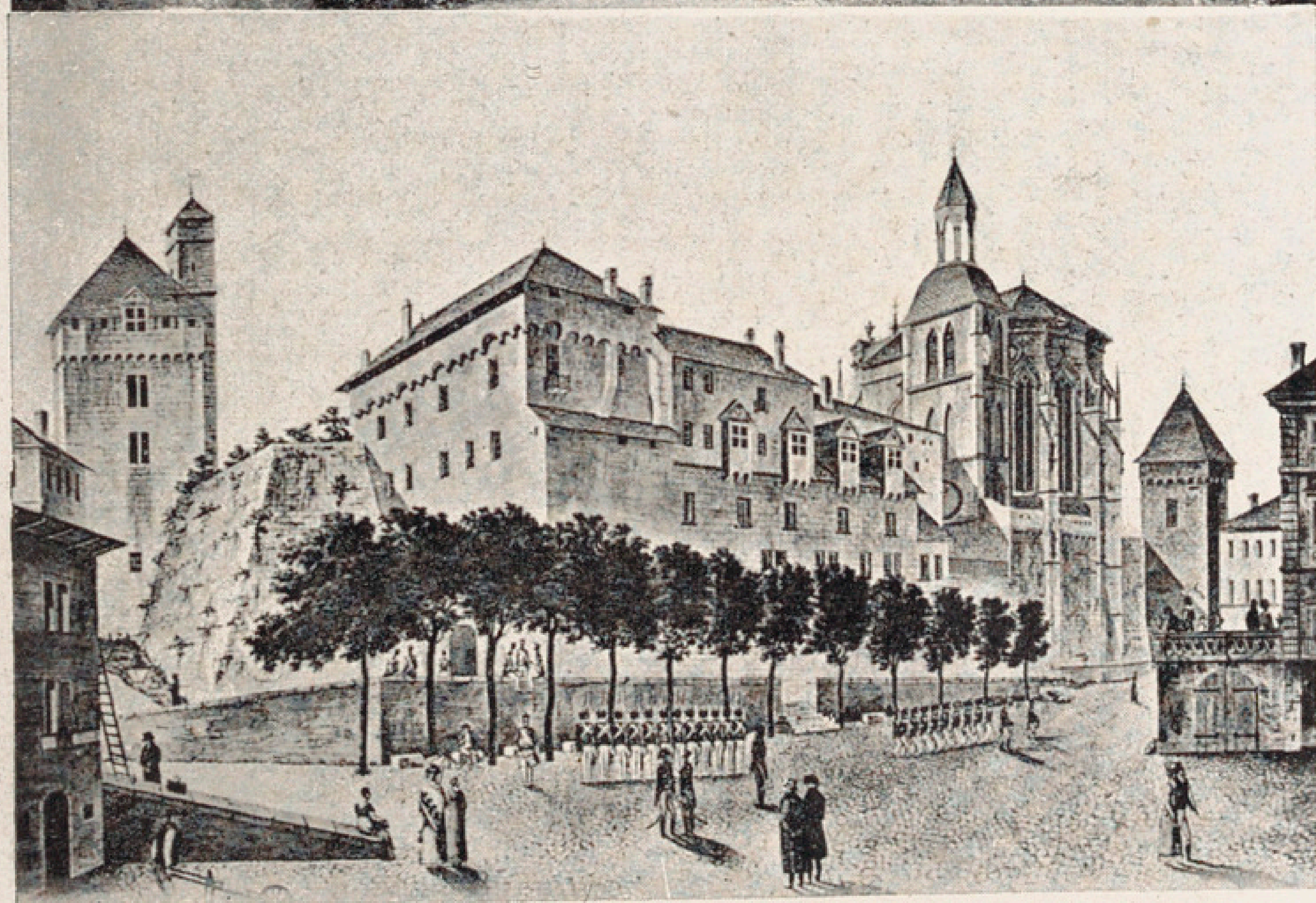
Malheureusement, les événements déjouèrent ces espérances. « Avant six semaines, s'écriait Lamartine, la Savoie demandera sa réunion à la France. » C'est qu'il connaissait le vœu secret des populations, c'est qu'il venait de recevoir une députation de Savoyards de Paris qui l'avaient supplié d'émanciper leur patrie. Dans la superbe réponse qu'il adressa au docteur Buet, il rappela la parenté morale qui rattache la Savoie à la France, et il parla de l'intervention possible de la France pour la libération du pays savoyard. « Si la carte d'Europe venait à être déchirée, concluait-il, citoyens Savoisiens, soyez convaincus qu'un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans les nôtres, et que nous mettrions le poids de vos cœurs dans la balance où l'Europe et votre gouvernement lui-même pèseraient le territoire dont se composerait le nouvel équilibre européen. » Devançant et peut-être exagérant sa pensée d'intervention en faveur de la Jeune Italie, une colonne de 700 patriotes savoisiens quittait la ville de Lyon et marchait sur Chambéry : c'était la fameuse bande des *Voraces* que le gouvernement français encouragea secrètement et qu'Arago laissa

partir. « Citoyens, disaient-ils en partant aux Lyonnais, nous allons donner à la Savoie nos institutions républicaines. Puissions-nous n'avoir bientôt, comme aux temps glorieux de la Première République, qu'un même drapeau et une même devise : Liberté, Égalité, Fraternité. » A la nouvelle de leur arrivée prochaine, les autorités sardes avaient pris la fuite.

Les *Voraces* occupèrent tranquillement Chambéry le 3 avril. Ils déclarèrent aussitôt que la Savoie « se constituait en état républicain indépendant. » Mais, mal compris et mal accueillis par les habitants, traqués par les Piémontais qui sont enfin revenus et par les paysans ameutés au son du tocsin, ils sont arrêtés ou dispersés. Lamartine les désavoua et Charles-Albert, en remerciant les Savoyards « d'avoir mis le pied sur l'étincelle qui menaçait d'embraser ses Etats », pouvait dire à son premier écuyer le marquis Costa : « En Savoie, tout le monde est brave, jusqu'aux femmes ; on pourra m'arracher ce joyau de ma couronne, mais je ne le céderai jamais. »

Désormais, la position des partis politiques en Savoie est nettement prise. Les conservateurs, dont les idées sont surtout défendues par le *Courrier des Alpes* de Chambéry et l'*Echo du Mont-Blanc* d'Annecy, se déclarent nettement pour le maintien de l'union piémontaise. Au contraire, les libéraux-démocrates, dont le chef est le jeune avocat Nicolas Parent, dont les journaux sont le *Paysan* d'Albertville et le *Patriote Savoisien* de Chambéry, réclament le retour à la France. Le parti annexionniste avait ses théoriciens et ses poètes : ses théoriciens avec le député libéral Brunier, d'Aiguebelle, qui résumait, dans une brochure éloquente, les éternelles raisons de l'intimité franco-savoisienne ; ses poètes avec le docteur Jacquemoud, qui s'écriait :





Les Charmettes. (*Sites et monuments du T. C. F.*) — Chambéry en 1816
(*d'après une ancienne gravure*).

Pl. XIV.

Ah! cette sœur qui nous est chère,
De tous nos vœux nous l'appelons :
Nos cœurs vont où va notre Isère
Et le penchant de nos vallons.

Pendant ce temps, le Piémont ayant tiré l'épée contre l'Autriche allait à son rêve de l'indépendance italienne. Dans les tragiques événements qui vont du mois de mars 1848 à mars 1849, des enthousiasmes de l'entrée à Milan aux tristesses de la défaite de Novare, il faut distinguer deux choses dans l'histoire de la Savoie : l'attitude politique du pays, le rôle militaire de la brigade de Savoie. Le pays — la chose devenait de plus en plus évidente — se désintéressait de l'œuvre de la dynastie depuis qu'il la voyait s'orienter nettement dans une direction italienne. La Savoie n'avait rien de commun avec la péninsule. De là un désaccord fondamental, une bouderie grandissante. La Savoie avait envoyé au Parlement de Turin une grosse majorité de droite, 15 conservateurs contre 7 démocrates : et cette majorité conservatrice, le marquis Léon Costa de Beauregard, les Despine, les Lachenal, les Palluel, se déclare nettement contre les tendances démocratiques du ministère. L'abbé Martinet, bien que dynastique, s'élève vigoureusement contre la rigueur du fonctionnarisme sarde qui tend à faire de la Savoie « une petite Sibérie Piémontaise. » Le clergé, qui réprouve la politique laïque du gouvernement, la noblesse, qui se voit destituée des fonctions et des grades au profit des Piémontais, ne cherchent pas à dissimuler leur mécontentement. Les démocrates de la bourgeoisie et de la masse populaire déclarent nettement, par la bouche du député Levet, « que la Savoie a sa langue, ses mœurs, sa nationalité, qu'elle a le droit de vivre de sa vie

propre, de son existence individuelle. » Le Conseil de Chambéry se fait l'interprète du sentiment général en protestant contre les charges qui écrasent le pays et en réclamant la décentralisation administrative. Au Parlement, c'est une guérilla incessante où l'on ne ménage ni le Piémont, ni la dynastie, ni le ministère. Le médecin Montgellaz souligne l'abandon où est laissée la Savoie, et Gustave de Martinel ose s'écrier : « Si la guerre de l'Indépendance est populaire en Piémont, elle ne l'est pas en Savoie. Vous combattez pour votre nationalité : mais nous, pourquoi combattons-nous? » Le marquis Léon Costa, malgré son loyalisme, proteste lui aussi contre l'oubli « des intérêts matériels et moraux de la Savoie », constate « les symptômes de désaffection qui se manifestent et s'aggravent de jour en jour. » Le désaccord s'étale, grandit. Et tout cela se résume dans le mot d'un député : « Votre cause n'est pas la nôtre. »

Quant à l'armée, elle faisait héroïquement, simplement son devoir. Elle montrait une fois de plus que les Savoyards avaient toujours la vertu martiale dont parlent les chroniques du moyen âge. Le « bijou d'armée » qu'allait admirer le général Bosquet comprenait les trois divisions du lieutenant général d'Arvillars, du général Broglia et du duc de Savoie : la brigade de Savoie en était l'élite. A Goïto, les soldats hésitent; d'Arvillars se jette en avant et crie : « Messieurs, c'est moi maintenant qui marche à votre tête. » La Brigade conserve pieusement le dépôt des vertus héréditaires qui ont fait des Savoyards l'appui le plus ferme des rois du Piémont et qu'exaltent ses historiens Chaulat et Ferrero. Les exploits du colonel Mollard et du général de Sonnaz sur le Mincio et l'Adige sont restés légendaires. « Il n'y a pas de preuve d'héroïsme, dit un historien italien,

qui ne fut donnée par cette poignée de braves. » A Pastrengo, les soldats du marquis d'Aix sont en tête. L'escouade du sous-lieutenant Cocatrix se rue sur une ferme défendue par les Croates. L'officier se jette vers la porte qu'il veut enfoncer; le soldat Perrier, du Pont-de-Beauvoisin, le retient, s'élance devant lui, tombe frappé de trois coups de feu et meurt en disant : « Je suis content d'avoir sauvé la vie à mon lieutenant. » A Monte del Pino, les Savoyards du général d'Aviernoz se précipitent sur les Autrichiens en criant : « Vivent nos frères italiens. » L'Italie nouvelle doit un souvenir de reconnaissance à ceux qui, avec tant d'héroïque abnégation, surent verser leur sang pour elle.

Sous le ministère du général de Launay, le dernier ministre savoyard de la dynastie, et sous le ministère de Massimo d'Azeglio (1849-1852), l'opposition savoisienne prend de plus en plus nettement position. Démocrates et conservateurs sont d'accord pour déclarer que la province est sacrifiée. Vainement Victor-Emmanuel, en offrant un portefeuille au marquis Léon Costa, avait-il déclaré « que le Piémont sentait le besoin plus que jamais d'être uni à la Savoie. » Les faits étaient plus forts que la volonté d'un souverain de plus en plus débordé. Les Savoyards l'acclamaient dans le voyage qu'il crut devoir faire dans leur pays en 1850, mais ne s'en montraient pas moins irréductibles en face de sa politique italienne. Ils demandaient l'allègement des lourdes charges qui pesaient sur le pays, protestaient contre leur exclusion systématique du gouvernement et de l'administration au profit des fonctionnaires cisalpins, réclamaient impérieusement des écoles et une Université pour Chambéry. Les édits sur les biens de mainmorte et les lois Siccardi irritaient le clergé et enlevaient au gouvernement

l'appui jusqu'alors si précieux du monde clérical. Le 29 avril 1852, le général d'Aviernoz s'élevait vigoureusement contre l'accroissement des charges fiscales et prononçait de graves paroles : « Si vous êtes Italiens, les Savoyards ne le sont pas et je crains bien que les Alpes ne deviennent la séparation entre la France et l'Italie... Si les Piémontais sont Italiens parce qu'ils parlent la langue italienne, les habitants de Chambéry pourraient également se dire Français, parce qu'ils ont les mœurs, les habitudes, la langue de la nation française. »

Voici justement qu'arrivait au pouvoir celui qui, en précipitant les destinées italiennes de la dynastie, allait du même coup précipiter les destinées françaises du peuple savoyard : Camille Benso di Cavour devenait premier ministre (4 décembre 1852). Esprit vigoureux et souple, d'une trempe saine et forte, conciliant en lui l'attachement à la monarchie et l'attachement à la liberté, préparé par de fortes études et une vie active à jouer un rôle décisif dans les événements de son pays, il avait dit au début de 1848 : « L'heure suprême a sonné pour la monarchie sarde, l'heure des fortes délibérations, l'heure qui décide de la fortune des empires et de la destinée des nations. » Dès qu'il est devenu premier ministre, ses idées se précisent, son système devient rigoureux : il faut « grouper toutes les forces vives de l'Italie et conduire la nation aux destinées qui l'attendent. » Il a toutes les qualités nécessaires à cette œuvre prodigieuse : une intelligence d'une souplesse infinie et d'une puissante profondeur, une raison d'une clairvoyance lumineuse, le sens délié et pratique de l'homme qui comprend et domine les événements, un esprit d'une savoureuse originalité et d'un puis-

sant équilibre. Il a saisi toute la profonde vérité du mot de Joseph de Maistre qu'il paraphrase souvent : « le diamètre du Piémont n'est pas proportionné à la grandeur et à la noblesse de la Maison de Savoie » ; il veut en faire une réalité en faisant de Victor-Emmanuel un roi d'Italie. Il y consacrera toute son âme de patriote qui excelle à « entretenir le feu sacré » ; toute la passion de liberté qui faisait dire à de Larive « qu'il était libéral comme il était blond, vif, spirituel : de naissance », cette volonté à la fois souple et énergique qui s'éteignait sous la grâce du sourire et qui le faisait définir « une barre de fer peinte en roseau », cette habileté incomparable à stimuler « les reculeurs » et à calmer « les frénétiques », bref cet ensemble de dons merveilleux qui fait de lui l'un des plus grands parmi les hommes d'Etat modernes.

Mais en rapprochant le Piémont de l'Italie, il l'éloignait de plus en plus de la France. Il le savait et il le disait : « La Savoie est mécontente, nous ne pouvons pas nous le dissimuler. » Il essayait de calmer les passions frémissantes par de larges concessions aux intérêts matériels, donnant une vive impulsion aux travaux publics, créant la Banque de Savoie, réformant le système d'impôts, adoucissant les rigueurs du code pénal, décidant la création du chemin de fer de Saint-Jean-de-Maurienne à Aix. Il essayait de réveiller un loyalisme languissant en envoyant le roi dans sa vieille province où il inaugure le pont de Culoz et les nouveaux Thermes d'Aix-les-Bains. Rien n'y fait : le roi est bien aise de n'avoir pas été sifflé dans son voyage de Chambéry. « Je ne prétends pas davantage », dit-il mélancoliquement.

C'est que sa politique de libération résolument laïque déplaît de plus en plus au clergé savoyard,

resté fort puissant. La loi Buoncompagni, qui, en 1848, avait attribué à l'Etat l'administration de l'enseignement l'avait déjà irrité. La loi Rattazzi (1854) qui établissait l'égalité entre l'église catholique et les cultes dissidents; les lois Siccardi (1850) qui soumettaient le clergé au droit commun par la suppression du *for* et des immunités ecclésiastiques; les lois sur les communautés religieuses qui furent rigoureusement appliquées, provoquèrent dans tout le pays une immense effervescence. Vainement le ministre faisait-il défendre sa politique par l'officieuse *Gazette de Savoie* contre le *Courrier des Alpes* et l'*Echo du Mont-Blanc*. L'hostilité ne faisait que grandir dans la province récalcitrante : les élections de 1857 envoyaient à Turin vingt conservateurs et deux démocrates. Il se faisait dans l'opinion savoyarde un curieux mouvement. Tandis que les électeurs nommaient souvent dans les municipalités et les conseils provinciaux des représentants gagnés aux idées libérales, ils affectaient de ne choisir que des députés conservateurs parce qu'ils les savaient invinciblement ennemis d'une politique italienne. Il devenait visible que ce n'était plus, entre la dynastie et le peuple, un simple malentendu, mais un désaccord fondamental. Ainsi que le constataient tous ceux qui, à cette date, visitaient le pays, la Savoie allait à une rupture avec l'entêtement farouche d'un peuple qui entend être le maître de ses destinées. « L'Italie, avait dit irrévérencieusement un pamphlet démocrate, n'est qu'une mauvaise botte remontée vingt fois, laquelle n'est plus bonne qu'à chausser le pâturon d'un âne qui pourra se permettre quelques ruades contre l'Autriche. » La Savoie ne voulait pas être un simple morceau de la botte italienne.

## CHAPITRE XXI

### RÉUNION A LA FRANCE

Il y avait dans l'œuvre de Cavour une logique suprême qui devait amener nécessairement le retour de la Savoie à la France. Fermement résolu à répudier le dangereux axiôme de la diplomatie de Charles-Albert : *Italia farà da se,* il voulait se tourner vers la France et solliciter son intervention. Pour cela, il faisait d'avance le sacrifice de la Savoie. Ce n'est pas qu'il se laissât diriger par ce que Bismarck appellera brutalement la *politique des pourboires.* Pour lui la Savoie devait revenir à la France pour une double raison : parce qu'elle était française de tendances, parce que le grand principe des nationalités revendiqué au delà des monts par les patriotes italiens devait l'être en deçà des Alpes par les patriotes savoyards. L'unité de la péninsule, ardemment désirée par les Italiens de Florence ou de Naples, avait pour corollaire inévitable l'unité française opiniâtrement souhaitée par les Français d'Annecy et de Chambéry.

A la fin du mois de mai 1858, Napoléon III envoyait secrètement à Turin son confident ordinaire, le docteur Conneau, pour inviter Cavour à se rendre au-

près de lui. L'entrevue eut lieu à Plombières, où le ministre arriva le 19 juillet. Dans un entretien qui se prolongea pendant trois heures et qui s'acheva au cours d'une promenade en forêt, les deux hommes d'Etat jetèrent les bases de l'accord franco-piémontais. Napoléon s'engageait à aider Victor-Emmanuel à chasser les Autrichiens de la péninsule et à constituer un puissant Etat dans la vallée du Pô. « L'Empereur, dit Cavour dans sa lettre confidentielle à Victor-Emmanuel, admit sans difficulté qu'il fallait chasser tout à fait les Autrichiens de l'Italie et ne pas leur laisser un pouce de territoire en deçà des Alpes et de l'Isonzo. » Puis quand on eut examiné les moyens de réaliser ce programme, la question des compensations se posa. « L'Empereur me demanda ce qu'aurait la France et si Votre Majesté céderait la Savoie et le comté de Nice. Je répondis que Votre Majesté, professant le principe des nationalités, comprenait que la Savoie dût être par conséquent réunie à la France; qu'en conséquence Elle était prête à en faire le sacrifice, bien qu'il lui en coûtât immensément de renoncer à un pays qui avait été le berceau de sa famille et à un peuple qui avait donné à ses ancêtres tant de preuves d'affection et de fidélité; que quant à Nice, la question était différente, parce que les Niçois, par leur origine, leur langue et leurs coutumes, appartenaient plus au Piémont qu'à la France et que, par suite, leur union à l'Empire serait contraire à ce même principe, pour le triomphe duquel on prenait les armes. L'Empereur alors se caressa plusieurs fois les moustaches et se contenta d'ajouter que c'étaient là pour lui des choses tout à fait secondaires, que l'on aurait le temps de s'en occuper plus tard. » L'accord de Plombières resta secret; mais l'Europe tout entière n'en pressentait pas moins que de graves

événements allaient se passer. Tandis qu'en Italie Mercantini écrivait son Hymne de Garibaldi :

Les tombes s'ouvrent, les morts se lèvent,

la Savoie sentait tressaillir en elle de sourdes espérances.

Le 1er janvier 1859, éclatait le premier coup de tonnerre. Napoléon III, en recevant le corps diplomatique aux Tuileries, dit à M. de Hübner, ambassadeur d'Autriche : « Je regrette que nos relations avec votre gouvernement ne soient plus aussi bonnes que par le passé ; mais je vous prie de dire à l'Empereur que mes sentiments personnels n'ont pas changé. » Les paroles du « Machiavel somnambule » qui régnait aux Tuileries produisirent une sensation extraordinaire. Dix jours après, Victor-Emmanuel disait à son tour devant le Parlement piémontais réuni au Palais-Madame : « Réconfortés par l'expérience du passé, nous allons résolument à l'encontre des éventualités de l'avenir. Cet avenir sera heureux, car notre politique repose sur la justice, sur l'amour de la liberté et de la patrie. Notre pays, bien que petit par l'étendue, a acquis du crédit dans les conseils de l'Europe, parce qu'il est grand par les idées qu'il représente et par les sympathies qu'il inspire. Cette situation n'est pas sans danger, car, en même temps que nous respectons les traités, nous ne sommes pas insensibles au cri de douleur qui, de tant de parties de l'Italie, se lève vers nous. Forts par la concorde, confiants dans notre bon droit, nous attendons, prudents et décidés, les décrets de la divine Providence. » Le vaillant souverain venait de commencer une page nouvelle au livre de l'Italie. « L'an prochain, disait-il, je serai roi d'Italie, ou rien de plus que Monsieur

de Savoie » : il devait être en effet roi d'Italie, mais sans la Savoie.

En attendant la rupture, Cavour armait fiévreusement. C'était aller au-devant des protestations des députés savoyards qui se plaignirent des lourdes charges imposées à un pays qui se désintéressait de la guerre autrichienne. « Vous avez beau faire, s'écriait Charles de Viry, vous n'abaisserez pas les Alpes qui séparent la Savoie de l'Italie, vous ne ferez jamais de la Savoie une province italienne. » Le 23 avril, la guerre était déclarée; le 30, les premiers soldats français paraissaient dans les rues de Turin.

Quand le drapeau tricolore traversa la Savoie, ce fut dans tout le pays un frémissement d'enthousiasme. La population accourait le long de la voie ferrée, saluait les couleurs qu'elle n'avait pas revues depuis quarante-quatre ans. On se montrait à la gare de Chambéry deux vieillards qui avaient assisté jadis au voyage triomphal de Montesquiou et qui venaient acclamer le retour de la France. Paul de Molènes raconte avec sa verve ordinaire un épisode dont il fut le témoin. Il avise le long de la voie ferrée qui transporte son régiment vers le Mont-Cenis une charrette de foin où quelque chose s'agite frénétiquement : « c'est que la charrette recélait un charretier et que le charretier avait vu de loin nos képis rouges : le patriotisme s'élançait de ces bottes de foin pour nous acclamer. Nul enthousiasme ne m'a plus frappé que celui de ce charretier savoyard. »

La Brigade de Savoie était partie la première pour la frontière du Tessin. On semblait craindre à Turin qu'avec sa passion de devenir française, elle ne fît pas son devoir italien. C'était mal la connaître : ainsi que le disait superbement Costa de Beauregard, « elle savait ce qu'elle devait à son serment, à l'honneur, à son roi. » Elle le montra sur

les champs de bataille du Milanais où elle fut fidèle à ses traditions d'héroïque bravoure et de froide intrépidité. La charge impétueuse du colonel Maurice de Sonnaz à Montebello (20 mai), les admirables services des Gabet et des Borson, l'héroïque élan du général Mollard à San-Martino (24 juin), justifièrent une fois de plus les éloges de Bosquet. C'était l'adieu grandiose et cordial de la vieille Savoie à la jeune Italie.

Mais plus le Piémont marchait résolument à la conquête de l'Italie, plus la Savoie se tournait obstinément vers la France. « Nouvelle Ariane sur les rochers de Naxos », elle appelait son libérateur. Dès le mois de juillet, le parti annexioniste, dirigé par l'avocat Charles Bertier et le docteur Gaspard Dénarié, constatant que le pays tout entier réclame la glorieuse rentrée du peuple savoyard dans le sein de la patrie française, se décide à précipiter les événements. Dans une lettre au *Courrier de Lyon*, il pose nettement la question de l'annexion. L'idée fait son chemin, enflamme la population des campagnes, gagne le Parlement. Une pétition imprimée à Lyon se couvre de plusieurs milliers de signatures. Ceux qui l'avaient rédigée en avaient adroitement emprunté les termes et les idées à une circulaire de Cavour réclamant l'annexion de l'Italie centrale. « Sire, les grands événements qui ont porté si haut la gloire de Votre Majesté et ceux qui se préparent encore indiquent que de nouvelles destinées attendent les populations italiennes. Les bases du traité de paix qui vient d'être signé, les actes mêmes émanés de votre gouvernement proclament la fondation d'une nationalité italienne nettement dessinée par les Alpes ainsi que par la race, les mœurs, la langue de ceux qui sont appelés à en faire partie. Ces conditions, Sire, excluent la Sa-

voie. La Savoie n'est pas italienne, ne peut pas l'être. Quel est donc l'avenir qui lui est réservé? Nous espérons, Sire, que Votre Majesté, qui s'est montrée si chevaleresque envers l'Italie, voudra bien aviser aux intérêts de la Savoie d'une manière conforme à ses vœux. »

Jamais la question ne fut plus admirablement posée. Les Savoyards de 1859 recueillaient les fruits de cette longue fidélité que leurs ancêtres avaient gardée à l'idée française. Malgré les hommes, malgré les choses, ils avaient conservé le culte de la France et, pour ainsi dire, la marque française. N'était-il pas juste de les rendre à leurs destinées nationales quand la dynastie paraissait avoir trouvé les siennes sur les routes d'Italie?

Mais les graves difficultés qui venaient de surgir brusquement semblaient devoir briser les volontés d'un peuple. La paix de Villafranca conclue brusquement par Napoléon III, le 11 juillet, avait provoqué une profonde stupeur dans la péninsule. « Pauvre Italie! » s'était écrié Victor-Emmanuel en apprenant les conditions d'un traité qu'on avait conclu sans le prévenir. L'Empereur semblait manquer à tous ses engagements : au lieu d'une « Italie libre des Alpes à l'Adriatique », il créait une confédération dont la présidence serait donnée au pape. Cavour, arrêté en plein élan, avait eu un terrible accès de colère. « Votre Empereur m'a déshonoré, avait-il déclaré rageusement à Piétri; oui, il m'a déshonoré! Il a donné sa parole, il m'a promis de ne pas s'arrêter avant d'avoir chassé les Autrichiens de la péninsule; en récompense, il se réserve la Savoie et Nice. Et maintenant, il emporte la récompense et nous laisse en plan... Mais ce traité ne s'exécutera pas. Non, mille fois non! jamais. » Et le ministre avait aussitôt donné sa démission. Quant à Napoléon, humilié en

quelque sorte d'avoir donné la Vénétie à l'Autriche, il semblait croire qu'il n'avait pas le droit de réclamer une cession de territoire au Piémont. « Majesté, avait-il dit avec un soupir en quittant Victor-Emmanuel, vous paierez une partie des frais de la guerre et il ne sera plus question de Nice et de la Savoie. » La Pologne savoyarde allait-elle justifier une fois de plus le *quidquid delirant reges* du poète et servir de rançon aux fautes des diplomates ?

Mais ce n'est pas sans raison que le Piémontais appelle le Savoyard *testa dura*. Maintenant qu'on lui a fait entrevoir la possibilité de redevenir Français, il s'est bien promis à lui-même de réaliser ses destinées. La circulaire du 26 juillet remue le pays tout entier. Vainement on cherche à arrêter à la frontière les journaux de Paris : ils se glissent partout, comme en 1792. Vainement on frappe la presse indépendante qui ose parler d'annexion : les magistrats l'acquittent. Le prince de Piémont et le duc d'Aoste ont beau parcourir la province pour réchauffer le zèle dynastique des populations : les populations restent froides. Les douze députés savoyards qu'on accuse à Turin de travailler à l'œuvre de séparation, affectent de ne pas s'occuper de la question de nationalité. Mais leur chef, le marquis Costa, tout en protestant de « ses affections dynastiques », déclare loyalement que la Savoie ne peut se désintéresser d'un problème que le gouvernement sarde lui-même a posé au début de la campagne. Aux articles et aux brochures des émissaires piémontais qui réclament le maintien de l'union sardo-savoisienne, répondent les articles et les brochures où l'on réclame ouvertement l'annexion à la France. C'est une pluie de petits volumes alertes, où l'esprit français éclate autant que les tendances françaises,

où l'on dénonce le vieux pacte qui a fait son temps et manqué son but. Le républicain Pététin donne la réplique au conservateur Bertier, les correspondants du *Journal des Débats* à ceux du *Salut public*. Au premier abord, c'est un chassé-croisé paradoxal d'opinions qui se contredisent. Les conservateurs qui ont combattu le mouvement annexioniste de 1848 sont maintenant partisans du retour à la France : nobles, prêtres et paysans prennent volontiers les allures révolutionnaires de ceux qu'ils critiquaient hier. Les libéraux démocrates, qui voulaient le retour à la France au lendemain de la révolution de Février, brûlent maintenant ce qu'ils ont adoré, demandent l'union avec le Piémont, se font les défenseurs inattendus de la tradition mo narchique. Mais sentant tout ce qu'il y a d'irréalisable dans leur désir et subissant malgré tout cette attraction qui emporte le pays tout entier, ils commencent à lâcher pied, parlent déjà de neutraliser la Savoie, de l'annexer à la Suisse ou de la constituer en principauté indépendante. Ils étaient d'ailleurs battus aux élections de 1859 et se sentaient de plus en plus débordés.

Parmi les puissances qui surveillaient jalousement les progrès de l'idée française dans la région des Alpes, figurait au premier rang l'Angleterre. Le chauvinisme britannique s'était alarmé des vues de Napoléon sur la Savoie. Dès le 5 juillet 1859, lord John Russell avait signalé à son ambassadeur de Paris « la consternation qui régnerait à Londres si la France s'avisait de conquérir la frontière des Alpes », et lord Cowley lui avait répondu que le comte Walewski avait formellement protesté du désintéressement de la France. Mais la Grande-Bretagne continuait à être inquiète : elle agissait sur la Suisse qu'elle pressait d'intervenir, sur le

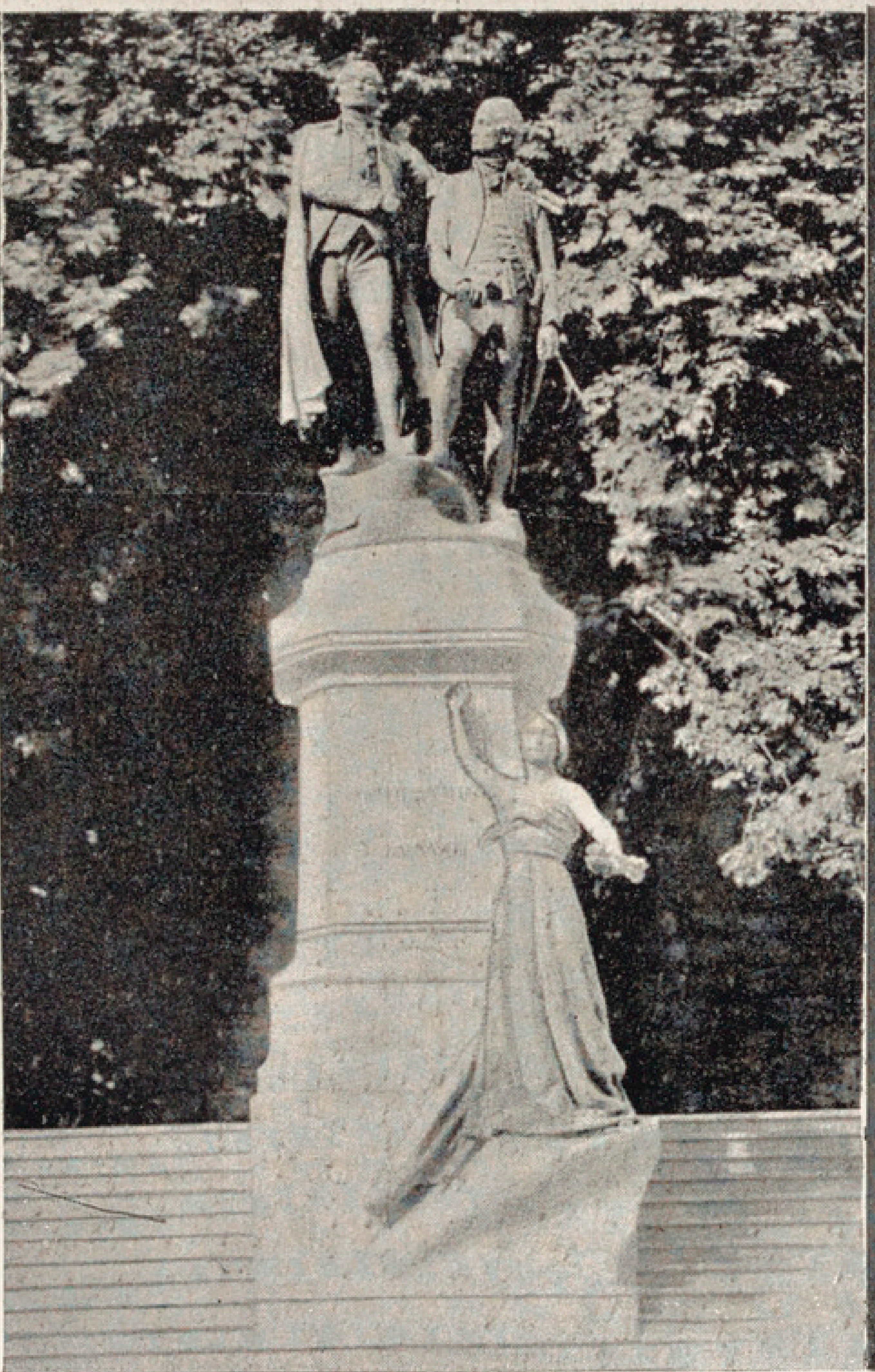
Piémont qu'elle encourageait à la résistance, sur le ministère français qu'elle rappelait à la prudence. A Londres, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes retentissaient des débats passionnés où l'on défendait à la Sardaigne « de céder, de vendre ou d'échanger la Savoie », où l'on déclarait formellement que le gouvernement britannique « devait tout faire pour empêcher la catastrophe de l'annexion savoyarde », où Lord Shaftesbury osait s'écrier qu'un pareil événement ne serait rien moins que « le trafic des droits de l'homme, le trafic de la chair humaine. » Une sorte de fièvre belliqueuse rappelait les temps de Palmerston. Le *Times* et le *Morning Post* fulminaient contre les ambitions napoléoniennes, et le doux prince Albert lui-même déclarait « que le roi de Sardaigne serait déshonoré s'il cédait, troquait ou vendait la Savoie. »

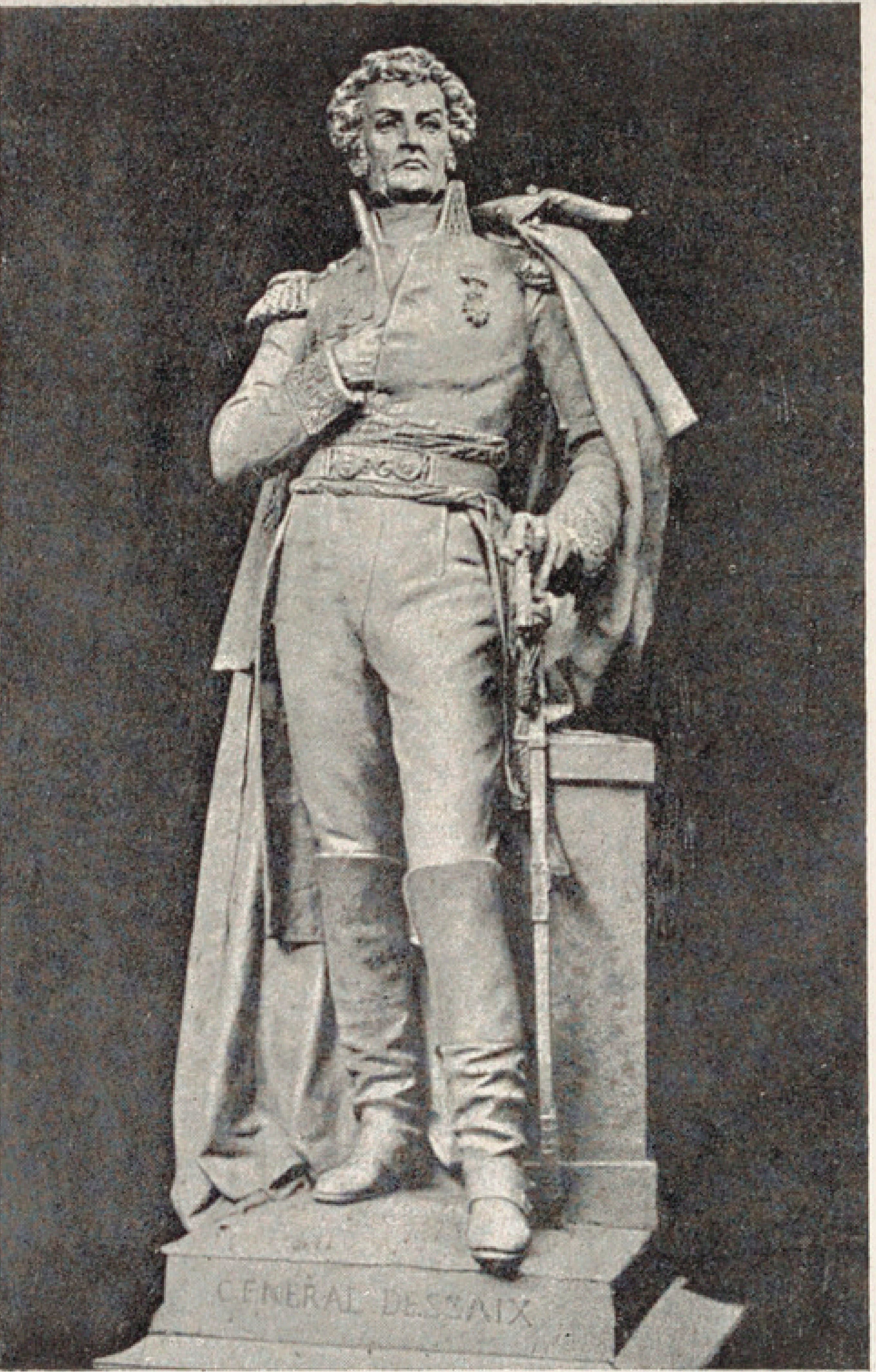
Du côté de la Suisse, l'agitation était plus violente encore. Le gouvernement fédéral avait toujours redouté de voir la Savoie revenir à la France. On s'imaginait naïvement à Berne et à Genève que le Chablais et le Faucigny s'annexeraient facilement à la république helvétique. On invoquait les traités surannés de 1564 et de 1713 ; on rappelaitles clauses du traité de Vienne. On conjurait les grandes puissances de faire respecter l'équilibre européen. On exploitait le mécontentement qui régnait dans la Savoie du nord dont les relations avec Genève ont toujours été importantes et qui s'en trouvait alors séparée par une ligne sévère de douanes. Le 3 février, les Genevois organisaient un grand meeting pour protester contre l'annexion à la France d'une province qui pourtant n'était représentée dans cette manifestation que par deux Savoyards. On faisait circuler dans le Faucigny et le Chablais des pétitions

qui recueillaient plusieurs milliers de signatures et qui étaient reproduites par les journaux suisses, anglais et piémontais. On déclarait officiellement à la France que si elle occupait la Savoie, « l'indépendance et la neutralité de la Suisse seraient sérieusement compromises. » On promettait monts et merveilles aux Chablaisiens et aux Faucignerans pour les amener à demander leur incorporation à la république voisine et le morcellement de la vieille terre de Savoie.

Au delà des Alpes, les passions n'étaient pas moins surexcitées. Le parti des « Italianissimes » ne voulait à aucun prix renoncer à Nice et à la Savoie. Vainement Mazzini lui-même avait-il trouvé naturel, en 1833, d'offrir ces deux provinces à la France pour prix du concours qu'elle apporterait à la délivrance de l'Italie. Vainement le général Durando démontrait-il, dans son livre sur la *Nationalité italienne* « qu'elles ne sont italiennes ni par leur situation ni par leurs tendances. » Vainement enfin les Piémontais de bon sens déclaraient-ils crûment avec Castelli « que les Savoyards se f... de la Sardaigne et qu'elle les envoyait au diable. » Il y avait tout un groupe de patriotes enragés qui considéraient l'abandon de la Savoie comme un sacrilège et ne voulaient pas faire du Niçois Garibaldi un étranger en Italie.

Ainsi, tout semblait conspirer pour entraver le vœu général des populations savoyardes. La France hésitait, le Piémont se raidissait dans son obstination à garder un pays qui lui restait cher, l'Angleterre se laissait aller à un mouvement de jalousie hargneuse, la Suisse s'agitait autant pour des raisons d'amour-propre que d'intérêt, l'Europe paraissait nerveuse et mécontente. Pour mieux compliquer les choses, il se formait un parti de la






Chambéry, Monument des frères de Maistre. — *Ibid.* Statue du général Dessaix.

Savoie du Nord qui, pour ménager des intérêts économiques évidemment respectables, ne craignait pas de demander le morcellement de la Savoie. Enfin, une minorité de démocrates, nettement ennemis de la réaction qui régnait alors en France, se refusait à donner la main au « gouvernement des capucins et des chouans. »

Pour dissiper les malentendus opiniâtres, briser les équivoques dangereuses, provoquer les décisions nécessaires, il ne fallait rien moins que l'action énergique du vrai peuple savoyard, de celui que n'aveuglaient point les préjugés de la politique, de celui qui ne voulait en rien se mêler aux intrigues des partis et des cabinets, mais qui entendait se donner librement à sa véritable patrie. Le Savoyard devait agir : il sut le faire. « Nous sommes francs, c'est là toute notre finesse, écrivait un Faucigneran dont la lettre est conservée aux Archives nationales. Nous avons toujours été Français de cœur : il faut que nous le devenions de fait. » C'était là une façon de voir et de vouloir qui devait être plus forte que toutes les subtilités de la politique et que toutes les finesses de la diplomatie. C'était un peuple qui allait se faire entendre.

Tout d'abord un énergique mouvement se créa dans tout le pays pour protester contre l'idée du morcellement. La Savoie avait su établir et maintenir au cours de l'histoire sa solide individualité : il serait impie et dangereux de la briser. Le conseil municipal de Saint-Julien, c'est-à-dire d'une ville située aux portes mêmes de Genève, fit entendre une énergique et éloquente protestation, rappela « les liens séculaires de fraternité » qui ont toujours uni les membres dispersés du corps savoyard, déclara que l'union de la Savoie à la France « lui permettrait de conserver ses traditions », puisque

tout est depuis longtemps commun entre les deux pays et demanda solennellement la réunion de toute la Savoie à la France. L'appel fut entendu. Partout des comités s'organisèrent pour protester contre le morcellement. Un pacte fut établi entre les conservateurs et les démocrates modérés pour écarter ce qu'un contemporain appelait « l'infernal morcellement de notre petite patrie. » On fit une active propagande, surtout dans le Faucigny et le Chablais. « On s'acheminait doucement, dit M. Trésal, dans l'apaisement progressif des passions politiques, vers le vote unanime du 22 avril dont nous sommes si fiers. »

Déjà Napoléon III avait décidé imprudemment de donner à la Suisse la Savoie du nord, c'est-à-dire le Chablais, le Faucigny et le Genevois jusqu'à la rivière des Usses. Cette décision avait été notifiée au gouvernement fédéral dès le commencement de février, sous la condition de rester secrète tant que le sort de la Savoie ne serait pas réglé. Mais le baron Blanc, conseiller divisionnaire de Faverges, en eut connaissance par l'un de ses parents qui était chef de cabinet de Thouvenel. Il en informa aussitôt quelques hommes politiques d'Annecy. Cela ne fit que précipiter et accentuer le mouvement de protestation. Conservateurs et démocrates agirent de plus en plus résolument dans le sens du maintien de l'unité nationale : Bastiand à Frangy, Dessaix à Thonon, Folliet à Évian, Jacquier-Chatrier à Bonneville, le chanoine Poncet à Annecy. Pour ménager les intérêts du Faucigny et du Chablais, on trouva une solution dont Jacquier-Chatrier donna le sens et la formule « France et Zone », c'est-à-dire que la Savoie du nord aurait les franchises douanières en vigueur dans l'arrondissement de Gex. Les conseils divisionnaires, convoqués le 8 et

le 10 mars, se montrèrent unanimes à prendre en main ce que le marquis Léon Costa appelait, à Chambéry, « la défense de la patrie outragée dans ses affections les plus chères, le lien de famille, et dans son honneur et sa dignité. » Une adresse envoyée à Victor-Emmanuel revendiquait fièrement « le respect pour les liens fraternels qui unissent, dans une solidarité séculaire de gloire et de souffrance, les membres de la vieille famille savoisienne. » Cette belle et énergique attitude de l'Allobrogie, réclamant le maintien d'une unité qu'elle avait su rendre aussi forte que glorieuse, hâta et fit aboutir les décisions de la politique française.

Encouragée par l'attitude du pays, sachant quels progrès réalisait tous les jours la passion de l'annexion, de Saint-Julien à Lanslebourg, la France se décida enfin à recourir aux résolutions viriles. Le 24 février, Thouvenel, ministre des Affaires étrangères, posait nettement le problème savoyard au cabinet de Turin. Après avoir rappelé le désir de l'Italie centrale de s'annexer au Piémont, il concluait que Nice et la Savoie avaient les mêmes droits en face de la France. Il ajoutait d'ailleurs qu'il ne contrarierait pas « la volonté des populations » et qu'on consulterait préalablement les grandes puissances. Cavour savait à quoi s'en tenir sur les intentions des intéressés : les élections du mois de janvier, avaient donné, à Chambéry comme à Nice, des conseils municipaux exclusivement composés d'annexionistes. Il répondit aussitôt que les habitants de l'Italie centrale, réclamant pour eux-mêmes le droit de disposer de leur sort, il ne voulait pas encourir le reproche « d'inconséquence et d'injustice » en refusant ce droit aux Savoyards. En même temps Napoléon III, à l'ouverture de la

session législative (1er mars), disait « qu'il était de son devoir, pour la sûreté de nos frontières, de réclamer les versants français des montagnes. » C'était le système classique se précisant sur les Alpes comme sur le Rhin, c'était le langage de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV s'affirmant avec éclat dans l'Europe nouvelle.

Tandis que, le 20 mars, une proclamation officielle du gouverneur donnait à entendre que le Piémont admettait l'idée de l'annexion, tandis que les journaux savoyards entonnaient un hymne d'allégresse, une députation de quarante et un notables partait pour Paris et portait à l'Empereur l'expression du vœu des populations. La délégation, présidée par le comte Greyfié de Bellecombe, comprenait les principaux noms de la Savoie : Bérard, Blanc, de Boigne, Girod de Montfalcon, Bertier, d'Alexandry, Bourbon, Degaillon, Martinel, Viviand, Bastiand, Dessaix, Dufour, Replat, Folliet, etc. « Sire, disait en terminant le chef de la délégation, des bords du Léman aux vallées du Mont Cenis, ceux qu'a honorés le suffrage de leurs concitoyens sont accourus auprès de Votre Majesté, pour lui exprimer la joie que la Savoie éprouvera lorsqu'elle sera tout entière réunie à la France et qu'elle pourra toujours, avec cette grande et noble nation, n'avoir qu'un cri, celui de : vive l'Empereur! vive la France! »

Napoléon répondit aux délégués par un discours significatif. Il remerciait les Savoyards, rappelait que leur retour à la France se ferait « par le libre consentement du souverain légitime, appuyé de l'adhésion populaire. » Il s'engageait à respecter « la glorieuse individualité » que la Savoie avait su conquérir au cours des siècles, et il concluait par ces mots : « Il y a parmi vous tant de descendants

de ces familles qui ont contribué à l'illustration de la France, dans la carrière des sciences comme dans celle des armes, que tout concourt à justifier et à expliquer l'œuvre d'union qui se prépare. »

De son côté, Cavour comprenait de plus en plus nettement que, pour faire avancer la question italienne, il fallait résoudre la question savoyarde, et que pour accepter le vœu des habitants des bords de l'Arno, il fallait réaliser celui des habitants des bords de l'Isère. « Le nœud de la question, écrivait-il au comte Pepoli, me paraît être, non plus dans la Romagne et en Toscane, mais en Savoie. » Il marquait son approbation à la circulaire que Thouvenel adressait à ce moment aux puissances signataires des traités de Vienne. « D'accord avec nos convenances, disait-il, comme avec la volonté du roi de Sardaigne, et sans contradiction avec les intérêts généraux de l'Europe, la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France ne soulève pas de questions qui soient incompatibles avec les règles les mieux établies et les plus rigoureuses du droit public. Si le caractère, la langue et les habitudes des populations destinées à être réunies à la France nous assurent que cette cession n'est pas contraire à leurs sentiments, si nous pensons que la configuration du sol a confondu leurs intérêts commerciaux comme leurs intérêts politiques avec les nôtres, si nous disons enfin que les Alpes constituent la barrière qui doit éternellement séparer l'Italie de la France, nous nous bornons à en conclure que la délimitation nouvelle à établir entre le Piémont et nous trouve sa sanction dans la force des choses. »

Vainement l'Angleterre riposta par la bouche de lord John Russell; vainement la Suisse organisa une campagne maladroite dans le Faucigny et le Chablais et prit une attitude menaçante à l'égard du Pié-

mont : Cavour était désormais résolu à agir comme Napoléon III. Il fallait décider Victor-Emmanuel à « donner le berceau après avoir donné la fille. »

Le 24 mars 1860, à trois heures de l'après-midi, MM. de Talleyrand, Benedetti et Farini siégeaient gravement au palais de la Piazza Castello, à Turin. « Cavour, écrit un témoin, se promenait de long en large, les mains dans ses poches et la tête baissée. Jamais je ne l'avais vu aussi préoccupé, aussi silencieux; sa gaîté inaltérable, sa bonhomie proverbiale l'avaient abandonné. Dans ce moment solennel où un trait de plume allait enlever au roi son maître deux provinces, dont l'une était le berceau de la Maison de Savoie, on comprenait aisément le recueillement et même la tristesse du grand ministre. Après la lecture du traité et du memorandum, le comte de Cavour prit la plume et signa les deux instruments d'une main assurée. Aussitôt après, sa physionomie se rasséréna et son sourire habituel revint sur ses lèvres. Il s'approcha de M. de Talleyrand en se frottant les mains, par un geste qui lui était familier : *Maintenant, nous sommes complices, n'est-il pas vrai, baron?* lui glissa-t-il à l'oreille. » L'œuvre de justice et de logique triomphait en Savoie : elle ne pouvait manquer de triompher en Italie. Le geste du ministre ouvrait aux Savoyards la route des revendications nationales : elle ouvrait du même coup à la Maison de Savoie devenue italienne les routes triomphales de l'unité.

Le traité stipulait la renonciation de Victor-Emmanuel à tous ses droits sur la Savoie et sur le comté de Nice. Il ajoutait que la réunion de ces deux pays à la France « serait effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations. » La question était désormais de savoir si le traité qui libérait la Savoie serait accepté de l'Italie. Le 2 avril,

le roi Victor-Emmanuel ouvrait la réunion du Parlement subalpin en posant nettement le problème. Après avoir rappelé la guerre libératrice, après avoir célébré « la vaillance des soldats français », il ajoutait : « Par reconnaissance envers la France, pour le bien de l'Italie, pour sceller l'union des deux nations qui ont communauté d'origine, de principes et de destin, un sacrifice était nécessaire : j'ai fait celui qui coûtait le plus à mon cœur. J'ai stipulé un traité relativement à la cession de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France. »

Mais les Mazziniens et les Garibaldiens n'entendaient pas renoncer facilement à ces deux territoires. Vainement le ministre Mamiani parle-t-il de la puissante et invincible attraction qu'exerce sur les populations savoisiennes « la terrible et souriante amazone qui s'appelle la France. » Vainement l'historien Carutti établit-il, textes en main, que le triomphe de l'unité italienne doit avoir pour conséquence fatale l'abandon du pays savoyard. Les Italianissimes donnent fougueusement, à la suite de Guerrazzi et de Garibaldi, pour annuler le traité de Turin. C'est alors que Cavour entre en scène. Avec cette puissance de raisonnement et cette lucidité d'exposition qui font de lui un maître, il répond à toutes les objections et démontre l'absolue nécessité de l'annexion savoyarde. Il l'emporte par 229 voix contre 33. Le traité est aussitôt sanctionné par l'unanimité du Corps législatif français. La parole était désormais à la Savoie : le dernier acte du drame allait se jouer.

Tout entier, le pays se préparait fiévreusement à la grande œuvre de fusion. Aux menées opiniâtres de la Suisse et de l'Angleterre, aux intrigues rancuneuses de quelques démocrates obstinés qui re-

doutaient de se donner à un gouvernement de réaction, il répondait par un élan de ferveur pieuse et reconnaissante. Le paysan savoyard ne se souciait guère des finasseries politiques de ceux qui approuvaient ou combattaient l'annexion avec une arrière-pensée de parti. Ce que les républicains de 1848 avaient désiré, ce que les conservateurs de 1860 désiraient maintenant, il l'avait toujours voulu lui-même par un enthousiasme qui jaillissait de son être tout entier. « Il jetait son cœur dans la balance », comme l'avait dit Lamartine, et la balance ne pouvait manquer de pencher du côté de la France.

A Paris, les quarante-et-un avaient laissé une commission qui devait continuer leur œuvre et agir sur l'opinion. Le 20 mars, son président, Greyfié de Bellecombe, remettait à Napoléon une adresse qui renouvelait les désirs de la Savoie et traçait le programme à réaliser. En Savoie, les élections du 25 mars envoyaient au Parlement de Turin une écrasante majorité d'annexionistes, 16 députés sur 18. Des deux dissidents, Challend d'Abertville n'avait pas donné son sentiment sur l'annexion, et Chenal de Sallanches triomphait, quoique ami de la Suisse, à cause de la grande sympathie dont il était entouré. Se considérant désormais comme étrangers à l'Italie, les 18 députés, sauf Chenal, refusèrent d'assister à la première séance du Parlement.

On désigna les journées du 22 et du 23 avril 1860 pour la grande consultation des volontés populaires. Pour laisser le pays absolument libre, Victor-Emmanuel rappela tous les agents piémontais et choisit comme gouverneurs deux Savoyards, le médecin Lachenal à Annecy, l'ancien magistrat Dupasquier à Chambéry. Le 4 avril, il déliait ses sujets savoyards de leur serment de fidélité. Aussitôt,

dans tous les villages de la Savoie, s'organisa un mouvement irrésistible. Des centaines d'adresses partaient tous les jours pour Paris, encombraient les colonnes du *Moniteur,* disaient à la France et à l'Europe que rien ne pourrait désormais contenir l'explosion des volontés populaires. Prenons, parmi ces manifestations du patriotisme savoisien que conservent les Archives nationales, celle de la petite commune de La Bathie.

« Par un bonheur peut-être sans exemple, nous voyons aujourd'hui sans guerre, sans révolution, sans félonie, nos vœux accomplis, nos sympathies couronnées. Française par la langue, par les mœurs, par le cœur, la Savoie a toujours respecté sans se plaindre la barrière factice qui la séparait de la France. L'honneur la liait à l'illustre Maison dont elle fut le berceau. Plutôt que de forfaire à l'honneur, elle a su sacrifier ses intérêts et imposer silence à ses aspirations. Mais l'heure est venue où cette antique dynastie, entraînée vers des horizons qui ne sont pas les nôtres, nous délie elle-même de nos serments. Sire, nous accueillons avec empressement cette royale occasion pour unir nos destinées aux destinées glorieuses du pays que vous gouvernez. Nous sommes fiers d'acquérir le titre de Français et la France n'aura point à rougir de ses nouveaux enfants. » Cette belle adresse donnait la vraie note de tout un peuple qui voulait revenir, la tête haute, sans rien renier de son passé, vers sa véritable patrie.

Tandis que la presse européenne retentissait de bruyantes déclamations sur les dangers de l'ambition française, tandis que l'ambassadeur anglais, lord Cowley, multipliait les entrevues et les pourparlers avec Thouvenel, l'annexion était déjà préparée en Savoie. Un comité central s'était constitué

à Chambéry, avec d'Alexandry, Bertier, Chapperon, Dénarié, Gros, Laracine, de Martinel; les comités locaux se multiplièrent. Des appels chaleureux invitèrent les Savoyards à oublier leurs querelles de partis, à n'être plus ni cléricaux ni démocrates, « mais seulement des Savoisiens qui veulent tous devenir des Français. » La plupart des libéraux, oubliant leurs rancunes, suivaient le conseil et disaient avec J.-J. Rey : « Nous ne pouvons plus avoir les libertés constitutionnelles, votons pour la nationalité. » C'était le même sentiment qui faisait dire jadis à Joseph de Maistre : « Vive la France, même révolutionnaire » : l'union se réalisait de plus en plus par l'amour de la patrie.

Dès la fin du mois de mars, la *Gazette militaire* de Turin publiait les adieux attristés de l'armée piémontaise à cette héroïque Brigade de Savoie qui avait promené son drapeau bleu sur tous les champs de bataille de l'Italie. Pour assurer au vote toutes les garanties de sincérité, on ne conserva dans la province que quelques centaines de carabiniers nécessaires au maintien de l'ordre. Deux sénateurs français, Laity et Piétri, furent délégués à Chambéry et à Nice et le gouverneur Dupasquier fit afficher dans toutes les communes un appel au peuple qui posait la question à résoudre.

Le vote eut lieu le 22 et le 23 avril. Tous les journaux du temps ont montré l'empressement et l'enthousiasme des électeurs. « Ce fut vraiment, dit M. Trésal, une manifestation grandiose et unanime en faveur de la France. Les vieilles distinctions entre cléricaux et libéraux, conservateurs et démocrates, réactionnaires et constitutionnels, disparurent. » Les paysans allaient au scrutin en chantant la *Marseillaise,* tandis que les cloches sonnaient à toute volée. Laissons la parole à un témoin : c'est

le gouverneur-régent de la province d'Annecy qui adresse à Napoléon III une relation des événements écrite avant la fin de la journée et conservée aux Archives nationales : « La journée solennelle du 22 avril a été annoncée à Annecy avec le plus grand éclat. Les cloches sonnèrent à grand branle et les détonations des boîtes ont annoncé dès 4 heures du matin que le grand jour était enfin arrivé. La municipalité, les clochers et toutes les maisons de la ville ont été pavoisés d'un nombre immense de drapeaux aux couleurs françaises qui, dès ce jour à jamais mémorable, sont enfin nos couleurs nationales.

« A 7 heures, le son des cloches et les détonations des boîtes, le roulement des tambours et les deux musiques de la ville ont annoncé la cérémonie de la bénédiction du drapeau qui a eu lieu avec toute la solennité possible dans les deux églises paroissiales, où sont arrivés d'abord les décorés de Sainte-Hélène, formant naturellement l'avant-garde, le corps des pompiers en habit bourgeois, vu que ce corps a été malheureusement dissous dans toute la Savoie depuis le mois de juin dernier, puis les ouvriers des manufactures portant d'innombrables bannières aux couleurs françaises, couvertes d'inscriptions analogues à la votation, enfin les drapeaux des douze sections de la ville. De toutes parts retentissent les cris de : *Vive l'Empereur! vive la France! vive l'annexion!*

« En sortant de l'église, les décorés de Sainte-Hélène, suivis d'une foule immense, ont parcouru la ville avec enseignes et tambours, appelant les électeurs au vote. Les vieux débris de la Grande Armée sont arrivés les premiers vers l'urne, et là a commencé la votation avec une gaîté, un entrain et un ordre remarquables. Les quartiers sont arrivés successivement, précédés de drapeaux et de tam-

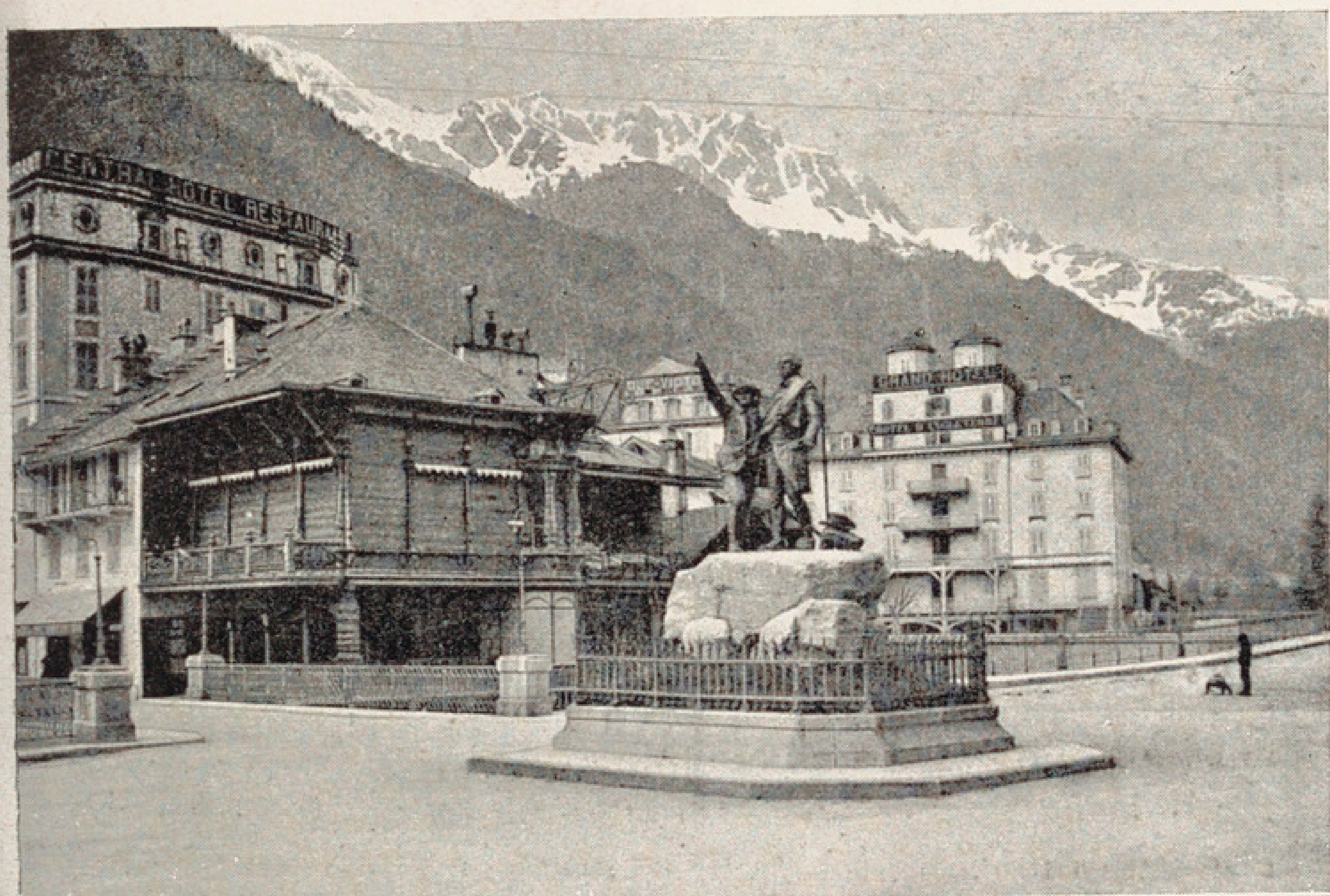
bours... Il est 4 heures et la votation touche à sa fin, bien que notre ville compte près de 2.360 électeurs. Il n'y aura d'abstentions que celles qui sont motivées par des maladies ou des absences forcées : mais elles seront bien peu nombreuses. Je suis bien heureux de pouvoir ainsi vous donner par anticipation un aperçu de l'esprit éminemment français qui règne dans ma ville natale. »

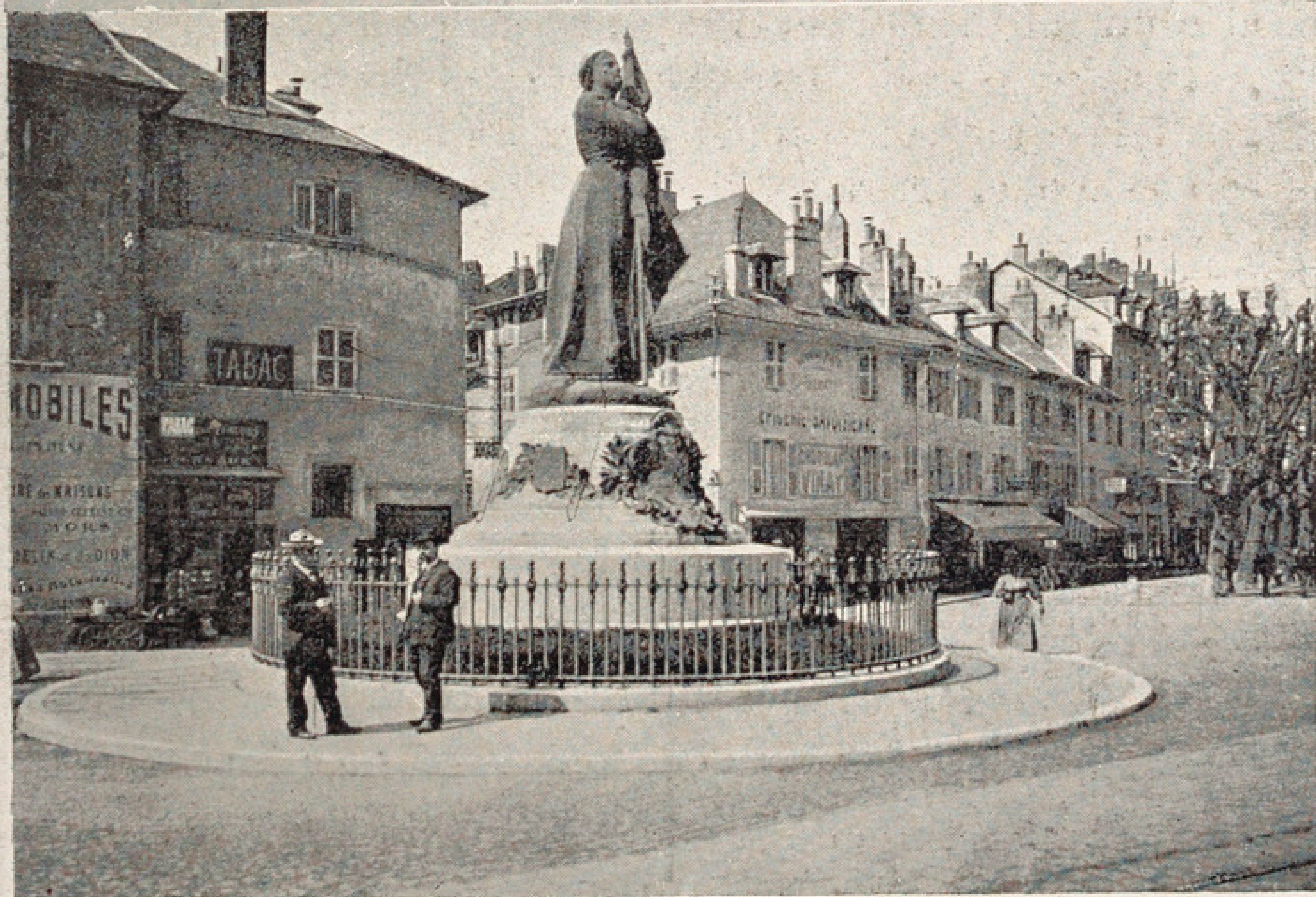
Jamais la volonté d'un peuple ne s'était affirmée avec autant de précision et d'unanimité. Ce fut un immense enthousiasme quand la Cour d'appel publia les résultats, le 29 avril.

| | |
|---|---|
| Électeurs inscrits . . . . . . . . | 135.449 |
| Votes exprimés. . . . . . . . . . | 130.839 |
| Oui. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 130.533 |
| Non . . . . . . . . . . . . . . . . | 235 |
| Bulletins nuls. . . . . . . . . . | 71 |

Citons deux détails significatifs. Le mandement des Echelles ne donna que des bulletins *oui*. Dans le canton de Saint-Jean, c'est-à-dire dans cet arrondissement du Faucigny où l'on avait fait une active propagande contre l'annexion, il y eut 2.812 *oui* et un *non*. Un vote caractéristique fut celui des soldats savoyards. Enrégimentés dans les villes piémontaises, sous le drapeau de Victor-Emmanuel, soumis à toutes sortes d'influences qu'il est facile de supposer, ils montrèrent le même enthousiasme pour la France. Sur 6.350 votants, il n'y eut que 283 *non*.

La Savoie ayant affirmé hautement son désir de devenir française, il ne restait plus au Parlement Sarde qu'à sanctionner son vœu. C'est ce qu'il fit à une forte majorité. On raconte qu'en apprenant la décision suprême du gouvernement piémontais, Ga-






Chamonix, Monument de Saussure. (*Phot. Pittier.*) — Chambéry, Monument du Centenaire.
(*Phot. Reynaud.*)

Pl. XVI.

ribaldi chargea son ami, le colonel Türr, d'aller demander à Victor-Emmanuel s'il consentait à céder Nice et de lui répondre télégraphiquement par *oui* ou par *non*. Introduit dans la chambre à coucher du roi, le colonel lui remit la dépêche du général. — « Par télégraphe! s'écria le roi *Galantuomo*. Eh bien! oui! mais dites à Garibaldi que ce n'est pas seulement Nice : la Savoie aussi. Si je me résigne à abandonner le pays de mes ancêtres, de toute ma race, il doit se résigner aussi à perdre le pays où, seul des siens, il est né. C'est une destinée cruelle que, moi et lui, nous devions faire à l'Italie le sacrifice le plus grand que l'on puisse nous demander. » Si l'héroïque condottière qui donnait à ce moment les deux Siciles au Piémont, ne pardonna jamais à Cavour ce qu'il appelait une spoliation, les sages qui entouraient le libérateur de la péninsule surent comprendre et approuver son geste. D'Azeglio traduisait leur pensée quand il disait en termes pénétrants : « Une fois que les Savoisiens auront dit : nous nous annexons à la France! ce sera comme un père qui marie sa fille selon ses désirs : il l'embrasse, le cœur serré, lui souhaite toute sorte de bonheur et lui dit adieu. » L'Italie venait de dire l'adieu définitif à celle qui était si profondément heureuse de l'union depuis longtemps rêvée.

Quant à la Savoie, elle manifestait sa joie profonde de l'acte qui fixait à jamais ses destinées. La fête du 14 juin 1860, qui saluait dans toute la France le retour de 600.000 Français dans le sein de la mère-patrie, fut célébrée partout avec un patriotique enthousiasme. Le même jour, le gouverneur Dupasquier remettait au sénateur Laity les territoires de l'ancien duché de Savoie. Il formait désormais les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Un décret particulier établissait que le Cha-

blais, le Faucigny et le nord du Genevois demeuraient en dehors de la ligne des douanes françaises « et jouiraient du régime exceptionnel du pays de Gex. » Napoléon III et l'Impératrice vinrent visiter les deux nouveaux départements et firent un voyage triomphal jusqu'à Chamonix où les guides avaient fait flotter le drapeau tricolore sur la plus haute cîme du Mont Blanc.

La Savoie, depuis cette date mémorable, s'est perdue dans la grande patrie qu'elle avait librement choisie : son histoire se confond avec celle de la nation française. Disons seulement qu'elle l'a servie avec toute la fidélité et tout le dévouement des plus vieilles provinces.

Quand vinrent les malheurs de l'année tragique, elle sut faire son devoir, fournit à la France, en outre de son contingent régulier de 10.000 hommes, la compagnie des Francs-Tireurs du Mont-Blanc qui enleva un drapeau au 61e régiment prussien, et trois bataillons de gardes mobiles. Comme le disait Gambetta dans son discours de Saint-Julien en 1872, « elle avait fait noblement son devoir, sans calcul, sans arrière-pensée, sans hésitation, de plein gré, de cœur et d'âme. » Elle continua, d'autre part, à servir sa vraie patrie par le talent et l'activité de ses fils. Des prélats comme le cardinal Billiet et l'évêque Dupanloup, des écrivains comme Pierre Lanfrey et le marquis Costa de Beauregard, des publicistes comme François Buloz, le fondateur de la *Revue des Deux-Mondes,* des romanciers comme Henry Murger et Henry Bordeaux, des artistes comme Louis Rochet, Guméry, Cottet, des ingénieurs comme Germain Sommeiller reprirent les glorieuses traditions de ceux qui avaient apporté à la France d'autrefois la précieuse collaboration de la Savoie indépendante.

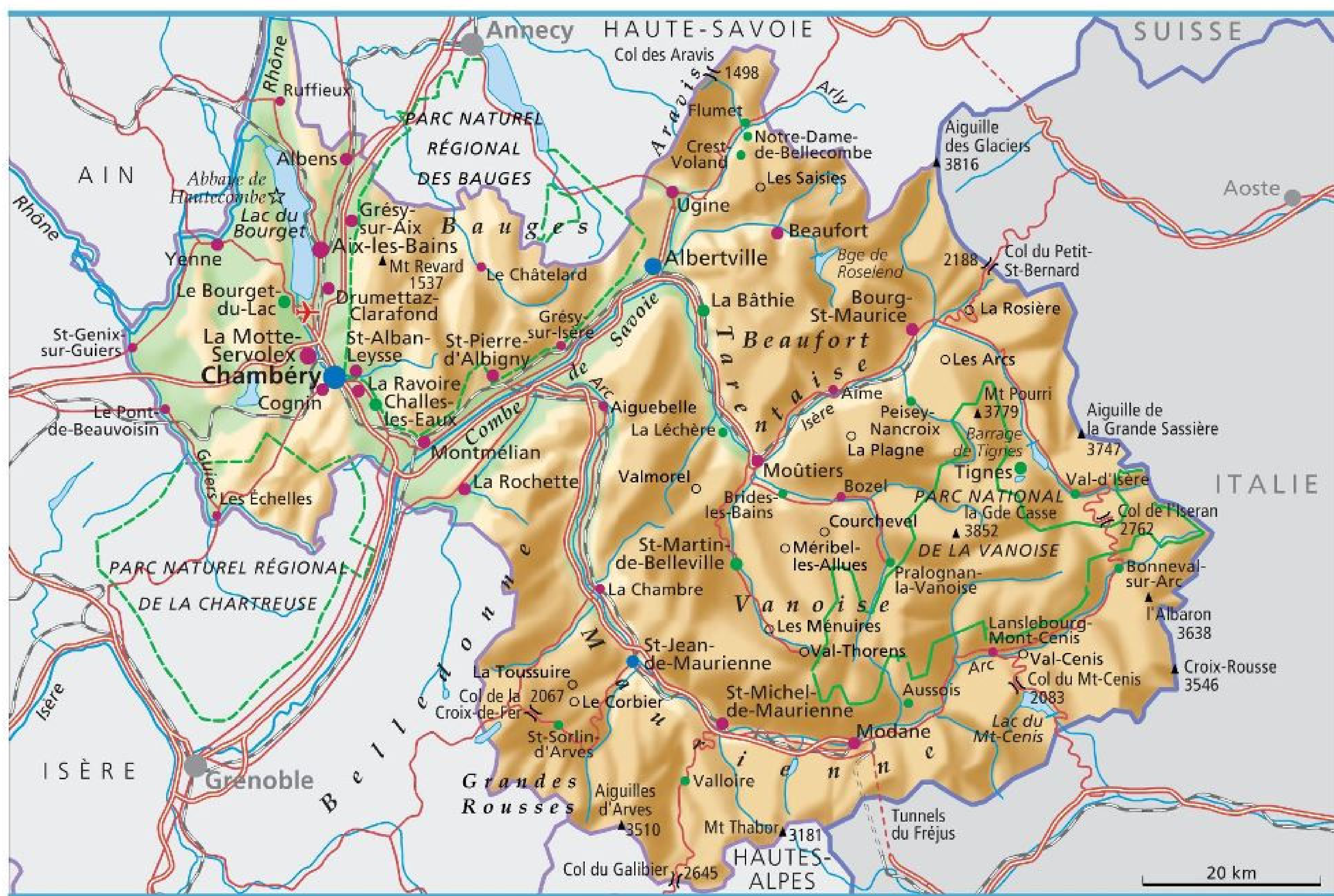
La France, de son côté, sut être une bonne mère pour l'enfant qui était revenu spontanément auprès d'elle : de grands travaux d'utilité publique partout réalisés, des routes tracées, le réseau des chemins de fer complété, les villes ouvertes largement à l'air et à la lumière, l'agriculture transformée par de sages mesures dont le régime sarde n'avait jamais eu l'idée, le développement économique singulièrement favorisé, surtout depuis l'utilisation de la houille blanche, l'instruction répandue à pleines mains dans un pays qui a su à ce point de vue conquérir l'une des premières places parmi les pays français, tout a montré l'infatigable sollicitude de la douce France pour le dernier-né de ses fils. La Savoie lui en est profondément reconnaissante et, si elle garde jalousement le souvenir et la passion de cette forte individualité qu'elle avait su se donner à elle-même, elle n'en est pas moins pieusement et invinciblement attachée à cette France désirée avec tant d'ardeur, choisie avec tant d'enthousiasme et servie avec tant de fidélité.

---

# TABLE DES MATIÈRES



TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).




*Savoie*




plus de 50 000 h.
de 10 000 à 50 000 h.
de 2 000 à 10 000 h.
moins de 2 000 h.
autre localité
ch.-l. d'arrondissement
ch.-l. de canton
commune
autoroute
route
voie ferrée

